This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

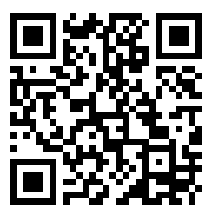

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 377263 DUPL

Digitized by Google

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

AS
162
.C26

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

Société des Arts et des Sciences

DE CARCASSONNE

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

Société des Arts et des Sciences

DE

CARCASSONNE

DEUXIÈME SÉRIE

TOME X

CARCASSONNE
GABELLE, Imprimeur de la Société, Rue de la Gare, 64

1914-1919

Digitized by Google

Art. 16 du Règlement. — La Société ne prend sous sa responsabilité aucune des opinions ou assertions émises par les auteurs des travaux publiés dans ses Mémoires.

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
5-11-27
13603

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

LA SOCIÉTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES DE CARCASSONNE

Au 30 Juin 1920

BUREAU :

MM. LE PRÉFET DE L'AUDE,
LE MAIRE DE CARCASSONNE, } *Présidents-nés ;*
C. RENAUX, ✪ I. P., *président ;*
H. SIVADE, *secrétaire ;*
O. SARCOS, ✪, ✱, *trésorier ;*
A. SARNIGUET, ✪, *archiviste.*

MEMBRES RÉSIDANTS :

MM. Antoine RIVES, ✪, artiste peintre, 1882
Henri PULLÈS, Ingénieur des Arts et Manufactures, 1888
Abbé Edmond BAICHÈRE, ancien professeur, à Bagnoles (Aude), 1889
Antonin CROS-MAYREVIEILLE, Président du Tribunal Civil, à Narbonne, 1890
Frédéric LAUTH, ingénieur civil, 1894
Camille RENAUX, ✪, I. P., professeur agrégé d'histoire en retraite, 1901

La liste ci-dessus est celle des Membres composant la Société au moment où le présent bulletin est publié (Juin 1920).

Par suite de la guerre, les travaux de la Société n'ont pu être repris qu'à partir de Janvier 1920.

Digitized by Google

MM. Osmin SARCOS, ✪. ⚕, pharmacien 1902
Louis SARRAND, avocat 1902
D'OUVRIER DE VILLEGLY (Comte), ancien officier de cavalerie, 1904
Emile OLIVE, avoué 1905
André REDON, avocat 1906
Henry SIVADE, dessinateur héraldique, 1907
Michel JORDY, photographe-archéologue, 1908
J. B. CARBOU, ✪, I. P., docteur-médecin. 1908
Abbé ASTRUC, professeur à l'Ecole de Théologie, 1910
Armand SARNIGUET, professeur au Lycée, 1910
Jean SEMPÉ, docteur-médecin, 1911
Jean GALLY, docteur-médecin, 1911
JEANJEAN, comptable, 1912
Jacques PALAU, docteur en droit, 1912
CANET, ✪, I. P, inspecteur d'académie, 1913
Martin GUIRAUD, constructeur-mécanicien, 1914
COMBELERAN, docteur-médecin 1920
JOULIA, docteur-médecin 1920
Paul D'ESPEZEL, collectionneur d'art ancien, 1920
MARTY, botaniste, 1920
Abbé CALS, professeur à l'école St-Stanislas, 1920
DURAND, professeur au Lycée, 1920
Paul REY, contrôleur des mines, 1920
LAURENT, professeur au Lycée 1920

MEMBRES HONORAIRES

MM. Urbain ATHANÉ, ✪, I. P., Inspecteur d'Académie en retraite, 1888
Camille BLOCH, ✪, Inspecteur des archives nationales, 1892
Jules DESMAREST, ✪, architecte, 1901
G. DODU, inspecteur d'académie, 1903
SABARTHÉS, ✪, I. P., chan. hon. Membre honoraire du Comité des Travaux historiques, à Paris, 1903
Urbain FRONTIL, à Carcassonne, ancien président du Tribunal civil de Castelnaudary, 1904

Digitized by Google

MM. P. FONCIN, ✻, inspecteur général de l'Instruction publique, 1911
Emile CARTAILHAC, ✻, à Toulouse, 1911
L. MALAVIALLE, ✪, I. P., 1911
Gabriel CROS-MAYREVIEILLE, ✻, à Narbonne, membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique. 1911
Paul SABATIER, ✻, ✪, I. P., doyen de la Faculté des Sciences de Toulouse, 1911
Eugène RÉGISMANSET, ✪, I. P., inspecteur d'académie, 1911
Jean-Paul LAURENS, O. ✻, artiste peintre, à Paris, 1911
DE GAIN DE LINARS (marquis), C. ✻, chef d'escadrons en retraite, 1912
Jacques OURTAL, artiste peintre, à Carcassonne, 1912
Louis GAVOY, à Montréjeau (Haute-Garonne), 1919

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. Antonin SOUCAILLE, secrétaire de la Société Archéologique de Béziers, 1864
MAFFRE, avocat, à Béziers, 1872
Abbé DE ROQUELAURE, curé, à Ganac (Ariège), 1877
Justin BELLANGER, hommes de lettres, à Paris, 1880
Albert VIENNET, à Béziers, 1880
Germain SICARD, ✪, I. P., château de Rivière, près Caunes (Aude), 1880
Dr Pierre-Barthelémy PRUNIÈRES, à Marvejols, 1881
Marquis DE NETTANCOURT, à Poitiers, 1881
Abbé Raymond ANCÉ, curé de Greffeil, 1883
Albert FABRE, homme de lettres, 1885
Monseigneur CONSTANS, carémier de S. S, 1886
Henri BÉRALDI, à Paris, 1886
Jean-Paul LAURENT, archiviste, à Mézières, 1887
Armand SCHEURER, à Buenos-Ayres, 1888
Adrien BARET, ✪, I. P., professeur d'Anglais au Lycée Henri IV, à Paris, 1888
Gustave MARTY, archéologue, à Toulouse, 1888

Digitized by Google

MM. Paul GUILLAUME, archiviste des Hautes-Alpes, 1889
BLANQUIER Alexandre, instituteur, à Cuxac-d'Aude, 1894
SAUVÈRE François, instituteur à Saint-Polycarpe, 1894
BAYLLE, instituteur, à Greffeil, 1894
NICOLLET, professeur au Lycée de Gap, 1896
ARTOZOUL Alphonse, avocat, à Toulouse, 1898
GALINIER Casimir, à Cannes, 1902
BLANC Joseph, docteur en droit, percepteur, à Belvèze, 1902
ASTRE Achille, rue Laffitte, à Paris, 1906

Digitized by Google

Présidents de la Société depuis sa fondation

MM.	Métain GODARD,			1836	1837
	Armand COUMES,			1838	1844
	DENISSE,		1846	1853	1861
	JOUVIN,			1845	1850
	MAHUL,				1847
	MARCOU père,				1848
	CROS-MAYREVIEILLE J. P.,			1849	1851
	CABRIER,				1852
	ROQUES-SALVAZA,				1853
	Oscar DE ROLLAND DU ROQUAN,		1854	1860	1864
	Abbé BARTHE,				1855
	Dr BELLEMANIÈRES,				1856
	BIROTTEAU,		1857	1867	1872
	Baron PEYRUSSE,				1858
	CORNET-PEYRUSSE,		1859	1866	1876
	DOUGADOS,		1843	1873	1878
	COSTE-REBOULH,		1865	1867	1880
	JAUBERT,			1868	1879
	LABAT,				1869
	Abbé CROS,				1870
	ARNAL,				1871
	MONTÈS,		1874	1889	1891
	COURTEJAIRE Casimir,				1875
	FÉDIÉ Louis,		1877	1884	1888
	MALRIC Henri,				1881
	ROUSSEAU,		1882	1887	1894
	Docteur RIVIÈRE,				1883
	COURTIAL,				1885
	SABATIER Th.,		1887	1909	1910
	Général DE LA SOUJOLLE,				1890
	MAURE,			1862	1896
	Colonel GRILLIÈRES,		1893	1899	1905-06
	PULLÈS Henri,				1896
	CROS-MAYREVIEILLE (A.),	1897 1904	1905	1906-07	1912-13
	COSTE BERNARD,				1898
	BOUFFET Maurice,				1900-01
	FRONTIL Urbain,				1901-02
	DODU Gaston,				1902-03
	CASTEL Pierre,				1903-04
	RENAUX Camille,				1907-08
	GAVOY Louis,				1908-00
	SOUM Georges,				1910-11
	Dr GALLY,				1913-14
	Dr CARBOU,			1914	1919

Digitized by Google

COMPOSITION DES COMMISSIONS

LETTRES

MM. Abbé ASTRUC.
CROS-MAYREVIEILLE (A.)
RENAUX Camille.
SARNIGUET Armand.
SARRAND Louis.
CANET.
JEANJEAN.

SCIENCES

MM. Abbé BAICHÈRE.
PULLÈS Henri.
SARCOS Osmin.
MARTY.
REY.

ARTS

MM. LAUTH Frédéric.
OLIVE Emile.
RIVES Antoine.
SIVADE Henry.
D'ESPEZEL.

COMMISSION D'IMPRESSION

MM. Abbé ASTRUC.
Abbé BAICHÈRE.
RENAUX Camille.
GUIRAUD.
MARTY.

Digitized by Google

LISTE

DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES CORRESPONDANTES

Alpes (Basses)

Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, à Digne.

Alpes (Hautes)

Société d'études historiques, scientifiques, artistiques et littéraires des Hautes-Alpes, à Gap.

Alpes-Maritimes

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

Ariège

Société Ariégeoise des sciences, lettres et arts, à Foix.

Aude

Société de lecture, à Carcassonne.
Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude, à Carcassonne.
Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne, à Narbonne.
Syndicat d'initiative de Carcassonne et de l'Aude, à Carcassonne.
Bibliothèque du 3e Régiment d'Artillerie, à Carcassonne.

Aveyron

Sociétés des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.

Bouches-du-Rhône

Bibliothèque de l'Université d'Aix.

Digitized by Google

Charente - Inférieure

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis, à Saintes.

Doubs

Société d'émulation de Montbéliard.

Eure

Société pes Amis des Arts du département de l'Eure, à Evreux.

Garonne (Haute)

Académie des sciences. inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
Société d'histoire naturelle, à Toulouse.

Gard

Société scientifique et littéraire, à Alais.

Gironde

Société archéologique de Bordeaux.

Hérault

Société archéologique de Montpellier.
Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.
Société d'études des sciences naturelles de Béziers.
Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Landes

Société de Borda, à Dax.

Loire-Inférieure

Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes.

Lot

Société d'études littéraires, scientifiques et artistiques, à Cahors.

Digitized by Google

Meurthe-et-Moselle

Académie de Stanislas, à Nancy.

Oise

Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, à Beauvais.

Pyrénées (Basses)

Société des sciences, lettres et arts, à Pau.

Pyrénées-Orientales

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Rhône

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Tarn

Société des sciences, arts et belles-lettres, à Albi.

Revue historique des anciens diocèses d'Albi, Castres, Lavaur.

Tarn-et-Garonne

Société des sciences, belles-lettres et arts, à Montauban.

Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Var

Société d'études scientifiques et archéologiques du Var, à Draguignan.

Académie du Var, à Toulon.

Vaucluse

Académie de Vaucluse, à Avignon.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES
ÉTRANGÈRES

États-Unis d'Amérique

Smithsonian Institution, à Washington.

Suède

Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Suède, à Stockholm.

Bibliothèques publiques recevant les mémoires de la Société

Montpellier, bibliothèque municipale.
Paris, bibliothèque du Palais du Trocadéro.

Digitized by Google

LA RESTAURATION DE LA CITÉ

Messieurs,

En me demandant d'analyser et de critiquer la récente brochure de notre distingué compatriote M. Fr. de Neufchâteau, sur la Cité de Carcassonne (1), vous m'avez imposé un travail agréable sans doute, cette brochure est pleine d'esprit et de verve élégante, mais aussi une lourde et dangereuse tâche.

Vous m'invitez, en effet, à réviser le procès de ceux que l'auteur appelle des « rebâtisseurs de ruines ».

Est-il possible, sans en examiner les motifs, d'accepter la condamnation absolue et formelle de Viollet-le-Duc et des architectes qui ont restauré la Cité ? Comment admettre, sans les discuter, tous les griefs que l'on fait à cette restauration ?

D'autant que ces griefs, répandus dans le grand public et vulgarisés par quelques romanciers tels que Marcelle Tinayre ou Emile Pouvillon (lesquels peut-être ne sont jamais venus à Carcassonne et ignorent sans doute l'histoire aussi bien que le développement archéologique de sa forteresse), vont à discréditer notre grand monument. Ils donnent l'impression que la Cité est sortie de terre au XIX^e^ siècle ; qu'elle a été imaginée toute entière par Viollet-le-Duc, et que nous mystifions les étrangers, en les appelant chez nous pour admirer du vieux-neuf.

(1) F. DE NEUFCHATEAU, *la Cité de Carcassonne et les rebâtisseurs de ruines*, Carcassonne, Bonnafous-Thomas, 1912.

Digitized by Google

« Je crains beaucoup les architectes et les maçons, dit Guillaume Vallers, dans « la Douceur de vivre » de Marcelle Tinayre. Quand ces gens-là se mettent dans une ruine, c'est pour l'habiller de neuf et la maquiller... Voyez ce qu'ils ont fait de Carcassonne en la coiffant d'ardoises gothiques, dans ce sec Languedoc, où les châteaux, les villes, les villages, les moindres masures cuisent au soleil leurs toits de tuiles orangées. »

Et M. de Neufchâteau qui consacre vingt pages à détailler ses arguments, coule la conclusion de son étude dans ces quelques phrases bruyantes : « J'estime coupables d'abus de confiance les hommes qui, sous prétexte de restaurer la Cité, l'ont complètement dénaturée et défigurée... Ce que l'on a fait de ses débris antiques est odieux. Les architectes les ont mutilés à leur aise et entièrement transformés. Sans ces modernes Vandales, la Ville de Carcassonne possédait encore un joyau unique au monde. Avant leur venue, il y avait d'admirables ruines ; après leur passage, il n'y a plus que de la maçonnerie style Viollet-le-Duc. » (1)

Est-ce bien vrai ? Les fautes commises sont-elles si évidentes, sont-elles si grossières, qu'elles justifient, dans la critique qu'on en fait, tant de violence et de publicité ?

La question ne peut laisser indifférents les Carcassonnais dont la Cité est le commun et glorieux patrimoine. Elle intéresse surtout notre Société, qui, après avoir longuement lutté avec J. Pierre Cros-Mayrevieille pour arracher ce monument au génie militaire qui voulait le rebâtir, et au populaire qui en enlevait une à une les pierres, s'est faite sa gardienne amoureuse et vigilante.

Vous ne trouverez donc pas étonnant que j'aie relevé, pour les discuter, dans la brochure dont vous m'avez fait

---

(1) *La Cité et les rebâtisseurs*, pages 3 et 4.

Digitized by Google

l'honneur de me confier l'analyse, les principaux arguments qu'elle contient. Ils constituent une formidable cascade :

On n'aurait pas dû restaurer la Cité.

En la restaurant, on l'a dénaturée, car on a créé une Cité toute neuve et entièrement inventée.

On a eu tort, notamment, d'employer exclusivement le style du XIII^e^ siècle, au lieu de restaurer chaque partie dans son style propre.

Les tours ne devraient pas être couvertes d'ardoises mais de tuiles.

Messieurs, si je m'aventure, en abordant cette discussion, sur un terrain brûlant, mon intention n'est certes pas de vous imposer une manière de voir, mais seulement de vous faire juges de la valeur des arguments invoqués pour ou contre la Cité restaurée. Aussi bien me suis-je efforcé d'exposer impartialement la controverse et de me tenir en garde contre toute exagération et tout parti-pris. Si je n'ai pas réussi, la cause en est dans la difficulté d'un sujet pour lequel vous avez eu le tort de croire à ma compétence ; et dans l'impossibilité où se trouve tout Carcassonnais de discuter sur la Cité, à l'ombre aimée de ses tours, et de se soustraire à leur magique fascination et d'empêcher son cœur de prendre part aux débats.

Convenait-il de restaurer la Cité ?.

Le premier grief que l'on fait à Viollet-le-Duc, est d'avoir restauré la Cité. Une ruine est une chose morte. On ne la restaure pas.

La règle est fort juste, mais ne souffre-t-elle pas des exceptions ? Et n'y aurait-il pas lieu de faire, en l'espèce, quelques distinctions.

Le panthéon, les temples et les basiliques qui peuplaient le forum romain et dans lesquels les empereurs avaient entassés d'incalculables richesses, ne sauraient être restitués dans leur état primitif. Suprême vestige d'une civili-

Digitized by Google

sation disparue, ces forêts de colonnes de marbre, ces blocs épars de granit dont il reste tout juste assez pour laisser deviner la titanesque magnificence des édifices qu'ils supportaient, sont vraiment des choses mortes. Elles incarnent sans doute la splendeur et la lointaine poésie du passé, et à ce titre elles sont sacrées ; mais elles ne peuvent pas revivre. Tels, chez nous, les restes de la cathédrale d'Alet ou les châteaux de Cabaret.

Mais la Cité de Carcassonne n'a jamais connu ce triste état. Elle était encore un superbe monument, une chose vivante, quand en 1842, le génie militaire en entreprit la restauration. Quoique dégradées, les cinquante-deux tours, étaient toutes debout. Certaines, comme la tour de la Peyre et les tours du Château, avaient encore leurs toitures.

Un grand nombre étaient munies des planchers ou des voûtes qui séparaient leurs étages (Tours du Trésor (**21**) (1), de la Porte Narbonnaise (**20**), de la Justice (**37**), de l'Evêque (**11**), de la Vade (**18**). Beaucoup portaient, quoique ébréchée, leur couronne de créneaux. La plupart des dix-huit tours de l'enceinte intérieure (Ouest, Sud et Est) construites ou restaurées par Philippe le Hardi, depuis la tour ronde de l'Evêque (2) jusqu'à celle du Trésor (**39** à **53**, **20** et **21**) (3), avaient conservé leur corniche supérieure (4).

Les deux lignes de remparts, qui, totalisées, établissent autour de Carcassonne, 2.600 mètres de murailles, n'étaient point rompues, et si le crénelage avait sombré par endroits, il était encore, sur bien des points, à peu près intact (5).

---

(1) Les numéros des Tours sont ceux marqués au plan géométrique de la Cité, voir planche I.

(2) Indument appelée « de l'Inquisition ».

(3) Voir planche I.

(4) Voir planche II, une partie de l'enceinte intériiure relevée sous Philippe le Hardi.

(5) Voir, planche III, un des points les plus pittoresques et les plus détériorés de la Cité, avant sa restauration.

Digitized by Google

C'est donc une injustice et un sacrilège puisqu'on la déshonore en lui contestant sa légitime parure de siècles, d'écrire que de cette gigantesque et merveilleuse forteresse « il n'existait, en maints endroits que les premières assises et quelques pans de murailles » (1) ; ou encore que tout y est « neuf, à part quelques témoins de la vieille maçonnerie disséminés çà et là et faisant tache sur ce neuf » (2).

Oh ! Sur le fond gris sombre des deux enceintes, majestueusement déployées autour du promontoire comme un décor de féerie, les parties restaurées éclatent fâcheusement, hélas ! Et l'on est d'autant plus porté à le regretter que certaines, comme le mur pignon du château, sont des créations inutiles.

Mais ces morceaux ne seront pas toujours neufs ; ils se pâtineront ; et, en tout cas, ils sont sans aucune importance si on les compare aux parties anciennes.

Non, non, la Cité, avant sa restauration, n'était pas une « chose morte », une épave, une ruine, mais un splendide monument, qui a souffert des hommes et du temps, et qui malgré tout, demeure debout et vivant.

Fallait-il, sous prétexte de respecter ses blessures, la laisser en cet état ? Certains pensent que la chose eût mieux valu. La Cité nous fût apparue douloureuse, meurtrie, comme au lendemain d'un siège ; son aspect eût été plus pittoresque et plus vrai.

Mais les auteurs de la restauration, d'autre part, revendiquent, pour leur façon d'agir, des raisons très plausibles.

Des maisons parasitaires et sordides avaient été construites contre les deux remparts, dans les lices transformées en rues. On ne pouvait, comme l'aurait souhaité M. Jean Lépargneur (3), respecter ces masures qui souil-

---

(1) *La Cité et les rebâtisseurs*, p. 5.

(2) — — p. 6.

(3) Art. intitulé « *Restaurations* », dans *l'Intérêt général de l'Aude*, 1er Janvier 1912.

Digitized by Google

laient la vieille forteresse et en modifiaient la physionomie.

On ne pouvait tolérer plus longtemps que les habitants de ces maisons trouent les épaisses et vieilles murailles, pour appuyer les poutres de leurs toitures ou se donner des fenêtres et des placards, qu'ils enlèvent ou brisent les pierres qui les gênaient, qu'ils saccagent au gré de leur fantaisie, ce joyau que six siècles avaient respecté.

Et ce nettoyage terminé, valait-il mieux, pour sacrifier au pittoresque du spectacle, ne point panser les plaies béantes que le peuple de Carcassonne avait creusées, çà et là, dans le vif des remparts ?

Devait-on désormais assurer la conservation de ces remparts ? Et comment conserver une muraille, comment la préserver de l'infiltration des eaux qui la désagrègent, si l'on ne ferme pas la brèche par où elles s'infiltrent, si l'on n'en couronne le faîte exposé aux intempéries, de pierre ou de ciment ?

Comment sauver de la ruine les belles salles voûtées, encore intactes, des tours de la Porte Narbonnaise (**20**), du Trésor (**21**), de l'Evêque (**11**), de la Justice (**37**), de la Vade (**18**), sans les mettre à l'abri d'une toiture ?

On nous dit que l'homme cultivé se sent plus ému à la vue d'un édifice en ruine ; c'est possible, mais ce serait folie de sacrifier à cette impression l'existence même de l'édifice.

D'ailleurs, pense-t-on que notre Cité produirait sur les masses l'impression profonde qu'elles en emportent, si ses tours ne se dressaient magnifiques et somptueuses, si ses murailles puissantes et escarpées ainsi qu'elles l'étaient au XIII^e^ siècle, ne procuraient au visiteur la vision d'une ville de guerre du moyen âge ? Une ville de guerre n'est belle que par ce qu'elle offre à la fois d'harmonie et de force, selon la pensée exprimée par notre collègue M. Soum, dans un remarquable article de l'*Intérêt général de l'Aude* (1).

---

(1) *Couleur locale et restauration*, 15 décembre 1911.

Digitized by Google

Et restituer dans son état primitif une de ces forteresses, la seule qui soit en France, la seule qui soit au monde ; conserver aux générations étonnées, un modèle unique et complet de cette harmonieuse force, le chef-d'œuvre de l'art militaire médiéval, est-ce un rêve de vandale ? Et l'artiste et le penseur qui, par définition préfèreraient des ruines, doivent-ils absolument interdire que, quelque part, pour une si merveilleuse leçon de choses, on fasse exception à leur règle sévère, et qu'on empêche de s'effondrer, et qu'on soutienne, et qu'on rajeunisse un peu s'il le faut, pour qu'il survive dans tout son éclat un monument sans pareil ?

La Cité a-t-elle été mal restaurée ?

En entreprenant de restaurer la Cité, Viollet-le-Duc n'a donc pas manqué de raisons graves et qui suffisent, semble-t-il, à lui faire pardonner d'avoir dérogé au grand principe : consolider, ne pas reconstruire.

Aussi bien si on lui fait grief d'avoir restauré, lui reproche-t-on surtout d'avoir mal restauré.

« En admettant la nécessité d'une restauration complète de la Cité, pourquoi Viollet-le-Duc a-t-il adopté exclusivement le style du XIII[e] siècle dans l'ensemble de ses travaux ? Aucune raison sérieuse n'a été fournie à cet égard. Il aurait été mieux inspiré s'il avait restauré chaque partie distincte dans le style qui lui est propre » (1).

Il serait bon, pourtant, de remarquer que l'église Saint-Nazaire (2) et les quatre tours wisigothiques du nord (Samson, Moulin d'Avar, Charpentière, Wisigothe) (**25** à

(1) *La Cité et les rebâtisseurs*, p. 6.

(2) La restauration romane extérieure de l'église laisse beaucoup à désirer, non seulement parce qu'un lourd donjon a pris la place du clocher primitif, mais à cause de l'appareil employé. Au lieu du petit appareil roman que l'on voit dans toutes les parties anciennes

Digitized by Google

27, et **38**) (1) ont été réparées d'après leur style et n'ont rien de commun avec ce qu'on appelle « la sauce du XIII^e^ siècle » (2).

Si partout ailleurs, il est vrai, les restaurations ont été faites ainsi qu'on les eût pratiquées au moyen âge, tout le monde sait que Viollet-le-Duc n'a pas agi à la légère et qu'il s'est inspiré des données positives de l'histoire et de l'archéologie.

La Cité, après le siège désastreux de 1240 où elle faillit être enlevée à la couronne par Roger Trencavel et les barons du pays, fut mieux fortifiée, embellie, agrandie, par St-Louis et Philippe le Hardi. Elle devient alors vraiment la grande place frontière du sud de la France.

Depuis cette époque, elle n'a plus subi jusqu'au XIX^e^ siècle, que des réparations sans importance qui n'ont nullement modifié l'aspect médiéval de la forteresse.

C'est donc à la fin du XIII^e^ siècle que notre Cité atteint son apogée. L'artiste qui voudra la faire revivre dans son maximum de force et de majesté, telle qu'elle sortit des mains de la royauté, telle qu'on l'admira jusqu'à la fin du moyen âge, devra, dans ses réparations, s'inspirer des pratiques des architectes royaux et les reprendre.

Ces architectes se sont-ils préoccupés, dans la réfection presque totale qu'ils firent subir aux fortifications, de réparer chaque partie dans son style primitif ? Non certes.

A une époque où l'emploi de l'arbalète a modifié considérablement les conditions de l'attaque et de la défense, ils ont catégoriquement rompu avec la manière de leurs devanciers.

Ils ont supprimé toutes les fenêtres, sauf celles situées

---

qui subsistent, Viollet-le-Duc a employé le grand appareil. La même faute a été commise dans la réfection de la porte romane supérieure du côté de l'Aude.

(1) Voir planche VI.

(2) *La Cité et les rebâtisseurs*, p. 6.

Digitized by Google

à très grande hauteur. Oublieux que les Romains conservaient le terre-plein jusqu'au premier étage, ils ont creusé leurs tours jusqu'au niveau du sol, et en ont percé la muraille de longues meurtrières par où archers et arbalétriers tiendront à distance l'ennemi.

Chacune des tours a pris les proportions d'une forteresse. Les murs, pour mieux résister aux puissantes machines de guerre, ont acquis une épaisseur qui déconcerte; la partie antérieure, plus susceptible d'être battue par ces machines, a été munie d'un bec qui la rendra moins vulnérable. (1)

Les merlons ont été surélevés, percés de longues meurtrières, et, à leur base, comme pour ajourer gracieusement ce feston dentelé qui ourle l'interminable muraille, des trous carrés, uniformément distribués, attendent les poutres du hourdage.

Les architectes royaux ont fait complètement abstraction des époques précédentes. Avant tout, préoccupés du point de vue militaire, ils se sont montrés soucieux d'adopter leurs reconstructions à l'armement et aux méthodes du XIII[e] siècle.

De même au point de vue artistique. Hommes de leur temps, ils n'ont jamais songé à restaurer du roman ou du visigothique. Les tours, les voûtes, les fenêtres, les murailles, tout ce qu'ils construisent est gothique. Ils ont un profond dédain pour la symétrie, et quand ils ont fermé les brèches et relevé les remparts abattus, comme sur le front nord ; quand ils ont restauré ou complété des tours, comme sur les fronts sud et sud-est ; quand ils ont donné un nouveau soubassement à la muraille romaine et visigothique, de la tour S[t]-Martin à la porte Narbonnaise, et de la tour du Moulin du Connétable au Château ; quand ils ont simplement restitué le crénelage ou fermé le moindre trou, ils ont

(1) Voir Pl. III, et comparer les tours romano-wisigothiques aux grandes tours à bec de la Porte Narbonnaise (XIII[e] siècle) ; voir aussi Pl. VI.

Digitized by Google

toujours employé leur propre appareil, il ont toujours été fidèles à l'art gothique. (1)

Si donc Viollet-le-Duc prend cette décision géniale de se mettre au lieu et place de ces architectes et de réparer la Cité, ainsi qu'ils l'auraient fait eux-mêmes, on ne devra pas lui reprocher de n'avoir point « restauré chaque partie distincte dans le style qui lui était propre ».

Agir autrement, n'eût pas été logique ; il aurait menti à l'histoire et à l'archéologie ; il aurait « rompu en visière avec la tradition » (2) que l'on invoque contre lui.

Et, à mon humble avis, s'il fallait lui faire un reproche, ce n'est point d'avoir employé, dans toutes ses restaurations, le style gothique, mais plutôt d'avoir un instant oublié cette grande règle, qu'il était architecte du XIII^e^ siècle, et d'avoir restauré dans leur style wisigothique les tours de Samson, du Moulin d'Avar, de la Charpentière et Visigothe, contrairement à ce qu'il avait fait pour celles du Moulin du Connétable, du Vieulas et de la Marquière, et d'avoir dans la même région nord, esquissé deux morceaux de murailles avec créneaux wisigothiques. (3)

Les architectes de St-Louis et de Philippe le Hardi, dont il a incarné, au XIX^e^ siècle, la pensée, ont dû protester dans leur tombe.

Il est vrai que toute règle souffre quelque infraction. Viollet-le-Duc a sans doute voulu, dans cet écrin magique de la Cité où sont sertis des spécimens de tous les styles militaires depuis deux mille ans, nous présenter des tours wisigothiques complètes. Il y en a de Philippe le Hardi. Il y en a de St-Louis. Il y en a des Comtes. Consacrer, même au prix d'une dérogation, un feuillet de ce livre à la période wisigothique et rien qu'à cette période, pour

---

(1) Voir Pl. II. Autour de pans de mur wisigothiques les architectes de Philippe le Hardi ont construit en bossage. De même Pl. III.

(2) *La Cité et les rebâtisseurs*, p. 6.

(3) Voir Pl. VI, à gauche, la série des tours wisigothiques.

Digitized by Google

que les générations la connaissent et l'admirent, pouvait légitimement tenter le génial architecte et je me demande s'il est juste de lui reprocher cette licence.

En tout cas, si d'avoir reconstitué la Cité royale dans l'éclat et le style que lui donnèrent St Louis et Philippe le Hardi, constitue, pour certains, la grande faute de Viollet-le-Duc, il nous est, semble-t-il, permis de penser autrement.

Son œuvre paraît fondée sur les données positives de l'histoire et de l'archéologie. Et, tout en reconnaissant qu'elle n'échappe point, par quelques détails, à une juste critique, nous avons le droit d'admirer et le rêve grandiose d'où elle est sortie et la magistrale façon dont elle a été exécutée.

Les toitures des tours

J'ai réservé, pour l'examiner à part, la grave question des toitures des tours. Notre Société en a fait l'objet de plusieurs discussions. Deux de nos collègues, M. Desmarest, architecte départemental, et M. Bouffet, Inspecteur Général des Ponts et Chaussées, ont présenté, l'un le 5 février 1899, l'autre le 5 mars de la même année, un mémoire à ce sujet (1).

La querelle a sommeillé dix ans. Puis provoquée par les travaux entrepris sur les tours de l'enceinte extérieure, elle s'est subitement rallumée pour aboutir, dans la séance du 2 mai 1909, à l'ordre du jour suivant :

« La Société après avoir entendu :

« 1° Les explications de M. Vassas, concluant à la cou-
« verture des tours de l'enceinte extérieure de la Cité ;

« 2° Celles de M. Bouffet, résumant le système contraire ;

« Remercie MM. Vassas et Bouffet de leurs explications,

(1) *Mémoires de la Société des Arts et des Sciences*, t. IX, 1899, pp. 315 sq.

Digitized by Google

« déclare que les deux systèmes contradictoires s'appuient « chacun sur des raisons plausibles, mais qu'aucun n'en- « traîne une véritable certitude ; regrette que dans ces « conditions la Commission des Monuments Historiques « ait cru pouvoir autoriser un travail de restauration man- « quant de base historique certaine, et dont l'effet esthé- « tique est certainement fâcheux. » (1)

Je n'oserais pas rouvrir ce procès, ni ne prétendrais vous apporter une solution plus sage que celle adoptée par la majorité de la Société, dans sa séance du 2 mai 1909, si les critiques virulentes de M. de Neufchâteau ne donnaient de l'actualité à ce problème et si un fait nouveau ne s'était récemment produit, qui nous invite à sa révision.

* * *

La question de la toiture des tours est très complexe ; et, si vous le voulez bien, pour ne pas nous égarer dans ce labyrinthe, où j'ai l'imprudence de vous engager, et je m'en excuse une fois de plus, nous sérierons soigneusement les points divers que nous allons examiner.

Les tours, au moyen âge, étaient-elles couvertes ? Dans l'affirmative, de quelle forme et de quels matériaux étaient les toitures ? Convenait-il enfin de restituer leurs toitures à toutes les tours ?

Nous pouvons faire appel, pour résoudre ces questions, à deux sortes d'arguments. Les uns empruntés à l'examen des tours elles-mêmes, sont d'ordre architectural et archéologique. Les autres, fournis par les archives et les souvenirs écrits, sont d'ordre historique.

---

(1) *Mémoires*, t. VI, 2me série, 1910, p. 19.

Digitized by Google

*
* *

Consultons d'abord l'archéologie et demandons-lui si toutes les tours étaient couvertes.

Toutes, celles de l'enceinte extérieure aussi bien que celles de l'enceinte intérieure, comprenaient plusieurs étages. Les rangées de meurtrières, les voûtes encore existantes dans certaines, les corbeaux et les bandeaux de pierre destinés à supporter les planchers, en sont une preuve indéniable.

Dès lors, il semble inéluctable d'admettre que la protection des voûtes et des planchers de bois exigeait une toiture.

De plus, et ceci vaut surtout pour les tours extérieures que beaucoup voudraient voir sans toiture, elles devaient être couvertes pour que le défenseur ne fut pas inutilement exposé au mauvais temps ou aux projectiles de toute sorte lancés par l'ennemi

On sait d'autre part qu'au moment de la restauration, un certain nombre de tours, notamment celles du Château Comtal et de la Peyre avaient une toiture. (1)

Toutefois, ces arguments ne forçaient point, jusqu'ici, l'adhésion de tous. Ils établissaient une convenance, une grande probabilité. L'histoire est venue récemment apporter la certitude. La vue perspective de la Cité de Carcassonne de 1462, (2) dont M. Mullot, conservateur de la bibliothèque municipale et notre collègue M. Sivade ont démontré de magistrale façon, l'authenticité aussi bien que la grande valeur documentaire, représente les tours portant une toiture (3). Il n'est donc plus possible d'en douter :

---

(1) Voir Pl. III.

(2) Voir Pl. V.

(3) Henri Mullot, *Une vue perspective de la Cité et du Bourg de Carcassonne en 1462*, et Henri Sivade, *Le bourg neuf ou la Ville*

Digitized by Google

au moyen âge, les tours des deux enceintes étaient couvertes. (1)

*
* *

Mais où la question se complique, c'est quand il s'agit de déterminer la forme des toitures et les matériaux dont elles étaient faites.

Les toitures pouvaient être basses, à pentes douces et à pans coupés. Dans ce cas, on ne saurait en douter, elles étaient faites de tuiles à canal. Ces tuiles, en effet, sont la couverture ordinaire des toits peu inclinés du Midi de la France ; elles ont l'avantage d'être d'un maniement facile et de ne point coûter cher, étant fabriquées sur place. Les tours primitives de la Cité, romanes et wisigothiques portaient toutes cette couverture. (2)

---

basse de Carcassonne, dans *Mémoires de la Société des Arts et des Sciences de Carcassonne*, Deuxième série, t. IX, pp. 46-106.

« Sans doute possible, la mémoire la plus fidèle n'aurait pu fournir les détails dont l'œuvre abonde, détails que, seul, un objet constamment devant les yeux pouvait aider à reproduire... L'auteur de la vue de 1462 ne peut être que l'un des maîtres qui prirent part à l'expertise du Moulin du Roi... un maître en l'art des fortifications... L'auteur du dessin s'est complu à agrémenter son œuvre de particularités, de minuties que seul un dessinateur du terroir , ingénieur militaire par profession , pouvait retracer » pp. 79-80.

(1) M. l'abbé Cals, professeur de philosophie au Petit Séminaire, à présenté à la Société des Arts et des Sciences, dans sa séance du 3 Mai 1914, une étude sur le panneau inférieur du vitrail des SS. Nazaire et Celse situé au côté droit de l'Abside, dans la Cathédrale de la Cité. D'après M. Cals, ce panneau contiendrait un plan sommaire des principaux monuments de la Cité au début du XIVe siècle, date du vitrail. Toutes les tours figurées portent une toiture.

Cette hypotèse, ingénieuse et plausible à la fois, confirme donc les données ci-dessus.

(2) Voir, Pl. III, le toit de la tour de la Peyre et celui des tours des Casernes et du Major, (**19, 34** et **35**).

Digitized by Google

Les toitures pouvaient au contraire affecter la forme d'un cône, d'une poivrière aigue, comme on le voit dans les pays de neige et dans le Nord de la France. Elles étaient, dans ce cas, faites d'ardoises. (1)

Il est difficile, en effet, de poser à demeure des tuiles à canal sur un toit fortement incliné, sur une surface circulaire où nulle arête ne leur servira de point d'appui, et cela, dans un pays où le vent fait rage. Comment d'ailleurs les juxtaposer sur un cône, dont le périmètre diminue à mesure qu'on s'approche du sommet ? (2)

Seules les ardoises plates, susceptibles par conséquent de chevaucher et d'être superposées, et que l'on taille et réduit facilement à mesure que se restreint la surface à couvrir, peuvent être adaptées et fixées à de telles toitures.

Certains se demandent si la petite tuile plate, ou briquette, n'aurait pas pu être employée, au lieu de l'ardoise, sur des toits en poivrières.

Cette hypothèse, bien qu'elle ne soit pas absolument insoutenable, ne parait guère admissible.

La brique ne peut pas se tailler sur place, comme l'ardoise d'après les exigences de la surface à couvrir. Elle se casse. Pour revêtir un cône dont la surface diminue à mesure qu'on approche du sommet, il faudrait donc, à chaque rangée nouvelle, avoir recours à des briques d'une dimension moindre. Ce serait compliquer à l'excès et

---

(1) Les toitures des tours de la Pl. III, sont de parfaits spécimens de poivrière aigue.

(2) Il ne convient pas, semble-t-il, d'assimiler un toit en poivrière avec la toiture de la tourelle de la maison du XVI[e] siècle, dite de Montmorency, et située au Nord de la rue de la Trivalle.

Celle-ci est à pans coupés et non conique, ce qui rend l'emploi de la tuile beaucoup plus facile. Presque plate, d'ailleurs, et sommairement couverte, elle ne saurait d'aucune façon être comparée ni aux combles actuels des tours de la Cité ni même aux fortes toitures figurées dans le dessin de 1462.

Digitized by Google

rendre très onéreuse une opération que l'emploi de l'ardoise rend des plus simples.

La difficulté n'existerait pour ainsi dire pas, si au lieu d'une surface circulaire, comme celle d'un cône, il s'agissait de couvrir les pans coupés d'une toiture à pignon. On emploierait, de haut en bas, les briques d'une même dimension. Il suffirait d'en sectionner quelques-unes sur la ligne de l'arête contre laquelle elles viennent s'appuyer. Et c'est le cas du dôme de l'Hôtel-Dieu de Carcassonne, des tours du château de Marquein et de nombreux pigeonniers de notre région.

Il semble donc que les combles coniques s'accommodent presque aussi mal de la brique que de la tuile creuse et qu'ils rendent l'ardoise obligatoire.

D'ailleurs c'est s'arrêter à une hypothèse sans fondement que d'attribuer aux architectes du Nord l'emploi de la briquette. De même que la tuile à canal est inséparable des toits à pente douce du Midi, l'ardoise est uniformément employée par les architectes du Nord pour la couverture en poivrière des tours cylindriques. Et il est légitime de penser que s'ils ont donné à nos tours des toitures coniques, ils sont demeurés jusqu'au bout fidèles à leur habitude et à leur méthode et les ont revêtues d'ardoise.

*
* *

Il s'agit donc de déterminer quelle forme de toiture, les architectes venus de France au XIII^{e} siècle, pour restaurer la Cité de Carcassonne, ont imposée à ses tours.

Ont-ils eu le souci, pour n'étonner point les méridionaux, au milieu desquels ils étaient momentanément transplantés, de leur emprunter leur manière ? En prévision qu'un mâlin pourrait les accuser un jour, s'ils employaient la poivrière et l'ardoise, d'avoir coiffé les tours de chapeaux de clown, se sont-ils résignés à la toiture basse et à la tuile ?

Digitized by Google

Il y en a qui le pensent, sous prétexte que la tuile était abondante dans ce pays, tandis que l'ardoise, qu'il eût fallu apporter d'ailleurs, aurait coûté trop cher. (1)

Mais comme à 20 kilomètres, au nord de Carcassonne, l'ardoise est couramment employée pour la couverture des maisons et la protection des murs exposés au mauvais temps, il n'était ni impossible ni difficile aux architectes royaux de s'en procurer.

Aussi bien un parti moyen serait-il moins radical et se montrerait disposé à accepter que quelques tours, notamment celles du Trésor et de la Porte Narbonnaise (2), ont été primitivement couvertes en forme de poivrière et avec des ardoises.

Elles sont en effet les plus beaux spécimens des constructions militaires du Nord. Il est à présumer qu'elles ont été couvertes comme l'étaient leurs sœurs, les tours gothiques de l'Ile de France.

Sur la clef de voûte d'un cintre qui se trouve au bas de la rue Cros-Mayrevieille, à côté même des tours Narbonnaises, un bas-relief ancien représente une porte flanquée de deux tours. Celles-ci sont couvertes d'un comble si aigu qu'il n'est pas possible d'admettre une autre couverture que l'ardoise (3).

Or, d'après certains, ces deux tours que le sculpteur antique, guidé sans doute, par ce qu'il avait sous les yeux, a coiffées d'une poivrière certainement ardoisée seraient celles des tours Narbonnaises, près desquelles est situé ce bas-relief.

Du reste le mur pignon de la tour du Trésor conservait encore, au moment de la restauration, l'entaille de la toiture primitive. Et la pente en est si raide qu'elle n'a pu supporter que des ardoises clouées.

---

(1) *La Cité et les rebâtisseurs*, p, 10.
(2) Voir Pl. III.
(3) Voir Pl. IV, 1.

Digitized by Google

Enfin des débris d'ardoise, trouvés dans les décombres, au pied de cette même tour, confirment ces inférences et rendent à ce sujet tout doute à peu près impossible. Les tours gothiques du Trésor et de la Porte Narbonnaise étaient coiffées de poivrières et couvertes d'ardoises.

Mais convient-il de restreindre à ces trois tours ce genre de toiture ?

Si les architectes de St-Louis et de Philippe le Hardi ont apporté dans le Midi les méthodes et le style de l'Ile de France ; si, dédaigneux de la symétrie et de suivre les traces des Wisigoths ou des Comtes, ils ont construit des tours en gros appareil carré, sous le premier de ces rois, en bossage sous le deuxième, établi des voûtes en ogive, historié les chapiteaux et orné les ouvertures et les murs d'après les règles de l'art gothique, il est à croire qu'ils n'ont pas cessé, au moment de poser la toiture d'être des hommes de leur temps et de leur pays, partisans de leur style, et très émancipés de l'exemple de leurs prédécesseurs. Ils ont donc fait des toits aigus et ont employé l'ardoise.

« Personne ne se refusera à admettre, dit très bien M. Bouffet, que toutes les tours de la partie sud-ouest de l'enceinte intérieure, entièrement réédifiées sur une nouvelle assiette par Philippe le Hardi, depuis la tour de l'Inquisition et la tour de l'Evêque, jusqu'à celles de St-Nazaire et de St-Martin (**39** à **44** et **11**), n'aient été couvertes par de hautes toitures ardoisées » (1)

Toutefois cette concession à la poivrière et à l'ardoise est-elle suffisante ? Pourquoi la réserver à 5 ou 6 tours de l'enceinte intérieure, sous prétexte qu'elles ont été réédifiées sur une

---

(1) *Mémoires de la Société des Arts et des Sciences*, t. IX, 1899, p. 332.

Digitized by Google

nouvelle assiette, et exclure de ce bénéfice celles de la même enceinte qui furent restaurées d'une façon plus ou moins totale sur leurs anciennes bases, par les mêmes achitectes ?

De la tour ronde de l'Evêque (1) à celle du Trésor (**11, 39** à **53, 20** et **21**), les 18 tours du Sud construites ou exhaussées, sous Philippe le Hardi, et couronnées d'une corniche qui subsiste encore, ne sont pas à distinguer les unes des autres. Egalement remarquables par leur appareil, qui est en bossage, leur élégance et le caractère gothique de leur style, elles ont dû toutes recevoir la même couverture ; et elles portent trop l'empreinte artistique des travaux militaires du Nord pour qu'on puisse supposer qu'elles reçurent autre chose que des poivrières ardoisées (2).

Et si l'on accorde le comble aigu à quelques tours de la deuxième moitié du XIII^e^ siècle, selon la très juste remarque de M. de Lahondès, l'éminent président de la Société Archéologique du Midi de la France, « il est difficile de penser que leurs contemporaines aient été couvertes différemment ». (3)

Toute l'enceinte extérieure, à peu de chose près, est de St-Louis ou de Philippe le Hardi. Les tours en sont cylindriques et gothiques. Il est à présumer qu'elles reçurent la toiture qui convient aux tours gothiques et cylindriques, la poivrière ardoisée.

Il reste les tours wisigothiques du front Nord et les tours romanes du Château, qui reçurent à l'origine et portèrent, durant de longs siècles, une toiture de tuiles à canal (4). Si l'archéologue peut prouver que la royauté, au

---

(1) Indûment appelée tour de l'Inquisition.

(2) Voir Pl. II, trois de ces tours.

(3) De Lahondès, *Le Vieux pays*, *Express du Midi*, 7 Juillet 1912.

(4) Voir, Pl. III, les deux tours du château qui émergent, portant une toiture basse et faite de tuiles.

Digitized by Google

XIII^e siècle, les a restaurées, relevées, leur a donné un faîtage nouveau, il rendra plausible par là-même l'opinion extrême qui impose à ces tours un comble aigu. On dirait d'une gageure. Mais il n'est pas croyable que les architectes royaux- qui dans leurs restaurations sur tous ces points wisigothiques ou romans, se sont montrés rigoureux partisans de leur propre style, ont fermé les brèches, établi des ouvertures ou des arceaux d'après la manière gothique, se soient déjugés en posant la toiture et aient alors commencé à emprunter à leurs prédécesseurs leurs méthodes et leurs matériaux.

Or, le siège de 1240 à mis en très fâcheux état la partie Nord de l'enceinte intérieure (1), au point qu'une tour a complètement sombré, que deux autres se sont fortement inclinées, et que presque toute la muraille, ébréchée et démolie, a dû être relevée par St-Louis. Il serait imprudent de croire que le faîtage et les toitures des tours ont été épargnées dans ce désastre ; et donc il est permis de supposer que les architectes royaux leur ont fait subir, comme au rempart, une totale réfection.

Quant aux tours romanes du Château Comtal n'ont-elles pas été retouchées elles-mêmes par la royauté, au cours de la restauration générale de la forteresse, percées çà et là de longues meurtrières, munies d'un crénelage surélevé ? Il suffit de les examiner de près pour s'en rendre compte (2).

D'ailleurs le bas-relief qui représente une porte flanquée de deux tours, lesquelles sont coiffées de poivrières (3), pourrait bien confirmer cette hypothèse. Placé tardivement au-dessus de la porte qui conduisait à l'Hôtel de Ville, ce bas-relief, pour beaucoup, figure les armes de la Cité ; et

---

(1) Voir, Pl. VI.
(2) Voir, Pl. IV, 2.
(3) Voir, Pl. IV, 1.

Digitized by Google

ce n'est point la silhouette des tours Narbonnaises qui les a fournies mais bien celle du Château Comtal.

Les tours qu'il représente, en effet, ne sont pas plus larges que la porte, et elles n'ont que deux fois sa hauteur.

Ces proportions ne peuvent nullement convenir à la porte Narbonnaise (1), tandis qu'elles se rapprochent bien davantage de celles de la porte du Château (2).

De plus les tours du bas-relief sont rondes et n'ont pas de bec comme il le faudrait pour figurer les tours Narbonnaises, et ces diverses raisons rendent plausible l'avis de ceux qui pensent qu'il s'agit ici des tours du Château Comtal que le sculpteur a représentées couvertes elles-mêmes de poivrières.

Ainsi donc, par le seul examen de l'œuvre immense et des méthodes des architectes royaux, ou des souvenirs archéologiques qui nous restent, on arriverait presque à conclure sans être trop imprudent, que toutes les toitures furent refaites dans la seconde moitié du XIII^e^ siècle, qu'elles le furent d'après le style gothique, c'est-à-dire, en forme de cône et avec de l'ardoise.

*
* *

Toutefois cette conclusion ne va pas sans se heurter à de graves difficultés.

La principale, et elle est capitale, c'est qu'elle ne repose, surtout pour les tours romanes du Château et les tours visigothiques, que sur une présomption : ces tours ont dû être restaurées, au XIII^e^ siècle, par la royauté. Mais on

(1) La porte Narbonnaise est quatre fois moins large et cinq fois moins haute que les tours qui la protègent. Voir Pl. III.

(2) Il est frappant de rapprocher entre elles les portes des vues 1 et 2 de la planche IV. Mêmes rapports, de part et d'autre, entre les dimensions de la porte et celles de l'édifice total ; même caractère roman.

Digitized by Google

n'a pas la preuve évidente de leur restauration à cette époque, et beaucoup se demandent, avec raison, si une présomption sans fondement sérieux doit prévaloir contre ce fait indiscutable : les tours du Midi de la France, surtout les tours romanes et visigothiques ne connaissent et n'ont jamais connu d'autres toitures que les toitures basses et faites de tuiles.

De plus, il semble impossible d'admettre que les tours de l'enceinte extérieure furent couvertes au XIII^e^ siècle de la manière dont elles l'ont été récemment. Nos architectes ont posé la toiture non sur le crénelage, de façon à couvrir le chemin de ronde, mais à même la courtine, à l'intérieur du crénelage. Ainsi disposées, ces poivrières paraissent inacceptables (1).

Elles auraient rendu difficile la circulation et le ravitaillement sur la courtine, gêné le maniement de l'arbalète et laissé sans protection contre les projectiles et le mauvais temps, les hommes chargés de la défense.

D'ailleurs, si l'on en juge par la tour de la Glacière (**6**), il semble bien que nos architectes se sont trompés. Il existe en effet, à l'intérieur de cette tour, un bandeau de pierre, à trente centimètres environ au-dessous du niveau de la courtine et de la charpente que celle-ci supporte actuellement. Ce bandeau, la chose est évidente, était destiné à recevoir les poutres transversales et le plancher, lequel se trouvait exactement au même niveau que le chemin de ronde et supportait les hommes qui faisaient le service des créneaux. Puisque la tour était couverte, la toiture devait laisser un suffisant espace aux hommes qui circulaient sur le plancher et sur la courtine. Elle ne pouvait reposer que sur le crénelage.

---

(1) Voir Pl. VI.

Digitized by Google

Si donc l'archéologie et l'architecture fournissent, pour certaines tours, aux partisans de la poivrière et de l'ardoise des arguments très sérieux, elles inspirent, pour d'autres, à leurs adversaires de graves objections.

*
* *

Ecoutons à présent le témoignage de l'histoire. Peut-être complétant celui de l'archéologie, autorisera-t-il une solution au moins probable du problème qui nous occupe.

Dans les comptes royaux publiés par M. Poux, le savant archiviste de l'Aude, (1) et où sont mentionnées les réparations faites aux toitures des tours, il n'est question que de tuiles et de briques, jamais d'ardoises. On en a conclu que la poivrière et l'ardoise étaient inconnues à Carcassonne, avant le XIX^e^ siècle. C'est à tort, semble-t-il.

Ces comptes sont récents. Ils datent des dernières années du XVI^e^ siècle. Or il est probable que depuis sa reconstruction définitive, c'est-à-dire depuis 300 ans (Philippe le Hardi est mort en 1285), l'entretien de la Cité était confié aux maçons du pays. Ceux-ci ne demeurèrent sans doute pas longtemps fidèles aux principes des architectes gothiques. A mesure que les ardoises des toitures disparurent sous le souffle furieux des vents de la région, ils les remplacèrent naturellement et d'instinct par les tuiles qu'ils avaient sous la main.

Ainsi peu à peu les poivrières primitives durent céder la place aux toitures basses, dont quelques-unes existaient encore en 1850 (2). Il n'est donc pas étonnant qu'on usât de tuiles et de briques trois siècles après la grande restauration royale et l'ignorance où l'on était, à la fin du XVI^e^ siècle, des toitures ardoisées, n'est point faite pour nous surprendre.

---

(1) Joseph Poux, *La Cité de Carcassonne à la fin du XVI^e^ siècle*, Paris, Morin, 1907.

(2) Voir Pl. III.

Digitized by Google

Encore moins, faut-il s'émouvoir d'une prétendue découverte qui réduirait à néant la légende de l'ardoise (1).

Il s'agit de l'inventaire des objets de toute nature trouvés dans les magasins de la Cité, le 5 décembre 1298, par Lambert de Tury, lieutenant de la sénéchaussée de Carcassonne. Cordes, câbles, pointes, poulies, clous de fer, chevilles, bandes de fer, anneaux, caisses, bancs, chevrons, enclumes. pinces, gons, clefs, serrures avec et sans lauquets, (vertevella), pioches (rabasserios) etc., y figurent pêle-mêle dans une énumération précise et consciencieuse qui tient cinq colonnes du cartulaire de Mahul (2).

Or il s'y trouve « un couteau de fer pour tailler la terre servant à faire les tuiles », *unum cutellum ferri ad talliandum terram pro tegulis faciendis* ».

Et l'on s'écrie : « C'est l'évidence même ! Le problème est résolu ! » Ce couteau à tailler l'argile servait « *pour l'entretien des fortifications* ». « Il intervient d'une manière providentielle, avec la justice immanente, pour condamner Viollet-le-Duc et son école » (3).

Ce couteau ne serait-il pas plus dangereux pour ceux qui s'en servent et qui, en sollicitant un texte, lui font dire ce qu'il ne dit pas ?

Il n'est question dans le document que l'on invoque ni d'entretien des fortifications, ni des toitures. On a trouvé un couteau à tailler l'argile, c'est tout. Ceci prouve que dans la Cité de Carcassonne, à la fin du XIII[e] siècle, et personne n'en doute, on devait tailler de l'argile et faire des tuiles.

Non, jusqu'ici du moins, les protagonistes de la tuile n'ont mis la main sur aucun document qui leur permette d'invoquer l'histoire en faveur de leur système.

---

(1) *La Cité et les rebâtisseurs*, p. 13.

(2) MAHUL, *Cartulaire*, t. 5, pp. 338-341.

(3) *La Cité et les rebâtisseurs*, p. 13.

Digitized by Google

Au contraire les partisans de l'ardoise viennent d'augmenter leur arsenal déjà sérieusement muni, d'une pièce de toute première valeur.

Le plan de la Cité de 1462 est authentique et très minutieusement fait. Or toutes les tours qu'il représente sont couvertes de poivrières, celles de l'enceinte extérieure aussi bien que les autres, y compris les tours Wisigothiques et du Château Comtal. Et les toitures de l'enceinte extérieure, conformément aux suggestions de l'archéologie, reposent sur le crénelage (1).

Il est vrai que sauf celles des tours Narbonnaises et du Trésor et d'un petit nombre d'autres, ces poivrières ne sont pas en général très aiguës ; de sorte que les partisans de la tuile, qui, jusqu'ici gênés par le dessin de 1462, en niaient simplement l'authenticité, pourront se rabattre sur cet argument qui, en apparence, ne manque pas de valeur, et prétendre que les toitures du XIII[e] siècle, bien qu'en forme de poivrière, n'étaient pas toutes assez aiguës pour exiger de l'ardoise.

Mais est-on fondé à croire que l'auteur a retenu avec exactitude, l'inclinaison des poivrières, qu'il en a déterminé l'angle avec exactitude.

Il semblerait que cette précision soit inadmissible de la part d'un homme du XV[e] siècle, qui ne connait pas les lois de la perspective et qui, dans ses tracés, n'observe que de très loin les proportions.

Toutefois l'inclinaison des toitures des tours du Trésor et de la porte Narbonnaise est exactement celle que Viollet-le-Duc, guidé, nous l'avons dit, par la ligne du mur pignon, a donné aux combles de ces tours ; et l'on s'explique mal que l'auteur du dessin n'ait été précis que pour les toitures dont nous pouvons contrôler l'inclinaison primitive et point pour les autres.

---

(1) Voir Pl. V.

Digitized by Google

D'ailleurs, s'il a exagéré, dans quel sens l'a-t-il fait ? A-t-il surélevé les poivrières ? Les a-t-il au contraire rabaissées ? (1).

Et qui peut dire que les toitures de 1462 sont exactement celles de 1285 ? Une toiture ne dure pas 170 ans. Les ouvriers du Midi sont donc déjà passés par là et certainement ce n'est pour rendre les combles plus aigus.

Au demeurant, l'inclinaison que le dessinateur a donnée aux toitures dépasserait encore de beaucoup les possibilités de la tuile. Elle varie de 40 à 50° pour l'ensemble des tours, et dépasse 60° sur les tours Narbonnaises. Or, d'après Larousse, la tuile creuse n'est généralement utilisée que si l'inclinaison du toit est inférieure à 31° (2).

Il suffit d'ailleurs de comparer les anciennes toitures de tuiles (3) et celles du plan de 1462 (4) pour se rendre compte qu'elles ne peuvent pas être assimilées et pour recueillir l'impression que l'auteur du plan a eu l'intention de dessiner non des toitures plates mais des poivrières (5).

La preuve historique tirée du dessin de 1462, si elle est un peu énervée par la critique qu'on en fait, ne paraît donc pas du moins encore, avoir perdu toute sa valeur, et, jointe

---

(1) M. Sivade, op. cit. p. 106, conclut, non sans quelque apparence de raison, a l'exagération de la pente donnée, sur le dessin, à la plupart des toitures figurées.

(2) Larousse, *Dictionnaire universel*, art. Tuile et Toit.

(3) Voir Pl. III.

(4) Voir Pl. V.

(5) Si le dessin signalé par M. l'abbé Cals et dont il a été question plus haut, p. 14, représentait les principaux monuments de la Cité au début du XIVe siècle, il confirmerait de façon péremptoire cette remarque. La plupart des tours portent des combles suraigus et le maître verrier a dessiné soigneusement les toitures en écaille de poisson, excluant ainsi formellement la tuile à canal.

Digitized by Google

aux arguments d'ordre archéologique et architectural, autorise semble-t-il les conclusions suivantes :

Il est certain que toutes les tours étaient couvertes. Il est à peu près certain que les tours Narbonnaises et du Trésor étaient couvertes de poivrières ardoisées. Il est très probable que les tours en bossage de l'enceinte intérieure construites ou restaurées par Philippe le Hardi avaient la même couverture.

Pour les tours de l'enceinte extérieure, qui sont l'œuvre de Saint-Louis, la chose est seulement probable. Quant aux autres (visigothiques et du Château Comtal), dans l'état actuel de la controverse, aucune solution ne s'impose ; l'ardoise demeure possible, rien de plus.

*
* *

Parvenu au terme de cette étude d'ordre théorique, et muni de conclusions hélas ! trop incertaines et flottantes, vous comprenez, Messieurs, qu'il soit délicat pour le conférencier d'aborder la question pratique, et, faisant la synthèse des arguments multiples invoqués pour ou contre, d'apprécier l'œuvre de Violet-le-Duc et de se prononçer sur l'opportunité de la couverture des tours et la forme qu'il convenait de donner à cette couverture.

Aussi bien me garderai-je de présenter comme définitive ou d'imposer à personne une manière de voir que j'ose à peine vous soumettre.

Nous savons — ou nous croyons savoir — ce qu'étaient les toitures à la fin du XIII^e^ siècle. Que devait faire l'architecte du XIX^e^ ?

Il a pris l'audacieuse décision de restituer la forteresse dans l'apogée de son éclat, telle qu'elle sortit des mains des architectes royaux, à la mort de Philippe le Hardi (1285). Il a de plus le légitime souci de préserver les planchers et les voûtes qui subsistent dans un certain nombre de tours de

Digitized by Google

l'enceinte intérieure et dans celles du Château Comtal. Il est donc juste qu'il donne une toiture à toutes les tours de l'enceinte intérieure et à celles du Château.

Quelle toiture ? Il semble que la chose s'impose, toutes les tours gothiques de l'ouest, du sud et de l'est réclament une couverture gothique, en poivrière et donc en ardoise ; et l'on ne saurait trop admirer la manière artistique dont Viollet-le-Duc a exécuté ce travail (1).

Pour les tours du Château Comtal, la présomption qu'elles ont été couvertes par la royauté et, sans doute, de combles ardoisés, doit-elle l'emporter sur la certitude où l'on est qu'elles avaient à leur origine des toitures basses, faites de tuiles, et que ces toitures conviennent encore à leur caractère roman parfaitement conservé ? (2).

Viollet-le-Duc, partisan déclaré d'une réfection totale de la Cité à la fin du XIII^e^ siècle, a mieux aimé la première alternative, sacrifiant aux données quelque peu problématiques de l'histoire, la couleur locale et les exigences de l'art. Il avait peut-être le droit de faire ce choix. Nous avons aussi celui de le regretter.

Mais où l'on comprend encore moins la toiture ardoisée, c'est sur les tours visigothiques. Il les a relevées lui-même et en partie reconstruites selon leur prope style, du moins 4 sur 7, dans le dessein avéré de laisser dans cette unique collection de tours militaires qu'offre notre Cité, des spécimens de tous les genres. Et arrivé au sommet, s'inspirant tout à coup de l'hypothèse, sans aucun fondement cette fois, d'une réfection royale, et en style gothique, puisqu'il a reconstruit lui-même ces tours et à la manière des Visigoths, il les a couronnées d'une corniche de pierre et coiffées d'ardoise.

---

(1) Voir Pl. II et III.
(2) Voir Pl. III et IV.

Digitized by Google

Sans doute, on ne saurait rêver une toiture plus élégante et mieux adaptée. Il est pourtant difficile d'excuser complètement le grand architecte. Ces tours sont essentiellement méridionales. Elles sont petites et possèdent une face droite qui facilite l'emploi de la tuile. Elles devaient être couvertes d'un toit méridional. (1)

Restent les tours de l'enceinte extérieure. Devait-on leur donner une toiture et laquelle ?

Assurément, nous l'avons vu, elles étaient couvertes au moyen âge ; mais aujourd'hui, dépourvues de voûtes et de planchers, sauf deux qui font exception par leur importance et leur état de conservation, la Vade (**18**) et la Peyre (**19**), on pouvait impunément les laisser sans couverture. On aurait respecté l'incertitude qui plane encore sur la forme de leur toiture en sauvegardant le caractère archaïque de ces tours décoiffées ; on aurait en même temps évité des frais inutiles.

Il est vrai que cette abstention avait contre elle le principe qui a inspiré la restauration de la Cité ; rendre à la citadelle le caractère de place de guerre qu'elle avait au moyen âge, et nous avons vu que ce principe est défendable.

En tout cas, si l'on voulait obéir aux suggestions de la logique et de l'histoire plutôt qu'à celles de l'économie et de l'habitude, et adopter la toiture gothique qui est seulement probable, il convenait, semble-t-il, de poser les toitures sur le crénelage, ce qu'on n'a fait que pour quelques tours, (Bérard (**2**), Petit et Grand Canissou (**10** et **12**), Grand Brulas (**13**), et de les construire moins volumineuses, moins gênantes et plus gracieuses à la fois.

Les architectes invoquent peut-être les lois de la symétrie et prétendent que toutes les toitures doivent avoir la

---

(1) Voir Pl. VI.

Digitized by Google

même inclinaison, celle de la tour du Trésor, dont l'entaille a servi de norme. Ils oublient qu'ils sont architectes du XIII^e^ siècle et non du XX^e^, et que, comme le dit fort bien M. de Lahondès, « rien ne serait plus contraire à l'art du moyen âge qui avait horreur de la monotonie et qui se pliait avec tant de souplesse, unie à tant de goût, aux exigences de la construction, des matériaux et des usages » (1).

Viollet-le-Duc d'ailleurs, en donnant aux tours wisigothiques des toits plus aplatis, leur a montré qu'on pouvait s'émanciper de cette règle. (2)

*
* *

Messieurs, cette discussion a été longue. Je vous prie de m'en excuser et je vous remercie d'avoir bien voulu l'écouter avec une sympathie qui m'honore.

Du moins, elle n'aura pas été inutile si elle a démontré que la restauration de la Cité ne fut pas un acte de vandalisme ou de pur caprice et que les architectes qui l'ont entreprise et dirigée se sont inspirés de raisons, sinon toujours évidentes, du moins sérieuses et graves.

Assurément, tous les détails de leur œuvre n'échappent pas à la critique, la chose a été dite ; et le répéter bruyamment ne corrigerait pas les quelques fautes que l'on peut remarquer dans cette œuvre immense. Y a-t-il une œuvre humaine qui soit en tous points parfaite ?

D'ailleurs, à l'énorme masse de probabilité qui pèse dans le plateau de la balance, en faveur de Viollet-le-Duc et de son œuvre, s'ajoute l'épée de Brennus du fait accompli. Ce qui existe n'est pas à refaire. On ne saurait nier que ce

---

(1) *Le Vieux Pays*, loc. cit.
(2) Voir planche VI.

Digitized by Google

soit un puissant motif d'éviter des récriminations retentissantes... et inutiles. A cesser d'être possibiliste, on renonce à la sagesse.

Il est toutefois permis de souhaiter que, à l'avenir, nos architectes réfléchissent longtemps avant de jeter des parties neuves et blanches, dans ce merveilleux écrin de pierres vénérables, moussues et patinées par le soleil des siècles. Qu'ils se gardent des restaurations trop problématiques comme celle du Châtelet Narbonnais ! Ils ont la délicate et noble mission de panser les plaies de notre vieille forteresse. Qu'ils le fassent avec respect, d'une main légère et sans hâte !

Ce vœu, d'ailleurs, ne nous empêche pas de rendre hommage à l'art et à la science avec lesquelles Viollet-le-Duc et ses successeurs ont restitué dans sa splendeur la Cité du moyen âge. Dans son ensemble, leur œuvre est magnifique ; et avec notre admiration, elle appelle notre reconnaissance, car grâce à eux, grâce à sa forteresse rétablie et unique au monde, Carcassonne figure au nombre des « merveilles » et voit accourir vers elles des foules de plus en plus nombreuses.

Quel effet eût produit sur le touriste la Cité non restaurée ? Je l'ignore. Ce que je sais, pour en avoir été plusieurs fois le témoin, c'est que cette épopée de pierre qui dresse vers le ciel bleu le gracieux pignon de ses tours et raconte, à qui sait l'entendre, l'histoire des civilisations successives qu'elle a vues depuis vingt siècles s'épanouir autour d'elle, exerce sur tous les étrangers une emprise souveraine, une séduction inattendue. Ils ne regrettent point qu'on ait relevé les parties abolies ; ils ne remarquent pas les quelques pierres neuves. Elles disparaissent à leurs yeux éblouis, perdues dans ce gigantesque décor médiéval. Tous partent conquis, ravis, enchantés par cette vision ; et dans le livre mystique de leurs souvenirs, ils donnent à Carcassonne l'une des premières places.

Digitized by Google

« Après Rome, m'écrivait naguère du Canada, un groupe de prêtres, de médecins et d'industriels qui venait de parcourir l'Europe, après Rome, Carcassonne est la ville du vieux monde que nous avons le plus admirée ».

Les revues et ouvrages de tourisme anglais et américains, qui de plus en plus s'occupent de notre Cité, témoignent de la même admiration sans réserve.

Serions-nous moins sensibles à l'archaïque beauté de ce joyau parce qu'il est à nous ? Serions-nous moins enthousiastes et moins Carcassonnais que les Américains ?

J. ASTRUC.

Digitized by Google

Carcassonne et le pays Carcassonnais

PENDANT LA PREMIÈRE PARTIE DE LA GUERRE DE CENT ANS (1336-1391)

DISCOURS HISTORIQUE

La guerre de Cent Ans, a écrit D. Vayssète, (1) eut de grandes suites pour le Languedoc en particulier. « En effet, son principal théâtre ayant été dans la Guyenne, le Languedoc, qui en était limitrophe, en soutint l'effort pendant plus d'un siècle, tant par les subsides continuels que cette province fournit à nos rois que par les services de la noblesse et des peuples du pays, qui, pendant tout ce temps-là, furent presque sans cesse sous les armes, et combattirent pour la défense du royaume et des droits de la couronne ». Et le savant bénédictin reproche aux historiens français d'avoir « ignoré, omis ou altéré » la plupart des circonstances qu'il veut en rapporter.

Rien de plus juste que ces observations : elles peuvent s'appliquer même aux grands historiens, narrateurs plus que critiques, des deux premiers tiers du XIX^me^ siècle. Ils négligent, ils oublient le Languedoc, et ne semblent pas se douter que nos rois, vaincus dans le nord et dans le centre, dépossédés dans l'ouest, étaient perdus s'ils eussent été encore tournés par le midi, et si les trois sénéchaussées de Toulouse, de Carcassonne et de Beaucaire n'eussent opposé à leurs ennemis de ce côté un rempart solide, que ceux-ci purent bien ébrécher par intervalles, mais qu'ils ne

(1) *Histoire Générale de Languedoc*, t. IX, édition Privat, Toulouse 1885.

Digitized by Google

purent jamais forcer complétement. Aussi ces princes n'eurent-ils pas l'insouci des historiens ; ils ne cessèrent jamais de manifester dans leurs paroles et dans leurs lettres, malheureusement aussi par leurs appels constants d'hommes et d'argent, tout le fonds qu'ils faisaient sur le fidèle concours des peuples de ces contrées.

Au surplus, si l'injustice est moderne, l'erreur est ancienne. Les chroniqueurs, même contemporains, ont laissé beaucoup à faire aux érudits des âges suivants pour établir la vérité. Le plus illustre d'entre eux, maître Jehan Froissart, de Valenciennes, pèche par l'information et par les sentiments. Sa méthode est d'interroger l'un et l'autre sur ce qu'il a vu ou entendu ; il recueille ainsi de précieux détails : mais que de témoignages imparfaits, intéressés, que de légendes même il doit enregistrer ! le fait s'altère si vite, se transforme si vite en légende ! D'autre part il ne connaît et ne veut connaître que le monde qu'il fréquente, celui des princes, des chevaliers, tout au plus celui de la riche bourgeoisie : la masse du peuple ne compte pas pour lui, il a pour elle un cœur de pierre. Il est donc continuellement faux, parce qu'il ne s'occupe que d'une partie de la nation, et qu'il ne voit les choses que par les yeux de ceux dont il s'occupe.

Le premier soin du roi de France Philippe VI, quand il se vit menacé de la guerre par Edouard III, roi d'Angleterre, fut de visiter le Languedoc. Dès le 30 janvier 1336 nous le trouvons à l'abbaye de Prouille, venant de Toulouse et du Toulousain, et peu de jours après à Carcassonne. Il alla ensuite à Narbonne et à Béziers, où il fit son entrée le 8 février, séjourna à Montpellier du 15 au 22 février, passa à Nîmes et à Beaucaire. Arrivé à Avignon le 3 mars, il donna des lettres en faveur des *pareurs* et *parmentiers* de la ville de Carcassonne, qui déjà depuis longtemps florissait par la fabrication des étoffes. Il flattait également les grands seigneurs ayant des intérêts dans la région, spécialement les comtes Jean d'Armagnac et Gaston de Foix, perpétuels rivaux, donnait au premier le riche comté de Gaure, aux

Digitized by Google

portes de Toulouse, à l'autre 3.000 livres tournois, plus les revenus du moulin de Caumont, dans la sénéchaussée de Carcassonne, pour bien s'assurer leur concours en cas de guerre.

C'est de ce côté en effet qu'éclata d'abord l'orage : un différend de justice en Guyenne entre les deux rois, en 1336, fut l'occasion des premières hostilités. La justice entre des rois n'est pas facile à rendre. Edouard III ayant été condamné par le Parlement de Paris comme duc de Guyenne, Philippe VI envoya des commissaires, dont un était Raimond Foucaut, procureur en la sénéchaussée de Carcassonne, pour saisir ses châteaux dans ce pays. On les reçut, dit Auguste Molinier, comme on recevait parfois les gens de justice au XIV^me^ siècle, et même depuis : ils furent insultés, bien battus, et chassés. Les seigneurs gascons du parti anglais, toujours prêts à entrer en guerre, « moult convoiteux », dit Froissart, firent aussitôt le dégât sur les terres françaises ; Edouard III équipa une flotte ; le roi de France, de son côté, envoya d'autres commissaires ; seulement, sans doute pour qu'ils n'éprouvassent pas le même désagrément que les premiers, il convoqua les milices du Languedoc à l'effet de les seconder (30 avril 1337). Pierre de la Palu, seigneur de Varambon, sénéchal de Carcassonne, partit le 13 mai 1337 pour les aller joindre à la tête de la noblesse du pays. La guerre de Cent Ans était commencée. Le 20 mai suivant Philippe VI mandait au comte de Foix de se tenir prêt à marcher, et peu après envoyait en Guyenne le connétable de France Raoul de Brienne, comte d'Eu et de Guines, qui se joignit aux comtes de Foix et d'Armagnac. Ils eurent quelques succès. Mais le roi dut rappeler son connétable, et pour ne pas choisir entre les deux comtes, ce qui eût été s'aliéner celui qu'il aurait exclu, il les nomma tous deux, le 8 juillet 1338, ses lieutenants « dans les parties d'Agénois, de Bordelais, et de toute la Gascogne et la Langue d'Oc ». Ces seigneurs avaient de grands intérêts dans diverses parties du Langue-

Digitized by Google

doc et de la sénéchaussée de Carcassonne. Les d'Armagnac tinrent le comté de Rouergue ; les comtes de Foix, de nombreux châteaux dans l'Albigeois. En 1310 le comte de Foix avait cédé aux d'Armagnac, à titre d'échange, le château d'Alairac, avec Arzens et Preixan, autres terres de la châtellenie de Montréal. La ville de Montréal même avait passé d'abord des comtes de Carcassonne aux comtes de Foix, non sans contestation de la part des rois de France, qui tenaient le château, et en firent un important chef-lieu administratif. Le châtelain royal deMontréal exerçait sa juridiction sur Limoux, le Razès, et les terres des seigneurs de Mirepoix. La première localité du comté de Foix proprement dit en allant de Carcassonne vers l'ouest était Belpech, aujourd'hui dans notre département. La rivalité violente, accompagnée d'hostilités presque incessantes, qui divisait les Maisons de Foix et d'Armagnac, tenait surtout aux prétentions des d'Armagnac sur le Béarn, que retenaient injustement, à leur dire, les comtes de Foix.

Jean de la Roche, seigneur d'Heller, sénéchal de Carcassonne, alla joindre Gaston II de Foix dans le temps même de la nomination de celui-ci comme lieutenant du Roi, en juillet 1338, et le seconda utilement avec ses troupes en Gascogne. Le 26 du même mois, Philippe VI écrivit au comte de Foix de se rendre à Amiens, où l'on attendait les ennemis. Le comte y alla en effet en septembre, avec 338 nobles du pays. Les Anglais ne se présentant pas, le roi revint à Paris au commencement d'octobre. Il donna alors à Gaston, pour le payer de ses services, la moitié de la vicomté de Lautrec, qui était du ressort de la viguerie royale d'Alby, sous la juridiction supérieure du sénéchal de Carcassonne (1). Le comte contribua beaucoup, en janvier

(1) La sénéchaussée de Carcassonne étendait alors sa juridiction sur douze diocèses, ceux de Carcassonne, Narbonne, Saint-Pons, Agde, Béziers, Lodève, Alet, Saint-Papoul, Mirepoix, Alby, Castres, Pamiers. — L'abbé Sabarthés, *Dictionn. topogr. du dép. de l'Aude*.

Digitized by Google

1339, à la prise de l'important château de Penne en Agénois. Il se trouvait en octobre de la même année, avec le comte d'Armagnac et « presque toute la noblesse de Languedoc et de Gascogne », selon D. Vayssète, à l'ost de Buironfosse, près de la Capelle en Thiérache, dans le département actuel de l'Aisne Le 23 octobre les deux armées et les deux rois étaient en présence ; on crut qu'une bataille décisive allait se livrer. Froissart énumère et nomme complaisamment, à cette occasion, les chefs de l'armée française : quatre rois, six ducs, trente-six comtes ; venant aux seigneurs du midi, sur lesquels apparemment il était moins renseigné, il se borne à ajouter : « Et de Gascogne et de Languedoc tant de comtes, de vicomtes et de sénéchaux, que ce serait un détri à recorder » — qu'il faudrait un long temps pour les rappeler. Ce n'est pas la seule fois que le fameux chroniqueur ait fourni l'exemple de cette négligence pour le Midi. La bataille qu'on attendait ne se donna pas. Aucun motif précis n'en a été allégué : appréhensions réciproques, terreurs superstitieuses, obstacles entre les deux armées que ni l'une ni l'autre ne voulut franchir la première, on ne sait.

En 1340, le 11 avril, la noblesse de la sénéchaussée de Carcassonne partit sous le sénéchal Jean de la Roche pour rallier l'armée royale. L'événement marquant de cette campagne fut le siège de Tournay par le roi d'Angleterre : les Anglais échouèrent. Le comte de Foix et son frère le vicomte de Castelbon, ainsi que le vicomte de Narbonne Aimery, eurent une grande part dans ce succès. Pendant ce siège, le sénéchal de Carcassonne avait été chargé de défendre Saint-Amand contre les gens du Hainaut. « Adonc — je prends ici le récit du chroniqueur — était gardien et capitaine de Saint-Amand un bon chevalier de Languedoc et sénéchal de Carcassonne, lequel avait bien imaginé et considéré la force de la ville... et disait bien que ce n'était pas forteresse tenable contre un ost, non mie qu'il s'en voulût partir, mais voulait demeurer et garder en son loyal

Digitized by Google

pouvoir : mais il le disait par manière de conseil ». Toutefois il décida les moines de l'abbaye à se retirer à Mortagne avec leur trésor. Les miliciens de Valenciennes, au nombre de bien 12.000, s'il faut en croire l'historien, se présentèrent d'abord, et assaillirent la place tout un jour sans succès, subissant même des pertes sérieuses : « Allez boire votre goud ale » — votre bonne bière — leur criaient par dérision les assiégés du haut des murailles. Le comte de Hainaut, déjà irrité contre les gens de Saint-Amand, qui avaient brûlé l'abbaye de Hasnon, et essayé d'en faire autant de celle de Vicoigne, quitta le siège de Tournay avec 3.000 hommes d'armes à la nouvelle de l'échec des siens, et partit pour Saint-Amand, bien résolu à ne pas faire de quartier à ses défenseurs. Il fut repoussé d'un côté ; mais il s'avisa que d'un autre la forteresse n'était protégée que par les murs de l'abbaye, qu'il était facile de percer. Sa troupe pénétra par là dans la ville jusqu'à la place du marché. « Et là était le dit sénéchal de Carcassonne en bon convenant (en bon ordre), sa bannière devant lui, qui était de gueules à un chef d'argent et à deux demi-chevrons au chef, et était à une bordure d'azur endentée. Là, de-lez lui, s'étaient recueillis plusieurs compagnons de son pays qui assez hardiment reçurent les Hennuyers, et se combattirent vaillamment tant qu'ils purent ; mais leur défense ne leur valut néant, car Hennuyers y survinrent à trop grand' foison... Mesmement le sénéchal de Carcassonne y fut occis dessous sa bannière, et plus de 200 hommes d'armes, que environ lui que assez près ». Froissart exagère ; ces braves Carcassonnais ne furent pas tous occis ; le sénéchal fut seulement fait prisonnier, avec Guillaume de Thézan, seigneur de Castanet, et Guillaume Raimond de Baziège. Jean de la Roche ou de la Roque, ce qui est assez particulier, avait pris pour lieutenant Pierre de la Roque, dit chevalier de Fontiès-d'Aude, *miles de Fontiano*. Il n'en faut conclure aucune parenté entre ces seigneurs, la différence des armes le prouve. Les de la Roque, seigneurs de Fontiès au XVI^e^

Digitized by Google

siècle, portaient de gueules à trois roses d'or, deux et un. C'est donc à tort très-probablement qu'on a fait deux frères du sénéchal et de son lieutenant.

Dans cette même campagne de 1340, le comte Jean d'Armagnac contribua, sous les ordres du duc de Bourgogne, à la défense de Saint-Omer, et à la défaite complète du traître Robert d'Artois devant cette ville le 26 juillet 1340.

En 1341 le Languedoc fut menacé par un nouvel ennemi, le roi de Majorque Jacques II, en différend avec le roi de France au sujet de la souveraineté de Montpellier. Le sénéchal de Carcassonne, nommé capitaine pour cette guerre, donna à garder le château de Caramany en Fenouillèdes à Isarn de Hautpoul, damoiseau de Pezens, réunit une armée à Saint-Paul de Fenouillèdes, prit de si bonnes dispositions que le roi de Majorque n'osa engager la lutte.

Malgré la défense que Philippe VI avait faite à la noblesse du Languedoc, le 7 février 1342, d'aller combattre en Espagne ou ailleurs hors du royaume, Gaston II de Foix, d'un caractère aventureux, emmena son frère le vicomte de Castelbon et un corps de noblesse au secours du roi Alphonse de Castille contre les Maures. Il mourut à Séville, au mois de septembre 1343, des suites, dit-on, des fatigues qu'il avait subies au siège d'Algésiras. Il laissait pour héritier son fils Gaston III, le célèbre *Phébus*, alors âgé de douze ans, sous la tutelle de sa mère Eléonore de Comminges. Gaston III épousa le 11 août 1349, au Temple de Paris, Agnès de Navarre, sœur du roi de Navarre Charles le Mauvais; alliance qui ne fut pas heureuse.

En 1344 Philippe VI nomma le duc de Normandie Jean, son fils aîné, plus tard le roi Jean II, son lieutenant dans le royaume et en particulier dans le Languedoc. C'était un triste cadeau qu'il faisait à la province. Le duc Jean était brave, mais violent, obstiné, partial. Il donna aussitôt l'idée de son caractère et de ses talents. Le sénéchal de Carcassonne, le connaissant mal, tenta de profiter de son

Digitized by Google

arrivée pour réprimer les excès tyranniques de Gui de Comminges, sorte de brigand à moitié fou et d'une méchanceté atroce, qui s'appelait le *roi de l'Albigeois*, et qui en fut la terreur pendant vingt ans. Nous voyons, par les plaintes du sénéchal, que Gui de Comminges avait, comme les autres seigneurs terriens du pays, une maison à Carcassonne, où il devait résider sous ses ordres un certain temps de l'année, « afin, dit le sénéchal, de veiller à la garde de cette ville royale (la Cité), qui est une des principales du royaume, le chef, la clef et le boulevard des parties de la Langue d'Oc. » Ainsi les nobles du pays venaient à tour de rôle tenir garnison dans la Cité, et y seconder la compagnie des *mortes-payes*, c'est-à-dire des sergents à paye amortie ou perpétuelle, instituée par Saint Louis, corporation privilégiée dont chaque membre pouvait transmettre ou même aliéner sa charge à qui bon lui semblait, pourvu que le successeur pût rendre le même service. La garde des clefs appartenait alors à Jean II de Lévis, « si come solaient avoir ses prédécesseurs », porte un acte royal du 21 janvier 1346 — Gui de Comminges était de trop haute noblesse, et le duc Jean trop peu touché des réclamations des sujets, pour que le sénéchal obtînt gain de cause. Le duc fit accorder grâce entière, ou l'impunité complète, à ce bandit, qui, lui, mettait en chemise les gens de justice chargés de requérir contre lui, comme il fit au sous-viguier de Toulouse et à sa suite.

L'année suivante, moyennant un subside de 13.000 livres, le duc autorisa les habitants de la ville basse de Carcassonne à posséder une Cour de Justice, et à construire un bâtiment devant servir de siège au sénéchal et à ses officiers, sous prétexte que le château de la Cité, où la justice s'était toujours rendue, avait été brûlé, et vu l'incommodité d'avoir à gravir la colline de la Cité pour intenter et suivre les procès. Cette fois, sur l'opposition des gens de la Cité, le Gouvernement royal s'empressa de remettre les choses dans l'ancien état, nonobstant les

Digitized by Google

lettres surprises au Prince, par lettres-patentes du 20 avril 1345. L'acte dressé en conséquence de cet arrêt porte la mention, assez singulière, que ceci se passa 31 ans après que le comté de Foix eût été ôté du ressort de la sénéchaussée de Carcassonne.

Nous arrivons aux grands revers des années 1345 et 1346. Bertrand, comte de l'Isle-Jourdain, mari d'Isabelle de Lévis, dame de Saissac, perdit d'abord la ville de Bergerac, qui se rendit le 24 août 1345 à Henri de Lancastre, comte de Derby, cousin du roi d'Angleterre, et un des meilleurs capitaines de son temps. Le fils aîné de Jean de Lévis II, nommé aussi Jean, seigneur de Mirepoix, avait été tué sous les murs de la place. Le même comte Bertrand fut vaincu complètement à Auberoche, le 21 octobre suivant, par son adversaire anglais, avec une armée composée presque entièrement d'hommes des trois sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne, Beaucaire, dans laquelle étaient le sénéchal de Toulouse, les comtes de Périgord et de Comminges, les vicomtes de Carmaing, de Villemur et de Bruniquel, Aimery vicomte de Narbonne, Guillaume de Pierrepertuse, seigneur de Cucugnan et de Solatges. 3.000 hommes, parmi lesquels presque tous les chefs, furent tués, blessés ou pris.

Pendant ce temps le sénéchal de Carcassonne Girard de Roussillon, avec ses milices, en septembre 1345, dut s'avancer vers Angoulême, où le roi lui-même se rendit ; nous le voyons au mois d'octobre à Marmande. De concert avec le duc Pierre de Bourbon, que Philippe VI avait adjoint à son fils comme lieutenant général, il manda à la noblesse de la sénéchaussée de se trouver à Agen le 8 novembre avec 2.000 sergents à pieds. Le comte de Foix eut ordre d'y aller également : mais le sénéchal lui-même servit en Saintonge du 12 novembre 1345 au 8 janvier 1346. Le duc de Bourbon séjourna à Agen jusque vers le début d'avril 1346, entouré de nombreux seigneurs languedociens. C'est alors que le duc Jean de Normandie entreprit le siège d'Ai-

Digitized by Google

guillon. Les préparatifs furent immenses. 100.000 hommes, dit-on vaguement, plus raisonnablement 6.000 chevaux et 50.000 hommes de pied, furent réunis à Toulouse, avec un train d'artillerie comprenant le tiers des machines et engins des sénéchaussées de Carcassonne et de Beaucaire. La petite place d'Aiguillon, sise entre le Lot et la Garonne à leur confluent, ne valait certes pas la dépense d'un tel effort. A ce siège, commencé vers la fin d'avril 1346, assistaient Girard de Roussillon, son lieutenant Amalric de Voisins et toutes les forces de sa sénéchaussée, les vicomtes de Castelbon, de Villemur, de Carmaing, les Lévis, les sénéchaux de Toulouse et de Beaucaire, le fameux Gui de Comminges, tandis que le comte de Foix et le sénéchal de de Périgord assuraient les communications. L'impéritie du chef rendit vain tout ce puissant armement, et inutiles toutes ces précautions. Il ne sut même pas maintenir la discipline et la cohésion dans cette masse d'hommes. Dès le 16 mai Amalric de Voisins donnait des ordres très sévères pour arrêter la désertion des auxiliaires Génois et Lombards. Cet Amalric, qui paraît avoir joué un rôle important à ce siège, était des seigneurs d'Alzau ; il avait un logement dans la Cité, et jouissait d'une forte assignation de fonds pour le mettre en état de servir en temps de guerre. Les barons d'Arques formait l'autre branche de cette famille, venue, comme beaucoup d'autres, de l'Ile-de-France au temps de la croisade des Albigeois. Les Voisins étaient possessionnés dans le voisinage de Carcassonne, à Maquens, Villalbe, Couffoulens, Roulens ; ils tinrent aussi Pezens, Puyvert, eurent au moins des terres à Bram, Limoux, Cuxac-d'Aude.

Il n'y eut, d'après Froissart, qu'un effort très-sérieux contre la place d'Aiguillon, et il fut fait par les milices des trois sénéchaussées, auxquelles devaient succéder à midi celles du Rouergue, du Quercy et de l'Agénois. Ces braves gens enlevèrent un pont fortifié sur la rivière, arrivèrent au fossé, et, à l'aide d'une barque qu'ils y intro-

Digitized by Google

duisirent, parvinrent à faire tomber le pont-levis, sur lequel ils se précipitèrent, malgré les projectiles de toutes sortes que leur lançaient les assiégés. Mais ils manquaient des moyens de forcer la porte ou d'escalader les murailles, la journée s'avançait : ils durent se retirer ; les assiégés revinrent et rétablirent leur pont « plus fort que devant ». Le siège fut levé le 20 août 1346. Les chefs des défenseurs, le hennuyer Gautier de Mauny et le comte anglais de Pembroke, acquirent un grand renom pour avoir ainsi résisté victorieusement à une si grande armée pendant quatre mois. Et ce honteux échec n'était rien encore auprès de la défaite de Crécy, qui se produisit quelques jours après, le 26 août. Les troupes languedociennes ne purent paraître à cette bataille. Parmi les seigneurs on cite Jacques II de la Jugie, d'une famille encore plus considérable que celle de Voisins, favorite des papes d'Avignon et des rois de France, qui tint la seigneurie de Rieux-Minervois, et de grands biens dans diverses parties du pays.

Le 23 août, à Agen, le duc Jean désigna le comte d'Armagnac pour le remplacer en Gascogne et Languedoc; le même jour il autorisa la ville de Toulouse à restaurer ses défenses, abattues en partie en 1229 : travail qui dès 1352 était à peu près terminé. Les murailles alors construites ont duré en partie jusqu'au XIX^me^ siècle. En février 1347, les villes de Carcassonne, Limoux, Montréal et d'autres reçurent également la permission de se fortifier, nonobstant les ordres contraires donnés au temps de la Croisade des Albigeois. Les désastres de Crécy et d'Aiguillon faisaient craindre une attaque prochaine du Languedoc. La chute de Calais, du 4 août 1347, événement lointain, eut pourtant encore de certaines conséquences dans ce pays, parce que Philippe VI rémunéra les habitants de Calais expulsés en leur accordant divers avantages, et particulièrement les offices vacants : cinquante furent ainsi envoyés dans la sénéchaussée de Carcassonne, et y occupèrent des postes royaux, non sans opposition, à ce qu'il

Digitized by Google

paraît. Plusieurs familles de Calaisiens s'établirent dans la ville.

En septembre 1347 le pape Clément VI moyenna une trève entre les deux Couronnes. Mais un fléau succédait à un autre, et en amenait un autre. Ce fut après la guerre la famine, puis la peste, la terrible peste noire de 1347-1348, qui enleva, d'après Froissart, bien le tiers des habitants de l'Europe occidentale — et l'assertion, d'après des documents et des témoignages authentiques, n'est pas exagérée. Le fléau éclata en Provence, venant d'Orient, comme toujours, vers la Toussaint de 1347, et y dura seize mois, ne laissant subsister, à ce qu'on prétend, que le tiers de la population. Il passa de là dans le Languedoc ; on affirme qu'à Narbonne seulement il mourut 30.000 personnes. A Carcassonne l'épidémie sévit du commencement du carême de 1348 à la Pentecôte. L'évêque Gaucelin de Jean distribua tous ses revenus pour le soulagement des malades et des misérables. Tous les religieux Cordeliers (mineurs Franciscains) périrent, en partie victimes de leur zèle, ainsi que quarante-six Dominicains (ou Jacobins) avec leur prieur. On enterrait les cadavres au cimetière de Saint-Amadou, hors des murs de la ville basse, dont, paraît-il, on ignore encore aujourd'hui l'emplacement. A Béziers, il ne restait plus personne pour administrer la ville, tous les magistrats et leurs officiers étant morts ; à Limoux les impôts ne furent pas levés cette année, faute de contribuables. A Montolieu, ville alors importante, surtout par son abbaye et par son château de Mallast, et dans beaucoup de localités, il fallut agrandir le cimetière. Une des victimes, à ce qu'on présume, fut le comte Bertrand de l'Isle-Jourdain, devenu lieutenant royal le 31 décembre 1347, et qui mourut le 12 août 1348. Sa veuve, la dame de Saissac, fonda un hôpital à Carcassonne en 1360. Il y eut, comme il arrive en pareil cas, des excès de toutes sortes, des turpitudes comme celles des *Flagellants*, qui reparurent ; on s'en prit aux Juifs, à de prétendus empoisonneurs ; cinq malheureux furent suppli-

Digitized by Google

ciés à Carcassonne, quatre à Narbonne, deux à la Grasse, beaucoup jetés en prison.

Et les préparatifs de guerre ne cessaient pas. Narbonne recevait, comme Toulouse et Carcassonne, la permission de relever ses murailles (30 décembre 1349). En janvier 1350 Pierre de Beaumont, sénéchal de Carcassonne, conduisit ses troupes à l'armée de Gascogne ; les hostilités étaient recommencées, malgré la trève conclue. Le roi Philippe VI mourut cette année, le 22 août. On lui doit la fondation de la ville ou bastide de Revel, en 1341. Son successeur, Jean II, vint tenir les Etats de la Province à Montpellier le 8 janvier 1351, et vingt-deux villes du Languedoc se firent représenter aux Etats Généraux tenus à Paris le 15 mars suivant. Il s'agissait toujours de subsides : les Etats accordèrent 50.000 livres tournois ; et d'appels de gens de guerre, les sénéchaux de Toulouse et de Carcassonne fournirent 2.000 arbalétriers et 100 hommes d'armes. Le clergé de la province tenait aussi son assemblée, car la discipline ecclésiastique elle-même souffrait par le malheur des temps. Pierre de la Jugie, troisième fils de Jacques II, archevêque de Narbonne, réunit ses suffragants en concile à Béziers le 7 novembre 1351. C'est ce fameux cardinal de Narbonne, qui fit bâtir le palais archiépiscopal de cette ville, l'église et le château de Capestang, le château de Leuc, la maison de l'officialité à Limoux, et ériger son tombeau à St-Just de Narbonne.

L'apparence de trève qui existait encore entre la France et l'Angleterre cessa le 12 septembre 1352. Les Anglais commirent d'affreux ravages dans la sénéchaussée de Toulouse, et le jeune comte de Foix vint dans cette ville pour la défendre. Malheureusement le roi Jean nomma le comte d'Armagnac lieutenant royal dès la fin de novembre de cette année : ce qui excita la jalousie de Gaston. De plus son beau-frère Charles le Mauvais ayant fait assassiner Charles de la Cerda, connétable de France, le roi ordonna aux comtes d'Armagnac, de Comminges et à d'autres

Digitized by Google

d'attaquer la Navarre : Gaston III alors dévasta l'Armagnac. Les Anglais profitaient de ces troubles ; en 1354 ils recommencèrent leurs courses dans le Toulousain. La guerre s'approchait du Carcassès : le roi commanda d'Avignon, le 3 février 1355, au sénéchal de Carcassonne de faire travailler aux fortifications de toutes les places et de tous les châteaux de sa sénéchaussée : mesure qui eût été assurément fort utile, si on eût pu l'exécuter avant l'orage qui fondit précisément cette année-là sur le pays.

C'est alors en effet que le roi d'Angleterre Edouard III envoya en Guyenne son fils le prince de Galles Edouard, dit le Prince Noir. A peine débarqué à Bordeaux, ce prince organisa, avec 15 à 18.000 hommes, Anglais et Gascons, vieux routiers ou habitués aux armes, une grande reconnaissance offensive, voulant éprouver la force de cette muraille du Languedoc qui avait arrêté jusque là ses compatriotes, et voir s'il ne serait pas possible d'atteindre par là le Rhône, et de prendre ainsi à revers les rois Valois : « chevauchée grande et belle, dit Froissart, où les gens d'armes firent grandement bien leur profit. » En réalité cette expédition, sans résultat stratégique, fut, comme la qualifie très justement Auguste Molinier, un simple exploit de brigands, fort impolitique, car, en cherchant à se faire redouter, les Anglais accrurent la haine encore plus que la terreur qu'ils inspiraient. Nous en possédons, dans la chronique anglaise de Geoffroy le Backer, un récit qu'il est intéressant de comparer à celui de Froissart, comme l'ont fait MM. Joseph Poux, archiviste du département de l'Aude, et Henri Mullot, conservateur de la Bibliothèque municipale, dont la savante étude a éclairci plusieurs parties obscures de ces deux narrations. Le Prince pénétra dans la sénéchaussée de Toulouse le 26 octobre 1355, et passa à trois lieues au sud de la ville sans l'attaquer. « Pour ce temps, dit Froissart, la cité de Toulouse n'était mie grandement menre que la cité de Paris ; mais le comte d'Armagnac fit abattre tous les

Digitized by Google

faubourgs ». Il avait réuni, selon le chroniqueur, jusqu'à 49.000 hommes ; nous savons qu'il avait mis en réquisition tous les hommes valides au-dessus de quatorze ans. Il disposa tout ce monde pour la défense de la place, déjà munie, on l'a vu, de bonnes murailles, résolu d'ailleurs à ne pas se risquer en pleins champs avec ces recrues contre les troupes aguerries du Prince anglais. Celui-ci passa la Garonne le 28 octobre vers Portet et le confluent de l'Ariège, et coucha près de là à la Croix-Falgarde. Le 29, par Castanet, il arriva à Montgiscard, qui fut brûlé. Le chroniqueur français fait à ce propos une curieuse remarque : « La forteresse, dit-il, n'était fermée fors de murs de terre et de portes de terre couvertes d'estrain (de chaume, *stramen*), car on recouvre en ou pays, à grand'dire, de pierre nequedent », car on ne recouvre jamais de pierre, à vrai dire, dans ce pays. Le 30 l'armée logea à Avignonet, dont, observe A. Molinier, elle se garda bien d'attaquer le château, sis sur une hauteur, et qui peut-être l'eût arrêtée longtemps. Elle incendiait partout ce qui pouvait être livré aux flammes, particulièrement les moulins à pastel, alors une des grandes industries du Lauraguais. Le 31 octobre les Anglais étaient à Castelnaudary, que Froissart appelle Neufchâtel d'Aury, « une moult grosse ville et bon châtel (*in grandi oppido*, dit de même le Backer), et remplie de biens et de gens ; mais elle n'était fermée, ni le château aussi, fors de murs de terre, selon l'usage du pays ». Tout fut renversé et brûlé, l'hôpital et les couvents comme le reste, même l'église Saint-Michel, où beaucoup d'habitants s'étaient réfugiés. Les Anglais étaient pressés ; dans le pillage ils dédaignaient les *pennes* (les étoffes), ne faisaient compte que de vaisselle d'argent ou de bons florins. Leur procédé était simple : ils saisissaient un bourgeois, le battaient et le blessaient jusqu'à ce qu'ils en eussent tiré ce qu'ils désiraient. Froissart place ensuite l'arrivée à Villefranche, où évidemment les Anglais avaient passé en venant à Castelnaudary : il a brouillé ses sou-

Digitized by Google

venirs, lui ou celui qui l'intruisait. Le Backer commet une erreur pareille au sujet de Canet-d'Aude. Villefranche est qualifié aussi par notre chroniqueur « une bonne ville, et grosse, et bien séant, où demeuraient grand'foison de riches gens. » Et il ajoute : « Sachez que ce pays de Carcassonnais, et de Narbonnais, et de Toulousain, où les Anglais furent en celle saison, était en devant un des gras pays du monde, bonnes gens et simples gens, qui ne savaient que c'était de guerre... Si trouvaient les Anglais et les Gascons le pays plein et dru, les chambres parées de kieutes (de tapis) et de draps, les écrins et les coffres pleins de bons joyaux ». Par Villepinte et Alzonne, qui fut incendié le 2 novembre, les ennemis arrivent le 3 novembre devant Carcassonne, « belle ville, dit le Backer, fort riche et bien construite, plus vaste que Londres entre les murs : *villam pulchram, prædivitem et benè ædificatam, ampliorem Londoniis infrà muros* ». Le P. Bouges observe en effet que la ville, ou, comme on disait, le Bourg de Carcassonne, avait alors deux fois l'étendue de la ville d'aujourd'hui, bien qu'elle ne fût pas aussi peuplée. Froissart lui donne « bien 7.000 maisons ». Malheureusement elle n'était ceinte que de murs de terre, sauf du côté de la rivière, où une forte muraille de pierre avait été élevée contre les inondations. Cette enceinte datait de 1276. Entre la ville et la Cité, dit le Backer, la rivière courait sous un pont de pierre, au pied duquel était situé un bel hôpital, « *sub ponte petrino, ad cujus pedem pulchrum hospitale erat situatum* » : témoignage curieux et important au sujet de l'antiquité de cet hôpital, qui a été contestée. Le sénéchal Thibaut de Barbazan, l'ancêtre de Barbazan *sans reproche*, un des libérateurs du territoire sous Charles VII, s'était enfermé avec ses hommes dans la Cité, comme c'était pour lui l'ordre et le devoir. Les Carcassonnais défendirent-ils leur ville quand même ? Le Backer le donne à penser, sans y insister autrement, lorsqu'il parle d'un sir Basset Drayton, fait chevalier à ce moment, ainsi qu'on avait

Digitized by Google

accoutumé avant les batailles, qui dresse sa bannière, selon l'usage, et s'élance pour gagner ses éperons, comme on disait. Le Prince de Galles, dans une lettre à l'évêque de Winchester, où lui aussi qualifie Carcassonne de « belle ville et grande », déclare qu'il y avait dedans beaucoup d'hommes d'armes et de gens des communes : « mais, ajoute-t-il, à notre venue ils guerpirent la ville, et s'enfuirent à l'ancienne, qui est un moult fort château ». Il est clair qu'il s'agit ici des hommes d'armes et des milices que le sénéchal emmena avec lui ; comme les habitants vaincus se replièrent de même dans la Cité, le Prince ne distingue pas : ce qui se comprend d'après le texte de cette lettre, compte-rendu très-sommaire, où le plus important des opérations seulement est signalé en quelques mots. D'autre part un des principaux officiers de l'armée anglaise, John Wingfeld, dit positivement dans une autre lettre que l'on *prit* Carcassonne : « Et *prist* la ville de Carcasoun, qu'est plus graunt, plus fort et plus belle qu'Everwick. » Et si l'on voulait soutenir que *pris* ne signifie pas autre chose ici qu'*occupé*, il reste Froissart, qui certainement, son récit tout entier le prouve, écrivait d'après des témoins oculaires, et qui nous conte : que les habitants avaient tendu à l'entrée de chaque rue jusqu'à dix ou douze chaînes ; que derrière cet obstacle bien insuffisant, « ils recueillirent faiticement » — accueillirent bravement les Anglais ; qu'Eustache d'Aubercicourt franchit les chaînes un des premiers ; que les défenseurs, criblés de flèches par les archers anglais, furent « déconfits et boutés hors de leur ville » ; que plusieurs enfin se sauvèrent dans la Cité, où l'on avait préalablement fait retirer les femmes et les enfants. Le pont de l'Aude en effet restait libre, protégé par l'artillerie de la Cité. Seulement je ne sais où Auguste Molinier a pu prendre ce qu'il écrit, que les bourgeois, « aidés par quelques sergents et bidaux laissés par les officiers royaux, se défendirent de rue en rue, et périrent

Digitized by Google

presque tous ». A-t-il simplement amplifié le récit de Froissart ?

Le 3 et le 4 novembre l'armée se reposa dans le Bourg, dont elle occupait les trois quarts, et se refit « avec du vin muscat et toutes victuailles en abondance, tant des délicates que des nécessaires, « *habundans vino muscato et cæteris victualibus, tam delicatis quam necessariis* ». Froissart célèbre également « ces bons vins et ces bons muscades » de Narbonne. C'est alors que les bourgeois retirés dans la Cité tentèrent de sauver la ville de l'incendie en faisant offrir au Prince une somme énorme, que le Backer donne en toutes lettres, deux cent cinquante mille écus d'or. Le chef anglais aurait répondu fièrement : « qu'il n'était pas venu pour chercher de l'or ou poursuivre justice, ni pour vendre des cités, mais pour les prendre, *quod hùc non venit pro auro et justitia prosequenda, nec ut venderet, sed caperet civitates* ». Il est fâcheux pour cette grandiloquence que, au dire du même chroniqueur qui nous rapporte le fait, une localité qu'on pense être Pexiora, où était une commanderie de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, se fût rachetée le 1er novembre précédent au prix de 10.000 florins. Froissart affirme qu'un peu plus tard Homps se racheta pour 12.000 écus. Le Prince n'était pas en veine de magnanimité tous les jours, à moins de supposer des vols, peu probables, de subalternes. Quant à la somme elle-même qu'auraient offerte les Carcassonnais, il leur eût été certainement impossible de la rassembler, surtout en quelques jours. L'or alors était rare, extrêmement cher, les preuves en sont partout dans l'histoire de ces temps. Le P. Bouges réduit la somme à 25.000 écus d'or : mais n'est-ce pas arbitrairement ? Auguste Molinier maintient 200.000 écus d'or.

Le 6 novembre le Prince ordonna l'incendie du Bourg. Il essaya le même jour, d'après le P. Bouges, de forcer l entrée de la Cité. Il était naturel qu'il cherchât à se rendre compte de l'état de la forteresse, à découvrir quelque partie

Digitized by Google

vulnérable, peut-être à provoquer un combat ou une panique. Il dut lancer dans ce but quelques bandes d'enfants perdus par le pont de l'Aude, où l'artillerie de la Cité, selon Froissart, en atteignit quelques-uns ; mais il est sûr, MM. Mullot et Poux l'ont suffisamment démontré, que l'armée entière ne passa pas l'Aude. Et cependant, ajoute le P. Bouges, si le Prince eût connu l'état de la place, il s'en fût rendu maître facilement sans coup férir. L'eau manquait, par suite d'une longue sécheresse, pour la foule des réfugiés. C'est bien en effet par la privation de l'eau qu'on réduisait en général les châteaux de ce pays. Seulement le chef anglais ignorait ce détail, et il n'entrait pas dans ses plans d'organiser un blocus. Convaincu que la place, comme dit Froissart, « ne faisait mie à prendre », il poussa de l'avant en hâte par la rive gauche de l'Aude, et après avoir franchi cette rivière à Castelnau, arriva dès le 8 novembre devant Narbonne, « dont la Cité était forte, dit le Backer, avec de bonnes murailles... Le faubourg, appelé le Bourg, était vraiment plus grand et mieux construit que celui de Carcassonne : « *Civitas fortis et bene murata... Habuit etiam suburbium, vocatum Burgum, reverà majorem et melius ædificatum quam illum de Carcassona* ». Le Prince de Galles s'exprime à peu près de même : « Nous venîmes à la ville de Narbonne, qu'était noble ville et grant, assez plus que n'était Carcassonne ». Et Wingfeld : « La dite ville (de Narbonne) est poi meyndre de Loundres », un peu moins grande que Londres. Là deux évêques envoyés d'Avignon par le Pape firent demander audience au Prince, qui refusa de les recevoir, déclarant qu'il ne pouvait traiter sans l'autorisation du roi son père, auquel ils devaient préalablement s'adresser. Les Anglais cette fois livrèrent l'assaut à la Cité, séparée du Bourg par l'Aude, comme à Carcassonne, et où se trouvaient, à ce qui fut rapporté au Prince, le vicomte Aimery avec 500 chevaliers : les ennemis furent repoussés après un violent combat, qui dura pendant la nuit du 8 au 9 et toute la journée du 9. Cet échec commença à inquiéter

Digitized by Google

le chef anglais. Il apprenait de plus, il l'explique lui-même, que l'armée de Toulouse s'était mise en mouvement, et le suivait ; il représente même sa marche en arrière comme ayant pour but d'atteindre et de combattre cette armée : Nous les poursuivîmes à grandes journées, dit-il, mais ils retournèrent vers Toulouse. Auparavant, il alla vers le nord rallier un corps qui assiégeait Capestang ; il sut là une autre mauvaise nouvelle : les milices de la sénéchaussée de Beaucaire s'avançaient vers Béziers sous les ordres du connétable Jacques de Bourbon. La situation des Anglais, entre deux armées ennemies et deux places imprenables, devenait dangereuse : le Prince se replia rapidement, épandant la destruction et l'incendie à l'aide de corps détachés. Le 12 il couchait à Homps, au lieu, dit le Backer, où d'Armagnac avait couché la nuit précédente. Un des deux chefs évitait l'autre. On accusa fort d'Armagnac. Le Backer d'autre part est difficile à entendre. MM. Mullot et Poux pensent que le Prince, après avoir brûlé Azille, Pépieux, la Redorte, fit un crochet vers le nord par Siran, la Livinière, Ventajou (ces deux derniers lieux furent anéantis) ; mais ils sont ainsi forcés d'ajouter une journée à l'itinéraire de le Backer, qui d'ailleurs déclare positivement que l'armée laissa à droite l'étang de Marseillette, Carcassonne et l'ancienne route. Est-il impossible que le Prince ait envoyé de fortes reconnaissances sur ses ailes, qui le ralliaient après avoir fait de longs détours ? Quoi qu'il en soit, Peyriac et Conques, au nord de l'Aude, furent brûlés, et le Prince coucha le 13 (le 14 selon MM. Mullot et Poux) à Pennautier, au-delà du pont, dit le Backer, ses forces occupant aussi Villalier. On incendia Pezens et la région, et on arriva le dimanche 14 (ou le 15) à Prouille, où vivaient, dit le Backer, cent Prêcheurs, et cent quatorze dames recluses dites Prêcheuses (dominicaines). Evidemment les Anglais avaient trouvé sur leur chemin Montréal, qui fut pris et mis à sac ; mais puisque Limoux eut le même sort, sans que la marche du Prince fût arrêtée, il faut bien qu'une colonne

Digitized by Google

ait été détachée et envoyée de ce côté. Le Prince préserva de tout dommage le grand monastère qui l'hospitalisait, et en reconnaissance les religieux le reçurent, lui et beaucoup d'autres, en confraternité spirituelle, *in spiritualem confraternitatem*. On aurait tort de voir dans cet acte une signification politique ; les sentiments des religieux et religieuses de Prouille ne pouvaient être douteux. Nous voyons par une pièce de nos archives que les dames de N. D. de Prouille avaient prêté au roi de France, avant 1345, une somme de 250 livres, qui n'était pas encore restituée à la date du 14 août 1368, où Charles V donna l'ordre de le faire. De son côté, le gouvernement royal veillait attentivement à préserver de toute atteinte cette grande maison, refuge respecté des filles nobles de tout le pays. En 1360, le 8 avril, le comte Jean de Poitiers, fils du roi de France Jean II, annulait un acte des commissaires royaux qui avaient fait saisir les provisions du couvent à Fanjeaux, Villasavary, Villeneuve-la-Comptal, pour en garnir les forteresses. Le 8 février 1365 le duc d'Anjou, à Carcassonne, prenait d'autres mesures pour la défense du couvent.

La piété du Prince anglais ne l'empêchait pas de continuer à lancer ses bandes incendiaires par tout le pays. Dans le voisinage, le bel *oppidum* de Fanjeaux, Lasserre, Villasavary en furent les victimes. Enfin le 15 novembre (ou le 16) les Anglais étaient arrivés à Belpech, qu'ils durent prendre de force ; le château se rendit. Le Prince défendit de faire le dégât dans le pays à cause du comte de Foix, qui en était le seigneur. Gaston III vint de sa personne à sa rencontre. Le Backer nous apprend à cette occasion que le comte n'avait encore que 20 ans, qu'il n'était pas chevalier, et qu'il venait de s'échapper des prisons du « Couronné de France » (les Anglais ne disent pas le roi), où il avait été retenu deux ans. Ces détails sont inexacts : le comte avait 24 ans et non pas 20, et sa prison, qui dura

Digitized by Google

peu, est de 1356. Le Prince Noir repassa la Garonne à Monthaut et revint à Bordeaux.

La courageuse défense et les malheurs des populations de la sénéchaussée de Carcassonne leur valurent du moins de vives sympathies. Dès le 22 novembre 1355, à la première nouvelle du désastre, le roi Jean écrivait aux Carcassonnais pour tâcher de les consoler, leur annoncer l'envoi d'une puissante armée sous le duc d'Orléans, les exhorter « à garder, dans de telles adversités, la constance de leurs fidèles aïeux », avec promesse de les récompenser « comme de spéciaux et sûrs amis, *tanquam speciales et fideles amicos* ». Cette lettre fut suivie de l'ordre au comte d'Armagnac de faire réparer et fortifier la ville basse dans le plus bref délai. On jugea nécessaire de rétrécir beaucoup l'enceinte, qui fut fermée cette fois de murs de pierre et de fossés. Ce grand œuvre était achevé, ou du moins la ville entièrement garnie, avant avril 1359 ; car on a encore, à diverses reprises, travaillé depuis à ces défenses. M. Cros-Mayrevieille a exprimé l'opinion, d'après des études faites sur l'état du sous-sol, que le Bourg rebâti en 1355 différait de l'ancien non seulement par la diminution d'étendue, mais par ce fait que les rues ne furent pas toutes rétablies exactement selon le même tracé. Les deux grands faubourgs bâtis aux environs des couvents des Jacobins et des Cordeliers datent de plus tard. Jean comte de Poitiers, puis duc de Berry, contribua par ses libéralités à avancer l'ouvrage. Il prorogea d'un an les impositions, et le roi défendit aux créanciers des habitants de les faire saisir ou emprisonner jusqu'à un certain délai. Il se produisit quelques difficultés : en raison du rétrécissement de l'enceinte, on avait interdit aux bouchers de tuer dans l'intérieur de la ville : ils réclamèrent, rappelant les pertes qu'ils avaient subies par l'incursion du Prince de Galles et l'incendie de la ville, représentant que les portes étaient fermées la nuit, ce qui les gênait extrêmement. Par un nouveau règlement, de juin 1359, ils obtinrent de pouvoir tuer et écorcher les animaux

Digitized by Google

dans leurs maisons. Carcassonne toutefois ne recouvra pas son ancienne prospérité. En 1283 et 1304, d'après le recensement ordonné par Philippe le Bel, la ville avait 1273 feux taillables, non compris 843 feux de pauvres, qui ne payaient rien, et certaines personnes payant à part, à savoir les nobles, 43 notaires, 9 médecins; 12 lombards (banquiers), 30 juifs, 40 sergents, 15 avocats, 9 prêtres et 250 autres clercs. Or, en juillet 1372, des lettres de Charles V fixaient à 807 seulement le nombre des feux d'imposition du Bourg (ou de la ville) de Carcassonne.

L'ordre donné pour la réparation de Carcassonne fut étendu à toutes les villes de la région. On fortifia Béziers, Narbonne, les places de l'Albigeois et du Castrais. Le 15 décembre 1355 le sénéchal Thibaut de Barbazan commettait Bernard-Raimond de Durfort pour visiter les châteaux de ces deux derniers pays. A la fin d'août 1356 le roi Jean, se trouvant à Chartres, confirmait les privilèges accordés par le comte d'Armagnac aux habitants d'Avignonet, Fanjeaux, Castelnaudary, Montgiscard, Mas-Saintes-Puelles, pour les aider à rétablir leurs villes ou villages. Il accordait dans le même temps et pour la même cause à ceux d'Alzonne des exemptions d'impôts, et le droit de prendre gratuitement du bois dans les forêts royales, en vue particulièrement de reconstruire leur église et leur hôpital.

La crainte du retour des Anglais engagea les Etats du Languedoc, réunis à Toulouse le 16 mars 1356, à voter un subside considérable, malgré l'appauvrissement d'une bonne partie du pays. Il n'y eut qu'une défection, celle du châtelain ou gouverneur de Termes, au diocèse de Narbonne, qui arbora le *drapeau rouge* et livra sa place aux Anglais au commencement de 1356.

Le 5 avril de cette année le roi Jean fit arrêter Charles le Mauvais pour ses cabales contre l'Etat, et aussi, dit-on, le comte de Foix, bientôt mis en liberté, puisque nous le voyons dès l'été qui suivit recommencer sa guerre perpétuelle contre les d'Armagnac. A la fin de 1357 il partit avec

Digitized by Google

une troupe de chevaliers pour aller combattre les païens de la Prusse dans les rangs des chevaliers teutoniques.

Les Languedociens étaient peu nombreux à la journée de Poitiers, ou de Maupertuis, du 19 septembre 1356, bien plus funeste encore que celle de Crécy. On cite le vicomte de Narbonne Aimery VII, qui fut grièvement blessé et resta prisonnier du Prince Noir avec le roi de France, ainsi que le sénéchal de Toulouse, le comte de Castres et Vendôme Jean VI, un des membres importants de la sénéchaussée de Carcassonne (la baronnie de Lézignan fut dans cette Maison), Jacques II de la Jugie, également blessé et pris (il mourut deux ans plus tard dans son château de la Livinière près Pépieux), enfin sept chevaliers, la plupart tués ou pris. Froissart ne nomme personne du Midi.

Dans les agitations qui suivirent, le Languedoc fit voir une fidélité, une dignité, une intelligence de la situation qui n'existaient guère ailleurs. Tandis qu'à Paris éclataient la révolution d'Etienne Marcel, et dans les campagnes voisines le soulèvement des Jacques, les Etats de la province, dès le 13 octobre 1356, à Toulouse, offraient une armée entière, 13.000 chevaux et 2.000 fantassins, avec l'argent pour les solder, et ordonnaient un deuil d'un an, « sans cointises quelconques (sans parures), et que aucun ménestérieus, jugleurs (ménétriers et jongleurs) ne joueraient de leurs mestiers ». Seulement ils imposèrent des conseillers au comte d'Armagnac (1). Il y eut néanmoins en mai 1357 une émeute à Toulouse pour le fait des impôts. Les Etats faisaient plus qu'ils ne pouvaient ; les taxes votées ne se recouvraient pas dans un pays ruiné. Les émissaires du roi de Navarre agitaient le peuple. Les gens

(1) Sur les réunions d'Etats qui se succédèrent à cette époque et sur la façon dont se gouverna le Languedoc, on peut voir l'ouvrage de M. Paul Dognon : *Les Institutions politiques et administratives du pays de Languedoc, du XIII^e siècle aux Guerres de Religion*, Toulouse, 1895.

Digitized by Google

de guerre, n'étant plus payés, se mirent à piller : c'est l'origine de ces Compagnies de routiers, qui firent tant de mal. Ce n'était pas le jeune comte de Poitiers, âgé de 16 ans au plus, envoyé dans le Languedoc par le Dauphin Charles, régent du royaume, avec le titre de lieutenant général, qui était capable de trouver des remèdes à une telle situation. Encore les chevaliers du Midi rendirent-ils un service notoire au Dauphin lui-même, expulsé de Paris et menacé par les Jacques, ou paysans soulevés. La propre femme du Régent, avec la duchesse d'Orléans et bien 300 dames ou demoiselles des premières Maisons de France, surprises par l'insurrection, n'ayant plus leurs maris, leurs fils et leurs frères, pris ou morts à Poitiers, pour les défendre, s'étaient réfugiées dans le Marché de Meaux, îlot fortifié entre la Marne et un canal, accompagnées seulement du duc d'Orléans et de quelques hommes d'armes. Les Jacques marchaient pour les assaillir : elles étaient perdues sans un secours vraiment providentiel. Gaston Phébus revenait justement de combattre en Prusse et de chasser en Scandinavie, avec son cousin Jean de Grailly, captal de Buch, et une soixantaine de bonnes lances. Ces chevaliers se jetèrent dans l'île pour protéger les dames. Comme les Jacques se ruaient à l'assaut, le 19 juin 1358, la porte de la forteresse s'ouvrit toute grande, et cet escadron d'élite fondit sur les paysans. Un des chevaliers qui prirent part au combat, ou plutôt au massacre qui suivit, contait plus tard à Froissart qu'ils en avaient tué plus de 6.000. Ils en étaient tous « lassés et tannés », dit le chroniqueur. Ce fut la fin de l'insurrection, parce que les gens des châteaux reprirent courage, et exterminèrent le reste des Jacques.

Les Etats du Languedoc continuaient leurs démonstrations de fidélité. A la fin de 1358 une délégation de quatre membres, avec une suite, se rendit à Londres « pour s'informer de la santé du roi, en rapporter des nouvelles dans le pays, et lui offrir les corps, les biens et les familles de tous les habitants de la Province pour sa délivrance ». On

Digitized by Google

peut juger que Jean fit bon accueil aux envoyés, qui lui apportaient, outre ces compliments, une somme fort ronde en or ; il accorda divers avantages aux villes qu'ils représentaient, en particulier l'autorisation à ceux de Carcassonne de faire procéder à la vérification des feux qui s'étaient conservés après la peste et la guerre, afin d'établir plus équitablement les charges (4 mars 1359). Ces effusions amicales en effet étaient accompagnées de demandes réitérées d'argent. Le pays était si épuisé que les Etats réunis à Toulouse vers la fin du même mois de mars durent recourir à l'odieuse gabelle sur le sel. Et l'on avait sur les bras, outre les gens de guerre licenciés ou déserteurs, l'ambitieux comte de Foix, qui attaquait d'Armagnac, envahissait les domaines royaux, exigeait le gouvernement du Languedoc, et, ne l'obtenant pas, battait les Toulousains, brûlait les faubourgs de leur ville. La guerre dura avec lui de janvier 1359 à juillet 1360, malgré l'intervention du pape Innocent VI, les ambassades et les efforts du comte de Poitiers, incapable de résister. Les gens de Narbonne d'un autre côté voulaient qu'en retour de leurs sacrifices on leur permît d'établir un port à proximité de leur ville, parce que le port royal d'Aigues-Mortes s'ensablait de plus en plus : ils ne l'obtinrent pas. Le 4 mars 1360 le roi Jean décida que le port d'Aigues-Mortes serait restauré, et demeurerait le seul du Languedoc : « C'était, dit fort bien Auguste Molinier, sacrifier les intérêts de tout le pays à ceux d'une bourgade, création factice, dont la décadence était chaque jour plus évidente », au point que le roi dut permettre de contrevenir en certains cas à sa propre ordonnance. Le mariage du comte de Poitiers avec Jeanne d'Armagnac, sœur du comte Jean II, le 24 juin 1360, en montrant à Gaston de Foix qu'il ne l'emporterait pas sur son rival, le détermina, contre toute attente, à faire la paix. Il l'accorda le 7 juillet 1360, à Pamiers, aux instances de Jean le Meingre, dit Boucicaut, et des envoyés pontificaux, mais au prix de 200.000 florins d'or ; et comme il gardait les places prises à d'Armagnac, celui-ci s'em-

Digitized by Google

pressa d'en réclamer autant, avec menaces de guerre ; et il fallut aviser à les satisfaire tous deux.

Une paix encore bien plus coûteuse venait alors d'être conclue entre les deux Couronnes de France et d'Angleterre à Brétigny, près de Chartres, le 8 mars 1360. Le Languedoc y perdait toutes ses anciennes annexes, le Périgord, l'Agénois, le Quercy, le Bigorre, et il fallait payer l'énorme rançon du roi, 3 millions d'écus d'or. Les seigneurs gascons et languedociens refusaient, comme les habitants de la Rochelle, de porter leur foi au monarque Anglais : Jacques de Bourbon, envoyé du roi Jean, négocia pendant un an pour les amener à y consentir. Le comte de Poitiers, désigné comme otage, ne se pressait pas de partir ; il s'y résigna quand le roi l'eut fait duc de Berry et d'Auvergne en compensation du Poitou, abandonné aussi aux Anglais, en lui conservant même son gouvernement du Languedoc, où il se fit représenter par des lieutenants. La sénéchaussée de Carcassonne fut celle qui contribua le plus, selon D. Vayssète, au payement de la rançon du roi.

On continuait d'en fortifier hâtivement les places. Les couvents même se garnissaient tant qu'ils pouvaient. Nous voyons que sur une réquisition du procureur du Chapitre de la Grasse de mars 1361, adressée à l'administrateur de l'abbaye, exposant que les ennemis avaient déjà occupé plusieurs lieux de la sénéchaussée dans le voisinage du monastère, d'ailleurs fortifié et défendable, le dit administrateur y établissait un capitaine avec des hommes d'armes, et tout ce qu'il fallait pour la défense. La ville de la Grasse était fortifiée la même année. Comigne, qui dépendait du couvent, fut également mis dès 1363 en état de résister, sur la demande de ses syndics, avec un capitaine pour la garde du château. A Montolieu, on réédifiait le château royal de Mallast, sur la Dure : si bien que, durant l'année 1361, le Bègue de Vilaines, alors sénéchal de Carcassonne, le défendit victorieusement contre des bandes d'aventuriers,

Digitized by Google

qui ne purent que brûler la ville, seulement palissadée. Ils n'en continuèrent pas moins de rôder dans l'Albigeois.

Le traité de Brétigny en effet, si cher qu'il eût coûté, n'était pas la paix : il ouvrait au contraire une lutte nouvelle, tout aussi désastreuse que l'autre. Depuis vingt-quatre ans que durait la guerre, il s'était formé une classe de capitaines et de soldats d'aventures, déshabitués de tout travail, inaptes à tout métier, propres seulement à combattre et surtout à détruire. Quand on voulut, la paix signée, obliger ces gens à quitter les forteresses, ils se révoltèrent et se mirent à courir le pays, prenant les châteaux, contraignant les villages et les villes dégarnies à pactiser avec leurs chefs. Ils abondèrent en Bourgogne, en Champagne, en Languedoc, surprirent Pont-Saint-Esprit sur le Rhône, occupèrent plusieurs places de la sénéchaussée de Beaucaire, tuèrent le sénéchal.

En janvier 1361 le pape Innocent VI, menacé dans Avignon, prêcha une croisade contre ces bandits ; le roi Jean écrivit au sénéchal de Carcassonne de se transporter dans la sénéchaussée de Beaucaire pour tâcher de les arrêter. Un de ces aventuriers, un certain Jean Gouje (Gucci), de Sienne en Italie, qui opérait en Provence, eut la fantaisie de s'appeler roi de France, prétendant être Jean Ier, fils de Louis X, mort en 1316. Le pape et le roi se débarrassèrent de ceux de Pont-Saint-Esprit en leur donnant de l'argent, moyennant quoi ils consentirent à suivre le marquis de Montferrat en Italie, sauf à revenir quelques mois plus tard. Mais il y en avait d'autres : une armée royale sous les ordres de Jacques de Bourbon fut complétement vaincue par eux à Brignais, près de Lyon, le 6 avril 1362 ; Jacques de Bourbon y fut blessé mortellement avec un de ses fils. La ruine des campagnes avait produit en 1361 la disette, qui fut suivie de la peste, comme en 1348. Le maréchal d'Audenehan, ou d'Audrehem, dont Emile Molinier a écrit l'histoire, nommé le 20 septembre 1361 capitaine général en Languedoc, réunit les Etats à

Digitized by Google

Montpellier à la fin de mai 1362 pour aviser aux moyens d'arrêter les bandes : et lui-même soudoyait des routiers castillans qui en juillet 1361 avaient dévasté le Fenouilhèdes, malgré les efforts de Pierre de Voisins, châtelain de Rennes-le-Château. Finalement on employa encore l'argent : Henri de Transtamare, frère ennemi de Pierre le Cruel roi de Castille, reçut la baronnie de Cessenon, dans la sénéchaussée de Carcassonne, de fortes sommes pour lui et les Compagnies d'aventure, et parvint à les entraîner en Espagne (juillet-août 1362) : elles passèrent à Carcassonne, le 21 septembre. Le comte de Foix, en novembre suivant, obtint la sortie de celles qui depuis trois ans réduisaient le pays de Mirepoix en solitude, si bien que tous les habitants avaient fui en Aragon : ce qui n'empêcha pas le même comte d'engager à son service une partie des routiers d'Henri de Transtamare et d'Audrehem à leur passage. Avec ces secours il défit complètement le comte d'Armagnac à Launac, le 5 décembre 1362 : les comtes d'Armagnac et de Comminges, le sire d'Albret, une foule de chevaliers furent fait prisonniers, et durent fournir d'énormes rançons à leur vainqueur. D'Armagnac seul fut taxé à 300.000 florins d'or !

Un des principaux épisodes de la guerre contre les routiers, dans notre sénéchaussée, fut le siège de Peyriac-Minervois, que ces gens avaient surpris le 11 novembre 1363. D'Audrehem vint aussitôt, le 16 novembre, les attaquer ; mais la saison avancée l'obligea de se retirer, entre le 28 novembre et le 1er décembre. Il reprit le siège le 16 mai 1364, avec la noblesse et les milices des trois sénéchaussées. Le château fut enfin enlevé d'assaut dans la nuit du 18 au 19 juin 1364. Tous les aventuriers qu'on put saisir furent mis à mort, sauf sept, que le maréchal enferma au château de Trèbes. Mais la fureur de la population était telle contre les brigands, que les Carcassonnais vinrent assaillir le château pour les enlever. D'Audrehem les ayant fait transporter dans la Cité, on tenta encore de

Digitized by Google

s'en emparer, et ils ne furent sauvés que par la hauteur des murailles.

C'est au milieu de ces tristes événements que le roi Jean mourut à Londres, le 8 avril 1364. L'état du Languedoc était lamentable, le désordre partout terrible. Les marchands ne se risquaient plus hors des murailles qu'en caravanes armées. On ne distinguait plus entre les brigands et les gens du roi, on les recevait de la même façon ; les évêques même et les couvents repoussaient ceux-ci par les armes : le gouvernement royal donna plusieurs lettres d'absolution pour des cas pareils. On n'obéissait qu'à la force. Les monastères étaient en lutte continuelle avec leurs vassaux, malgré les interventions royales en leur faveur. A Saint-Hilaire, à la Grasse surtout, les consuls et la population d'une part, les abbés et les religieux de l'autre furent pendant de nombreuses années en démêlés violents, ils allaient parfois jusqu'aux coups. Le viguier de Narbonne voulut à la fin, en 1381, intervenir à la Grasse : il fut chassé par les armes, lui et sa suite. Ne sachant à quel moyen légal recourir pour s'affranchir, les habitants avaient imaginé d'acheter la bourgeoisie d'Aigues-Mortes, dont les coutumes, octroyées par saint Louis, « nous présentent, dit M. Robert Mitchel, le maximum de franchises que les sujets du roi purent atteindre (1). » La démoralisation atteignait la famille. On cite avec effroi le drame de Montréal en 1374. Deux frères, Hugues et Raimond d'Arzens, s'étaient pris d'une haine mortelle l'un contre l'autre. Pendant trois ans, par leurs dévastations réciproques, ils désolèrent les environs de Montréal. Pierre des Gardes, évêque de Carcassonne, secondé par les principaux habitants de Montréal, tenta en vain de les réconcilier. Leur père alors, un vieillard octogénaire, les fit venir auprès de lui dans sa maison, se mit à genoux devant eux, les supplia

(1) Robert Mitchel : *L'Administration royale dans la sénéchaussée de Beaucaire au temps de Saint-Louis*, Paris, 1910.

Digitized by Google

de cesser leur discorde, déclarant que s'ils refusaient il se tuerait incontinent. Comme ils restaient insensibles et obstinés, le père fit ce qu'il avait dit, il se plongea un poignard dans le cœur. Les deux frères furent emprisonnés, et le sénéchal de Carcassonne les condamna à être bannis du royaume à perpétuité. Le roi confirma la sentence.

Charles V, dit le Sage, fils et successeur de Jean II, s'efforça du moins de réparer les maux du royaume. C'était une lourde tâche, puisqu'il fallait, pour l'accomplir, chasser les Anglais et les routiers, ancrés les uns et les autres dans le pays. Au mois de novembre 1364, il nomma son frère puîné Louis, duc d'Anjou, lieutenant général en Languedoc. C'était un prince bien doué, qui gouverna assez prudemment, tant qu'il n'écouta pas sa folle ambition d'être roi. Cette passion le perdit et troubla le Languedoc. Le sénéchal de Carcassonne était alors Arnaud d'Espagne, seigneur de Montespan, qui tint cette charge jusqu'à sa mort, le 4 août 1383, et la transmit, chose rare à cette époque, à son fils Roger d'Espagne. Le 28 mars 1365, le Duc confirma les privilèges des sergents de la Cité de Carcassonne, en donnant à cette ville royale les titres connus de « tête, maîtresse et clef de tout le Languedoc, *quæ caput est et magistra et clavis totius Linguœ Occitanœ.* » Ces sergents, d'après des lettres du maréchal d'Audrehem datées de Nîmes, le 16 avril 1364, avaient entre autres droits celui assez singulier de transit, sans leudes ni péages, par tout le royaume, dans de certaines limites sans doute.

Dès le début du règne, Charles V eut à réprimer les trames de Charles le Mauvais, qui s'entendait avec le Prince de Galles et les Compagnies de routiers. Le célèbre Bertrand Duguesclin battit à Cocherel, en Normandie, le 16 mai 1364, les partisans du roi de Navarre, qui se résigna à faire la paix, le 6 mars 1365, moyennant la cession de la baronnie de Montpellier. A la fin de cette année 1365, Duguesclin réussit à emmener les Compagnies, 30.000 hommes environ,

Digitized by Google

de nouveau en Espagne, par Carcassonne, pour soutenir Henri de Transtamare contre Pierre le Cruel. Tout n'était pas encore parti, car en mars 1366 les brigands dévastaient les environs de Carcassonne. Ce fut bien pis quand ils revinrent d'Espagne ; le duc d'Anjou fit alors attaquer, au mois d'août, une forte bande, aux environs de Montauban, par une armée que commandait Guy d'Azay, sénéchal de Toulouse, et dans laquelle se trouvaient les deux autres sénéchaux, le vicomte Aimery de Narbonne, les vicomtes de Carmaing et d'Uzès, et d'autres chefs. Les Languedociens dispersèrent une première troupe à Montech le 13 août, et se heurtèrent le lendemain à Villedieu, entre le Tarn et la Garonne, à la Compagnie principale. Ce fut une des plus chaudes affaires de toute la guerre. Les Français chassèrent d'abord leurs ennemis jusque dans la ville de Montauban ; mais là ils furent arrêtés. Le gouverneur anglais et la population soutenaient les brigands. Froissart conte que les femmes même avaient amassé des pierres dans le haut des maisons, et les lançaient furieusement sur les assaillants. Les routiers reprirent courage, et à leur tour repoussèrent les Français hors de la ville. Une bande de 400 hommes, qui venait de loin et qu'on n'attendait pas, se jeta encore sur eux par derrière. Après sept heures d'un combat acharné, ils furent vaincus. Les trois sénéchaux furent pris, avec les trois vicomtes, une centaine de chevaliers, et beaucoup de personnes notables des trois sénéchaussées (14 août 1366). Il est vrai que le pape défendit aux prisonniers, libérés sur parole, de payer leur rançon. Auparavant, quand on attendait le retour des bandes, les officiers de la sénéchaussée avaient ordonné aux habitants des châteaux d'Alairac et de Preixan, appartenant au comte Jean d'Armagnac, de se fortifier et de brûler les faubourgs. L'ordre ne fut pas exécuté, et le comte fut si furieux de la désobéissance des manants qu'il incendia lui-même ses châteaux. Le 10 février 1367 Montolieu fut de nouveau occupé par les brigands, et eut beaucoup de peine à se

Digitized by Google

relever. En 1378 le duc d'Anjou exemptait les habitants de tout subside sauf un franc par feu, attendu, portent ses lettres, que ce lieu était dépeuplé par les courses des bandes, la famine et la peste, « au point qu'il faudra que les consuls et les particuliers l'abandonnent, et se transportent en mendiant dans quelque pays éloigné, si on ne les aide de quelque secours ».

Henri de Transtamare, délaissé par les Compagnies, ne put d'abord conserver le trône de Castille. Il fut vaincu avec Duguesclin à Najera ou Navarette, le 3 avril 1367, par le Prince Noir et les mêmes gens qui venaient de l'asseoir sur ce trône. Duguesclin resta prisonnier ; Henri, sauvé par la vitesse de son cheval, arriva à Orthez, où Gaston Phébus l'accueillit bien, puis gagna Toulouse et le château de Pierrepertuse, où il finit par s'établir avec sa famille (1), après avoir vendu au roi de France, pour avoir de l'argent, son comté de Cessenon, Servian et Thézan. Il retourna bientôt en Espagne, en mars 1368, avec Duguesclin délivré, fut vainqueur à Montiel, poignarda son frère après la bataille, et resta roi de Castille. Ce fut un utile allié pour la France. A ce moment Louis d'Anjou, poussé par sa malheureuse ambition, essayait de conquérir la Provence sur la reine Jeanne de Naples. Avec quelques troupes de routiers, qu'il emmena, et Duguesclin, il mit le siège devant Tarascon le 4 mars 1368, l'obtint par entente avec les habitants, puis assaillit la ville d'Aix sans succès (2). D. Vayssète lui attribue la pensée d'avoir ambitionné le royaume d'Arles. Le pape d'Avignon, qui se croyait menacé lui-même par cette tentative, parvint à l'en détourner. Le Duc se réconcilia avec la reine Jeanne, en fut adopté ensuite, et se vit alors héritier de son royaume. En attendant, tout

(1) V. la *Notice sur les châteaux de Quéribus et de Pierrepertuse*, par M. le docteur Courrent, Carcassonne, 1906.

(2) Paul Fournier, *Le Royaume d'Arles et de Vienn*', Paris, 1891. D. Vayssète met Arles à la place d'Aix.

Digitized by Google

ce qu'il avait gagné avait été de faire envahir le Languedoc par les Provençaux, qui détruisirent les bâtiments du port d'Aigues-Mortes.

Les Anglais heureusement s'étaient brouillés avec les Gascons. Le Prince Noir, revenu malade et ruiné de sa victorieuse campagne de Navarette, demanda de l'argent à ses sujets français. Les villes firent des conditions ; les seigneurs, d'Armagnac, d'Albret et les autres, qui déjà avaient dépensé dans cette campagne, refusèrent absolument, et eurent l'idée d'en appeler au roi de France. En avaient-ils le droit ? Charles V le soutenait, prétendait que le roi son père n'avait jamais abandonné explicitement son droit de souveraineté sur les pays cédés. Quoi qu'il en soit, il accueillit les Gascons à bras ouverts, les combla d'argent et d'honneurs. Une princesse du sang, Marguerite de Bourbon, sœur de la reine de France, était à marier ; on la donna à d'Albret, qui l'épousa le 4 mai 1368. Le duc d'Anjou, s'attendant au renouvellement de la lutte, prit à sa solde des compagnies de Bretons, ordonna de fortifier *l'ampliatio nova*, la nouvelle extension ou bastide de Castelnaudary, qu'il avait fait bâtir à nouveau en lui assurant tous les privilèges des bastides royales, conclut une série de conventions avec d'Armagnac et les seigneurs, chacun recevant sa commission ; par exemple Armand Bérail, seigneur de Saissac, fut chargé, le 14 janvier 1369, de défendre Najac ; le vicomte de Narbonne Aymeri VII reçut l'ordre de terminer les fortifications de sa ville ; il devint amiral de France le 28 décembre 1369, malgré son impopularité, car il était détesté comme un tyran, et ce doit être contre lui que se produisit le soulèvement de la noblesse dont le détail est exposé dans une pièce, non datée, de nos archives départementales. Le Prince de Galles fit jeter en prison les officiers du sénéchal de Toulouse chargés de le citer devant le Parlement de Paris, le 25 janvier 1369; mais dès les premiers mois de cette année presque tout le Quercy redevenait français, le Rouergue suivait, puis la ville de

Digitized by Google

Montauban (en août 1369). Pour en finir, le roi rappela d'Espagne Duguesclin et le nomma connétable. En juillet 1370 une armée que celui-ci commandait avec le duc d'Anjou, dans laquelle servaient les trois sénéchaux avec les principaux chefs gascons et le vicomte de Narbonne, fit de rapides progrès dans l'Agénois et le Périgord ; la place d'Aiguillon, qui s'était si bien défendue en 1346, se soumit sans résistance. En même temps le duc de Berry prenait Limoges, que le Prince Noir reprit le 19 septembre 1370, y ordonnant le massacre de la population, l'incendie et la subversion totale de la ville. Ce furent ses adieux à la France, il retourna en Angleterre pour y mourir avant le roi son père. La fortune abandonnait de plus en plus les Anglais. La descente du duc de Lancastre dans l'automne de 1373 n'aboutit à rien qu'à des dévastations sur sa route dans une partie de la France. La campagne de 1374 fut très heureuse dans le Midi, malgré une terrible famine, durant laquelle le setier de blé se vendit jusqu'à 20 francs d'or à Toulouse. On prit deux des châteaux des Compagnies les plus redoutés, celui de Lourdes sur un officier du comte de Foix, celui de Mauvézin, au vicomte de Castelbon ; malheureusement Lourdes fut ressaisi par les routiers. Le vicomte de Castelbon se soumit. On enleva encore la Réole, le 27 août 1374 ; le sénéchal de Carcassonne fut laissé pour y commander. La trêve de Bruges, du 27 juin 1375, arrêta les hostilités.

Le duc d'Anjou en profita pour revendiquer encore une couronne, celle de roi de Majorque. Il équipa une flotte, nomma Arnaud d'Espagne son maréchal, se disposa à franchir les Pyrénées ; ce qui n'eut d'autre conséquence que d'amener dans le Fenouilhèdes les troupes du roi d'Aragon Pierre IV, possesseur du royaume de Majorque, et de donner plus d'audace aux bandes, qui cette année 1376 menacèrent Nîmes et Alais. Le pape Grégoire XI accommoda le roi d'Aragon et le Duc. Celui-ci eut alors le bonheur de terminer une affaire grave, celle de la réconcilia-

Digitized by Google

tion de Phébus avec le comte d'Armagnac et avec la France. On peut croire que le comte de Foix ne se donna pas gratuitement : pour 100.000 francs, dédommagement, disait-il, de ce qu'il perdait du côté du roi d'Angleterre, il promit, le 25 janvier 1377, à Tarbes, de servir le roi de France contre les Anglais ; le 3 février suivant, dans la même ville, les deux comtes jurèrent la paix. Gaston de Foix gardait ou obtenait une partie de l'Albigeois, Mauvézin et d'autres châteaux ; son fils Gaston le jeune devait épouser Béatrix, fille du comte Jean II, celle qu'on surnommait la *gaye*, c'est-à-dire la jolie *Armagnagoise*. Une réconciliation solennelle se fit le 3 avril entre les deux familles, qui se combattaient cruellement depuis près de cent ans. Le contrat de mariage fut signé le lendemain. L'union ne fut pas consommée en raison de l'âge des jeunes époux ; elle devait ne l'être jamais.

Cette année les routiers coururent l'Albigeois, s'établirent à Sorèze ; mais l'Auvergne, spécialement le château de Carlat, était le grand réduit de ces brigands. On remit à plus tard à en finir avec eux, parce que le roi Edouard mourut le 23 juin 1377 et que Charles V ordonna aussitôt la reprise des hostilités contre les Anglais, pour profiter de la minorité de Richard II, fils du Prince Noir, qui succédait à son aïeul. Le Duc et Duguesclin prirent cette année cent-vingt places ou châteaux en Guyenne. Le Languedoc malheureusement souffrait de plus en plus des exigences du Duc ; on en vint à la révolte ouverte. La ville de Nîmes se souleva la première, en mai 1378. L'année 1379 fut mauvaise : les bandes de Perducat d'Albret et autres capitaines de Carlat marchèrent en septembre vers Béziers, annonçant l'intention d'assiéger Carcassonne ; les officiers de la sénéchaussée mandèrent en hâte leur chef Arnaud d'Espagne, occupé dans le Comminges. Les débats recommencèrent avec le roi d'Aragon ; les côtes du diocèse de Béziers furent ravagées en octobre par les Aragonais. Les Communes du Languedoc, qui déjà au mois de mars avaient

Digitized by Google

accordé au Duc un subside de six francs huit gros par feu, ce qui était deux ou trois fois la taxe ordinaire, furent sommées en octobre de fournir une imposition exorbitante de douze francs par feu, payables un franc par mois pendant un an. Cette fois on éclata. Les commissaires envoyés à Montpellier pour lever ce subside furent massacrés, le 25 octobre 1379, avec tous leurs officiers sauf un seul, au nombre de 80 selon les uns, de 107 selon les autres. L'exemple fut suivi le 31 à Clermont-l'Hérault. On entendit dans les campagnes le sinistre cri de *Mort aux riches !* Le duc d'Anjou partit d'Avignon avec des troupes, s'arrêta d'abord à Nîmes le 17 janvier 1380 pour châtier l'insurrection, entra dans Montpellier le 20 au milieu d'un peuple entier à genoux, criant miséricorde, les consuls ayant la corde au cou. Il fut heureux que pour lui la cause du mal pût guérir le mal : comme il voulait surtout de l'argent, après avoir rendu une terrible sentence, il se laissa fléchir par le cardinal d'Albano ; on en fut quitte pour une forte amende et la punition des meurtriers. La ville de Carcassonne était, ce semble, restée sage ; le Duc y entra néanmoins comme un vainqueur le 17 février 1380, à la tête de soldats auxquels il avait permis tous les excès, et qui les continuaient. Mais ce fut la fin : le sage roi Charles V, averti par les clameurs et les révoltes des peuples, ôta à son frère le gouvernement du Languedoc. Le Duc en partit au mois de mai 1380.

Les bandes, profitant toujours du désordre, s'emparèrent en ce temps de Châteauneuf de Randon en Gévaudan, dans la sénéchaussée de Beaucaire, et de Thurei ou Turie en Albigeois. Les députés du Languedoc demandèrent au Roi un capitaine, s'engageant à payer l'expédition : il envoya Duguesclin. On sait que le grand connétable mourut devant Châteauneuf de Randon le 13 juillet 1380, dans le moment où la place capitulait. Charles V était alors résolu, paraît-il, à nommer Gaston Phébus gouverneur du Languedoc. Dès 1379, avant la prise de Turie, les gens d'Alby et

Digitized by Google

du comté de Castres avaient sollicité la protection du Comte de Foix, possessionné dans cette région, et le comte leur avait promis, moyennant une contribution raisonnable, « de garder si bien le pays que pas un n'y perdrait une poule ». Dans le fond, il semble qu'il ait pourtant craint de mécontenter la Cour de France en agissant sans mandat, et qu'il ait attendu d'être officiellement désigné, puisqu'il laissa prendre Turie, qui même fut assiégé sans succès du 17 octobre 1380 au 1er février 1381. Charles V lui dépêcha, en 1380, le cardinal d'Amiens Lagrange, un de ses conseillers intimes, auquel devait s'adjoindre le sénéchal de Carcassonne : mission qui resta sans résultats par la mort du roi, survenue le 16 septembre suivant, avant que la nomination fût expédiée, et par la disgrâce du cardinal qui suivit aussitôt ce décès. Gaston n'en fit pas moins d'énergiques efforts pour obtenir ce gouvernement, rêve de sa vie entière. D'Armagnac voulait qu'il fût confié à son beau-frère le duc de Berry ; le nouveau roi Charles VI n'avait que 12 ans, et le duc d'Anjou était régent durant sa minorité. Gaston eut le dessous, Jean de Berry fut nommé le 19 novembre 1380. Ce fut une désolation dans le Languedoc : on savait trop comment le duc de Berry, plus avide encore que son frère d'Anjou, traitait ses sujets du Berry, du Poitou et de l'Auvergne. On tenta de résister. Répondant aux sollicitations des gens des sénéchaussées de Toulouse et de Carcassonne, dont il était l'idole, Gaston envoya à Toulouse Aimery de Roquefort, seigneur de la Pomarède, qui réunit dans cette ville les députés des trois Etats de la Sénéchaussée, et comme ils hésitaient, car on connaissait déjà la nomination faite, s'adressa aux capitouls qu'il entraîna. Sur une lettre d'eux, le comte partit du Béarn le 6 janvier 1381 avec une nombreuse troupe, et vint loger à Saint-Cyprien. Il avait pour lui tout le Toulousain sauf quelques places, la ville de Montauban, la partie de l'Albigeois sise au sud du Tarn, que lui assuraient les vicomtes de Lautrec et

Digitized by Google

de Saint-Paulin, les villes de Béziers et de Nîmes. A Carcassonne on était divisé. La Cité, comme il était naturel, soutenait le parti royal, le Bourg était pour le comte de Foix. On dit même que celui-ci y étant venu, il y eut des conflits à main armée entre les habitants des deux villes. A Narbonne, où la division était la même, ce fut bien pis : les bourgeois chassèrent le vicomte Aimery, qu'ils détestaient, et une vraie guerre civile s'en suivit. Le vicomte bloqua quelque temps la ville avec un corps de Catalans; les Narbonnais, pour se venger, assiégèrent dans Fabrezan sa femme Béatrix d'Arborée (en Sardaigne), prirent et pillèrent le château de Marcorignan, puis celui de Montredon en Narbonnais, assiégèrent encore celui de Portel « avec des bombardes et des canons ». Cette guerre ne cessa qu'en janvier 1382, sur les sommations du sénéchal de Carcassonne, quand déjà depuis longtemps les bourgeois avaient reconnu le duc de Berry.

Dès le mois de janvier 1381, Charles VI avait écrit au comte de Foix pour le prier de s'entendre avec le nouveau gouverneur; Gaston répondit de Mazères, le 4 février, avec hauteur, déclarant son refus motivé de se soumettre au Duc, mais ajoutant qu'il était prêt à reconnaître tout autre lieutenant. Le ton de cette lettre blessa la Cour et le roi, et rendit inutile une délégation des capitouls de Toulouse et des consuls de Carcassonne, envoyée à Paris à l'instigation du Comte. Le jeune roi alla même en cérémonie prendre l'oriflamme à Saint-Denis le 3 avril : démonstration vaine, machinée par les princes pour impressionner les peuples. La Cour agissait mieux en révoquant, le 14 mars 1381, toutes les impositions établies depuis Philippe le Bel, particulièrement dans la sénéchaussée de Carcassonne, flatterie excessive cette fois, puisqu'on ne pouvait gouverner sans impôts, et en maintenant tous les priviléges du pays. Le 6 avril, Gaston de Foix convoqua une assemblée des communes du Languedoc à Mazères pour le 24 avril suivant, afin, disait-il, d'avoir leur avis au sujet

Digitized by Google

des propositions d'accommodement que le duc de Berry lui avait fait porter par deux chevaliers. Le sénéchal de Carcassonne, pour traverser le dessein du comte, tint dès le 20 avril une assemblée particulière des communes de sa sénéchaussée ; ce qui fit que l'Assemblée de Mazères ne se composa guère que de députés Toulousains.

Cependant le duc de Berry était arrivé ; il se trouvait le 23 juin , avec le comte d'Armagnac, dans les environs d'Alby. De cette ville il envoya au comte de Foix l'évêque de Langres et un noble de Toulouse, Le Galois Ysalguier, pour négocier avec lui. Gaston, déjà probablement fatigué de son rôle et en voyant les difficultés, accueillit bien ces députés, et donna de telles assurances de sa volonté de faire la paix, que le duc de Berry licencia aussitôt ses bandes de routiers. Elles se mirent, selon la coutume, à piller le pays : mais elles furent attaquées le 21 juillet, date probable, à Rabastens, par Aimery de Roquefort et le comte d'Astarac, neveu du comte de Foix, et mises en complète déroute : 400 des routiers furent noyés dans le Tarn. Il est donc faux, j'abrège ici les données accumulées par Aug. Molinier, qu'il y ait eu le 15 ou le 16 juillet une bataille près de Revel entre le Duc et le Comte, dans laquelle ce dernier aurait triomphé, comme l'ont écrit D. Vayssète et tous les historiens après lui. On a simplement confondu avec l'affaire de Rabastens. Le 8 août les deux princes achevaient de se réconcilier à N.D. de Marceille, près Limoux, et communiaient ensemble, partageant la même hostie, selon une coutume du temps. La paix définitive fut conclue à Capestang au mois de décembre suivant, par l'entremise du cardinal d'Amiens, envoyé du pape.

Mais on s'habituait à l'émeute. La fidélité languedocienne chancelait par la continuation des brigandages, le poids des impôts, l'accroissement de la misère. Un triste indice de cette décadence se voit dans la révision, ou, comme on disait, la *réparation* des feux ordonnée par Charles V et terminée en 1377. On constate par les chif-

Digitized by Google

fres, qu'on trouve dans les Ordonnances du roi de France, que le nombre des feux avait baissé dans toutes les localités, souvent des deux tiers et davantage. Durant ce siècle le Languedoc passa de 100.000 feux à moins de 30.000 : c'est-à-dire que plus de deux tiers de la population avaient disparu, ou avaient été remplacés par des misérables sans feu ni lieu et par des brigands.

Le 8 septembre 1381 une violente émeute éclata à Béziers ; dix-neuf personnes, dont les consuls, furent massacrées. Le 21 novembre c'était au tour de Nîmes. Les Carcassonnais eux-mêmes fermèrent leurs portes au Prince, qui fit ravager le pays, enlever d'assaut la Redorte, Azille. On ne lui sut que peu de gré d'avoir négocié, en juin 1382, le départ des routiers. Ce fut principalement, il est vrai, l'œuvre du pape : les députés des Communes des trois sénéchaussées, s'étant rendus auprès de lui à Avignon, obtinrent, par son intermédiaire, des chefs des Compagnies la promesse de quitter la contrée moyennant 30.000 francs d'or. Mais d'autres menaçaient au nord : d'Armagnac ne parvenait pas à en débarrasser son comté de Rouergue ; et même dans les trois sénéchaussées, les routiers furent aussitôt remplacés par des bandits d'une autre sorte.

C'est justement à ce moment, en juin 1382, que se produisit le soulèvement des *tuchins* (brigands des bois, outlaws). Le tuchinat n'était pas seulement une jacquerie, une révolte brutale et inintelligente de paysans — il n'eut ce caractère bien marqué que dans la sénéchaussée de Beaucaire — tous les mécontents l'appuyèrent, nobles, bourgeois, par intérêt ou par vengeance, même de hauts seigneurs, le comte de Foix par exemple, à ce qu'on prétend. Les tuchins trouvèrent de nombreux amis dans Carcassonne. On profitait de l'embarras des gouvernants pour réclamer contre le poids, la répartition, la nature des impôts. Les Communes toutefois n'osèrent refuser leurs subsides au sénéchal de Carcassonne lorsqu'il arma contre les séditieux ; il eût été trop dangereux de laisser triompher un mouvement qui

Digitized by Google

affectait de telles tendances. La même cause du reste succombait dans le nord. La victoire de Roosebecque, du 11 novembre 1382, remportée sur les rebelles de Flandre par le jeune Charles VI, assisté du duc de Berry, et aussi, assure-t-on, des comtes de Foix et d'Armagnac, et la répression de l'émeute des Maillotins de Paris, encouragèrent le gouvernement à rétablir partout les anciennes impositions. Les députés des Communes du Languedoc, appelés à Lyon, accordèrent des aides sur toutes les marchandises vendues (juillet-septembre 1383). Puis il fallut payer l'octroi de lettres de rémission, que le roi accorda le 8 mars 1384, pour les révoltes des villes et le tuchinat : soit une amende de 800.000 francs d'or payable en quatre ans, sauf des exceptions en faveur de sujets restés fidèles, auxquels on fit payer encore cette nouvelle grâce.

En 1385 recommença la lutte contre les Compagnies. L'argent n'avait pas réussi à les éloigner, au contraire. Un bon capitaine envoyé par le roi, Gaucher de Passac, auquel se joignit le sénéchal de Carcassonne, enleva une série de châteaux aux Anglais, faisant pendre sans pitié les garnisons. Il était temps, car en 1386 ces brigands avaient *appaticié*, comme on disait, tout le pays, c'est-à-dire conclu des *pâtis*, des pactes avec les habitants jusqu'aux portes de Toulouse. Autour de Montauban seulement ils occupaient quatorze châteaux-forts, tandis que des Bretons, mis en garnison au Termenès pour empêcher les Aragonais d'y venir enlever les habitants, pillaient le sud de la sénéchaussée de Carcassonne. Froissart raconte avec verve et de curieux détails cette guerre de châteaux, souvent *croûtés*, selon son expression (ayant des grottes, des souterrains), habitude de ces régions dont il rapporte l'origine à la guerre de Renaud de Montauban contre Charlemagne, Renaud les ayant fait « ordonner de telle façon » par le conseil de l'enchanteur Maugin ou Maugis son cousin. Passac avait avec lui les sénéchaux et les milices de Toulouse et de Carcassonne, les sires de Barbazan, de Bénac,

Digitized by Google

le comte de l'Ile-Jourdain baron de Saissac, nombre de chevaliers, un corps d'arbalétriers génois. C'était la bonne manière : on y gagna plus qu'on n'avait fait avec l'or.

Le 25 juin de cette année 1386 Jean III d'Armagnac, qui avait succédé à son père Jean II, mort le 25 mai 1384, voulut néanmoins emmener la noblesse à une grande expédition contre l'Angleterre, qu'on préparait à l'Ecluse ; les supplications générales l'engagèrent à y renoncer. L'expédition du reste n'eut pas lieu. Dans le même temps le duc de Lancastre, oncle du roi d'Angleterre, marié à une fille de Pierre le Cruel, prétendit enlever le royaume de Castille à Henri de Transtamare. Le roi de France secourut celui-ci : d'où trois passages de troupes, c'est-à-dire de bandits, aller et retour, en décembre 1385, à la fin de 1386 et en 1387. A celui de 1386 les Carcassonnais n'osèrent de quelque temps sortir de leur ville. Les bêtes même s'en mêlaient : le 4 juin 1386, à Paris, le duc de Berry autorisait les habitants de l'Albigeois à chasser pendant un an les loups, sangliers, cerfs, chevreuils des forêts royales, qui n'étant plus chassés s'étaient multipliés, et infestaient les alentours.

On essaya de nouveau du moyen de l'argent, en 1387, pour se délivrer des Compagnies, et de nouveau on eut tort. D'Armagnac conclut le 6 juillet un accord avec les chefs de Carlat et autres, qui s'engagèrent à se retirer des places moyennant 250.000 livres. Les Etats du Languedoc réunis à Rodez s'empressèrent de voter cette somme. Ce ne fut pas sitôt fait : les routiers livrèrent bien leurs places, mais restèrent dans le pays. Le 26 février 1388 on trouve encore à Carcassonne des commissaires royaux envoyés pour les *vuides*, c'est-à-dire pour obliger les bandes à vider le pays.

Le roi, devenu majeur, prit le gouvernement du royaume à la fin de novembre 1388. Il était bon et cherchait la justice, malgré sa détestable éducation. Il commença par aviser à l'état du Languedoc. Des plaintes lui arrivaient de

Digitized by Google

toutes parts sur les exactions des receveurs du duc de Berry, particulièrement de son trésorier et favori Jean Bétisac. Plus de 40.000 personnes, lui affirmaient les députés du Languedoc, étaient passées en Aragon ; le pays, s'il n'avisait, allait devenir un désert. Après avoir conclu une trève de trois ans avec le roi d'Angleterre, Charles VI partit de Paris le 2 septembre 1389, accompagné de son frère Louis duc de Touraine (plus tard duc d'Orléans), de son oncle maternel le duc de Bourbon, du connétable Olivier de Clisson, et de 400 hommes d'armes. Il était le 30 octobre à Avignon, où il assista le 1er novembre au couronnement du duc d'Anjou comme roi de Naples ; le 15 novembre à Montpellier, où il fit une entrée solennelle et somptueuse ; le 20 novembre à Béziers, où selon Froissart, suivi par presque tous les historiens, il aurait fait arrêter et juger Bétisac, natif de cette ville. Celui-ci se défendit en montrant les reçus du duc de Berry. On ne pouvait impliquer un des premiers princes de sang dans des poursuites de cette nature ; pour ne pas faire cette peine à « bel oncle de Berry », comme disait le roi, on trouva autre chose : on aurait conseillé à Bétisac, comme seul moyen de salut, de se déclarer hérétique, parce que dans ce cas il serait remis aux gens d'Eglise, qui l'épargneraient, et qui au contraire l'auraient livré au bras séculier. Les gens de justice et les clercs ne furent peut-être pas si retors, ni si coupables. D'après l'Anonyme de Saint-Denis, dont l'autorité paraît à D. Vayssète supérieure à celle de notre chroniqueur, quelque peu fantaisiste parfois, Bétisac fut brûlé non à Béziers, mais à Toulouse le 22 novembre, pour crime contre les mœurs. Personne, du reste, ne se soucia de vérifier le bien-fondé de l'accusation : pour tout le monde Bétisac, qui s'était enrichi lui-même, avait mérité son sort.

Le 26 novembre le roi était à Carcassonne. Comme à Montpellier, comme à Toulouse le 29 novembre suivant, la réception fut factueuse. Nous en avons les détails : les six consuls parurent en robe d'écarlate fourrées de petit vair

Digitized by Google

avec des agréments d'or, les bourgeois en manteaux noirs fourrés, les officiers des quatorze compagnies de milices richement costumés, leurs soldats en uniforme. Tout ce luxe, ces vêtements, ce dais de drap d'or à Montpellier, ces rues « encortinées » de Toulouse (garnies et couvertes de tapis ou d'étoffes), et le reste, contrastent singulièrement avec ce que l'on clamait sans cesse alors du dénuement du pays. Y aurait-il des accommodements même avec la misère ? « Et fit le roy crier dans les rues de Carcassonne, dit le contemporain d'Orronville, que tous les gens à qui on avait forfait vinssent devers lui, car il était venu au pays pour faire raison à un chacun ». Effectivement il destitua tous les officiers et en nomma d'autres, remit les tailles arriérées aux fugitifs, donna quatre ans pour s'acquitter aux débiteurs du trésor, abolit les taxes. Les grâces ne coûtaient guère, si ce n'était pour les maintenir.

Le roi resta à Toulouse, au château, plus d'un mois, du 29 novembre 1389 au 7 janvier 1390, recevant des hommages de partout. Le plus éclatant et le plus précieux fut celui de Gaston de Foix. Froissart a raconté longuement les superbes fêtes qui se donnèrent à cette occasion. Ce qui était plus important, c'était le traité qui suivit l'hommage, le 5 janvier 1390, traité par lequel le comte de Foix, n'ayant plus d'héritier mâle légitime, abandonnait au roi son opulente succession. Charles VI se rendit de Toulouse à Mazères, où Gaston devait lui rendre son invitation. Arrivé près de la ville, il vit venir à lui une quantité de bœufs gras et de moutons, avec de beaux chevaux portant des colliers à sonnettes d'argent, le tout conduit par cent paysans de bonne mine. Le roi fut tout surpris ensuite de reconnaître les soi-disant paysans dans les brillants chevaliers qui l'accueillirent à Mazères. Il revint à Paris par étapes. Il était à Narbonne le 7 janvier, à Montpellier le 21, à Lyon le 31. Dans un grand conseil tenu à Paris après Pâques, il destitua définitivement le duc de Berry.

Digitized by Google

Gaston Phébus ne survécut pas longtemps au traité de Toulouse. Il mourut frappé d'apoplexie, à 60 ans, le 22 août 1391. Le roi eût pu annexer directement son Etat : il le laissa néanmoins aux Castelbon, les plus proches parents. Les éloges dithyrambiques qu'a prodigués au comte Gaston Froissart, qui fut son hôte durant trois mois en 1388, ne doivent pas empêcher de remarquer certaines taches dans la vie de son héros : comment, par exemple, il poignarda son cousin Pierre Ernault de Béarn parce qu'il refusait de lui livrer le château de Lourdes ; comment il tint huit mois en prison dans sa tour d'Orthez le vicomte de Castelbon, son cousin germain, et le rançonna à 40.000 francs ; comment il malmena et humilia sa propre femme, peuplant son château de ses favorites et de ses bâtards, au point que la pauvre dame se retira auprès de son frère le roi de Navarre ; bien d'autres actes tyranniques, et surtout la fin étrange et lamentable de son fils, le jeune Gaston, en 1382. Cet enfant, âgé de 15 à 16 ans, avait été envoyé par lui à la Cour de son oncle Charles le Mauvais, avec mission de ramener, s'il pouvait, sa mère, et de rapporter 50.000 francs, que le roi de Navarre retenait indûment. Le jeune Gaston fut parfaitement accueilli, mais ne réussit pas dans sa négociation, et son méchant oncle imagina de se servir de sa confiance et de sa crédulité pour se débarrasser du comte de Foix. Il lui remit en secret, avant son départ, un sachet contenant une poudre qui, disait-il, inspirerait à son père, s'il en mangeait un peu, un désir violent de revoir sa mère, au point qu'il n'aurait plus d'autre pensée. On croyait fort alors aux philtres et aux poudres magiques : le jeune Gaston prit le sachet, et le cacha sous ses vêtements. Après son retour à Orthez, et avant qu'il eût eu l'occasion de se servir de la poudre, le sachet fut découvert : on constata qu'il renfermait un poison violent. Le comte, « moult imaginatif », très-soupçonneux, dit Froissart, fut convaincu que son fils avait voulu l'empoisonner de concert avec sa femme et le

Digitized by Google

roi de Navarre : il le fit jeter dans la tour du château, où le malheureux enfant se laissa mourir de faim. Ce drame attrista les dernières années du brillant comte. Il a laissé un ouvrage, *Le Miroir de Phébus, Des déduits* (des plaisirs) *de la chasse*, et une chanson, *Aquellos Mountagnos*, qui prouve sa popularité, puisque pendant plus de cinq cents ans les montagnards de son pays l'ont chantée, et qu'ils la chantent encore aujourd'hui.

Je m'arrête à ce point, dans le moment où les heureux débuts du gouvernement personnel de Charles VI faisaient espérer la fin des maux de la France et du Languedoc. Hélas, cette attente fut déçue. La tentative d'assassinat de Pierre de Craon sur le connétable Olivier de Clisson, et la folie du roi, qui suivit, inaugurèrent bientôt une nouvelle période de calamités publiques. Certes, les souffrances sociales sont grandes encore à notre époque : mais les comparera-t-on à celles dont j'ai essayé de tracer le tableau ? Le savant commentateur de l'Histoire du Languedoc, Auguste Molinier, qui m'a souvent guidé dans cette étude, ne peut s'empêcher de s'étonner de la fidélité que conservèrent toujours les populations de cette province, malgré tant de sacrifices, au milieu de tant d'épreuves et de misères. Ne peut-on voir dans cette constance un espoir et une garantie pour l'avenir ? Le cœur des Languedociens n'a pas changé sans doute, et si l'unité de la patrie se trouvait quelque jour encore menacée, soit du dedans soit du dehors, ils retrouveraient certainenent pour la défendre les vertus, trop méconnues, de leurs ancêtres.

Carcassonne, le 24 avril 1913.

CAMILLE RENAUX.

Digitized by Google

GUIZOT ET MAHUL

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

J'avais retrouvé dans les manuscrits conservés à la bibliothèque de notre ville une collection de lettres de Guizot à notre compatriote Alphonse Mahul. Mon premier soin, après les avoir lues et en avoir reconnu l'importance, fut de rechercher si elles n'avaient pas été déjà publiées. Je savais que M. L. G. Pélissier, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, ancien professeur au Lycée de Carcassonne, avait examiné tous les manuscrits de notre bibliothèque et qu'il avait tiré parti d'un très grand nombre. Le hasard a favorisé mes recherches et je sais aujourd'hui que ces lettres de Guizot à Mahul ont été publiées par les soins de M. Pélissier (1). Ce dernier n'a pas voulu et nous devons le regretter, faire œuvre d'historien dans cette publication et évoquer, suivant l'expression de M. Gabriel Hanotaux « des sentiments et des pensées par le rappel du passé et le prolongement des ombres » ; encore moins, a-t-il voulu « extraire de la mort les germes de la vie ». Il a simplement recueilli les lettres que j'ai retrouvées après lui à la Bibliothèque Municipale ; pressé par le temps et sans doute, par le secret désir — commun à nous tous —

(1) Portefeuille de Mahul. Lettres du Cardinal de Bonald, de Guizot, de Rémusat à Mahul. (Extrait de la *Nouvelle Revue Rétrospective* du 10 octobre 1899. Communication de M. Léon G. Pélissier). Paris, aux bureaux de la *Nouvelle Revue Rétrospective*, 55, rue de Rivoli, in 12, 48 pages, (B. M. de Carcassonne, n° 15.224-59-0).

Digitized by Google

d'exhumer le plus vite possible le plus grand nombre de documents, il n'a fait de ces lettres ni le commentaire, ni la critique interne, laissant par là ce soin à ceux qui, comme moi, sont plus aptes à trouver les matériaux qu'à les mettre en œuvre. Ce n'est donc pas ma faute si aujourd'hui les rôles sont renversés.

Les documents seuls ne font pas l'histoire et, comme le disait Albert Sorel : « Pareils aux lettres écrites avec les encres chimiques, les documents veulent, pour livrer leur secret, qu'on les réchauffe et les éclaire à la flamme de la vie ». M. Gabriel Hanotaux développait dernièrement dans la *Revue des Deux Mondes* la pensée d'Albert Sorel et condamnait le système historique qui consiste simplement à faire « étalage » de documents. Il nous mettait en garde contre la trop grande confiance accordée aux lettres écrites par ceux qui ont eu un rôle à jouer dans les événements qu'ils racontent. « Tous ceux, écrivait-il, qui ont participé à la vie publique, tous ceux qui ont réfléchi à la vie privée, savent que ce qui est important dans l'une et dans l'autre ne *s'écrit pas*. Il y a *une pensée de derrière la tête*, qui souvent se connaît mal elle-même, ne se précise qu'au fur et à mesure qu'elle se réalise en action et dont une réserve instinctive ne livre que bien rarement l'expression. L'homme d'Etat sait que s'il réussit, le succès parlera pour lui ; s'il échoue, il ne veut pas paraître s'être trompé. Donc, il n'y a guère à compter sur la rencontre hasardeuse du papier révélateur ; pour percer ce secret ultime il faut le deviner ; c'est affaire au raisonnement, à l'intuition, à l'imagination, à l'expérience ».

C'est pourquoi, vous auriez voulu, sans doute avec moi, que les lettres de Guizot eussent été analysées pour dégager, si possible, la pensée de leur auteur et tirer de leur examen et de leur étude un profit historique, un enseignement, un attrait quelconque enfin, en dehors de celui que la lecture même de cette correspondance peut procurer.

Digitized by Google

Je sais bien que sous l'inspiration même de M. Ernest Lavisse, une nouvelle méthode historique était inaugurée l'an dernier par un groupe de savants, sous le titre « *L'Histoire par les Contemporains* » (1) et qu'en ces recueils il est fait une large place aux documents. Mais il faut vite ajouter qu'ils ne s'en sont pas tenu, comme M. Pélissier, à la reproduction simple et brutale des pièces documentaires et qu'ils ont relié leurs citations par quelques lignes « de manière, disait M. Léon Cahen, dans sa lettre préface à M. Lavisse, à donner à l'ensemble l'aspect d'un récit ou d'une exposition synthétique ». « Le même souci, disait-il, encore, nous a conduits à expliquer brièvement, mais avec précision, les passages obscurs et les expressions difficiles à saisir ».

M. Pélissier ne s'est même pas laissé tenter par l'utilité de quelques notes substantielles de fin de page ; quatre ou cinq indications d'une ou de deux lignes, constituent seules sa contribution personnelle. Il est donc regrettable qu'ayant eu le mérite d'exhumer des choses mortes, nous ne puissions lui reconnaître celui de les avoir fait revivre et d'avoir mis au service d'une étude, qui nous eût particulièrement intéressés, ses puissantes qualités d'écrivain et d'érudit.

En assumant aujourd'hui cette tâche, je ne prétends faire ni la biographie de Guizot, pas même celle de Mahul. Je ne parlerai de Guizot que pour vous entretenir de ses relations politiques avec notre compatriote. C'est d'ailleurs le seul terrain sur lequel vous ayez quelque intérêt à me voir placé et je reconnais qu'à ce point de vue ainsi délimité, M. Pélissier avait moins de raisons que nous pour apprécier les lettres de Guizot. Vous me permettrez néanmoins de ne pas passer sous silence les faits généraux qui pourront être visés dans les lettres de Guizot, car il est naturel que la correspondance de ces deux hommes politiques, qu'ils

(1) Chez Hachette.

Digitized by Google

soient ministre ou président du Conseil comme Guizot, ou bien député ou préfet, comme Mahul, soit des entretiens politiques, en même temps que des lettres d'amitié.

*
* *

La première constatation qu'il m'a été donné de faire en consultant la volumineuse et attrayante correspondance de Mahul, c'est de voir l'estime et la considération que les plus hautes célébrités de notre histoire contemporaine se plaisaient à accorder au talent et aux vertus morales de notre compatriote. Le Comte de Montalembert lui écrivait un jour : « Vous connaissez mieux que personne les sympathies qui nous unissent. Elles sont naturelles et publiques... »(1)

En 1857, lors d'un projet de voyage à Sorèze, pour y visiter son illustre ami le Père Lacordaire, il lui écrivait encore : « Je déclare d'abord que j'accepte toutes vos offres, tout en m'étonnant de rencontrer à mon âge et avec mon expérience des hommes et des choses, un homme qui veut bien se mettre en quatre et en six, par le temps qui court pour rendre de tels services à quelqu'un à qui il ne doit rien. » Et il ajoutait : « Je me réserve de prendre votre conduite pour sujet de mes méditations spirituelles. » (2)

La correspondance de Guizot n'est pas la plus faible confirmation de cette sympathie générale.

Puis, toutes proportions gardées, j'ai été frappé par les points de contact que présentaient entre elles les carrières politiques de Guizot et de Mahul. Attelés au même char, ils surent, pour un temps il est vrai, et assez péniblement d'ailleurs, le conduire à travers les feux croisés des légitimistes et des républicains, jusqu'au jour où, forcés de ren-

---

(1) Voir notre broch. " *Montalembert, l'Eglise et l'Empire en 1859* " p. 65, lettre du 22 mars 1849.

(2) Lettre du 25 juillet 1857, op. cit., p. 67

Digitized by Google

trer dans la vie privée, ils trouvèrent dans les travaux intellectuels un dérivatif à leurs communes déceptions.

J'ai divisé mon travail en trois parties, chacune faisant l'objet d'une communication. La première comprendra un aperçu très sommaire de la vie de Guizot et de Mahul dans leurs relations politiques ; la deuxième, les lettres de Guizot déjà publiées par M. Pélissier, que je ferai suivre des commentaires et des notes qui me paraîtront nécessaires et auxquelles j'ajouterai quatre lettres inédites de Guizot en même temps qu'une partie de la correspondance inédite, reçue par Mahul ; la troisième sera réservée aux annexes et comprendra notamment les documents inédits suivants, rédigés par Mahul et écrits de sa main :

1° Une étude ayant pour titre : *De la République par un membre de la Chambre des Députés* (1834).

2° Une lettre particulière et confidentielle adressée par *Mahul ex-député de l'Aude à M.... électeur à St-Pons* (8 pages, 27 décembre 1834)

3° *Lettres de la Campagne* au *Conciliateur* (vers 1850), où se pose la question de fusion des deux monarchies constitutionnelles de la branche aînée et de la branche cadette.

Je réserve enfin pour une très prochaine publication, la correspondance inédite de Mahul avec le Vicomte Déjean, Préfet de l'Aude (1830-1832). Ces matériaux, ainsi classés et étudiés, pourront, je le souhaite, apporter une contribution nouvelle à l'histoire politique de cette période de 20 années (1830-1850) si agitée et si féconde en enseignements.

Digitized by Google

CHAPITRE II

Entre Guizot et Mahul existait un lien d'amitié politique remontant aux premières années de la Restauration. Cette amitié s'expliquait par une communauté de sentiments, de principes et d'ambitions ; par le même amour de la liberté dans l'ordre, du progrès dans le repos, du perfectionnement sans combat (1) ; par une même aversion « du despotisme, de la superstition et du privilège » (2) ; ensuite par un même esprit conservateur, ce qui leur valut de leurs contemporains une même impopularité.

Ils pensaient que leur programme était la limite vers laquelle devait tendre un pays libre et fort, que 1830 avait renversé et détruit tout ce qui devait l'être et que « le gouvernement de la bourgeoisie, suivant l'expression de M. Bardoux, était la fin providentielle des siècles écou-

---

(1) « La liberté dans l'ordre, le progrès dans le repos, le perfectionnement sans combat, voila ce qu'elle ne pouvait obtenir du Gouvernement qui n'est plus ; voilà ce qu'elle espère du Gouvernement qu'elle s'est donné ». (Circulaire adressée aux préfets le 29 septembre 1830, par Guizot, ministre de l'intérieur. (Guizot, *Mémoires*, t. II, p. 393).

(2) « Le Gouvernement de 1830, écrira Guizot, est le résultat d'un héroïque effort soudainement tenté pour mettre à l'abri du despotisme, de la superstition et du privilège, les libertés et les intérêts nationaux... La France s'est regardée comme délivrée de ce système de déception, d'incertitude et d'impuissance qui l'a fatiguée et irritée longtemps ». (Exposé de la situation du royaume présenté aux Chambres le 13 septembre 1830 par Guizot, Ministre de l'Intérieur).

Digitized by Google

lés ! » (1) Ils travaillèrent avec le même dévouement et la même conviction au triomphe de leurs idées libérales ; mais ils ne surent pas aller plus loin et furent du nombre de ceux dont Lamartine disait : « Mon Dieu ! il y a de tout temps et partout des hommes bien honorables, bien intentionnés mais bien aveugles dans les corps politiques, dans les majorités : ce sont ceux qui se refusent à tout examen des choses nouvelles, quoique bonnes, mûres et préparées » (2). Il ne surent pas interroger le présent et voir qu'autour d'eux, les germes de la révolution de 1789 montaient peu à peu malgré l'arrêt prolongé de quarante années. Pour eux l'avenir ne pouvait être que celui qu'ils entrevoyaient et qu'ils préparaient ; « la monarchie de Juillet leur apparaîssait comme le couronnement logique et bienfaisant de l'histoire de la Civilisation » (3). Aussi, 1848 ne fût-il à leurs yeux qu'un accident, après lequel le cours normal des choses allaient être repris. « Renversé par la démocratie, Guizot ne comprend rien à sa chute, et jusqu'à la fin d'une vie très longue il demeure le prisonnier des vues qu'il exposait avec une complaisance juvénile à la Sorbonne en 1821. » (4) Ils n'ont pas su voir que cette route, qu'on est convenu d'appeler la route du Progrès, à des époques fixées par la Providence, est balayée par les remous des révolutions, et qu'alors sont

---

(1) Guizot n'a jamais cru à la nécessité d'une République en France. En 1859 il disait encore : « La Monarchie est de nos jours en France le gouvernement naturel et vrai, le plus favorable à la liberté comme à la paix publique, le plus propre à développer les forces légitimes et salutaires comme à réprimer les forces perverses et destructives de notre Société ». (*Mémoires*, t. II, p. 26).

(2) Chambre des députés, séance du 15 février 1842. Discussion sur l'adjonction de la liste départementale du jury aux listes électorales.

(3) *Guizot*, par Henry Michel. (Petit de Julleville, *Histoire de la langue et de la littérature française, des origines à 1900*, t. VII, p. 611).

(4) Ibid.

Digitized by Google

entraînés ceux qui voudraient s'arrêter et sont renversés ceux qui s'arrêtent (1).

Guizot, s'il a pu comprendre les besoins du peuple et les constitutions qui, selon lui, devaient lui assurer une existence honorable et digne, n'a jamais voulu s'élever à la conception claire des désirs et des ambitions de ce peuple, ni partager ses vues. Par sa longue résistance au courant de la démocratie, il s'efforçait de refréner les instincts et les entraînements, comptant arriver ainsi à éveiller assez à temps, ce qu'il appelait « le bon sens du peuple », et à permettre à ce dernier d'envisager avec plus de reflexion et d'expérience la pente fatale où le conduisaient les disciples de Rousseau et de Babeuf.

Il méconnut la puissance de ces désirs et l'invincible force d'un idéal longtemps convoité ; l'impatience de la masse, plus grande que les efforts même de Guizot, rompirent la digue et celui-ci, submergé, ne put que constater la vanité de sa politique de résistance et l'excès de sa confiance en ses moyens d'atermoiement. Il sut néanmoins satisfaire son amour propre en s'accusant volontiers de trop

---

(1) Mahul dans sa correspondance, ne cesse de se montrer le disciple de Guizot ; il défend sa politique et propage ses écrits. Le 25 septembre 1831, étant député, il écrivait au vicomte Déjean, préfet de l'Aude : « Vous allez recevoir un ballot des discours de Guizot et de Thiers, répandez-les bien parmi les électeurs et ne négligez pas les principaux de mon arrondissement ».

Le 23 avril 1832, au moment de la maladie de Casimir Périer, président du Conseil (mort le 16 mai 1832), alors que le Roi songeait à la présidence de Talleyrand, Mahul écrivait au même : « On repousse très généralement dans le monde politique le nom de M. Guizot, tandis que le gros public qui n'a pas de susceptibilités personnelles, s'obstine à le porter, non certes par goût, mais comme inévitable. Moi, je l'aime toujours fort. Je le crois très compatible avec la Chambre et possible avec M. de Talleyrand ». (Lettres nédites).

Digitized by Google

d'optimisme : « Savez-vous pourquoi j'ai succombé en février dernier ? écrivait-il à M. Lenormand le 11 janvier 1849. Parce que j'ai eu trop de confiance dans la bonne cause et le bon sens, parce que j'ai trop cru à l'efficacité passée et future de la bonne politique, parce que je n'ai pas tenu assez de compte ni assez prévu la jouissance de la bêtise, de la folie ou de la perversité des acteurs et des spectateurs. Je tâcherai d'être moins optimiste, sans renoncer à rien » (1).

Il savait cependant que le Roi-citoyen, l'élu des barricades, le combattant de Valmy et de Jemmapes, comme on se plaisait alors à le rappeler, était une émanation de la Révolution de 89 et que 1830 était une révolution républicaine ; qu'il fallait donc compter avec ce peuple qui avait assuré la victoire et qui voulait la République. Le régime de Juillet « cette royauté à deux visages » comme l'appelait Lamartine, avait donc usurpé la royauté aux Bourbons et soustrait la République aux républicains, pour ne pas dire *filouté*, suivant l'expression de Chateaubriand ; aussi eût-il à se défendre contre les attaques des deux côtés. Mahul, avec sa pénétration d'esprit habituelle qui lui valut d'être à la Chambre un des membres les plus influents de la majorité (2) vit le danger et le signala ; mais si quelquefois prévoir c'est échapper au mal, tel ne fut pas l'effet de sa vaine clairvoyance. Il comprenait que les

---

(1) Lettre écrite de Brompton (*Correspondant* du 10 février 1896, p. 421).

(2) Sous la Présidence de Casimir-Périer, notamment, Mahul était du nombre des députés que le Président du Conseil aimait à consulter sur les questions importantes ; il assistait aux réunions privées qui avaient lieu chez Casimir-Périer et s'y rencontrait avec les ministres ainsi qu'avec Thiers, Royer-Collard, Lepelletier, d'Aubray, etc. Le 23 août 1831, il écrivait au Vicomte Déjean : « Samedi, on nous a convoqués, une vingtaine de députés, dont j'avais l'honneur d'être, chez le Président du Conseil, tous les ministres présents et eux seuls, pour nous consulter sur la question de la pairie ». (Lettre inédite).

Digitized by Google

républicains garderaient un amer souvenir du rôle qu'ils avaient joué au profit d'une monarchie bâtarde (1) : et, parlant avec une entière franchise, il écrivait en 1834, dans une page encore inédite (2) ; « Ma conviction est que le parti républicain c'est le sérieux, l'indomptable ennemi de la Révolution de Juillet. Elle est destinée à le nourrir dans son sein et à le combattre perpétuellement, car le républicanisme est l'exagération de son principe et de ses conséquences ». Il essayait bien d'expliquer ce fait paradoxal d'une révolution républicaine enfantant une monarchie constitutionnelle ; mais ses raisons ne pouvaient être que la justification d'une situation temporaire, que le gouvernement des barricades voulut d'une longue durée, ce qui fut la cause de sa chute. On sentait si bien que le peuple voulait la République, qu'après avoir obtenu du duc d'Orléans la réponse à l'offre qui lui fut faite de la lieutenance générale du Royaume, dans laquelle il y avait ces mots : « J'ai besoin de réfléchir mûrement... » les députés conjurèrent le prince « de ne pas tarder un moment à accueillir les propositions qui lui étaient faites, sinon la République serait proclamée, et il n'y aurait plus aucun moyen de rétablir l'ordre public » (3).

---

(1) Mahul appréhendait pour lui-même les reproches de ses électeurs ; soutenir dans la monarchie nouvelle les prérogatives d'une quasi-légitimité, c'était s'exposer à trahir ses tendances libérales manifestées publiquement sous la Restauration ; le 27 décembre 1830, il écrivait au Vicomte Déjean pour lui exprimer son désir de se présenter aux premières élections législatives : « On se décide, écrivait-il, à présenter immédiatement la loi des élections, avec l'intention de dissoudre la Chambre ensuite. Cette dernière partie du plan me sourit par l'espérance de sortir de mon ennuyeuse inutilité, si toutefois le bruit de mon modérantisme et la supposition de mon *Guizotisme* n'ont pas ruiné ma position dans le pays ». (Lettre inédite).

(2) Voir aux annexes (3me partie).

(3) De Barante. *La vie politique de Royer-Collard*, t. II, p. 440.

Digitized by Google

« En France, disait Mahul, le mot de République est impopulaire et le maintien de la Monarchie est indispensable au maintien de la paix au dedans et de l'indépendance au dehors ». C'est pourquoi il trouvait dans l'ordre naturel des choses l'emprunt fait à la République de ses principes et à la Royauté de son nom, car, disait-il encore, les idées et les opinions républicaines ne sont pas impopulaires en France ». Mais comme une Monarchie, pour se soutenir et pour sauvegarder la dignité du trône, a souvent besoin pour elle-même des libertés qu'une démocratie lègue au peuple, il se trouva que la France avait changé le nom de son gouvernement mais très peu la chose. « Un roi nommé par les Chambres ou élu par le peuple, avait dit Chateaubriand dans son dernier discours à la Chambre des Pairs, le 7 août 1830, sera toujours quoiqu'on fasse une nouveauté. Or, je suppose qu'on veut la liberté, surtout la liberté de la presse par laquelle et pour laquelle le peuple vient de remporter une si étonnante victoire. Eh bien ! toute monarchie nouvelle sera forcée ou plus tôt ou plus tard, de baillonner cette liberté.... »

Cet avertissement était prophétique. Pour ne pas l'avoir compris, Guizot travaillait chaque jour à détruire la monarchie élective ; il n'a pas osé soutenir jusqu'au bout le principe d'où elle était sortie. Du parti du mouvement dans la monarchie du droit divin, du parti de la résistance dans la monarchie populaire, il n'a su trouver une place sûre dans les deux régimes ; il a tout empêché de vivre, il n'a rien fait durer, ce qui a fait dire malicieusement à Edmond Scherer : « qu'il a pris une part considérable à la chute de deux dynasties » (1). Chateaubriand donnait également la mesure de sa perspicacité quand il s'écriait dans cette même séance : « Vous tomberez de force dans la Républi-

(1) Edmond Scherer, *Etudes critiques sur la littérature contemporaine*, p. 86, Michel Lévy 1863, Paris.

Digitized by Google

que, ou dans la servitude légale. La monarchie sera débordée et emportée par le torrent des lois démocratiques ou le monarque par le mouvement des factions ». L'illustre vieillard vécut assez pour voir ses prédictions se réaliser et le 24 février 1848, au seuil de sa tombe, il aurait pu répéter pour la branche cadette, ces mots prononcés en 1830 à la chute de la branche aînée : « Inutile Cassandre, j'ai assez fatigué le trône et la pairie de mes avertissements dédaignés ; il ne me reste qu'à m'asseoir sur les débris d'un naufrage que j'ai tant de fois prédit. »

Thiers, qui écrivait en 1831 que le gouvernement avait changé ce qui se voyait le plus, le drapeau, et ce qui se voyait le moins et qui agissait le plus, le principe, n'a pas tardé à s'apercevoir que le principe n'avait pu être modifié, que les mêmes armes étaient nécessaires, avant comme après 1830, et qu'une monarchie qui n'est pas franchement et loyalement constitutionnelle, ne se rattache à la monarchie absolue qu'au détriment de la liberté des peuples. En quoi différait-il, Thiers, des ministres de Charles X, quand il fit voter la fameuse loi du 25 mars 1834 sur les associations, et de septembre 1835 sur la liberté de la presse ? Aussi, sait-on ce qui fut rappelé aux ministres lors de la discussion de la première de ces lois ? Un député, Pagès (de l'Ariège) évoqua le passé récent et constata, non sans un rapprochement significatif, que trois des ministres du cabinet d'alors, avaient fait partie d'associations politiques sous la Restauration : de Broglie dans la Société des *Amis de la presse* ; Barthe dans le *Carbonarisme*, Guizot dans la Société *Aide-toi, le ciel t'aidera.*

Les promesses étaient belles au début, la Charte devait être « une vérité », la liberté individuelle, la liberté de la presse, tout devait être respecté par le gouvernement sous peine de mentir à ses origines. Thiers s'était fait le propagateur des destinées nouvelles et sa voix claironnait en France la fin des mesures extraordinaires, les trouvant

Digitized by Google

inopportunes, même en temps de crise. « Faites une loi contre les journaux, écrivait-il, si vous employez une pénalité trop forte, ils la brisent ; si vous employez la censure, ils se changent en brochure, ils n'en sont que plus véhéments et la censure supprimée, ils sont d'une violence dévastatrice. C'était Thiers, journaliste qui écrivait ces lignes, Thiers, député d'Aix ; mais quand il s'est agi de prendre en main les guides du nouveau régime, il a bien fallu qu'il employât les manières fortes pour conserver à son Roi l'autorité qu'une grande partie du peuple lui contestait. Ce dont il faut conclure qu'un régime personnel, que ce soit une monarchie de droit divin, monarchie constitutionnelle, ou Empire, ne peut pas supporter en France l'exercice de la liberté de la presse ou d'association. Son amour-propre a trop souvent l'occasion d'être blessé et, quoi qu'on puisse dire, c'est une simple question de dignité froissée qui a fait reculer Chorles X devant des concessions nécessaires en 1830 et qui de même fera reculer Louis-Philippe en 1848. Ils ont craint de porter tous deux atteinte à leurs prérogatives royales en paraissant s'humilier devant les exigences de leur peuple.

Il semble cependant que Thiers, dans sa célèbre formule « le Roi règne et ne gouverne pas » ait voulu réagir contre la tendance d'un pouvoir monarchique quasi-absolu vers lequel inclinait Guizot. Celui-ci admettait que le Chef de l'Etat devait être, quoique constitutionnellement irresponsable « une partie active et réelle du gouvernement ». « Je réclamais, disait-il encore, les traditions monarchiques » et il triompha, ce qui fut sans doute une grande faute. (1) Lamennais, dès le 6 août 1830 écrivait : « Le

(1) Un trône, écrivait Guizot, n'est pas un fauteuil vide auquel on a mis une clef pour que nul ne puisse être tenté de s'y asseoir..... La Couronne n'est pas une simple et inerte machine, uniquement destinée à occuper une place que les ambitieux voudraient prendre si elle n'y était pas. » (Guizot, *Mémoires*, t. II, p. 185).

Digitized by Google

duc d'Orléans va recevoir la couronne ; elle sera pesante sur sa tête, le plus grand nombre préférerait une République franchement déclarée, et je suis de ceux-là ; mais j'espère que la royauté sera purement nominative. Si on laisse à celui qui portera le titre de Roi, seulement l'espérance d'un pouvoir réel, à l'instant même la guerre commencera entre lui et le parti républicain. » (1) On sait que la royauté ne fut pas seulement nominative et qu'alors, ce que Lamennais prédisait se réalisa. Il fut d'ailleurs un de ceux qui connurent personnellement les effets des mesures restrictives prises en violation de la Charte et Guizot ne fut pas étranger à ces moyens de gouvernement que réprouvait naguère Thiers. Lors de la publication des *Paroles d'un croyant*, Guizot, ministre de l'Instruction Publique, demandait au Conseil des ministres des poursuites contre Lamennais et celui-ci écrivait le 19 mai 1834 au marquis de Cariolis : « Les ministres ont délibéré pour savoir si l'on me poursuivrait, c'était l'avis de M. Guizot ; l'avis contraire fondé sur le scandale et principalement l'inutilité d'une pareille poursuite a prévalu. Au reste, nous devons compter qu'à la première session, le gouvernement s'occupera de la presse ; son bon vouloir est à cet égard, dès à présent manifeste ; et puis, il faut bien qu'il aille jusqu'au bout ; on ne s'arrête point dans la route où il est engagé. » (2)

Guizot, quoique protestant, put se flatter d'avoir ouvert la voie à Grégoire XVI qui, dans sa lettre encyclique du 7 juillet 1834, condamnait l'écrit de Lamennais « peu consi-

---

(1) Lettre à la Comtesse de Senfft (*Correspondance de Lamennais*, t. II, p. 161, Paris, Didier 1863).

(2) *Correspondance de Lamennais*, t. II, p. 370, Paris, Didier 1863.

Digitized by Google

dérable, disait-il, par son volume, mais immense, par sa perversité. » (1)

*
* *

Mahul, disciple de Guizot, ne craignit pas de s'affirmer dans le sens même jugé dangereux par Lamennais ; et malgré ses opinions libérales, qui l avaient placé dans les rangs de l'opposition sous la Restauration, il entendait que la Royauté de Juillet fût bel et bien armée, comme doit l'être toute monarchie qui a le souci de son prestige et de son existence. « La Révolution une fois accomplie, écrivait-il, fut organisée et conservée par la portion supérieure et intelligente du parti qui l'avait préparée ou accomplie ; (2) de là tout naturellement la création d'une monarchie à laquelle on conserva ou à laquelle il a fallu donner toutes les conditions indispensables à son existence » Cette pensée était celle que Guizot traduisait un jour à la tribune (1837) : « Oui, s'écria-t-il, aujourd'hui comme en 1820, je veux, je cherche, je sers de tous mes efforts la prépondé-

---

(1) En parlant de Lamennais, Guizot écrira : «.. Ce grand esprit égaré dans ses passions, tombé parmi les malfaiteurs intellectuels de son temps, lui qui semblait né pour être l'un de ses guides les plus sévères... » (Guizot, *Mémoires*, t. III, p. 82) Voy. *Lamennai-jugé par Guizot* dans *Lamennais* par E. Spuller, p. 243 (Hachette 1892).

(2) Guizot et Mahul étaient les théoriciens de la prépondérance de classes moyennes et cette doctrine, formant la base de leurs conceptions politiques, les empêchait de voir dans le suffrage universel une application raisonnable de l'égalité politique proclamée en 1789. Cette formule, Lamartine ne l'acceptait pas et, répondant à Guizot dans la séance de la Chambre du 23 avril 1839 il disait : « Je dis que cette idée est opposée au véritable sens de la Révolution française que le mot de *classes* a été complètement rayé par la Révolution de 89 : c'est un mot effacé de la langue française. »

Digitized by Google

rance politique des classes moyennes en France... Voilà le but vers lequel j'ai constamment marché. » (Cité par M. Bardoux. *Guizot*, p. 217). Les conditions d'existence auxquelles Mahul faisait allusion étaient écrites, en effet, dans la Charte de 1830, mais, que de difficultés à surmonter ! Vouloir à la fois maintenir l'autorité royale dans son prestige séculaire et d'autre part, promettre les libertés publiques pour faire de la France une démocratie de fait, c'était vouloir unir deux principes inconciliables. « La monarchie, écrivait Chateaubriand, est une greffe étrangère qui ne prendra pas sur une tige républicaine. » Aussi, disait Louis Blanc, quelle différence entre l'une et l'autre chute : « Charles X était tombé parce que le trône reposait sur un principe faux ; Louis-Philippe est tombé parce que son trône ne reposait sur aucun principe. Charles X en 1830 n'est point délaissé, il est vaincu. Louis-Philippe, en 1848, s'il succombe, ce n'est pas à force d'avoir des ennemis, c'est faute d'avoir des amis. On ne le renverse pas, on l'abandonne ». (1)

Guizot, sentait bien cette difficulté née d'une contradiction entre le principe révolutionnaire victorieux en 1830 et la monarchie issue d'une journée de barricades. « Ce qui nous manque, disait-il, c'est un point d'arrêt, une force indépendante qui se sente appelée à dire au mouvement révolutionnaire : « Tu iras jusque là et pas plus loin » et Thureau-Dangin, après avoir constaté l'aveu douloureux de ces difficultés ajoute : « N'est-ce pas un spectacle intéressant que celui des efforts par lesquels M. Guizot, presque seul alors avec le duc de Broglie et quelques intelligences d'élite, tâchait aussi d'arracher le Gouvernement aux conséquences de son origine, ou tout au moins de les limi-

(1) Louis Blanc. *Histoire de la Révolution de 1848*, t. I, p. 3. Marpon Flammarion, 1880.

Digitized by Google

ter ? » (1). Peine perdue, la Monarchie de Juillet portait au front le stigmate de la Révolution, elle périt en s'épuisant à effacer cette marque originelle.

Dix-neuf ans après la grande déroute de 1848, terminant le huitième volume de ses *Mémoires*, Guizot retrouvera, en les précisant, les véritables causes des difficultés rencontrées à son berceau par la monarchie de 1830, « Le Gouvernement, dit-il, a eu l'honneur de naître d'une révolution accomplie pour la défense des lois et des libertés violées. Il a eu le malheur de naître d'une révolution accomplie aux dépens du principe essentiel à la monarchie et avec le concours de partis et de passions qui dépassaient de beaucoup son but. Entreprise au nom des droits de la monarchie constitutionnelle, la révolution de 1830 a ouvert la porte aux tentatives républicaines et aux perspectives indéfinies de l'imagination humaine honnêtes et perverses. »

*
* *

Mahul sut retrouver parfois ses anciennes dispositions d'esprit ; son indépendance se fit jour à plusieurs reprises dans les débats parlementaires. Dans un important discours qu'il prononça à la Chambre des députés, dans la séance du vendredi 12 avril 1831, il s'efforça de prévenir les convoitises et les appétits des intrigants, à l'occasion desquels Chateaubriand devait écrire : « Toutes les ambitions étaient éveillées, et chacun espérait devenir ministre, les orages font éclore les insectes » — « Ne perdons pas de vue, s'écriait Mahul, que la révolution de Juillet ne fut pas accomplie pour conquérir des recettes et des perceptions. C'est pour un but autrement noble et grand qu'a coulé le sang de ses glorieux martyrs. La révolution s'est faite pour l'inviolabilité des lois, pour le rajeunissement de la dynas-

(1) *Histoire de la monarchie de Juillet*, t. II, p. 35.

Digitized by Google

tie, enfin pour le triomphe complet et définitif des principes d'éternelle justice et d'exacte raison, selon lesquels la société française veut être gouvernée. » Sous le bénéfice de ces réserves, Mahul soutenait la monarchie de Juillet comme son gouvernement de prédilection ; et de l'opposition où il avait été sous le régime précédent, il passait logiquement dans le conservatisme le plus expressif (1).

« Je n'ai nullement changé de principe, écrivait-il à un électeur de St-Pons, après son échec dans l'Aude en 1834 : je faisais de l'opposition à la Restauration, parce que son gouvernement était mauvais dans son origine et dans sa substance ; au ministère, Villèle et Polignac en particulier, parce que leur direction était évidemment pernicieuse et funeste. Je soutiens aujourd'hui la monarchie de Juillet parce qu'elle est notre ouvrage commun, parce qu'elle réalise nos vœux et nos réclamations, du temps où nous étions dans l'opposition. J'ai appuyé avec une complète indépendance le ministère de Casimir-Périer et celui du 11 octobre (2) parce qu'ils nous ont préservés, ou préservent encore de l'anarchie ; parce que mes opinions, sauf des différences de détail, sont généralement conformes au système de ces deux ministères ; enfin parce que je vois partout la majorité des hommes de bon sens et qui ont intérêt à l'ordre, les appuyer aussi dans diverses situations.

---

(1) Le 5 septembre 1831, Mahul écrivait à Labouisse Rochefort : « Par l'effet de la Révolution mon rôle est changé, non mes principes et mes doctrines. Celles-ci sont au pouvoir. Je les défend contre nos ennemis de diverse nature. Si elles triomphent, comme je l'espére, tout le monde trouvera de l'abri sous elle. Nous nous userons peut-être à la tâche. C'est notre mission d'être bon à cela. » (Lettre inédite).

(2) Ministère du 11 octobre 1832, sous la présidence du Maréchal Soult ; le duc de Broglie était aux affaires étrangères ; Thiers, à l'interieur ; Guizot à l'Instruction publique.

Digitized by Google

Ceux qui ont changé de principes ce sont précisément ceux qui m'en adressent le reproche et qui après avoir sans doute joué la comédie pendant quinze ans, en ne parlant alors que de Charte et de monarchie constitutionnelle, viennent aujourd'hui nous parler de République, dont il n'avait jamais été proféré le mot dans l'opposition dont j'ai fait partie... » (1)

*
* *

1830 vit naître en France deux grands partis, plutôt deux grandes classes ; elles se confondent parfois quand il s'agit des grandes questions de liberté de la presse, et de libertés individuelles, mais elles reprennent aussitôt leur position diamétralement opposée quand se posent les questions plus grandes encore de l'organisation du travail et du régime de propriété. Les uns, qu'on appelle simplement les hommes politiques proprement dits, ont des vues fortement caractérisées sur la forme du gouvernement ; ils ont des idées libérales, ils combattent le despotisme, ils répudient la monarchie du droit divin ; puis, dans une deuxième phase de l'évolution, — la dernière pour cette classe — leurs tendances libérales s'acheminent peu à peu vers l'idée républicaine, ils consentent à élargir le régime censitaire, se déclarent timidement ou hautement, suivant leur intérêt, partisans du suffrage universel, préparent l'instruction gratuite et obligatoire, repoussent toute autorité qui ne vient pas du peuple ; et, lorsque enfin la forme démocratique qu'ils rêvaient est définitivement implantée dans les idées et dans les mœurs ; que l'Eglise est réduite à une puissance strictement spirituelle, que le suffrage universel assure convenablement le triomphe de la Républi-

(1) *Documents inédits*. Voir aux annexes.

Digitized by Google

que, ils se considèrent comme les représentants d'une forme définitive de gouvernement et leurs efforts ne tendent plus qu'à la conserver. Ils ont atteint leur but ; aller au delà serait, selon eux, tomber dans l'incohérence. Ils ont fait ce qu'on appelle une révolution politique.

Les autres, ont pensé que ce qui faisait le bonheur d'un peuple, ce n'était pas tant la forme du gouvernement mais bien la mesure où ce gouvernement comprenait les besoins du peuple et s'y intéressait. Comme les questions économiques et sociales, telles que les rapports entre le capital et le travail, sont les supports de toute l'activité humaine et que d'un autre côté, par un singulier esprit de fatalisme, les inégalités de conditions n'ont jamais été posées depuis 89 sous la forme d'un problème à étudier, sous prétexte qu'elles sont une loi naturelle, une loi permanente de la société, comme l'a dit M. Etienne Lamy, contre laquelle toute les lois humaines se briseraient, ils veulent, eux, poser la question et s'affranchir de ce fatalisme : ils demandent une révolution sociale. « Les plus grandes révolutions, disent-ils, ne sont pas des révolutions politiques. Quand elles ne sont pas accompagnées de révolutions sociales, il n'en résulte rien, ou presque rien. L'autorité change de mains, mais la nation reste dans le même état... » (1) Ils vont vers un nouveau régime, ils font eux aussi une révolution politique, ils veulent la république, mais ils la veulent surtout comme moyen d'arriver à leurs fins : elle n'est pas leur but. La différence entre l'idéal de ces deux classes est sensible et menace bien d'exister éternellement ; surtout si, comme le croit M. Lamy, les questions sociales sont, non seule-

(1) Lettre de Vignerte du 4 août 1833 au *National* (Voir *l'histoire par les contemporains. Le Socialisme français de 1789 à 1848* par Georges et Hubert Bourgin, p. 54, Hachette 1912).

Digitized by Google

ment un conflit de droits, mais un conflit de passions. (1) Mais je n'insiste pas sur une question aussi étrangère à nos études et qui, de plus, est tellement complexe pour les uns et si claire pour d'autres, que dans les deux cas ce n'est pas ici le lieu de rechercher si la sagesse, la modération et la netteté de vues des premiers est préférable à la hardiesse, à l'esprit de rénovation, à l'idéalisme des seconds. J'énonce simplement un fait, que Mahul avait souligné dès 1832 ; je n'ai pas besoin de vous dire qu'il s'était classé avec éclat dans le parti des sages et dans la limite de la première phase de leur évolution ; d'ailleurs, il n'a jamais voulu en sortir ; il est resté jusqu'à sa mort (1871) le partisan du juste-milieu et la brusque détonation de 1848, ainsi que le progrès des idées républicaines au déclin du second Empire, l'ont laissé parfaitement insensible. Il est vrai qu'à cette époque, se refusant à marcher avec le temps et les idées, le savant avait occupé les loisirs laissés par l'homme politique....

Mahul, donc, en 1832, dans la séance de la Chambre des députés du 19 janvier, s'expliqua sur les deux voies qu'avait ouvertes la Révolution de Juillet, et s'engageant hardiment dans la première, il s'efforça de montrer l'impraticabilité de la seconde. Il voulut prévenir les conséquences des doctrines fouriéristes et saint-simoniennes, qui faisaient sourire par leur originalité en même temps qu'elles inspiraient des craintes :

« Messieurs, dit-il, au commencement de cette session, et dans la discussion de votre adresse, j'osai affirmer devant la Chambre que la Révolution de Juillet était politique et non point sociale. Mes convictions n'ont point changé à

---

(1) Etienne Lamy, *Le Second Empire* (*Correspondant* du 25 avril 1895, p. 220.)

Digitized by Google

cet égard ; mais les événements postérieurs m'ont appris qu'on voudrait, en effet, conduire la Révolution de Juillet à quelque grande perturbation sociale.

« Les révolutions sociales sont lentes, à moins qu'elles ne soient des catastrophes ; elles sont semées à de rares distances sur la route des siècles. La formation progressive de l'Empire romain, et sa chute également progressive ; le christianisme, l'islamisme en Orient, l'Amérique découverte, Luther et le protestantisme, les Etats-Unis démocratiques, enfin la Révolution française : voilà des révolutions sociales.

« La Révolution de Juillet est la continuation et la modification de la grande Révolution de 89... Je n'ai pas dit de la Restauration, car, à mon sens, elle en fut la destruction radicale, comme elle fut le retour nécessaire aux principes et à la tendance générale de la Révolution de 89. L'égalité politique et la liberté civile, l'une et l'autre protégées et garanties par le Gouvernement monarchique et représentatif, tel est, selon moi, l'abri sous lequel repose l'organisation sociale que nous a faite la Révolution française. Le reste n'est que des modifications que l'expérience enseigne ou que les événements imposent.

« Ces formes sont essentiellement politiques ; elles ont il est vrai, une influence sociale toujours dans le sens de la Révolution de 89, mais elles sont relatives à l'administration, non à l'organisation matérielle de la société. Au delà, il n'y a qu'une révolution sociale possible, c'est la modification de la propriété. »

Digitized by Google

CHAPITRE III

Après avoir essayé d'esquisser la situation politique et morale de la France en 1830, et de décrire l'atmosphère peu rassurante, dans laquelle allait se débattre une nouvelle monarchie, calquée sur l'ancienne, bien qu'elle prétendit s'en différencier, suivons Guizot et Mahul qui entrèrent à cette date dans la vie publique (1). Voyons les d'abord s'avancer peu à peu dans les rangs de l'opposition, s'essayer à saper les bases de l'ancien édifice monarchique relevé, et paraître dès le premier jour de la victoire sur les listes officielles des représentants des pouvoirs nouveaux. Je me suis plû à rapprocher la vie politique de ces deux hommes unis par les mêmes vues sociales et j'ai été frappé comme je l'ai déjà dit, par la rencontre de plusieurs points de contact.

Depuis 1820 Guizot et Mahul collaborent aux mêmes revues, notamment aux *Annales biographiques* et à la *Revue encyclopédique*. Les lettres publiées plus loin nous

---

(1) Guizot avait exercé déjà des fonctions publiques. En 1814, à la chute de Napoléon, il avait été nommé secrétaire général au ministère de l'intérieur confié par Louis XVIII à l'abbé de Montesquiou, et l'on connait son fameux voyage à Gand en 1815 et son audience particulière avec Louis XVIII pour lui apporter « quelques vérités utiles ». Puis il avait été successivement secrétaire général du Ministère de la justice, maître des requêtes, Conseiller d'Etat et Directeur de l'administration départementale et communale. Mais sa participation effective à la vie publique ne remonte qu'à janvier 1830, à l'occasion de laquelle il écrit : « J'entre dans une époque où j'ai touché de près, et avec quelque puissance aux affaires de mon pays » (Guizot, *Mémoires*, t. II, p. 1).

Digitized by Google

montreront encore Mahul rédigeant des articles politiques sur la demande et sous l'inspiration de Guizot (1). Ces articles paraissaient destinés à la *Revue Française* que Guizot avait fondée avec de Guizard en 1827 et qui dura jusqu'en juillet 1830. (2)

Aux *Tablettes universelles* (1823-1824), fondées par Coste, Mahul figure comme rédacteur aux côtés de Thiers, qui rédigeait le *bulletin politique*, et de Théodore Jouffroy, Damiron, Cauchois-Lemaire, Charles de Rémusat, Mignet, Dubois, pour ne citer que les plus connus. (3)

---

(1) Le 20 septembre 1830, Mahul écrivait au vicomte Déjean : « Guizot s'occupe de créer un journal du ministère... ». Le 13 octobre suivant, Mahul écrivait au même : « M. Guizot songe sérieusement à faire un journal à lui. Le titre est trouvé : *La France*. Il nous a chargé, Vitet et moi, d'organiser la machine. On cherche du monde. Tous les faiseurs employés à Paris y donneront quelques loisirs, Thiers en tête... ». (Lettres inédites).

(2) « En fondant en 1827, mes amis et moi, l'un des principaux recueils périodiques de ce temps, *la Revue Française*, nous lui donnions pour épigraphe, ce ver d'Ovide :

« Ce qui est maintenant de la raison a été d'abord un élan passionné »

« Nous exprimions ainsi avec vérité l'esprit dominant autour de nous et notre propre disposition. *La Revue Française* était consacrée à la philosophie, à l'histoire, à la critique littéraire, aux études morales et savantes ; et pourtant elle était animée et pénétrée du grand souffle politique qui, depuis 40 ans, agitait la France. » (Guizot *Mémoires*, t. 1, p. 323).

Cette revue paraissait tous les deux mois ; la collection se compose de 16 vol. in-8° (E. Despois *Revue Bleue*, 3 octobre 1874).

Quant à la date de la fondation de *la Revue Française* que Guizot reporte à 1827, Charles de Rémusat, qui écrivit l'introduction en tête de la première livraison, la place au mois de juin 1828 (*Passé et Présent, mélanges* par Charles de Rémusat, t. II, p. 1, 1847 Paris, Ladrange).

(3) « Ce recueil dura peu, malgré le talent de ses rédacteurs, malgré l'appui des députés de l'opposition ou plutôt ce fut son mérite

Digitized by Google

Le 17 juillet 1820, Guizot est rayé de la liste des conseillers d'Etat pour son hostilité contre le Gouvernement (1) ;

En 1822 (le 12 octobre), sous le ministère Villèle, l'abbé Frayssinous, ministre de l'instruction publique, ferme le cours d'histoire moderne professé à la Sorbonne par Guizot (2).

L'année suivante, Mahul, déjà suspect par ses idées libérales, subit à la prison de la Force, une détention préventive de plus de deux mois, sous l'inculpation « de non révélation de complot projeté contre la sûreté de l'Etat. » C'est l'époque où il écrit : « Eloigné de toute carrière politique par une fidélité aux principes politiques que je viens d'indi-

---

seul qui hâta sa fin. Par un procédé assez commun alors, imaginé par le ministère Villèle-Corbière et qu'on appela *l'amortissement de la presse*, le gouvernement acheta pour le prix de 180.000 francs ce recueil hebdomadaire à son propriétaire unique. Les rédacteurs protestèrent vainement par une lettre adressée aux journaux : il fallut se disperser. »

(Eugène Despois. *Le Journal Le Globe sous la Restauration. Revue Bleue*, 4 juillet 1874) (V. pour les *Tablettes universelles*, Ch. de Rémusat, *Passé et Présent*, t. 1, p. 157 et son article sur Jouffroy, même vol, pp. 205 et 206).

(1) Le Garde des Sceaux, de Serre, écrivait à Guizot le 17 juillet 1820 : « J'ai le regret de vous annoncer que vous avez cessé de faire partie du Conseil d'Etat... L'hostilité violente, dans laquelle, sans l'ombre d'un prétexte, vous vous êtes placé dans ces derniers temps contre le Gouvernement du Roi, a rendu cette mesure inévitable...»

Le même jour Guizot répondait au Garde des Sceaux : » J'attendais votre lettre, j'avais dû la prévoir et je l'avais prévue quand j'ai manifesté hautement ma désapprobation des actes et des discours du ministère. Je me félicite de n'avoir rien à changer à ma conduite. Demain, comme hier, je n'appartiendrai qu'à moi-même et je m'appartiendrai tout entier. » (Guizot, *Mémoires*, t. 1, p. 471.)

(2) Le cours de Guizot fut réouvert le 18 avril 1828 sous le ministère Martignac par de Vatimesnil, ministre de l'Instruction publique, et le titre de Conseiller d'Etat lui fut rendu. Victor Cousin remontait à la même époque dans sa chaire de philosophie.

Digitized by Google

quer (l'amour de la liberté alliée à l'ordre, à la morale et à la justice), je consacrais les loisirs de l'indépendance à écrire avec franchise, mais sans témérité sur les affaires de l'opposition et même à seconder les succès dans les limites fort étroites de notre législation. Heureux, paisible, inoffensif, je consumais dans des travaux philantropiques et littéraires, l'activité de mon âge et de mon esprit, je m'abandonnais avec sécurité aux sentiments loyaux d'une opposition dont la publicité ne me permettait pas de soupçonner le danger, lorsque je me suis vu tout à coup entouré de je ne sais quelles investigations de police, auxquelles je n'ai répondu d'abord que par le mépris, l'étonnement, l'indignation ; mais que l'intervention des magistrats judiciaires m'a obligé enfin de traiter sérieusement... » (1)

Guizot soutient et fait partie de la Société *Aide-toi, le ciel t'aidera* (2) instituée pour défendre et assurer la liber-

---

(1) « *Eclaircissements touchant les motifs et les circonstances de la détention de M. Alphonse Mahul, suivis d'observations sur les prisons de la Force et de la Conciergerie. Prix 2 francs 50, au bénéfice des prisonniers.* Paris, chez Ponthieu, libraire, éditeur de l'Annuaire nécrologique. Palais Royal, Galerie du bois n° 252 et chez tous les marchands de nouveautés. 1823, in-8°, 118 pages.

La Bibliothèque Municipale de Carcassonne possède sur cette affaire un dossier de pièces manuscrites constitué par Mahul lui-même. (N° 11878. A¹ + 1).

(2) « En 1827, sous la devise *Aide-toi, le ciel t'aidera*, une association publique se forma dans laquelle des hommes très divers d'idées générales et d'intentions définitives se rapprochèrent et se concertèrent dans l'unique dessein d'amener, par les moyens légaux, le changement de la majorité dans la Chambre des députés et la chute du cabinet. Je n'hésitai pas plus à y entrer avec mes amis que je n'avais hésité en 1815 à me rendre seul à Gand pour porter au roi Louis XVIII les avis des royalistes constitutionnels. » Guizot, *Mémoires*, t. 1, p. 327).

« En restant toujours dans une complète légalité, écrit la Comtesse de Boigne, les associations se formèrent en Comités, correspondant entre eux et surtout le Comité Central siégeant à Paris,

Digitized by Google

té électorale ; sous le ministère libéral Martignac il juge utile d'y rester « pour travailler dit-il, à modérer un peu les exigences et les impatiences de l'opposition extérieure, si puissante sur l'opposition parlementaire ; ». Sous le ministère Polignac, « dont on pouvait tout redouter » il tient à conserver quelque influence dans cette société.

Mahul fait également partie de cette dernière et plusieurs de ses écrits de propagande sont publiés par les soins de cette association (1).

Cette nouvelle association politique fondée pour combattre le ministère Villèle, réunit tous les éléments divers de l'opposition. Les élections de novembre 1827 furent le signal de la lutte : « nous avions franchement combattu la politique du cabinet, a écrit Guizot ; il nous appelait lui-même dans l'arène électorale pour vider la querelle ; nous y entrâmes avec la même franchise, résolus à ne rien chercher de plus que de bonnes élections, et à accepter les difficultés comme les chances, d'abord de la lutte, puis du succès, si le succès nous venait. » (2)

Effectivement, l'action de l'opposition se fit sentir et Mahul fut un de ceux qui menèrent hardiment l'attaque. « Il n'y a plus aujourd'hui, écrivait-il, dans sa « *Lettre aux électeurs de l'Aude* », que deux camps : celui du ministère et celui de l'opposition. Les anciens députés ne doivent point être réélus, parce qu'ils ont appuyé, parce qu'ils

---

d'où Guizot dirigeait toute cette organisation. C'est là le berceau de cette Société *Aide-toi, le ciel t'aidera* qui n'a pas laissé de jouer un rôle dans la chute de la monarchie, et a fini par devenir un repaire de factieux. » (*Mémoires de la Comtesse de Boigne*, t. III, p 218).

(1) *Manuel de l'électeur juré. — Aux électeurs du département de l'Aude*, Paris, Renouard, s. d. in-8°.

Dernier avis aux électeurs du 2me arrondissement électoral de l'Aude, Paris, Normand, s. d. in 8°.

(2) Guizot, *Mémoires*, t. 1, p. 327.

Digitized by Google

appuyeraient encore le ministère actuel... Les difficultés actuelles des affaires publiques, les embarras des affaires privées, nous viennent de ce ministère obstiné à se cramponner au pouvoir, malgré les pairs, malgré les cours royales et les tribunaux, malgré tout ce qu'il y a d'éclairé et de généreux dans la nation... Nous seuls, nous, constitutionnels, nous libéraux, nous, amis de la justice et de la liberté, nous sommes immortels, nous survivons aux révolutions, aux usurpations, aux réactions, aux triomphes éphémères des partis... » (1)

Les élections de 1827 furent un coup violent pour le ministère ; les espérances de l'opposition furent dépassées nous dit Guizot, et quelques jours après, le ministère Martignac succédait au ministère Villèle...

Mais poursuivons la marche parallèle de Guizot et de Mahul.

Polignac succède à son tour à Martignac et avec ce dernier réapparaissent les tendances ultra-royalistes des premiers jours de la Restauration : quelques attaques nouvelles contre la liberté d'association et la liberté de la presse et c'en est assez pour émouvoir la Chambre et l'opinion publique ; soutenant à la tribune la fameuse adresse au Roi dite des *221*, Guizot dit en parlant des signataires de l'adresse : « La perplexité qui les agite, c'est le ministère actuel qui la leur a faite ; elle durera, elle redoublera tant que nous aurons à faire à lui. »

Nous sommes au 17 mars 1830.

Que fait Mahul pendant que son éloquent ami sape le ministère par son argumentation méthodique et par ses attaques incisives qui le placent d'un coup au premier rang des orateurs de l'opposition ? Il prépare au milieu

---

(1) *Lettre aux électeurs de l'Aude par un de leur collègue* (sans date in-12, 20 pages, à Toulouse, de l'imprimerie de J. M. Corne, rue Pargaminières, n° 84).

Digitized by Google

de l'agitation et de l'inquiétude de ces dernières années, une étude magistrale (1) où se révèle un sens juridique profond et une connaissance très étendue de notre droit constitutionnel. Il veut montrer ce que devait être la monarchie selon la Charte de 1814 édifiée sur les bases de la déclaration de Saint-Ouen et ce qu'elle est en réalité en 1830. Il prend les 76 articles de la Charte, les commente, fait l'historique de toutes nos libertés, de toutes nos législations antérieures à 1789, remonte même à l'organisation première de la France et de ce travail prodigieux jaillit un précis lumineux dont la lecture est aussi captivante qu'instructive. C'est l'œuvre d'un juriste compétent et certes ce n'est pas sous ce jour que sa réputation s'est établie dans notre département. C'est un titre de plus qui achèverait de justifier sa renommée si déjà elle n'avait acquis pleinement tous ses droits.

Donc, pendant que Guizot débute à la tribune de la Chambre par une attaque ouverte contre le ministère Polignac, Mahul publie la même année, à la même époque, son premier grand ouvrage. Cette publication, faite quelques jours avant les journées de Juillet 1830, revêt un caractère singulièrement prophétique. Parfois, à travers l'épais rideau qui nous cache l'avenir, une trouée lumineuse permet à l'homme de le sonder ; il semble qu'un trait de la puissance divine, frappant son esprit en fasse un visionnaire : « La presse, écrit Mahul (page 150) n'a jamais renversé que les gouvernements déjà morts par leurs racines ; elle n'est insupportable que pour ceux-là seulement qui sont iniques et insensés. Or, quant à ceux-ci, il est juste et bon qu'elle les fasse périr. »

---

(1) *Tableau de la Constitution politique de la Monarchie française selon la Charte, ou Résumé du droit public des français*, par A. Mahul. Paris, Achille Désanges, libraire, rue Jacob, n° 5. 1830, in-8° 744 pages (Bibliothèque municipale de Carcassonne, 7068-y-3).

Digitized by Google

Quelques jours après l'apparition de ces lignes, étaient publiées les ordonnances de Juillet supprimant la liberté de la presse. Charles X, secouant son manteau royal, allait prendre aussitôt le triste chemin de l'exil.

Guizot et Mahul applaudissent à cette chute à laquelle ils n'avaient pas peu contribué ; (1) ils rejettent l'idée de proclamer la République, car elle devait selon l'expression de Thiers « nous brouiller avec l'Europe » ; se déclarent partisans de la candidature du duc d'Orléans et, l'un à Paris, l'autre à Carcassonne, ils s'agitent et s'emploient avec une rare ardeur pour soutenir le nouveau régime. Le jour même de la chute des Bourbons, le 31 juillet, Guizot est appelé au ministère de l'Instruction publique par la commission municipale de l'Hôtel de Ville (2) ; Mahul est nommé cinq jours après, le 5 août, membre de la commission administrative provisoire du département de l'Aude, avec Casimir Bonnet, Bertrand, Blancard, Renard et Hannuic.

Le duc d'Orléans, nommé Lieutenant-Général du Royau-

---

(1) Le 27 juillet 1830, dans une première réunion de députés tenue chez Casimir-Périer, Guizot fut chargé avec Villemain et Dupin de rédiger, au nom des députés présents une protestation contre les ordonnances. Il la présenta et elle fut adoptée le lendemain 28, dans deux réunions chez Audry de Puyraveau et Bérard ; 63 députés la signèrent. (Cf. *Mémoires de Guizot*, t. II, p. 5).

(2) L'administration fut confiée à des commissaires provisoires dont voici la liste :

Dupont de l'Eure	Justice
Louis	Finances
Général Gérard	Guerre
Amiral de Rigny	Marine
Bignon	Affaires étrangères
Guizot	Instruction publique
De Broglie	Intérieur et Travaux publics
Alexandre de Laborde	Préfet de la Seine
Bavoux	Préfet de police

Digitized by Google

me, constitue le 2 août 1830, un ministère provisoire, dans lequel Guizot a le département de l'Intérieur (1) et c'est Guizot, qui, le 28 août suivant, est amené, en sa qualité de Ministre de l'Intérieur, à remercier et à féliciter les membres de la Commission provisoire de l'Aude : « Je vous demande, Messieurs, leur dit-il, en terminant, dans l'intérêt général du pays, d'user de toute votre influence pour assurer l'exécution des lois jusqu'au moment où elles auront reçu les réformes que la justice réclame. Je vous remercie, Messieurs, du zèle et de l'activité que vous avez montrés dans l'exercice de vos importantes fonctions. » (2)

En 1831, Mahul est nommé député de l'Aude (3) et marche ainsi sur les traces de son illustre ami, nommé pour la première fois député dans la circonscription de Lisieux, le 23 janvier 1830 (4), grâce, paraît-il,

---

(1) Le Marechal Jourdan était aux Affaires étrangères.

Dupont de l'Eure	Justice
Guizot	Intérieur
Bignon	Instruction publique
Général Gérard	Guerre
Turpinier	Marine

Le 11 août suivant, Guizot conservait ses fonctions dans le Ministère définitif.

(2) Document inédit. (Arch. du dép. de l'Aude) V. 2e partie, chap. 1

(3) Elections du 5 juillet 1831 dans le département de l'Aude :

Carcassonne	1e collège	:	Teisseyre
	2e collège	:	Mahul
Castelnaudary		:	Rouger (de Villasavary)
Limoux		:	Brousse
Narbonne		:	Podenas

(4) Royer Collard écrivait le 26 janvier 1830 : « Je veux vous dire avant les journaux, que Guizot est nommé ; c'est un événement que son retour aux affaires dans la situation présente ; non qu'il lui soit donné, ni à qui que ce soit de débrouiller le chaos ; mais c'est un secours pour notre faiblesse. (*La vie politique de Royer*

Digitized by Google

à l'appui de Chateaubriand, si nous en croyons l'auteur de *René* dans ses *Mémoires d'outre-tombe*.

Dans le domaine de l'inclairvoyance politique, mêmes illusions, mêmes erreurs. Guizot répondait dans la séance du 26 mars 1847 : « Il n'y a pas de jour pour le suffrage universel », alors que Garnier Pagès lui avait dit : « Son jour viendra » (1) ; Mahul écrivait en 1834 : « Je ne crois point au triomphe du parti républicain en France , je suis convaincu qu'il ne s'emparera jamais du pouvoir, ni par la force, ni par les élections. » Tous deux enfin, occupent les plus hauts emplois pendant les dix-huit années du règne de Louis-Philippe (2) , partagent la destinée du roi en 1848, essayent de participer encore à la vie publique,

---

Collard, par de Barante, t. II, p. 412). On sait que sur l'insistance de Royer Collard, Guizot avait été en 1814, adjoint à l'abbé de Montesquiou, en qualité de secrétaire général au ministère de l'Intérieur.

Ce fut encore Royer Collard qui présenta Guizot à de Fontanes, et celui-ci créa à la Faculté des lettres de Paris une chaire d'histoire moderne, dont Guizot fut le premier titulaire (1811).

(1) En parlant de la République, Guizot écrivait : « C'est le gouvernement des grandes espérances et des grands mécomptes... » Il ajoutait encore : « La France serait bien aveugle si elle permettait de nouveau que le parti républicain disposât de ses destinées ; mais tout gouvernement serait bien aveugle à son tour qui ne comprendrait pas l'importance de ce parti et ne prendrait pas soin pour lui résister ou pour l'éclairer, de compter sérieusement avec lui. (*Mémoires*, t. II, p. 201) En s'exprimant ainsi, en 1859, Guizot ne voyait que l'essai malheureux fait en 1848, du régime républicain, comme si le passé était une borne qu'on ne devait ou qu'on ne pouvait pas dépasser.

(2) Guizot, plusieurs fois ministre, ambassadeur à Londres, et président du Conseil ; Mahul, deux fois député, trois fois préfet, et directeur général de la police du royaume.

Le Roi avait songé à donner l'ambassade de Suisse à Guizot, qui le 17 octobre 1830 avait donné sa démission de Ministre de l'Intérieur avec une partie de ses collègues. Dans une lettre de Mahul du

Digitized by Google

échouent dans cette même tentative et remplissent les dernières années de leur existence par l'éclat d'une puissance de travail hors de pair.

Cette même série de succès et de déboires, dans une parfaite unité de vues, ne pouvait qu'unir politiquement deux hommes qui, à des degrés bien différents sans doute, furent à la fois des dirigeants et des administrateurs, mais, au-dessus de tout, des savants.

Mahul fut le collaborateur de Guizot et à ce titre ce dernier lui prodigua ses bienfaits, en même temps que sa sympathie ; l'homme d'Etat sut reconnaître et apprécier dans Mahul, l'éminence de ses services, aussi était-il très affecté des échecs politiques de notre compatriote : « Vous êtes, lui écrivait-il, après l'insuccès de Mahul aux élections de 1834 dans l'Aude, de mes plus proches et déjà de mes plus anciens compagnons d'armes politiques ; vous êtes de mes amis. Vous me manquez réellement dans la Chambre. Il faut que vous y reveniez et vous y reviendrez... Absent ou présent, député ou non, vous tenez toujours en moi la même place. Mais je vous veux présent et député. »

Il y revint, en effet, mais ce fut pour partager sa disgrâce populaire et pour s'épuiser ensemble dans une résistance vaine contre la montée de la démocratie.

*
* *

Je ne pense pas que les quelques lettres publiées par M. Pélissier (et que je reprendrai dans la deuxième partie de mon travail) montrent Guizot sous un nouveau jour. On le connaît autoritaire, intransigeant, ennemi de la démo-

---

3 novembre 1830 au Vicomte Déjean, nous lisons en effet : « On dit que M. Molé aura l'ambassade de Rome, on avait parlé de la Suisse pour M. Guizot, mais c'était quand le Ministère Périer et Molé avait ses chances. » (Lettre inédite)

Digitized by Google

cratie et d'une austérité janséniste ; (1) il reste tel après ces lettres intimes adressées à Mahul. Mais elles confirment à coup sûr l'opinion qu'il a émise depuis dans ses *Mémoires*, sur la politique et la morale que celle-ci engendre trop souvent : « Même pour les plus honnêtes gens, écrivait-il, la politique n'est pas une œuvre de saints, elle a des nécessités, des obscurités que, bon gré mal gré, on accepte en les subissant ; elle suscite des passions, elle amène des occasions de complaisance pour soi-même, auxquelles nul je crois, s'il sonde bien son âme après l'épreuve, n'est sûr d'avoir complètement échappé. » Ces paroles sont celles d'un homme qui veut se justifier ; il en éprouvait peut-être le besoin dans ses heures de méditation, loin des soucis des luttes qu'il avait soutenues sans en être cependant moralement affaibli. Il rentrait en lui-même en faisant un retour sur le passé : il se rappelait les attaques bruyantes dont il avait été l'objet pour des faits de corruptions à la fois électorales et parlementaires, et, sans conteste, son souci d'accorder des places et des honneurs à ses amis politiques est bien marquée dans sa correspondance avec Mahul.

Mais son intégrité, au point de vue privé, ne s'est jamais

---

(1) La fermeté opiniâtre devant les difficultés est également un trait de son caractère. A propos du procès des ministres de Charles X, dont la population de Paris demandait la condamnation à mort, à l'encontre du gouvernement, Mahul écrivait au Vicomte Déjean le 13 octobre 1830 : « On menace d'une insurrection si les ministres ne sont pas condamnés à mort. La garde nationale menace d'hésiter devant une agression. Indépendamment de la honte éternelle d'un massacre l'effet serait une révolution gouvernementale et peut-être sociale. M. Guizot qui, on lui doit cette justice, ne se décourage pas facilement devant les difficultés, est très ferme là-dessus. Il assure que le Roi promet de monter à cheval et d'aller en personne à la tête de la garde nationale s'opposer à ceux qui voudraient ternir la gloire de son règne. » (Lettre inédite)

Digitized by Google

trouvé compromise, et les complaisances auxquelles il a pu se laisser aller, n'étaient jamais pour lui des questions d'intérêts personnels (1). Sur ce point, la critique la plus sévère s'est trouvée d'accord avec les faits pour proclamer l'honorabilité de Guizot. Il faut encore lui rendre cette justice qu'il dédaignait les succès faciles et qu'il a toujours su conserver sa personnalité dans une ambiance faite à la fois d'admiration et d'impopularité. Il n'a jamais été l'adulateur de la foule et, comme le disait Sainte-Beuve, il n'a jamais eu la vibration populaire. « On m'a quelquefois reproché, écrivait-il, de ne pas m'associer assez vivement aux impressions publiques, partout où je les rencontre sincères et fortes, je les respecte et j'en tiens grand compte, mais je ne me crois point tenu d'abdiquer ma raison pour les partager, ni de déserter pour lui plaire, l'intérêt réel et permanent du pays. » (2)

Lors de la formation du cabinet du 11 octobre 1832, l'impopularité, qu'il s'était déjà attirée, avait influé sur les attributions qu'on lui réservait ; on hésita à lui donner le portefeuille de l'Intérieur et ce fut celui de l'Instruction publique, qu'il obtint. « On dit que je prenais plaisir à braver l'impopularité, dira-t-il plus tard, on s'est trompé, je n'y pensais pas. » (3)

A l'occasion de la publication des deux premiers volumes des *Mémoires* de Guizot, Renan écrivait dans la *Revue des Deux Mondes :* « Nul moins que lui ne s'est familiarisé avec le public, et n'a encouragé le public à se familiariser avec lui. Ce mérite, je le sais, est peu apprécié en

---

(1) « Par raffinement d'orgueil, écrira Louis Blanc, il aimait à se compromettre et lui, qui volontiers laissait ignorer ses vertus, il avait des vices d'apparat. (H. de 10 ans, p. 121. Paris, Jeanmaire, édit, 18[illegible]2).

(2) *Mémoires,* t. I, p. 29.

(3) Ibid., t. II, p. 365.

Digitized by Google

France. » Renan écrivait encore : « L'antipathie des esprits superficiels était une marque sûre pour discerner les sages, les âmes fières croient voir dans l'impopularité une contre épreuve de leur valeur morale. M. Guizot a trop savouré cette délicieuse volupté contre laquelle la plus haute philosophie ne met pas toujours en garde. Il s'est trop laissé aller à cette joie dangereuse qu'on éprouve à faire sentir son dédain. » (1)

Même souci de sa dignité quand, rentré dans la vie privée il avait à apprécier les événements et les hommes : « Je suis aussi frappé que vous des bêtises incurables, écrivait-il à Mahul le 23 février 1849, j'espère toujours que le temps et le malheur les forceront à se guérir. Mais il est clair qu'en attendant il ne faut pas se mettre à leur merci. »

C'était bien là l'homme de gouvernement que l'on avait connu, déconcertant ses adversaires par le hautain mépris de son regard et de sa parole, lorsque dans la séance du 27 décembre 1843, répondant aux légitimistes qui venaient d'offrir leurs hommages de fidélité au Comte de Chambord de séjour à Londres, il s'écriait s'adressant à ceux qui lui reprochaient le voyage à Gand : « Quant aux injures, aux calomnies, aux colères extérieures ou intérieures, on peut les multiplier, on peut les entasser tant qu'on voudra, on ne les élèvera jamais au-dessus de mon dédain. »

A chaque phase de sa vie, de professeur ou d'homme politique, Guizot laissait la trace de son orgueilleuse indépendance. C'était lui qui refusait en 1811, de glorifier l'Empereur dans son discours d'ouverture à la chaire d'histoire moderne créée pour lui par M. de Fontanes ; c'était encore lui qui, après son élimination du Conseil d'Etat, répondait en 1820 au Garde des Sceaux, M. de Serre :

---

(1) E. Renan. *La Philosophie de l'histoire contemporaine.* (*Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1859).

Digitized by Google

« Je me félicite de n'avoir rien à changer à ma conduite. Demain, comme hier, je n'appartiendrai qu'à moi-même et je m'appartiendrai tout entier. »

Oui, cela est une vertu que de rester soi-même, maître de sa pensée, confiant en sa force, ce qui permet de conserver en toute occasion son indépendance et sa dignité ; que de ne pas se laisser entraîner par les élans irréfléchis d'une masse et de n'être ainsi l'esclave que de sa volonté. Mais ce n'est pas toujours une vertu, quand on est homme public, que de ne pas concilier ses actes avec les tendances de l'opinion, de dédaigner celle-ci, de se mettre à plaisir au travers de son siècle et de ne pas croire aux besoins d'un peuple qui développe ses instincts dans les principes proclamés cinquante ans avant et où il puise la notion exacte de ses droits.

Peu d'hommes, il est vrai, ont à se louer d'un contact permanent avec la foule anonyme, tour à tour enthousiaste et menaçante et dont la licence est parfois si décourageante pour l'homme de gouvernement. Mais celui-ci, s'il doit tenir tête aux emportements et aux passions du peuple doit savoir les *canaliser* pour ainsi dire, pour en diminuer l'intensité. Guizot, en voulant les endiguer, n'a eu que des mécomptes et ce fut là le prix de son intransigeance.

Le père Lacordaire sut plus tard le consoler de ses déceptions, un jour que le vieil homme d'Etat, qu'était Guizot, n'était plus qu'un personnage académique : « Vous avez dû, Monsieur et cher collègue (1), lui écrivait Lacordaire, subir bien des attaques, mais vous y êtes accoutumé dès longtemps et on ne peut servir les hommes qu'en s'exposant à leur ingratitude. » (2)

---

(1) Le père Lacordaire avait été reçu à l'Académie française par Guizot, le 24 janvier 1861 ; il avait succédé le 2 février 1860 à Alexis de Tocqueville, mort le 14 avril 1859.

(2) *Correspondant* du 10 décembre 1911, p. 890.

Digitized by Google

Guizot s'est aperçu qu'on ne gouverne pas un peuple comme le nôtre avec trop de précision dans les formules, ni trop de rigidité dans les actes. Le peuple français se sent toujours trop à l'étroit ; il lui faut de vastes horizons au-dessus desquels rayonnent de grandes idées et flottent de beaux rêves. « L'histoire de nos révolutions, a dit M. G. Renard, démontre en lui la persistance du rêve de justice et de bonheur universels qui inspira soit la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, soit la fête de la Fédération. En 1830 et en 1848, cette large sympathie embrassant tous les peuples du monde a jailli de nouveau de son cœur, comme un pacifique jet de flamme et dans ces dernières années, après avoir couvé sous la cendre de nos désastres de 1870, elle reparaît en flambées puissantes et vainement comprimées. » (1)

Guizot était conservateur ; mais il y a deux manières d'être conservateur lui répliquait Lamartine dans la séance de la Chambre des députés du 23 avril 1839, « on est ou l'on se croit conservateur par l'immobilité, par une conservation servile et rétrograde qui laisse tout périr pour ne toucher à rien. Il y a une autre manière d'être conservateur, c'est de conserver par l'innovation, par l'amélioration, et en retrempant les institutions et les choses dans les forces et dans l'esprit du temps. »

Guizot ne partageait pas cet avis : il lui répugnait de complaire au peuple dans ses espérances trop lointaines ; il ne promettait que ce qu'il pouvait tenir et ne disait que ce qu'il faisait. « Lorsqu'il s'agit de donner satisfaction aux vœux populaires, écrivait-il en 1867, il y a un danger et un tort que les hommes d'honneur et de sens doivent avoir à cœur d'éviter ; c'est le tort et le danger de promettre plus qu'on peut tenir et de dire plus qu'on ne fait. Ce genre de charlatanisme m'a toujours été particulière-

(1) G. Renard, *La Méthode scientifique de l'Histoire littéraire*, p. 219, Alcan, 1900.

Digitized by Google

ment antipathique : il tourne bientôt au détriment du pouvoir qui s'en sert et du peuple qui s'y confie. » (1)

Cela est vrai pour un peuple encore inexpérimenté ; mais quand son éducation politique sera meilleure, quand il comprendra que les jalons posés sur la route de l'avenir par ceux que Guizot appelle les « audacieux et ingénieux rêveurs » ne sont que des points de repère pour les progrès successifs que l'humanité est en droit d'espérer ; quand il saura, sans impatience, attendre que le temps ait reconnu et consacré l'utilité de telle ou telle transformation sociale ; alors chaque jour apportera sa part de bienfaits et la lente progression vers le mieux-être s'effectuera à travers les générations sans les à-coups des révolutions. Une utopie n'est pas éternellement une utopie, son heure arrive, et ce serait ensevelir les leçons de l'histoire que de vouloir s'enfermer dans le présent, qui lui-même n'est que le produit des utopies de plusieurs siècles. Mais ce qu'on ne professe pas assez c'est la croyance en la nécessité absolue d'acquérir les vertus morales, qui ennoblissent l'homme comme la société. C'est là qu'est la force et le bonheur d'un peuple. C'est dans leur pratique qu'il puise le courage de supporter les exigences du temps et qu'il trouve l'espérance en un meilleur avenir. Les convictions fortes sont accessibles à toutes les classes de la société ; là où les gouvernements ne s'appliquent pas à les développer, là où la satisfaction des appétits matériels est montrée comme le seul but et la seule ambition de l'homme, tous les vices s'infiltrent dans le corps social et le corrompent. Le devoir des dirigeants n'était donc pas, sous le régime de Juillet, de crier aux classes pauvres : « Enrichissez-vous » (2)

---

(1) *Mémoires*, t. VIII, p. 541.

(2) Cette formule de Guizot a fait l'objet de nombreux commentaires, les uns s'en sont tenus à la lettre et ont trouvé dans la parole d'un ministre une adhésion à leurs spéculations financières,

Digitized by Google

comme a pu le laisser entendre Guizot dans une phrase, qui peut-être a été mal interprétée, mais que sûrement il n'aurait pas dû prononcer. (1) C'est : « Instruisez-vous et moralisez-vous », qu'il eût fallu leur dire et pour cela ne pas leur borner *à priori* l'horizon et dissuader de viser plus loin ceux condamnés à ne jamais s'enrichir, d'un salaire à peine suffisant pour ne pas mourir de faim. Il fallait les éduquer, élever leur âme à la hauteur des nécessités et des sacrifices imposés par leur situation sociale : leur dire sincèrement que leur infériorité n'était que temporaire : qu'ils s'élèveraient peu à peu à la condition des autres citoyens, et qu'au fur et à mesure de leur développement intellectuel, reconnu suivant un mode déterminé, ils exer-

---

les autres ont accusé le gouvernement de susciter des goûts de lucre au mépris de toute morale. C'est à ces derniers surtout que Guizot voulait répondre. La *Revue rétrospective* de 1848, publiée par Taschereau, a publié dans son n° 28, les notes rédigées par Guizot et formant le plan des discours qu'il a prononcés ou qu'il devait prononcer en janvier et février 1848. Nous relevons notamment celles-ci :

« L'accusation de corruption prend une autre forme — Nous gouvernons par les intérêts matériels — Ils font seuls la force du gouvernement et de la majorité ; — Ecarter d'abord le mensonge que j'ai dit : Enrichissez-vous ; — Qu'appelez-vous intérêts matériels ? sont-ce les intérêts de la propriété, de la famille, de la sécurité des personnes et des affaires ? — Intérêts légitimes, bases providentielles de l'ordre social ; — Oui, nous y faisons appel, nous y prenons appui contre la folie des prétentions et des spéculations de la fantaisie humaine.... »

(1) « Tout y était donné au goût, au génie, j'allais dire à la maladie des affaires. Gagner de l'argent y était devenu la préoccupation et presque la passion suprême. Peut-être, M. Guizot ne savait-il pas lui-même jusqu'à quel point il résumait avec exactitude les aspirations de ce règne lorsqu'il prononça son fameux mot « Enrichissez-vous. » (Louis Blanc, *Histoire de 10 ans*, préface, Paris, Jeanmaire, 1882).

Digitized by Google

ceraient comme tous, le plus sacré des droits : celui de participer à la direction des affaires du pays.

Que savait-on dire au contraire à ces hommes qui depuis si longtemps entendaient parler d'égalité politique ? « Il n'y a pas de jour pour le suffrage universel ! » c'était brutal et imprudent : brutal, parce que le peuple, pour si modeste que soit sa condition, est jaloux de sa dignité ; imprudent, parce qu'il releva cette phrase malheureuse comme une insolence à son adresse. Prétendre, cinquante ans après la révolution de 89, que la souveraineté nationale ne sera jamais que la souveraineté d'une classe, c'est bien là une utopie. De le dire et de le penser, un homme tombe et un régime disparaît.

En politique, il ne faut pas vivre dans l'absolu, il faut vivre dans les faits. Les principes ne sont que des guides ; il faut les suivre mais jusqu'au point où ils ne contrarient pas le réel et le possible. Les doctrinaires de l'école de Guizot persistèrent dans leurs vues théoriques avec une inconcevable résistance, abstraction faite des faits. Que Guizot reconnut la souveraineté de la raison et de la justice, nul ne le lui constestera ; mais il y a dans la vie des peuples des forces qui se retrouvent ailleurs que dans la raison et dans la justice et dont il faut bien tenir compte. Les méconnaître, devient une faute contre la raison et la justice même ; les dédaigner est une erreur plus grande que de les reconnaître et d'y conformer ses vues.

Guizot, n'ignorait pas qu'en dehors des électeurs à *200 francs*, il ne manquait pas d'esprits libres et éclairés capables d'exercer le droit de vote. Mais persuadé qu'il était, de trouver de ce côté, moins d'aptitudes que parmi les électeurs censitaires, il maintenait entière sa théorie de prédominance des classes moyennes et, accordant tout à celles-ci, il refusait tout à celles-là. En supprimant les barrières du cens, on multiplie, il est vrai, les cas où les droits politiques sont exercés par des incapacités ; mais mieux

Digitized by Google

vaut encore accorder largement un droit qui appartient à chaque unité constitutive d'une société, qu'en exclure arbitrairement l'immense majorité d'un pays, sans autre mesure que la richesse.

« Se peut-il imaginer, écrivait Lamennais le 9 mars 1831, un état plus bas que celui d'un peuple qui en est venu à fonder son gouvernement, sa législation, son avenir, sur ce tarif ignoble autant qu'insensé de l'intelligence... » (1)

En s'insurgeant contre la théorie du suffrage universel qui blessait sa raison, Guizot a tout simplement montré qu'il manquait à ses talents et à ses facultés un peu de la souplesse qui caractérise si bien un homme de gouvernement. Mais son entêtement a été funeste à la France car il pouvait, sans se départir de la règle inflexible qu'il s'était imposée à l'égard des classes moyennes, élargir peu à peu le cercle trop restreint de la souveraineté nationale en suivant le développement intellectuel des classes inférieures. Il aurait dû laisser quelques portes entr'ouvertes là où il ne voulait que des barrières ; et la France serait passée graduellement du régime censitaire au suffrage universel, sans qu'elle eût à subir la secousse de 1848, qui fut un éblouissement dangereux.

Sur le soir de sa vie, Guizot a dû méditer les paroles déjà vieilles que Lamartine, en 1842, lui adressait à la tribune de la Chambre : « Il y a de tout temps et partout des hommes honorables, bien intentionnés, mais bien aveugles dans les corps politiques, dans les majorités : ce sont ceux qui se refusent à tout examen des choses nouvelles, quoique bonnes, mûres et préparées.... On dirait, à les entendre, que le génie des hommes politiques ne consiste qu'en une seule chose, à se poser là sur une situation

---

(1) *De la Société première et de ses lois.* Ed. Garnier, p. 302.

Digitized by Google

que le hasard ou une révolution leur a faite et à y rester immobiles, inertes, implacables.... Oui, implacables à toute amélioration ! Et, si c'est là, en effet, tout le génie de l'homme d'Etat chargé de diriger un gouvernement, mais il n'y aurait pas besoin d'homme d'Etat ; une borne y suffirait ! » (1) Sans doute, il eut fallu moins de volonté et de courage à tout homme d'Etat qui, pareil à une feuille desséchée, eut subi tous les caprices du souffle désordonné des idées. Mais il faut convenir que Guizot, en poussant trop loin cette résistance opiniâtre, n'a laissé dans l'âme du peuple que peu de place pour de plus hautes aspirations ; il l'a resserré, étouffé même, dans des formules surannées et tôt ou tard sous la pression latente de l'ébullition des esprits, il fallait bien que les obstacles fussent brisés.

On se demande ce qu'auraient fait ces deux hommes s'ils avaient collaboré dans un même ministère, comme le fait faillit se produire en 1840, après la chute du cabinet Thiers. L'un aurait-il servi de correctif à l'autre et se seraient-ils complétés à l'avantage de la nation ? Mais Lamartine ne voulut accepter que le ministère de l'Intérieur, déjà réservé à Duchâtel, et la combinaison échoua. (2)

Guizot et Lamartine ont succombé par des excès contraires ; le doctrinarisme de l'un s'accordait mal avec l'idéalisme du divin rêveur qu'était Lamartine ; celui-ci trop confiant dans les vertus du peuple, ne concevait pas de terme au progrès de l'humanité ; Guizot, lui, concevait des arrêts, dont la monarchie de Juillet devait être la der-

---

(1) Chambre des députés, séance du 15 février 1842. Réponse à Guizot, ministre des affaires étrangères, dans la discussion d'une motion de M. Ducos tendant à admettre au nombre des électeurs tous les citoyens inscrits sur la liste départementale du jury.

(2) V. de Ronchaud. Introduction à la *Politique de Lamartine* Hachette 1878.

Digitized by Google

nière expression. Il se rappelait que son père était mort sur l'échafaud en 1794 et qu'il devait, dans le pays que le sort avait confié à sa direction, être la vivante et inflexible barrière se dressant devant le « Démon révolutionnaire ».

Cette attitude était celle d'un fils se souvenant du père mort dans l'orage d'une révolution. (1) Il s'est levé contre le retour d'une ère démagogique et sanglante avec obstination, avec sincérité, sans tenir compte du temps qui purifie ce qu'il traverse. Guizot s'était trompé, mais l'histoire aurait tort de le juger trop sévèrement. « Le repos et la justice ne sont que pour les morts », a-t-il dit un jour. Accordons-lui maintenant cette réparation, aujourd'hui qu'il ne peut plus répondre aux critiques, et jugeons-le en nous transportant à distance à l'époque même où il luttait avec tant d'éclat et de force. La révolution qu'il a provoquée, qu'il n'a su ni prévoir ni éviter, a renversé cette « borne » et aussitôt, jetant un défi aux craintes natives du grand vaincu, elle a décrété, dans un geste d'amour, la suppression de la peine de mort en matière politique.

Tel est l'homme que je prend plaisir à vous rappeler pour placer à ses côtés, notre compatriote Alphonse Mahul qui fut son ami, son collaborateur, son frère d'armes. Tel est celui dont j'ai vu l'écriture rigide et régulière, symbole de son caractère ; celui dont mes doigts ont touché les minces feuilles de papier, sur lesquelles, après le labeur d'une journée de luttes et de discussions parlementaires, il avait tracé d'une main sûre les pages que j'ai eu sous les yeux. Et celà, Messieurs, m'a procuré un frisson

---

(1) Le père de Guizot périt sur l'échafaud le 8 avril 1794 (V. *Mme Guizot*, par Véga, Paris, Hachette 1901) Le Docteur Véron fixe cette mort au 9 avril (*Mémoires d'un bourgeois de Paris*, 1853, t. I, p. 171.

Digitized by Google

que je ne pourrai pas vous définir tant il est d'une nature spéciale, mais qui n'en est pas moins une émotion où le sens du sacré s'allie au respect des grandes choses qui ne sont plus.

Tel est l'homme enfin, qui naquit sous la monarchie absolue dont il condamnait le principe et qui mourut sous la 3e République (1) qu'il n'avait pas appelée de ses vœux. Il crut à la mission d'avoir à réconcilier l'ancienne France et la nouvelle, il a succombé à la tâche : il a été le représentant d'un gouvernement du juste-milieu, de ce juste milieu dont Lamennais disait en 1833 : « ce qui le tuera, ce sont ses propres violences, son insolent mépris de toutes les promesses faites, son brutal et ignoble despotisme ». Mais les Français, pour leur malheur, devait penser Guizot, ne s'accomodent pas de ce moyen terme, il se donnent en entier à l'une ou à l'autre France.

*
* *

Ce n'est pas que je veuille établir un rapprochement dans l'œuvre de Mahul et de Guizot ; celle-ci est immense et remplit le monde du pur éclat du génie et de l'éloquence du maître ; celle-là est plus modeste, plus circonscrite, mais elle est suffisante pour mériter de notre part plus que ce que nous lui avons accordé. Aussi verrais-je avec

---

(1) Guizot mourut le 12 septembre 1874. C'est à tort et sans doute par suite d'une erreur typographique que la *Grande Encyclopédie*, indique le 12 octobre 1874. (Article de M. Debidour, sur Guizot).

Cette erreur de date est également reproduite, dans *l'Histoire de la Littérature Française*, p. 520. (R. Doumic, Paris, Delaplane.)

A noter que M. Debidour a d'ailleurs indiqué le 12 septembre 1874, comme date de la mort de Guizot, dans sa remarquable *Histoire diplomatique de l'Europe*, t. I., p. 388, (Alcan 1891).

Digitized by Google

plaisir un écrivain s'attacher à retracer de Mahul sa carrière littéraire toute de probité et de talent soutenu. Je voudrais, non seulement par reconnaissance, mais aussi dans un but pratique d'instruction populaire, que l'œuvre patiente et riche de Mahul, soit connue des enfants de nos écoles du département de l'Aude, ou tout au moins que son nom et le titre de son ouvrage capital, c'est-à-dire, le *Cartulaire de Carcassonne* (1) soit mentionné avec quelques développements dans les cours d'histoire et de géographie locale. Il est étrange qu'on ait laissé aussi longtemps les élèves de nos écoles et de nos collèges dans l'ignorance d'une œuvre qui les touche de si près.

Comme je l'ai déjà dit, il n'entre pas dans le cadre de cette étude purement historique, de parler de Mahul écrivain ; toutefois, pour donner un rapide aperçu de l'intérêt que présente le *Cartulaire de Carcassonne*, je me permets de faire connaître en quelle estime le comte de Montalembert tenait ce prodigieux travail (2). La haute compétence de l'illustre écrivain catholique sera en cette matière une suffisante garantie :

« Je viens de consacrer tout ce que j'ai eu de loisir ces jours derniers, écrivait Montalembert à Mahul, le 11 mars 1860, à lire dans votre tome II l'article si curieux et si

---

(1) *Cartulaire et Archives des Communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne.* Paris, Veuve Didron libraire, rue Saint-Dominique, Saint-Germain et Dumoulin, libraire, quai des Augustins, 13.

6 volumes : le premier paru en 1857, le 6me (2 parties) en 1882, par les soins de M. Cornet Peyrusse, exécuteur testamentaire de Mahul.

(2) Nous ne saurions trop remercier Madame la Comtesse de Grünn, née Montalembert, fille de l'illustre comte, de la bienveillance avec laquelle elle a bien voulu nous autoriser à publier ces lettres inédites conservées à la Bibliothèque Municipale de Carcassonne. Qu'elle daigne recevoir ici l'humble hommage de notre reconnaissance.

Digitized by Google

complet de l'abbaye de Lagrasse. Je vous jure que personne parmi vos lecteurs, n'en aura plus joui que moi. Depuis César, chacun tient à être le premier dans une bicoque quelconque, et, si vous le voulez bien, j'élirai domicile en cette qualité; dans votre tableau historique, chronologique, archéologique, biographique et bibliographique d'une abbaye qui m'était inconnue, même de nom, à moi qui, depuis vingt cinq ans, perds mon temps et mes yeux à m'occuper d'abbayes et d'abbés ! Le plaisir que vous m'avez valu ne doit pas me faire perdre de vue la reconnaissance que je vous dois pour ce magnifique cadeau, *géminé* comme dirait Dupin. Je ne sais ce que j'ai fait pour mériter d'être si bien traité par vous. Je vous en remercie humblement et cordialement....

CH. DE MONTALEMBERT.

Le 1er novembre 1861, de la Roche en Breny (Côte-d'Or), Mahul recevait du Comte cette nouvelle lettre : «.... Vous jugez de l'intérêt avec lequel j'ai repris en main le *Cartulaire de Carcassonne*. J'y ai lu avec bonheur l'article de l'abbaye de Montolieu, et surtout la charge à fond que vous y avez faite sur les lazaristes à propos de la démolition de l'Eglise abbatiale. Mais je vous répète que vous ne pouvez plus vous dispenser d'ajouter des notes architecturales sur l'état actuel des monuments dont vous racontez l'histoire. Un archéologue comme vous serait inexcusable de perdre cette occasion si naturelle de constater des actes de vandalisme ou de conservation qui sont aussi de l'histoire.... »

CH. DE MONTALEMBERT

3e lettre (sans date) : «.... quant à votre IVe volume, mon admiration en est réduite au silence ; mais ma reconnaissance est quadruple ! L'abbaye de Caunes me permet-

Digitized by Google

tra l'occasion de vous citer, si je vis assez longtemps pour franchir l'intervalle qui sépare les Mérovingiens des Carlovingiens. »

L'élaboration de cette œuvre immense, que les savants surent apprécier, et que les spécialistes consultent encore souvent avec fruit, a pu se continuer et se soutenir grâce à l'amour profond de Mahul pour sa petite patrie. « Cette occupation attachante, dira-t-il, a su me rendre plus sensible les douceurs de la retraite et les charmes naturels de la vie rurale. » Rappelant la phrase d'Augustin Thierry : « L'histoire de la contrée, de la province, de la ville natale, est la seule où notre âme s'attache par un intérêt patriotique, » il s'émeut à la pensée de tant de souvenirs oubliés et sa grande joie sera de les faire revivre.

« Rien n'est plus naturel, en effet, dira-t-il encore que l'intérêt et même l'affection que nous inspire la contrée qui nous a vu naître, et au sein de laquelle s'écoulent nos jours. Tout y rappelle à la fois, avec la mémoire pieuse des parents, les impressions de l'enfance, qui demeurent jusqu'à la fin de la vie, charmantes et sensibles. Tout s'y revêt pour nous de quelque souvenir attachant, alors même qu'il n'est pas joyeux. L'aspect des lieux n'y est point pour nous une nature morte ; l'église, le château, les maisons, nous regardent et nous parlent avec une physionomie et une voix sensibles et distinctes. L'Etat est sans doute la grande patrie commune, celle du devoir et surtout de l'ambition ; mais le lieu natal, quand on ne l'a pas déserté ou du moins quand on a conservé l'esprit de retour, reste la patrie d'instinct et de cœur... » (1)

« Ce qui ressort le plus clairement des travaux de Mahul, m'écrivait récemment son petit neveu, M. Paul Mahul, c'est l'idée bien précise, aussi répandue dans les intelli-

---

(1) *Cartulaire de Carcassonne.* Préface.

Digitized by Google

gences de cette époque-là, qu'elle est pour ainsi dire rare parmi les politiques d'aujourd'hui, que les éléments solides de la belle unité française sont constitués sur la base des petites patries locales et de la famille. De là sa passion de reconstitution de l'histoire de sa patrie Carcassonnaise et des familles nobles ou bourgeoises qui pouvaient y être englobées... »

Cette grande passion, servie admirablement par de rares facultés de travail, fait de Mahul une des gloires littéraires de notre département ; si j'éprouve d'ailleurs quelque plaisir à vous parler de Guizot, ce n'est pas tant pour rappeler ce grand historien à vos souvenirs : vous n'avez pas besoin et personne n'a besoin qu'on s'attarde à glorifier un nom que la postérité a consacré ; mais surtout pour mettre en pleine lumière la figure d'un de nos plus distingués compatriotes ; pour avoir la fierté de dire qu'il sut mériter l'estime d'un grand homme et pour rappeler enfin aux générations futures de l'Aude qu'en vous associant à cet hommage public, vous avez voulu marquer dans notre histoire locale la place que vous réserviez à Alphonse Mahul !

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

(1822-1831)

J'aurais pu, dans cette deuxième partie de mon travail, me contenter de reproduire, selon mon intention première, les lettres de Guizot déjà publiées par M. Pélissier, ainsi que les quatre lettres restées inédites, dont l'une est adressée à M. Teissier, préfet de l'Aude (1832). Je me serais ainsi strictement renfermé dans le sujet délimité par le titre même de cette étude. Mais j'ai pensé qu'il ne pouvait y avoir d'inconvénient à situer cette correspondance dans le cadre naturel des événements au milieu desquels se manifesta l'activité de Guizot et de Mahul. Isolées, les lettres de Guizot perdent un peu de leur caractère et de leur importance ; bien des questions soulevées par l'éminent homme d'Etat, resteraient peut-être obscures et sans intérêt si elles se détachaient trop du mouvement politique auquel elles appartiennent. Séparées du tronc, les branches gisent sur le sol et meurent, ne donnant plus l'impression de vigueur qu'elles offraient à l'œil du passant quand elles ornaient de leur vert feuillage le tronc qui les portait. J'ai donc rassemblé autour de ces lettres de Guizot et dans l'ordre chronologique, d'autres lettres inédites reçues par Mahul ou écrites par lui, et, toutes ensemble, je les faits vivre d'une vie commune en restituant à ces documents l'atmosphère qui leur est propre. (1)

(1) Les documents reproduits dans la 2e partie, appartiennent en grande partie aux manuscrits conservés à la Bibliothèque Municipale

Digitized by Google

Fondation du " Messager du Midi " à Carcassonne.

I

Lettre de Mahul au Ministre de l'Intérieur

pour obtenir l'autorisation de fonder à Carcassonne un journal politique sous le titre de " Le Messager du Midi". (1)

Paris, le 4 décembre 1822.

A son Excellence
Le Ministre, Secrétaire d'Etat au Département
de l'Intérieur (2).

MONSEIGNEUR,

« En conformité de l'article premier de la loi du 17 mars 1822, relative aux écrits périodiques, j'ai l'honneur de solliciter auprès de Votre Excellence l'autorisation du Roi pour publier à Carcassonne, chef-lieu du département de l'Aude, un journal paraissant trois fois la semaine et intitulé : *Le Messager du Midi*, journal politique, commercial, agricole, feuille d'affiches judiciaires, annonces et avis divers.

« Je suis prêt à déposer le cautionnement de sept cent cinquante francs de rente, exigé pour les journaux non

---

de Carcassonne, nous nous dispenserons donc d'en indiquer l'origine ; ceux provenant d'autres collections, feront l'objet d'une référence particulière.

Nous indiquerons les lettres de Guizot qui sont inédites ; quant aux lettres diverses publiées dans cette 2e partie, elles le sont toutes ; nous croyons donc inutile de mentionner pour chacune d'elles leur caractère inédit.

(1) Bibl. Munic. de Carcassonne, nº 11880-A¹ + 1 (296-A¹ + 1).

(2) Corbière, ministre de l'Intérieur (Ministère de Villèle, 15 décembre 1821).

Digitized by Google

quotidiens des villes au-dessous de 50.000 âmes, par le § 4 de la loi du 9 juin 1819 et à me conformer à toutes les autres dispositions des lois relatives aux écrits périodiques.

« Il n'existe aucun journal proprement dit dans le département de l'Aude ; cette circonstance laisse au premier qui l'entreprendra, la chance d'une opération commerciale qui promet d'être très avantageuse. J'ose espérer de la justice du roi et de la protection accordée par les lois à toutes les industries légitimes, que cette spéculation ne me sera point interdite.

« Les paroles suivantes ajoutent encore à ma confiance : « L'autorisation exigée, disait son Excellence le Ministre des finances, ne place pas les journaux dans la dépendance du gouvernement, surtout quand les journaux existants sont dispensés de la réclamer. Elle n'a évidemment d'autre but, que d'assurer, le cas échéant, la suppression prononcée d'un journal, suppression qui deviendrait illusoire, si le lendemain, le journal pouvait reparaître sous un autre titre. L'article 1 n'a donc rien de préventif. » (Discours du Ministre des finances à la Chambre des pairs. Séance du lundi 11 mars, imprimé par ordre de la Chambre dans le *Moniteur* du 26 mars 1822, p. 463, col. 8, ligne 7).

« J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, avec un profond respect, de votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur. »

En marge de ce brouillon de la main de Mahul se trouve l'annotation suivante, écrite par une autre main : « L'original de cette pétition a été remis le 5 décembre 1822 dans les bureaux du Ministère de l'Intérieur. La réponse doit émaner des bureaux de M. Lancy, chargé de ce qui concerne les journaux des départements. Il est signé de M. Alphonse Mahul, avocat, rue Jacob, n° 3. Savoir qu'elle est la décision et dans le cas où elle ne serait pas encore prise, vers quelle époque on peut l'espérer. »

Digitized by Google

II.

Pétition de Mahul à la Chambre des Pairs (1822)

A la Chambre des Pairs

MESSIEURS,

« Conformément à la loi du 17 mars 1822, relative aux écrits périodiques, je me suis adressé, tant en mon nom qu'en celui de plusieurs actionnaires et bailleurs de fond, au Ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, à l'effet d'obtenir l'autorisation nécessaire pour publier un journal politique à Carcassonne (Aude).

« Les motifs qui devaient me faire espérer le succès de ma demande, et que vous trouverez plus amplement développés dans ma pétition au Ministre, dont copie est ci-jointe, étaient les suivants :

« *Premièrement.* — La déclaration expresse du Ministre des Finances faite à votre tribune, provoquée par l'un de vous, et publiée authentiquement par votre ordre (*Moniteur* du 26 mars 1822) : que l'article 1er de la loi, celui qui impose aux auteurs et éditeurs de journaux la nécessité de se pourvoir au préalable de l'autorisation ministérielle ne devait pas, selon l'intention et les paroles expresses du Ministre des Finances, placer les journaux dans les dépendances du gouvernement ; qu'elle n'a évidemment d'autre but (c'est le Ministre qui parle), « que d'assurer le cas échéant la suppression prononcée d'un journal » ; enfin qu'elle n'a rien de préventif.

« *Deuxièmement*, et subsidiairement, qu'il n'existe aucun journal politique dans le département de l'Aude, et que par conséquent le motif d'une spéculation légitime, devait être facilement admis par le gouvernement et sérieusement pris en considération par lui.

« Le 5 décembre 1822, l'original de la pétition ci-jointe

Digitized by Google

fut remis par moi dans le bureaux du Ministère de l'Intérieur ; le 13 février 1823, c'est-à-dire plus de deux mois après, je n'avais reçu aucune espèce de réponse, d'avis ou de renseignement. Ce jour je me présentai à l'audience publique ordinaire du chef de division chargé de ce qui concerne les journaux et j'en obtins verbalement les réponses suivantes :

« Que ma pétition était parvenue et avait été examinée par qui de droit ;

« Que par décision prise en Conseil des Ministres il était arrêté qu'aucune autorisation de publier un journal politique ne serait accordée jusqu'à nouvel ordre, qu'en conséquence le Ministre de l'Intérieur seul, ne prendrait pas sur lui de déroger à cette mesure et qu'ainsi il était inutile de faire agir auprès de lui, si par hasard j'en avais les moyens et l'intention.

« Que plusieurs demandes semblables à la mienne, principalement des départements voisins de l'Espagne, avaient été formées récemment et toutes également repoussées.

« Enfin, et sur ma demande formelle, qu'on ne me donnerait pas de réponse par écrit ».

« Dans cet état de choses, ayant épuisé les moyens ordinaires, j'ai dû recourir à vous, Messieurs, pensant qu'il était dans votre droit, comme dans votre devoir, d'examiner si les lois sont exécutées conformément à leur esprit, surtout en un cas où, si je ne m'abuse, un engagement solennel pris devant vous et en quelque sorte sous votre garantie, est ouvertement méconnu ou mis en oubli.

« J'offre de remplir, vous le verrez dans ma demande au Ministre, toutes les conditions exigées par la loi, je demande l'exécution de celle qui seule ne dépend point de mon fait et qui, semblable à une formule de légalisation, ne fut introduite uniquement que pour assurer l'action de la justice répressive des tribunaux, et non de la puissance préventive et nécessairement arbitraire de l'administration.

« Le besoin et l'intérêt d'obtenir justice, m'ont conseillé de

Digitized by Google

m'adresser à vous, Messieurs, espérant que l'impartialité et le secret de vos discussions éloignerait l'intervention dans ma cause de toutes les considérations accessoires qui pourraient en entraver le succès.

« Je vous supplie donc, Messieurs, de renvoyer ma pétition au Ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur.

« 1° Afin qu'il m'accorde conformément à l'esprit de la loi du 17 mars 1822, l'autorisation nécessaire pour publier un journal politique à Carcassonne, (Aude).

« 2° Et en tous cas, attendu le principe de la responsabilité ministérielle et attendu que les Chambres votent chaque année les fonds suffisants pour les frais de bureau des ministères, fonds prélevés sur les revenus des citoyens, afin qu'il me soit donné connaissance par écrit et d'une façon authentique de la décision définitive qui pourra intervenir sur ma demande.

« J'ai l'honneur, etc...

Détention de Mahul à la Prison de la Force (1823).

Je ne veux pas m'étendre plus qu'il ne convient sur la détention que subit Mahul en 1823 et dont j'ai parlé dans la première partie de cette étude ; le mémoire justificatif que publia Mahul la même année suffit à nous renseigner sur cet événement politique d'une importance historique secondaire ; mais comme la brochure parue en 1823, n'est pas en beaucoup de mains, et que les documents qui y sont reproduits ont un intérêt biographique, j'extrais les passages suivants des lettres que Mahul écrivit à cette époque au juge d'instruction :

«... Les papiers trouvés chez moi et sur lesquels vous m'avez interrogé, sont :

1° Deux imprimés, de chacun *un exemplaire unique.*

2° Deux lettres de Lyon et copie d'une lettre trouvée en

Digitized by Google

cette ville sur M. Vaur, avec un paquet de brochures toutes légalement publiées.

3° Une lettre de M. Allard, un de mes correspondants à Carcassonne.

« 1° Deux imprimés, de chacun un exemplaire unique intitulés : *Un vieux soldat à l'Armée* et *Le vieux grenadier*, chanson.

« Je réponds : Les imprimés sont répréhensibles, il est vrai, mais je n'en possède qu'un exemplaire unique, ce qui ne permet même pas de soupçonner le délit de distribution. Il est moins surprenant de les trouver chez moi qu'ailleurs, vu la grande quantité de pièces diverses politiques, dont je fais collection et pour lesquelles j'ai fait confectionner des cartons à dos élastiques, d'une forme particulière, placés dans ma bibliothèque. Vous m'avez dit vous même Monsieur, que ces imprimés avaient été fort répandus ; il doit donc paraître peu étrange qu'ils soient parvenus jusqu'à moi qui travaille pour des journaux politiques, et qui dois naturellement être porté à me tenir au courant de tout ce qui se publie en ce genre....» (première lettre de Mahul au juge d'instruction).

Les brochures saisies au domicile de M. Mahul étaient les suivantes :

Discours prononcés à la Chambre des députés, touchant le projet de loi concernant le crédit de cent millions etc., par MM. Royer Collard, Sébastiani, Foy, Basterrèche, Bignon, Benjamin Delessert, Chateaubriand, de la Bourdonnaye, etc ;

De la politique extérieure qui convient à la France, (article extrait des *Tablettes Universelles*, où coopérait Mahul ;

Sur le discours de M. de Chateaubriand, prononcé à la Chambre des députés, touchant le projet de loi sur le crédit de 100 millions, (article extrait du même journal, *les Tablettes Universelles* ;

Digitized by Google

Trois ou quatre cahiers des dites *Tablettes Universelles*.

Les documents qui suivent sont inédits ; j'ai négligé la correspondance de famille contenue dans le même dossier et que les futurs biographes de Mahul pourront consulter avec fruit.

I.

Requête de Mahul au Procureur du Roi (27 mai 1823)

à Monsieur le Procureur du roi, près le Tribunal de première Instance du département de l'Aude,

« Jacques Alphonse Mahul, avocat et propriétaire, détenu dans la maison d'arrêt de la Force pour cause d'inculpation *de non révélation de complot projeté contre la sûreté de l'Etat*, par mandat de M. Brière Valigny, juge d'instruction, a l'honneur de vous demander qu'il plaise au Tribunal ordonner sa mise en liberté provisoire sous caution.

« Il fonde, sur le peu de gravité des inculpations dirigées contre lui, l'espoir d'obtenir de ses juges cette faveur de la loi.

« Ces inculpations ne reposent que sur la saisie de deux imprimés, chacun en exemplaire unique, et dont l'existence en ses mains est d'ailleurs naturellement justifié par la nature de ses travaux bibliographiques (1) et par le nom-

---

(1) En marge se trouve rayée par deux traits en croix et à l'encre, l'annotation suivante : « N. B. — L'inculpé est surtout auteur d'un *Annuaire Nécrologique*, faisant suite au supplément aux diverses biographies ; ce qui l'oblige à des recherches minutieuses de tous les écrits, quels qu'ils soient, ayant quelque rapport avec les hommes et les événements de notre époque. » C'est à la suite de ce retranchement que la requête à été recopiée et que celle établie sur papier timbré et conservée dans les papiers de Mahul, a été remplacée par une nouvelle transmise au Procureur du roi.

Digitized by Google

bre très considérable de brochures et papiers volants qui remplissent vingt cartons de sa bibliothèque, ce qui ne constitue point de délit.

« L'inculpé offre, par sa situation dans le monde, des garanties suffisantes de représentation de sa personne. Il paye dans le département de l'Aude et de la Seine, au delà de 2,500 fr. d'impositions. Il fait partie de la Garde Nationale, 10e légion. Il est un des secrétaires de la Société de Morale Chrétienne et de celle de l'Enseignement Mutuel, ce qui indique assez que sa moralité est au-dessus de toute atteinte.

« Il pourrait invoquer la considération dont a toujours joui sa famille. Feu son père a été maire de la ville chef-lieu de son département ; M. d'Airolles, son oncle maternel est actuellement conseiller de préfecture de l'Aude, et il a à Paris, rue neuve du Luxembourg, n° 2 bis, un cousin, M. Antoine Peyrusse, ancien receveur général, allié de plusieurs fonctionnaires publics, entre lesquels se trouve un membre du Tribunal lui-même.

« Enfin l'inculpé prie le Tribunal de remarquer qu'il a été retrouvé dans son domicile, où il n'avait cessé de se tenir, trente heures après la perquisition de la police qui a procuré la saisie des papiers qui sont l'objet de l'inculpation, circonstance qui servira ultérieurement à produire la conviction de son innocence et qui peut servir provisoirement à démontrer la ferme intention où il est de ne point soustraire sa personne aux plus attentives investigations de la justice.

« D'après ces motifs, où tels autres que le Tribunal pourra puiser dans sa propre équité, le soussigné réitère sa demande tendante à ce que sa mise en liberté provisoire sous caution, soit autorisée, et à ce qu'il plaise au Tribunal fixer le montant de la caution, que l'inculpé est prêt à déposer, ou en inscriptions de rente dont il est propriétaire, ou en argent comptant, si la loi l'exige.

Fait à la prison de la Force, le 27 mai 1823 ».

Digitized by Google

II.

Jacques Alphonse Mahul, avocat et propriétaire actuellement détenu à la Conciergerie.

A Messieurs les membres de la Cour Royale, composant la Chambre des mises en accusation.

MESSIEURS,

« J'ai l'honneur de me pourvoir devant vous contre une décision de la Chambre du Conseil du Tribunal de première instance de la Seine, qui a rejeté ma demande de mise en liberté sous caution. Les motifs relatifs à ma situation personnelle sont détaillés dans une requête à la 1re Chambre qui sans doute, vous sera mise sous les yeux, comme pièce essentielle dans la question.

« Les motifs relatifs aux circonstances de ma cause sont détaillés dans les deux pièces suivantes, dont je donne ici copie, dans l'incertitude qu'elles parviennent sous vos yeux. Je n'ai rien à ajouter aux raisonnements et aux faits qu'elles contiennent.... »

Suivent les copies des deux lettres adressées par Mahul à M. Brière-Valigny, juge d'instruction : l'une relative aux " explications sur les papiers relatifs à M. Alphonse Mahul " datée de la Force, mai 1823 ; l'autre datée de la Conciergerie, le 9 juin 1823. Je ne les reproduis pas ici, ces deux documents ayant été publiés par Mahul lui-même dans son mémoire justificatif, (page 29 à 42), qui comprend en outre une troisième lettre de Mahul au juge d'instruction, datée de la Conciergerie, le 3 juillet 1823 (p. 42).

Digitized by Google

III.

Opposition devant la Chambre des mises en accusation du Tribunal de première instance de la Seine, contre une ordonnance du juge d'instruction.

Jacques Alphonse Mahul, avocat et propriétaire, résidant à Paris, rue Jacob, n° 3, a l'honneur d'exposer ce qui suit:

Le 15 mai 1823, une perquisition fut faite au domicile de l'exposant et l'on y saisit les pièces suivantes :

1° Une lettre non timbrée, datée de Carcassonne, et signée : *Allard*.

2° Deux lettres datées de Lyon, timbrées de cette ville et signées : *un de vos concitoyens*.

3° Une lettre non timbrée, datée de Toulouse et signée : *Fortunée*, ou Fortunée Mahul. (1)

4° Une lettre en anglais, datée de Londres et signée : *Valpy*. Les dites pièces reconnues et signées par l'exposant.

A la suite d'un interrogatoire subi par l'exposant par devant M. Brière-Valigny, juge d'instruction, lequel lança un mandat de dépôt contre lui, la Chambre du Conseil du Tribunal de première instance de la Seine, par ordonnance du 8 août 1823, a déclaré n'y avoir lieu à suivre contre lui. Ayant recouvré immédiatement sa liberté, l'exposant a présenté requête à Monsieur le Procureur du roi, afin d'obtenir la restitution des pièces mentionnées ci-dessus. Cette requête a été répondue par une ordonnance en date du 22 août 1823, qui autorise la remise des pièces indiquées sous les numéros 3 et 4 et qui retient celles indiquées sous les numéros 1 et 2. C'est contre cette décision que l'exposant a l'honneur de se pourvoir devant vous, Messieurs.

Les motifs qu'il se croit fondé à faire valoir à l'appui de la requête sont :

---

(1) Sœur de Mahul.

Digitized by Google

Qu'il a été renvoyé de l'inculpation au premier degré de de la procédure ;

Que ces pièces ne contiennent rien de légalement répréhensible ;

Qu'elles sont la propriété de l'exposant à la possession de laquelle il attache du prix, et dont les magistrats ne se croiront pas en droit de le dépouiller sans des motifs graves et sans l'appui d'un texte précis de la loi ;

Que la publication totale ou partielle de ces lettres étant dans l'intention de l'exposant, lui en refuser la restitution, ce serait le priver d'un moyen de justification morale qu'il croit importer à son honneur, et auquel il se voit obligé d'avoir recours, à défaut de réparations plus solennelles que notre législation n'admet pas ;

Enfin qu'il n'est pas une seule des énonciations exprimées dans les lettres dont s'agit, sur lesquelles l'exposant n'ait subi des interrogations et donné des réponses consignées dans son interrogatoire du 17 mai 1823, signé et reconnu par lui et dont la possession reste et appartient à la justice.

Par ces motifs ou tous autres qui pourraient vous apparaître, l'exposant vous supplie, Messieurs, reformant l'ordonnance du..... ordonner que toutes les lettres indiquées sous les numéros ci-dessus, soient réintégrées en ses mains, dans le plus bref délai qu'il sera possible.

Fait à Paris, le 26 août 1823.

J. Alph. Mahul. (1)

---

(1) Ce manuscrit est écrit sur une feuille de papier timbré; quelques ratures y ayant été faites, Mahul a refait sa pétition. Les motifs qu'il expose sont reproduits dans les *Eclaircissements*, qu'il publia sitôt après avoir recouvré sa liberté, et dont nous avons parlé dans la première partie de cette étude, (p. 28).

Mahul, nous fait connaître dans son mémoire justificatif, la réponse qui lui fut faite : « J'aurais bien souhaité, dit-il, pouvoir

Digitized by Google

IV.

Lettre de Mahul à M. de Villèle,
Ministre de la Justice.

[sans date]

MONSEIGNEUR,

« Je m'empresse dès les premiers jours de ma liberté de vous adresser mes remerciements pour la bonté que vous avez eu de permettre qu'on vous entretint de la situation pénible dont je viens de sortir. Si malgré l'intérêt que vous avez bien voulu manifester pour moi ou pour mes parents, ma captivité n'a été ni abrégée ni adoucie, je sais faire la part des lois et des circonstances, et elle n'ôtera rien au sentiment ni à l'expression de ma reconnaissance. Je vous demande pour dernière faveur de croire qu'aucune chose contraire aux lois ne m'a jamais dû mériter leur animadversion et que les magistrats en le déclarant, m'ont fait justice et non pas grâce.

« J'ai l'honneur d'être etc.. »

---

donner textuellement les pièces de ma procédure. Les démarches que j'ai dû faire pour en obtenir la restitution, sont même la seule cause qui a retardé la publication de ce mémoire. Aussitôt ma mise en liberté, j'ai présenté requête à M. le procureur du roi, à l'effet d'obtenir la restitution de mes lettres saisies. Ce magistrat consentit à la remise des lettres indiquées sous les nos 5 et 6, ci-dessus « mais attendu, disent ses conclusions, que la lettre signée A** et les deux lettres anonymes, peuvent être utiles à l'instruction d'affaires non encore terminées, et servir de renseignements, requérons qu'il soit dit qu'elles resteront au greffe. » Le juge d'instruction rendit une ordonnance conforme à ces conclusions, contre laquelle j'ai formé opposition devant la Chambre de mises en accusation, qui a confirmé l'ordonnance du premier juge. » (*Eclaicissements* etc., p. 23).

Digitized by Google

Guizot à Mahul (*inédite*)

« Il me sera triste, Monsieur, d'avoir à présider la séance publique de la Société de la Morale chrétienne et de m'asseoir à la place d'un de mes amis les plus chers. Je ne puis me refuser cependant au désir que veut bien manifester le Conseil, et je m'acquitterai de mes fonctions.

« Veuillez me prévenir du jour où la Commission centrale se réunira pour régler l'ordre de la séance ; je ne manquerai pas de m'y rendre.

« Agréez, je vous prie, l'assurance de toute ma considération et de mon sincère attachement. »

GUIZOT.

Mardi, 11 mars 1828.

« *Monsieur Mahul, Secrétaire général de la Société de la morale chrétienne, rue Jacob, 7, Paris.*

A cette époque, Mahul était depuis longtemps secrétaire de la Société de la Morale chrétienne. Lui-même, dans une note parue dans sa brochure publiée en 1823, lors de sa détention à la prison de la Force, nous indique qu'il était un des secrétaires de la Société d'enseignement Mutuel de Paris, et de celle de la morale chrétienne ; il était aussi membre correspondant de la Société d'agriculture, sciences et arts de Strasbourg, du Cercle littéraire de Lyon et de la Société de jurisprudence de Toulouse. S'il s'est cru obligé de décliner ainsi tous ses titres, c'est que, disait-il, « je dois des éclaircissements sur les circonstances qui ont occasionné ma détention, non seulement à mes amis, mais à tant de personnes honorables que je n'oserais désigner sous ce titre, qui pourtant m'accordent leur bienveillance, et qui dans cette circonstance m'ont témoigné un intérêt flatteur, à ces sociétés philantropiques qui m'ont associé de la manière la plus

Digitized by Google

intime à leurs nobles travaux, enfin à mes concitoyens du département de l'Aude, parmi lesquels mon arrestation a porté quelque trouble et peut-être aussi quelque affliction.... » (1)

Extrait du registre des délibérations de la Préfecture de l'Aude. (2)

Nous, Préfet de l'Aude,

« Déclarons dès à présent nous considérer comme ayant cessé nos fonctions.

Carcassonne, le 5 août 1830.

Baron Asselin.

« Le soussigné toutefois, avant d'abandonner les rênes de l'administration, considérant qu'il est essentiel que la mesure qu'il a cru devoir prendre n'occasionne pas une absence de pouvoirs, d'où il pourrait résulter de graves inconvénients, a remis le soin de veiller au maintien du bon ordre et de la tranquillité publique à une Commission administrative provisoire, composée de personnes investies de la confiance de leurs concitoyens, qui se sont présentées à lui et lui ont donné toutes les garanties désirables à cet égard. »

Baron Asselin.

« Les soussignés, vu la déclaration de M. le Préfet de l'Aude, en date de ce jour, consignée sur le registre de

---

(1) Avant-propos, p. VII de l'op. cit.

(2) Reproduit d'après une copie de la main de Mahul sur une feuille de papier avec en-tête : « *Préfecture de l'Aude : sécrétariat* » (V. *Cartulaire de Carcassonne*, t. VI, 1re partie, p. 205).

Digitized by Google

ses arrêtés par laquelle il cesse ses fonctions, d'après le vœu hautement manifesté par la grande majorité de nos concitoyens, après avoir pris l'avis de M. le Maire, déclarons nous constituer en Commission administrative provisoire pour remplir dans le département de l'Aude les fonctions attribuées au préfet par les lois et les ordonnances sous la direction du gouvernement provisoire. »

A Carcassonne, le 5 août 1830.

C. Bonnet, Blancard, Alphonse Mahul,
Renard, Hennuic, Bertrand.

Nous donnons ci-après, deux documents inédits (arch. dép. de l'Aude. S^ie^ M. *Préfets*) ; le premier est le brouillon d'une lettre écrite par M. Déjean, préfet de l'Aude (1) le 2 septembre 1830, pour transmettre à chacun des membres de la Commission provisoire une copie de la lettre de Guizot du 28 août 1830 : les noms qui figurent en tête du brouillon sont ceux des membres de la commission, parmi lesquels ne se trouve pas cependant le nom de Mahul. Celui-ci, étant en relations avec le Préfet — qui devint trois ans plus tard son beau-frère — dut recevoir la lettre, directement de M. Déjean. (2) Le deuxième document est la lettre même de Guizot reproduite d'après l'original.

---

(1) Le Vicomte Benjamin Déjean, nommé Préfet de l'Aude le 19 août 1830 avait été installé le 30 août suivant.

(2) Les noms de Hennuic et de Bertrand ne figurent pas non plus sur le brouillon de lettre. On se l'explique pour Hennuic qui avait conservé les fonctions de secrétaire général auprès de M. Déjean ; quant à M. Bertrand, le motif de l'omission volontaire de son nom nous est inconnue.

Digitized by Google

MONSIEUR,

«Je m'empresse de vous envoyer la lettre ci-jointe que je reçois aujourd'hui de Monsieur le Ministre de l'Intérieur. Je joins avec une bien vive satisfaction mes remerciements personnels à ceux qu'il me charge de vous adresser. Je suis tous les jours plus à même d'apprécier plus particulièrement ce que le département doit de calme et tranquillité à votre sagesse et à votre dévouement. J'espère qu'après m'avoir devancé, vous voudrez bien à l'avenir me seconder dans tout ce que j'entreprendrai pour le bien du département. »

DÉJEAN.

du 2 septembre 1830

Ministère
DE
l'INTÉRIEUR

Paris, le 28 août 1830.

« J'ai reçu, Messieurs, les divers rapports que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser depuis le 5 août, pour m'entretenir des mesures prises par la Commission administrative, afin de maintenir l'ordre public dans le département de l'Aude. Je vois que le remplacement provisoire de quelques maires a ramené le calme dans les communes où l'effervescence était plus grande, et que la Commission a rencontré plus de difficultés dans les communes où des ressentiments se sont élevés contre Mrs les Curés. La perception des droits réunis a occasionné des embarras dans les arrondissements de Limoux et de Narbonne. Je vois que l'administration locale a essayé des modifications au mode de perception. Je vous demande, Messieurs, dans l'intérêt général du pays, d'user de toute votre influence

Digitized by Google

pour assurer l'exécution des lois, jusqu'au moment où elles auront reçu les réformes que la justice réclame.

« Je vous remercie, Messieurs, du zèle et de l'activité que vous avez montrés dans l'exercice de vos importantes fonctions.

« Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée. »

Le Ministre de l'Intérieur,

GUIZOT.

MM. les membres de la Commission administrative provisoire.

Mahul au Vicomte Déjean (*Rue de l'Université, 17, Paris.*) (1)

Préfecture
de
l'AUDE

Carcassonne, le 12 août 1830.

Cabinet du Préfet.

MON CHER MONSIEUR,

« Je vous accable de mes lettres, mais je ne peux m'en abstenir. Voici l'objet de celle-ci. Il s'agit de M. Auguste Génie, pour lequel on demande la place de secrétaire général à Toulouse, M. Génie est le secrétaire, c'est-à-dire le factotum de l'administration provisoire ; il était un des principaux meneurs de la *France Méridionale* : c'est quelqu'un tout à fait hors de ligne, de ce qu'on est d'ordinaire en province. Enfin, un Préfet n'abattra jamais la dure croûte aristocratique à Toulouse, sans le secours de quel-

(1) Manuscrit des archives de la *Société des arts et des sciences de Carcassonne.*

Digitized by Google

qu'un comme Génie. J'en ai quelquefois parlé à Monsieur votre père relativement à ses discussions avec Teisseire, c'est mon plus ancien ami. Ceci n'est donc point une recommandation comme une autre, comme on m'en arrache, auxquelles j'espère bien qu'on ne fera point d'attention.

« Je vous prie donc de porter la substance de ma note avec toutes les circonstances essentielles, soit à M. Guizot lui-même, soit à la personne qui est chargée de lui préparer le travail du personnel, et après cela encore, d'y veiller un peu. Quand on aura nommé le préfet de Toulouse voyez-le pour cet objet, et laissez lui en note écrite. Du reste, j'ai la certitude que les nouvelles autorités de Toulouse, recommanderont M. Génie pour le poste de secrétaire général.

« Je crois bien faire en vous adressant directement plutôt qu'à M. Guizot lui-même, les recommandations essentielles. Je pense que les grandes affaires et le tourbillon des petites, ne lui permettraient guère de retenir les détails, sans cela, j'écrirais directement à lui. »

Adieu.

A. Mahul.

Un mot sur Auguste Génie qui vécut si longtemps dans l'intimité de Guizot et qui, de plus, nous intéresse par sa qualité de compatriote.

Génie, (Jean Antoine Auguste), né à Carcassonne, le 28 ventôse, an IV (18 mars 1796), mort à Versailles le 21 septembre 1870. Avocat du barreau de Toulouse, de 1821 à 1830, il fut nommé secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Garonne ; la lettre ci-dessus nous montre quelle part revient à Mahul dans cette nomination. Quelques temps après, Guizot, Ministre de l'Intérieur, se l'adjoignit en qualité de chef de son cabinet. Tour à tour sous-préfet de Saint-Etienne, Conseiller à la Cour des

Digitized by Google

Comptes pendant l'absence de Guizot au pouvoir, il redevint le collaborateur de ce dernier, lors de la formation du Ministère du 29 octobre 1840 (Soult-Guizot) ; après 1848, ses rapports d'étroite amitié continuèrent avec Guizot et nous voyons Génie s'occuper de la publication matérielle des ouvrages de Guizot, pendant l'exil de celui-ci à Londres. (1)

La *Revue rétrospective* de 1848, a publié de lui quelques lettres et divers documents sur l'affaire Petit, qui fit tant de bruit au commencement de l'année 1848, et dans laquelle Guizot et Génie étaient, sinon compromis, du moins pris à partie.

La *Revue rétrospective ou archives secrètes du dernier gouvernement* (1830-1848), fut publiée par J. Taschereau à l'aide de documents enlevés pendant les journées de combat des 23 et 24 février 1848, du cabinet d'Auguste Génie, chef du cabinet de Guizot, président du Conseil et ministre des affaires étrangères. On sait que le premier numéro, qui parut le 31 mars 1848, eut un énorme retentissement dans les milieux politiques au sujet des *déclarations faites par*** devant le Ministre de l'Intérieur*, déclarations attribuées à Blanqui. J'ai eu l'occasion, ailleurs, d'étudier ce document, me réservant d'en parler encore dans la suite de mon travail sur Armand Barbès. (2)

---

(1) Voir les lettres de Guizot à M. et Mme Lenormand, notamment celle du 3 avril 1849 écrite de Brompton à Mme Lenormand. (*Correspondant* du 10 février 1896, p. 432). Il s'agit dans cette lettre de la publication d'un écrit de quelques pages : « *M. Guizot à ses amis* » paru en avril 1849, en vue des élections à l'Assemblée législative ; Guizot candidat, tient à faire connaître à ses électeurs toute sa pensée et charge Auguste Génie de s'entendre pour la publication de cet écrit, avec l'éditeur Masson, qui déjà, en janvier 1849, avait publié *La démocratie en France*.

(2) Voir sur Auguste Génie, l'article biographique de Mahul (*Cartulaire de Carcassonne*), t. VI, 2ne partie, p. 187).

La Bibliothèque municipale de Carcassonne possède quelques

Digitized by Google

M. Henri Welschinger, raconte une piquante anecdote sur Génie d'après les souvenirs d'Adolphe de Circourt publiés par M. Georges Bourgin : « Le dernier jeudi de l'existence de la monarchie de Juillet, dit-il, M. Génie, maître des requêtes au Conseil d'Etat, et secrétaire du Ministre des affaires étrangères, entra chez lui, à l'heure du déjeuner. Il apportait des renseignements inquiétants sur les dispositions des clubs et de la garde nationale. M. Guizot s'y montra très indifférent. « Mais, dit le clairvoyant secrétaire, la situation est d'une gravité menaçante ! — Vous vous êtes donc, vous aussi, laissé abuser par les alarmistes et par les rêveurs ? demanda majestueusement l'académicien Lenormant. — Je le vois, s'écria Génie, le sort l'a décidé. Cette folle confiance va vous entraîner dans le précipice. Vous ne voulez rien entendre ! — Et se tournant vers la mère de Guizot qui assistait à cette scène : « Mais vous, Madame, soyez plus sage que votre fils et que ces complaisants funestes qui l'aveuglent ! Prenez à temps, prenez des précautions pour votre sûreté personnelle, pour celle de vos petites filles ! Ne les laissez pas plus longtemps dans cet hôtel ! » Et il sortit en rejetant violemment la porte derrière lui. « Il faut pardonner toute chose à l'emportement du zèle et à la franchise du dévouement », se contenta de dire avec compassion M. Guizot. Et il ne tint aucun compte de ce suprême et sincère avertissement. » (1)

*
* *

Depuis l'installation du Vicomte Déjean à la Préfecture de l'Aude (30 août 1830), la Commission administrative de

---

lettres de Génie à Mahul : elles n'ont qu'un intérêt politique, purement local et s'occupent beaucoup plus des personnes que des idées. Nous les avons négligées.

(1) *Revue hebdomadaire*, 10 juillet 1909.

Digitized by Google

l'Aude, dont faisait partie Mahul, avait terminé sa mission. « J'attends toujours, avait écrit Mahul à Déjean le 12 août 1830, la fin de notre provisoire pour faire mes apprêts de départ. Aura-t-on l'idée de me donner une destination ? J'aimerais bien à ne pas être exilé l'hiver hors de Paris. Je nage dans les incertitudes et à moins qu'on ne les tranche, j'attendrai d'être sur les lieux pour avoir un avis...» (*Lettre inédite*).

Mahul était donc libre ; sa grande activité et son impatient désir de s'employer au service du pays, n'attendaient qu'une occasion prochaine pour se manifester et se réaliser. Il crut la trouver dans la nomination de son ami Barthe, devenu Ministre de l'Instruction Publique en remplacement de Mérilhou, qui passait à la Justice à la place de Dupont de l'Eure, démissionnaire, (27 décembre 1830, cabinet Laffitte). Il avait connu Barthe dans ses relations avec les membres des sociétés secrètes ; on sait en effet que Barthe (1795-1863), pair de France, devenu plusieurs fois ministre, Président de la Cour des Comptes, puis sénateur de l'Empire, avait été sous la Restauration un des affiliés les plus importants du *Carbonnarisme.* (1)

Dès le lendemain de sa nomination (28 décembre 1830), Mahul lui écrivit la lettre reproduite plus loin, ou du moins, il eut l'intention de la lui écrire, puisque je ne la reproduis que d'après le brouillon rédigé par Mahul. Cette lettre, si elle a été adressée, ne semble pas avoir eu les suites qu'en espérait l'auteur. Mahul sollicitait le poste de Secrétaire Général du ministère de l'Instruction Publique, dont il avait été

---

(1) De républicain, Barthe était devenu un défenseur de la Monarchie de Juillet. Le roi Louis Philippe disait un jour à Guizot : « Bien peu d'avocats comprennent les conditions du gouvernement ; Barthe y est arrivé ; ce n'est pas un transfuge c'est un converti. » (Guizot, *Mémoires*, t. III, p. 9).

Digitized by Google

déjà question pour lui sous le ministère du Duc de Broglie ; le 20 septembre 1830, Mahul, écrivant au Vicomte Déjean lui disait : « Mon affaire avec M. de Broglie, a l'air de vouloir se *réenmancher*, M. Guizot, prétend l'arranger. Je n'y compte guère et m'en suis un peu dégoûté... » (*Lettre inédite*).

Mahul ne devait pas d'ailleurs rester longtemps dans l'*indélaissement*, comme il l'écrivait, et les électeurs de l'Aude, ainsi que nous l'avons vu, le choisiront pour leur député aux élections de 1831. Il avait déjà tenté d'être candidat à Toulouse ; il écrivait, en effet, dans la lettre précitée du 20 septembre 1830 : « Savez-vous que je complote pour me faire candidat à Toulouse ? Je ne dirai pas encore que l'affaire est problable, mais qu'elle est possible. Guizot a dû écrire pour moi au préfet. Ne soyez pas le premier à en parler, mais si l'on vous en parle, je ne vous ferme pas la bouche. Thiers est candidat à Marseille ; Barthe (procureur du roi), à Abbeville ou bien quelque part dans la Somme où il a pris sa femme. Dubois à Rennes, H. Joubert, quelque part dans l'Allier ou la Nièvre. On parle de Duvergier, je ne sais plus où ; sans compter Rémusat à Muret et St-Gaudens... »

Le 28 octobre suivant, il écrivait au même : « Je me consolerais bien du Conseil Général de l'Aude, si ma candidature réussissait dans la Haute-Garonne. M. Guizot m'y sert auprès de son préfet, avec une bienveillance dont vraiment je lui dois savoir gré. » Sa tentative devait échouer malgré l'appui de Guizot et de Charles de Rémusat, candidat lui aussi dans la Haute-Garonne. Dès le 18 octobre 1830, ce dernier avait fait pressentir à Mahul les difficultés matérielles que soulevait sa candidature à Toulouse. Il lui écrivait de Toulouse à cette date : « ... Vous savez dans quel état j'ai trouvé les choses. L'annonce de la candidature de M. Duran, m'a fait colloquer au grand collège et, quoiqu'on tienne maintenant pour certain qu'il ne se pré-

Digitized by Google

sentera pas, cet arrangement a été maintenu, car M. Alexandre de Cambon a trop de chances à Muret où j'irai cependant lui disputer le terrain, si j'échoue à Toulouse. Ce système nouveau m'a contrarié de bien des façons, et surtout parce qu'il ne vous laisse, en ce moment, aucune place. Croyez bien que je n'y aurais pas consenti, s'il nous avait enlevé des chances réelles, mais vos amis (et vous en avez ici de très dévoués) ont dû vous écrire qu'il était tout à fait impossible, pour cette fois, de faire passer deux étrangers, et si j'obtiens la préférence sur vous c'est uniquement, je vous le dis sans compliment, parce que j'ai quelques centaines d'hectares dans le département et que je suis allié à M. de Lafayette. Encore mon succès est-il douteux..... En tous cas vous pouvez tenir pour certain, mon cher Monsieur, que nous sommes vous et moi, pour longtemps les deux candidats, et je dirais les deux seuls candidats du parti décidé. Vous ne doutez pas que je ne seconde, ici, en toutes choses, les efforts de vos amis pour vous faire prendre à l'avance des racines dans le sol électoral. » (1)

Mahul à M. Barthe, Ministre de l'Instruction Publique.

Mardi, 28 décembre 1830.

Mon cher Ami,

« Je ne vous écris pas pour vous adresser mes compliments, vous avez trop droit d'y compter ; mais afin de vous offrir mes services pour la partie des affaires du culte catholique.

« Du temps du ministère de M. de Broglie, la chose fut

---

(1) Lettre publiée par M. L. G. Pélissier, dans la *Nouvelle Revue rétrospective*, du 10 octobre 1899.

Digitized by Google

sur le point de s'arranger. Le projet était de me prendre ou en qualité de Secrétaire Général du ministère (le titre a existé du temps de M. Frayssinous), ou en qualité de Maitre des Requêtes, chargé de la partie des cultes. L'affaire traîna et le temps manqua. S'il vous convient vous pouvez en parler soit à M. de Broglie, soit à M. Guizot, soit à Rémusat, qui en ont eu connaissance.

« Vous savez que je suis un peu au courant des matières ecclésiastiques, et un peu du personnel. J'entends leurs difficultés et leur langue. D'autre part, mes antécédents permettent de m'employer sans avoir l'air de faiblir ou de concéder. Enfin il peut paraître naturel lorsque tous mes amis sont utilisés, de ne me point laisser dans l'indélaissement, que je ne dois imputer qu'à mon absence de Paris à l'époque de la réorganisation générale et à mon incapacité pour suivre des sollicitations.

« Si cependant vous avez des objections à ces arrangements j'attendrai patiemment l'époque des élections générales pour tâcher de prendre les affaires par le gros bout. Mais je serai toujours flatté d'avoir le droit de me compter parmi vos amis. »

A. M.

Jean Jacques Guizot, (Frère de Guizot), **à Mahul** (*inédite*).

Cabinet
du
Ministre
de
l'Intérieur

Paris, le 13 octobre 1830.

« Mon frère voudrait bien, mon cher Monsieur, que vous veniez dîner aujourd'hui avec lui, où s'il ne vous est pas possible, vous voir un peu avant ou après dîner. Je m'empresse de vous l'écrire.

« Mille amitiés. » J. J. Guizot.

Digitized by Google

Guizot à Mahul (*inédite*)

« M. Véron ira vous voir ce matin, mon cher Monsieur ; voulez-vous me faire le plaisir de causer avec lui et vous mettre un peu au courant des affaires de la *Revue de Paris* qu'il vous montrera ? Il faut les bien connaître. Mille pardons de vous donner cette peine ».

Tout à vous. GUIZOT.

Mardi, 10 heures 1/2.

Ce billet, que M. Pélissier n'a pas crû devoir publier, n'est pas daté, mais on peut, sans s'exposer à un anachronisme, le dater de quelques semaines seulement avant celui du 11 décembre 1830, publié par M. Pélissier et que je reproduis à mon tour. La *Revue de Paris*, comme on le sait, fut fondée par le docteur Véron en 1829 (1) ; mais ce billet serait peu explicite si je laissais ignorer que Guizot, en l'écrivant, avait le désir de prendre la direction anonyme de cette revue, avec Mahul pour collaborateur. Dans le billet suivant, qui n'est pas daté, mais dont le cachet de la poste porte la date du 11 décembre 1830, Guizot donne son appréciation à Mahul sur l'article que celui-ci vient de lui adresser et qui est destiné, sans aucun doute, a être publié dans la *Revue* du 19 décembre suivant :

« Votre article est très bien, Monsieur, tout à fait dans l'esprit du sujet ; excellente préface. Je n'ai que quelques abréviations à vous demander car la place est rare. Soyez

(1) Véron (1798-1866) à la fois docteur médecin et journaliste, devint administrateur, puis propriétaire du *Constitutionnel* (1844), qu'il céda en 1856. En littérature il est surtout connu par son ouvrage, *Mémoires d'un bourgeois de Paris*. En 1831, il avait pris la direction de l'Opéra.

Digitized by Google

assez aimable pour venir me voir demain ou après demain matin. Je serai toujours à votre disposition de 9 heures à 11 heures. »

Tout à vous. GUIZOT.

Samedi, 8 heures 1/2.

Mahul, nous donne lui-même des renseignements plus précis au sujet de la nouvelle direction de la *Revue de Paris*. Dans une lettre inédite au Vicomte Déjean, du 20 décembre 1830, il l'entretient du premier numéro paru la veille et lui fait connaître qu'il est l'auteur d'un article sur les départements ; cet article, comme je l'ai dis plus haut est celui au sujet duquel Guizot écrivait à Mahul la lettre ci-dessus. Voici l'extrait de la lettre de Mahul adressée à M. Déjean :

« .... Il faut que je vous dise (mais c'est encore un secret) que M. Guizot et consorts, venons de nous emparer de la *Revue de Paris*, et d'y risquer de la politique de bon sens, ce qui me paraît une naïveté à l'heure qu'il est. Il y a dans le premier numéro de notre façon de dimanche dernier (3e du T. 2) 1° un acticle de politique de M. Guizot ; 2° un article sur les départements, de moi ; 3° un article sur le ministère Anglais (illisible) (1) par Duvergier ; 4° un article chronique des faits de la semaine de M. Guizot. C'est pour cet article que je vous conseille de trouver un moment pour parcourir cette publication. Il vous vaudra une lettre particulière et bien informée. On y dit la vérité vraie et presque claire. De mon temps on trouvait la *Revue de Paris* au salon de la Grande Rue, ou chez Lajoux, libraire rue des Carmes. » (2)

(1) Le nom est illisible, mais il ne peut y être question que du ministère de Lord Grey qui, un mois avant (le 16 novembre 1830) avait remplacé le ministère du Duc de Wellington.

(2) A Carcassonne, aujourd'hui, rue de la Gare. La librairie Lajoux a existé dans cette ville, jusqu'en 1913.

Digitized by Google

Guizot, ministre de l'intérieur, avait démissionné dans les derniers jours d'octobre 1830, pour ne pas avoir à engager la responsabilité du Gouvernement en résistant à outrance contre l'application de la peine de mort réclamée brutalement par le peuple de Paris dans les journées des 17 et 18 octobre 1830, contre les anciens ministres de Charles X. Au moment où l'article de Guizot paraissait dans la *Revue de Paris*, on en était au cinquième jour du procès et l'article portait sur ces faits, ainsi que sur la politique de « laisser aller » du ministère Laffite, que Guizot n'approuvait pas. Quelques jours avant sa démission, si nous en croyons Mahul, Guizot ne semblait pas pressentir les circonstances qui l'amèneraient à sortir du ministère avec le duc de Broglie, démissions qui entraînèrent celle de Périer, Dupin, Molé et du Baron Louis. Le 8 octobre 1830, Mahul écrivait en effet, au Vicomte Déjean : « Le ministère paraît s'affermir beaucoup par l'approche des élections. M. Guizot, les voit très en beau, au contraire M. de Broglie, très en noir. Il prétend que les élections ont toujours été faites en France par les gens qui ont le haut du pavé. Il y a des inquiétudes sur la réélection de Villemain. En somme il étale le dégoût des affaires et des individus : ce qui n'est pas bien quand on gouverne. Du reste, il est meilleur et plus généreux s'il est possible qu'auparavant.... » (*Lettre inédite*).

Guizot à Mahul

« J'espère, Monsieur, que vous donnerez cette semaine l'article *Haute-Garonne*, ou quelque autre du même genre. En général vos articles réussissent très bien, aucun mieux que l'article *Lyon*, le dernier, d'un autre caractère, était

Digitized by Google

très bon et utile. Mais dites-moi que mercredi ou jeudi matin, vous m'enverrez quelque chose. On y compte.

« Mille et mille compliments. »

GUIZOT.

Lundi matin 31 (1)

M. Daunant, ancien député, à Mahul, député de l'Aude (28 novembre 1831) (2)

MONSIEUR,

« Si quelque chose avait pu me déterminer à accepter la place à laquelle il paraît qu'on a songé pour moi, ce serait assurément la lettre affectueuse que vous avez bien voulu m'écrire ; mais de puissants motifs me portaient à une détermination contraire. Je n'ai jamais suivi la carrière du ministère public ; faire mon apprentissage dans l'emploi de Procureur Général et dans un ressort où les fautes multipliées d'un prédécesseur imposent le devoir de remonter la machine et d'en changer peut-être beaucoup de rouages, était pour moi une véritable expérience dont la chose publique pouvait souffrir. D'ailleurs depuis la révo-

---

(1) Cachet de la poste : 31 janvier 1831 ; en suscription : Monsieur Mahul, rue Jacob, 7. La veille, Mahul avait reçu de Madame Eliza Guizot, le billet suivant (*inédit*) : « Monsieur Guizot désire causer avec vous, Monsieur, vous seriez bien aimable de venir dîner aujourd'hui avec nous. Mille compliments.

Eliza GUIZOT,

Dimanche (cachet de la poste du 31 janvier 1831).

(Marguerite, Andréa, Eliza Dillon, seconde femme de Guizot, née le 20 mars 1804, morte le 11 mars 1833. Elle était la nièce de la première femme de Guizot, née Pauline de Meulan, morte à Paris, le 1er août 1827).

(2) Manuscrit de la *Société des Arts et des Sciences, de Carcassonne.*

Digitized by Google

lution de juillet, j'avais refusé les places qu'on avait bien voulu m'offrir hors de mon département ; il me semblait que dans des moments aussi difficiles où les efforts réunis de tous les bons citoyens suffisent à peine pour maintenir un peu d'ordre, on le devait non seulement à son pays, mais encore à sa localité. J'ai toujours professé ces principes, mes concitoyens le savent. Ils n'auraient pas compris pourquoi je m'en écartais tout à coup, j'ai consulté quelques amis en qui j'ai une entière confiance et ils ont tous été de mon avis. Je ne sais au reste s'il m'appartient de dire que j'ai refusé. Je sais que j'ai été nommé ; mais le Garde des Sceaux ne m'ayant instruit de rien, il est probable que la destitution de M. Joly a été ajournée. Je souhaite pour le bien de votre ressort qu'elle ne le soit pas davantage.

« Les événements de Lyon (1), n'ont pas altéré jusqu'à ce jour la tranquillité dont nous jouissons depuis quatre mois ; ils sont d'une nature bien inquiétante et sont un des symptômes les plus frappants de la maladie qui nous tourmente. Ils coïncideront avec l'attaque que l'opposition va livrer au ministère à l'occasion des nominations de pairs.

« Je n'ai nullement été surpris du courage avec lequel vous avez soutenu les véritables doctrines du gouvernement. Toutefois il est permis d'en faire compliment, lorsqu'on voit les hommes, en apparence les plus honorables, sacrifier leurs antécédents à une coupable et passagère popularité. (2(

« J'espère, Monsieur, que mon refus ne m'ôtera rien de

---

(1) Voir notre étude " *Insurrection de Lyon* ", en novembre 1831 parue dans le Bulletin de la *Société d'Histoire de la Révolution de 1848*, n° 61, (mars et avril 1914).

(2) Il s'agit du discours que Mahul avait prononcé dix jours avant à la Chambre (16 novembre 1831), dans la discussion de la proposition Bricqueville. Mahul avait soutenu le principe de l'exclusion des représentants de l'ancienne monarchie.

Digitized by Google

votre estime ; ce serait dans toute cette affaire ce que je regretterais le plus.

« Veuillez, je vous prie, agréer l assurance de mon sincère dévouement et de ma haute considération ».

DAUNANT. (1)

Nîmes, le 26 novembre 1831.

---

(1) Le 31 octobre 1831, Mahul écrivait au Vicomte Déjean : «.... Enfin, mon cher ami, le procureur général de Montpellier est révoqué. L'ordonnance est signée. Il est remplacé par l'excellent M. Daunant, ancien député, de Nîmes, que nous connaissons si bien.... » (*lettre inédite*). Dans une autre lettre du 22 novembre suivant, Mahul écrivait au même : « M. Daunant a refusé d'être procureur général à Montpellier et la chose en est là, suspendue par de plus grandes affaires.

Nous avons omis, dès le debut, d'avertir le lecteur que nous avions uniformisé, suivant les règles de l'orthographe moderne, la graphie des documents publiés. Les différences graphiques des divers manuscrits ne présentant aucun intérêt philologique, nous nous sommes permis cette licence.

Digitized by Google

(1832-1840)

Lettre à Mahul

Paris, le 7 juin 1832 (1)

« L'enterrement du général Lamarque a eu lieu hier et le parti républicain qui depuis longtemps, comme vous savez, ne cherchait qu'une occasion d'éprouver ses forces, a commencé à attaquer un poste de dragons et de garde municipale qui gardait le pont d'Austerlitz. L'engagement est devenu sérieux ; le colonel et le l^t^-colonel du 6^me^ ont été blessés et la fusillade a duré toute la soirée et toute la nuit dans le quartier Montmartre, St-Denis, St-Martin et la Place des Victoires parce que ces messieurs avaient commencé par se porter sur la banque et avaient désarmé le poste, ils en ont aussi désarmé quelques autres et on calcule qu'ils se sont emparés de 600 fusils à peu près. Le gouvernement a fait attaquer vivement ces postes qui ont été repris avec assez de facilités, mais ils ont eu le temps de se barricader dans la rue Saint-Martin et à l'entrée de la rue de Cléry au débouché du boulevard. A neuf heures, j'étais sur les lieux et la fusillade y était très vive. Mais les révoltés n'ont pas gagné beaucoup de terrain et ils se sont maintenus dans leurs barricades qui ont été attaquées toute la nuit assez mollement et qu'ils ont gardées. Mais ce matin au petit jour, à 3 heures, j'ai été réveillé par les

---

(1) Quoique datée du 7, le cachet de la poste est du 6 juin 1832, celui de l'arrivée est du 10.

Cette lettre fait partie des manuscrits de la *Société des arts et des sciences de Carcassonne.*

Digitized by Google

cris de « Vive le Roi » et c'était la garde nationale de la banlieue et des communes et villes de Seine-et-Oise près Paris qui arrivaient. Je me suis levé et j'ai été au coup de fusil. J'ai eu le plaisir de voir débusquer ces messieurs très proprement du passage du Saumon et de la rue du Cadran et ils sont restés maîtres de la rue St-Martin, du fond de la rue St-Denis, Aubry le boucher, St-Méry, le Marché des Innocents. Ils se sont emparés des maisons de vive force et je viens de voir à l'instant une attaque infructueuse de la ligne et de la garde nationale sur la rue de la Ferronnerie. La fusillade s'entend du café où j'écris (je suis à la Régence), comme si elle sifflait à nos oreilles. Le gouvernement a réuni une force immense, plus de cent mille hommes, ligne ou milice sont à sa disposition, c'est dix fois plus qu'il n'en faut pour réduire les révoltés qui ne comptent pas beaucoup plus de 2.500 à 3.000 hommes. Mais pour épargner le sang, on ne veut pas renouveler Sarragosse et faire le siège de chaque maison. On les aura par famine parce qu'ils sont bloqués tout autour et qu'ils ne peuvent pas sortir sans être mitraillés, car les pièces sont braquées aux avenues des quartiers qu'ils tiennent. Nous verrons, demain je vous en dirai plus long ; pour aujourd'hui vous avez le bulletin succinct mais exact.

Votre affectionné (1)

« Mes compliments à notre digne préfet.

« Le gouvernement requerra une force immense de tout ici, et il fera bien d'en user. J'oublie de vous dire qu'ils tiennent encore au canal St-Martin, je n'ai pas entendu dire qu'on les en ait encore chassés. La ligne a perdu beaucoup de monde. Ce matin à 1 heure devant le cloître St-Méry on a envoyé du canon et je ne sais encore rien : mais je retournerai bientôt avec la troupe, prêt à prendre le fusil au premier homme mort. »

(1) La signature est completement effacée intentionnellement par de nombreux traits de plume.

Digitized by Google

Guizot à Mahul

Mardi, 18 juin 1832

Vous avez raison dans vos désirs, mon cher Monsieur, et raison dans vos craintes. Nous avons gagné une grande bataille ; elle eût pu, elle peut encore nous conduire à de grandes conquêtes. Jusqu'ici nous n'avons guère de profit net que la gloire, je dis trop. Voici trois résultats fort considérables, et que rien ne peut nous enlever. 1° la parodie de la révolution de juillet est jouée et tombée, tombée outrageusement. Je doute que d'ici à longtemps on essaye de nous en donner une nouvelle représentation. 2° le pouvoir est rentré en possession du canon ; deux choses sont indispensables pour gouverner, la raison et le canon. Charles X, est tombé faute de raison ; nous chancelions faute de canon. Nous l'avons retrouvé. 3° le roi personnellement a beaucoup gagné ; il a eu du courage et son courage a eu du succès. Voilà nos bénéfices acquis, certains. Il y en avait bien d'autres à tirer de l'événement ; mais par malheur, les événements n'accouchent pas tous seuls ; il leur faut des accoucheurs, et qui sachent manier le *forceps*. Les accoucheurs n'y sont pas. Les fautes du premier moment ont été grandes, l'état de siège, excellent à mettre pendant qu'on se battait, excellent à exploiter pendant huit jours s'il avait été mis pendant la bataille, a étonné le lendemain de la victoire et embarrasse aujourd'hui. On est resté depuis le succès dans une nullité que le succès a rendu plus éclatante et dont on ne sort que par des bouffées de violence qui ressemblent fort, je le crains, à des étourderies. Tout cela me désespère. J'ai dit mon avis pendant 48 heures, très franchement, très vivement, sans me considérer le moins du monde. Tantôt on ne l'a pas suivi, tantôt on l'a gâté en le suivant. On a un talent incroyable pour ôter à la prudence toute vigueur, à la vigueur toute prudence. On excelle à

Digitized by Google

tirer d'un bon conseil une faute, d'un succès un échec. Je vous le répète, tout cela me désespère, et je me tiens à l'écart, plus convaincu que jamais que les choses deviennent ce qu'en font les hommes, et que la formation d'un cabinet est aujourd'hui la première, l'absolue condition de tout ce qu'il y a à faire pour notre cause. On commence à le sentir. Au premier moment, la victoire avait tourné quelques têtes. Il y a des gens qui se croyaient vainqueurs eux-mêmes et pour leur compte ; les uns, honnêtes et courageux, avaient fait bonne contenance pendant le danger et penchaient à croire que, par conséquent tout leur était dû et possible ; les autres, après avoir eu grand peur, se hâtaient d'exploiter la victoire par l'intrigue. Toutes ces bouffées de puérile confiance se dissipent un peu ; toutes ces menées d'égoïstes prétentions n'aboutissent pas à grand chose. On en revient à comprendre qu'on a fait, les 5 et 6 juin, une déclaration de guerre qui commence une campagne, ouverte il est vrai, par une victoire, mais qui reste toute entière à faire, et qui donnera plus d'une grande bataille à livrer. On se tourne donc un peu vers les gens qui se battent ; mais ceux-ci comprendront j'espère cette fois qu'il ne faut s'engager qu'à bonnes enseignes et avec de bonnes chances de succès. J'ai la ferme confiance que notre cher pays peut être sauvé, qu'il y a moyen de l'arracher aux griffes du démon révolutionnaire ; mais il faut savoir que c'est bien le démon, que les marques des griffes sont déjà visibles, et que ce n'est pas trop de toutes nos forces pour un tel combat. Je suis donc décidé, pour mon compte, à n'entrer que dans une combinaison forte, honorable, et qui ait à la fois la réalité et l'air d'un gouvernement constitutionnel. Il y a des chances pour qu'elle réussisse à se former. Je l'espère même. Mais il y aura bien du temps perdu, et la position sera beaucoup moins bonne qu'elle n'eût été il y a dix jours. Qu'elle soit tenable seulement, et il faudra l'accepter ; et je compte bien que vous serez

Digitized by Google

des premiers à l'accepter, et à vous y commettre avec votre courage accoutumé ! Je ne sache personne qui en ait déployé plus que M. Déjean, et je m'en vante quelque peu, car j'y avais compté ! Je ne compte sur personne, mon cher Monsieur, plus que sur vous et lui. Préparez tous deux ce que vous avez de meilleur, car le meilleur sera indispensable dans la lutte qui nous attend. Nous avons à nous organiser parlementairement, administrativement et moralement. Il faut que nous nous emparions des Chambres par [une majorité bien constituée du pays, par] (1) une administration homogène et intelligente, et des esprits en leur fournissant un aliment autre que les vieilles théories ou les vieilles passions révolutionnaires. Voilà notre tâche. Cherchez des ouvriers tout autour de vous; posez des jalons. S'il nous est donné de mettre la main à l'œuvre, ces préparatifs ne seront pas perdus ; si nous restons encore en dehors ils embarrasseront nos adversaires.

« Je ne prévois pas, avec le cabinet actuel, la prochaine convocation des Chambres. Quelques idées de dissolution ont traversé l'esprit de quelques personnes ; rien de plus. Que devient M. Génie ? La *France Méridionale* devrait bien entrer pleinement et marcher vite dans la bonne voie. Donnez-moi de vos nouvelles, et croyez à mon bien sincère attachement ».

GUIZOT.

« Rémusat est revenu de Londres content de l'Angleterre ; quant à nous et quant à elle-même. M. de Talley[rand] (2), sera ici samedi ou dimanche. L'Europe comprend mieux la France, que la France ne comprend l'Europe ».

---

(1) M. Pélissier, en publiant cette lettre, a omis la partie de phrase placée par nous, entre crochets.

(2) Talleyrand avait été nommé ambassadeur à Londres, le 13 sept. 1830. Au sujet de cette nomination, Mahul écrivait au Vicomte Déjean : «.... on a beaucoup crié dans les cafés contre le

Digitized by Google

Cette lettre, la plus importante qu'ait écrite Guizot à Mahul, fait allusion, ainsi que la précédente, à l'émeute qui eut lieu à Paris, les 5 et 6 juin 1832, à l'occasion de l'enterrement du Général Lamarque. Je me crois autorisé, sur ce point, non à rectifier Thureau Dangin, mais à préciser sa documentation. Dans sa remarquable *Histoire de la Monarchie de Juillet* (1), après avoir retracé la double défaite des républicains à Paris et des légitimistes en Vendée, il montre la monarchie de 1830 résolue à se défendre par la force contre toutes les attaques. A ce sujet, il cite cette phrase d'une lettre inédite adressée le 14 juin 1832, au duc de Broglie par « un homme politique » : « *Le Gouvernement est rentré en possession du canon. Un pouvoir sans canon est impossible, tout comme un pouvoir sans raison. Charles X, est tombé faute de raison, nous chancelions faute de canon.....* » Rapprochons cette phrase de celle de Guizot à Mahul : « *Le pouvoir est rentré en possession du canon. Charles X, est tombé faute de raison ; nous chancelions faute de canon....* » Devons-nous nous demander pourquoi M. Thureau Dangin, nous a caché le nom de cet « homme politique »; dont il a vu cependant la signature puisque la lettre au duc de Broglie était inédite ?

A-t-il eu des raisons ? oui, sans doute, mais nous ne sommes pas tenu à la même réserve et l'on devine aisément que l'homme politique écrivant le 14 juin 1832 la première phrase au duc de Broglie, écrivait la deuxième à Mahul le 18 juin suivant, c'est-à-dire quatre jours après, et que cet homme était Guizot.

M. Thureau Dangin n'a pas voulu désigner celui qui se

---

choix de M. de Talleyrand pour l'ambassade de Londres. Vous avez compris que le motif déterminant a été de montrer aux cabinets du continent l'homme de la Restauration et du Congrès de Vienne, lié au nouvel ordre des choses... » (*lettre inédite*).

(1) T. II, ch. VII, p. 158.

Digitized by Google

réjouissait si bien d'être rentré « en possession du canon » il n'a pas voulu que la citation qu'il a faite, fut interprétée au détriment de l'homme qui fut l'âme de la Monarchie de Juillet. Mais en supprimant le nom de l'auteur dans l'extrait de la lettre du 14 juin, M. Thureau Dangin ne s'est pas assez méfié ni de Guizot ni de lui-même. Il n'a pas eu le même souci lorsque, quatorze pages avant, empruntant à cette lettre un passage, dans lequel Guizot écrivait au duc de Broglie : « La parodie de la révolution de Juillet est jouée et tombée..... » il indiquait alors que c'était bien Guizot qui l'écrivait. Or, on a vu que ce dernier disait à Mahul : « *La parodie de la révolution de Juillet est jouée et tombée, tombée outrageusement.* » Guizot avait tout simplement adressé à Mahul une lettre conforme à celle écrite quatre jours avant au duc de Broglie ; et Thureau Dangin ne pouvant que l'ignorer, ne soupçonnait pas alors que Guizot serait un jour identifié avec « *l'homme politique* ».

Quand un historien révèle un document inédit, que ce document est signé de Guizot et qu'il s'agit d'un épisode de la Monarchie de Juillet, il est essentiel, à mon sens, d'en faire connaître l'auteur ; la lettre de Guizot a une valeur historique intrinsèque, mais elle perd de son importance si elle reste dans l'anonymat. Une exactitude plus rigoureuse me paraît répondre dans ce cas à une nécessité.

Dans cette même lettre, du 18 juin 1832, publiée par M. Pélissier, je relève une légère erreur. On a vu que Guizot écrivait à Mahul : « Je ne sache personne qui en ait déployé plus que M. Déjean et je m'en vante quelque peu, car j'y avais compté. Je ne compte sur personne, mon cher Monsieur, plus que sur vous et lui. » M. Pélissier, par une note de fin de page indique qu'il désignait le général Comte Déjean, pair de France. C'est là une confusion. Il ne s'agit pas du général Comte Déjean, né en 1780 à Amiens, devenu, le 26 juin 1833, le beau-père de Mahul par le mariage avec ce dernier, de sa fille Emma, et mort

Digitized by Google

en 1845 ; mais bien de son fils, le Vicomte Déjean Benjamin, préfet de l'Aude, dont le nom est si souvent cité dans cette étude. Celui-ci avait été nommé Préfet de l'Aude par Guizot, ministre de l'Intérieur, ce qui permettait à ce dernier de se féliciter de ce choix en disant : « Je m'en vante quelque peu car j'y avais compté ».

Guizot à Mahul

[sans date]

« Vous me rendriez un vrai service, Monsieur, si vous pouviez écrire d'ici à vendredi avant midi, cinq ou six pages sur la situation actuelle, et pour dire que ni les associations nationales ni même la question de paix et de guerre n'en sont le côté le plus essentiel ; que son véritable caractère, ce qui fait aujourd'hui le fond des choses, c'est la question de savoir si nos affaires seront aux mains des hommes de sens ou des rêveurs, des honnêtes gens ou des brouillons. Voilà le vrai débat, à Paris d'abord, dans les Chambres comme dans la ville, en suite dans les départements, dans chaque ville de chaque département. Ce qui importe par dessus tout, c'est que les hommes de sens et les honnêtes gens prévalent. Ils feront ensuite la guerre s'il le faut : ils poursuivront ou tolèreront les associations (1) s'il le faut, mais avant tout, ne tombons pas aux mains de gens qui nous perdront quoi qu'ils fassent.

« Il y a là, ce me semble, quelques bonnes et utiles pages à écrire. Vous les ferez à merveille. Dites-moi que vous le pouvez.

« Mille amitiés » GUIZOT.

Mercredi, 8 heures du matin.

Monsieur Mahul, rue Jacob, 7

---

(1) M. Pélissier a omis de publier cette phrase : « .... ils poursuivront ou tolèreront les associations... »

Digitized by Google

Guizot à M. Teissier, préfet de l'Aude. (*inédite*)

Cabinet du Ministre — *Ministère de l'Instruction publique.*

« J'ai été charmé, Monsieur, de pouvoir contribuer tout de suite à votre avancement. On vous a fait enfin justice. Vous êtes envoyé dans un département difficile, mais où vous aurez un immense avantage ; c'est d'y trouver le bon parti (si c'est *parti* qu'il faut dire), le parti des hommes de sens et de bien, déjà organisé, courageux, et ne demandant qu'à soutenir l'autorité. M. Mahul, mon ami, a depuis longtemps et beaucoup travaillé pour obtenir ce résultat, vous saurez en profiter. On me dit beaucoup de bien de vos sous-préfets. Il ne m'appartient pas de vous donner des conseils ; mais je crois pouvoir vous garantir que vous trouverez dans les hommes dont je vous parle et dans leurs amis, beaucoup de raison, de résolution, d'intelligence, et un appui très efficace. Vous les appuyerez de votre côté, avec toute l'impartialité, toute la gravité d'un magistrat et la bonne cause triomphera avec vous et par vous. Il faut bien qu'elle triomphe, car la tergiversation et la procrastination sont devenues impossibles, et si le bien ne l'emportait pas, décidément le mal l'emporterait bientôt. Je ne vous recommande pas les affaires de mon département, et spécialement l'instruction primaire. Je compte sur toute votre activité.

« Recevez, je vous prie, l'assurance de mes sentiments les plus distingués. »

Guizot.

Mardi, 6 novembre [1832]

Au verso de l'original, se trouve la mention :

Monsieur Teissier, Préfet de l'Aude, (à lui-même).

Digitized by Google

M. Teissier était sous-préfet de Saint-Etienne, quand il fut nommé à la Préfecture de l'Aude, le 30 octobre 1832, en remplacement de M. Forget, qui n'était resté en fonctions que trois mois. M. Teissier, mourut à Carcassonne, le 3 février 1834, il fut remplacé par Gabriel Delessert, général de brigade de la Garde Nationale de Paris, devenu préfet d'Eure-et-Loir, le 25 septembre 1834, et préfet de police de 1836 à 1848. Comme on l'a vu, notre département était réputé en haut lieu de « difficile ». J'ignore si cette dénomination lui reste encore, en tout cas, jusqu'en 1871, ce fut un département paisible, ne se signalant par aucun des soulèvements enregistrés ailleurs, notamment lors du coup d'Etat de 1851. Dans l'intervalle de 40 ans, à travers trois révolutions et quatre régimes différents, au milieu des agitations des royalistes et des sociétés secrètes, alors qu'à diverses époques des émeutes, sanglantes même, se produisent à droite et à gauche, dans la Haute-Garonne et dans l'Hérault, le département de l'Aude reste tranquille au sein de tant d'effervescence ; c'est à peine si je retrouve à la date du 5 décembre 1851, quelques troubles à Chalabre, de si peu d'importance du reste, que l'historien du coup d'Etat, Eugène Ténot, n'a pas cru devoir les mentionner.

Je ne pense donc pas que Guizot ait fait allusion à des soulèvements possibles et à craindre, car rien ne l'autorisait à formuler cette appréhension ; il envisageait l'état général des esprits, d'humeur évidemment méridionale, et recommandait la population de l'Aude, au tact et aux sentiments de justice de M. Teissier.

Il est vrai qu'on vivait toujours dans une atmosphère chargée d'inquiétudes. Guizot savait, quand il écrivait cette lettre du 6 novembre 1832, que la situation n'était rien moins que critique. Le gouvernement avait eu déjà à réprimer plusieurs insurrections et à étouffer des conspirations ; la duchesse de Berry, mère du duc de

Digitized by Google

Bordeaux, dans une folle et fameuse équipée, venait de traverser le département de l'Aude et le midi de la France et était arrêtée à Nantes le lendemain même (1) où Guizot écrivait cette lettre. Il était donc naturel que, s'adressant à un Préfet d'un département du midi, il put qualifier celui de l'Aude de « difficile » en raison même des tentatives, d'ailleurs infructueuses, de la duchesse de Berry. Les légitimistes n'étaient plus dans notre pays qu'une honorable minorité. L'arrondissement de Castelnaudary était celui qui en comptait le plus grand nombre et la plupart étaient affiliés aux " *Chevaliers de la Fidélité* ". Malgré leurs haines pour le gouvernement et leur attachement au régime déchu, ces éléments légitimistes furent réduits à l'impuissance. Surveillés très scrupuleusement par le sous-préfet de Castelnaudary, « ils ne sauraient par ce moyen, écrivait celui-ci au Préfet, répandre des proclamations, ni faire signer des listes d'adhésion sans qu'il fut possible de les saisir et de les arrêter aussitôt..» Il y a là, du reste, tout une étude à faire sur les intrigues légitimistes dans l'Aude, sous la Monarchie de Juillet. J'en ai déjà recueilli les matériaux inédits, j'espère bien pouvoir un jour les mettre en lumière.

Au milieu des préoccupations générales du gouvernement, Guizot n'oubliait pas qu'il était à la tête du ministère de l'Instruction Publique et nous voyons dans sa dernière phrase à M. Teissier, qu'il songeait à la loi qui devait six mois après, le 28 juin 1833, organiser en France l'instruction primaire.

---

(1) Par suite, sans doute d'une faute d'impression, Ed. Biré, donne, le 7 novembre 1833, comme date de l'arrestation. (*Chateaubriand, Mém. d'outre-tombe*, t. V, p. 593. Ed. Garnier).

Digitized by Google

Lettre d'un Conseiller municipal de la commune de Lastours, (Aude), au Préfet de ce département (1), (10 avril 1832).

Monsieur le Préfet,

« Ennemi déclaré d'une dynastie, que les baïonnettes étrangères avaient imposée à la France, j'applaudis à sa chute ; et quoique républicain par sentiment et par conviction, comme Lafayette, je me ralliai au gouvernement né des barricades.

« Une expérience de vingt mois, m'a complètement désabusé, et je vois avec douleur, qu'en élevant un nouveau trône sur les débris de l'ancien, la France a changé de roi, mais non de système. Ce sont toujours les mêmes antipathies pour nos institutions libérales, la servilité des fonctionnaires est érigée en principe comme sous le ministère Peyronnet, le mépris pour l'opinion publique semble être à l'ordre du jour, et les événements récents nous ont appris que pour obtenir les faveurs royales, il suffit d'être hué et couvert de boue par le peuple.

« Ce système funeste emprunté à la Restauration, me paraissant une violation des promesses sur la foi desquelles j'ai juré fidélité au gouvernement de Louis Philippe, j'ai le droit de me considérer comme dégagé de mes serments, et je croirais trahir mes devoirs si je conservais plus longtemps des fonctions que j'ai acceptées avec empressement, mais que je ne remplirais désormais qu'avec répugnance. Je vous déclare donc, Monsieur le Préfet, que dès aujourd'hui je ne me considère plus comme chef de la Garde Nationale, ni comme membre du Conseil Municipal de la commune de Lastours.

---

(1) Arch dép. Aude, série M. (Documents politiques, 1830-1848).

Digitized by Google

« Vous pouvez en conséquence faire procéder à mon remplacement aussitôt que vous le jugerez convenable.

« Je suis, Monsieur le Préfet, avec la considération qui vous est due,

« Votre honoré serviteur ».

ROGER, aîné.

Carcassonne, le 10 avril 1832.

Guizot à Mahul. (*inédite*)

[sans date]

« Ne me donnerez-vous pas quelque chose cette semaine, mon cher Monsieur ? Votre article était excellent et a très bien réussi. Nulle part on n'a parlé si franchement. N'auriez-vous pas quelque chose à dire sur la nature des complots et des mouvements carlistes possibles dans les départements du midi, et sur les meilleurs moyens de les prévenir ou de les réprimer ? Où bien, pourriez-vous parler de Bordeaux ? Je vous demande de chercher vous-même.

« Où bien sur les élections prochaines, et la manière de les préparer bonnes ? »

« Mille et mille compliments ».

Mardi. GUIZOT.

(*en suscription* : Monsieur Mahul, rue Jacob, 7)

Gabriel Delessert à Mahul

à Paris, 5 juillet, [*cachet de la poste : 5 juillet 1832*]

« Vous ne pouvez douter, Monsieur, de tout l'empressement que je mettrai à servir M. Monnié dans le désir qu'ont ses amis d'obtenir pour lui, la Croix de la Légion d'Honneur ;

Digitized by Google

sa conduite dans les événements des 5 et 6 juin, jointe à l'intérêt que vous lui portez, me donnent un vif désir de réussir. Pour le moment, il y a peu de chances de réussir, puisqu'il a été admis en principe qu'il ne serait donné de croix dans la Garde Nationale de Paris, qu'aux blessés ; mais j'espère que plus tard je pourrai faire des démarches plus efficaces.

« J'ai été extrêmement sensible, Monsieur, aux expressions obligeantes de votre lettre du 20 juin ; espérons que les Chambres sentiront la nécessité de réarmer le gouvernement par de bonnes lois ; autrement il faudrait désespérer de l'ordre social ; il est temps de sortir des chimériques rêveries de 1830 et de se persuader que pour avoir une patrie, il faut un gouvernement, fort, ferme et respecté. Malgré tout ce que disent les journaux, tout est à la paix à l'étranger ; les mouvements de troupe qui ont eu lieu dans le midi de l'Allemagne, ont le but fort naturel de lutter contre l'émeute que le jacobinisme cherche à y fomenter.

« Les Chambres ne seront convoquées qu'en septembre ou octobre.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute estime, comme de mon dévouement bien sincère ».

Gabriel Delessert.

Monsieur Alphonse Mahul, député de l'Aude, à Carcassonne

Le Général Comte Déjean et pair de France, à Mahul.

Paris, le 16 novembre 1833.

.....

« On est très content ici des nominations connues jusqu à présent des conseils généraux, et il me paraît qu'elles donnent de la vigueur au ministère, car M. Barthe et d'Argout

Digitized by Google

m'ont paru plus décidés que je ne les avais jamais vu. La nomination de M. Salvandy (1) est aussi un signe bien sensible de la bonne direction de l'opinion publique. Il faudra profiter dans la session de cette espèce de réaction produite par la violence du parti démagogique pour modifier un peu la loi du jury, ainsi que l'a mis en avant M. Persil ; mais surtout, ce qui est important, c'est que tous les ministres soient inflexibles et n'accordent pas la plus petite place, la plus petite faveur à tous ceux qui ne marcheront pas dans la ligne tracée par le gouvernement. »

.....

Comte DÉJEAN (2)

Gabriel Delessert, préfet de l'Aude, à Mahul. (3)

Carcassonne, le 3 mai 1834.

« Je veux, mon cher Monsieur, vous dire à quel point je suis heureux de l'aplanissement des difficultés qui exis-

---

(1) Salvandy venait d'être nommé député d'Evreux (1833-1837), il fut plus tard député de Nogent-le-Rotrou (1839-1846), et de Lectoure (1846-1848). Il fut deux fois ministre de l'Instruction publique d'avril 1837 à mars 1839 dans le cabinet Molé et du 1er février 1845 au 21 février 1848 dans le cabinet Guizot. Entre temps il avait été ambassadeur à Turin (1843).

(2) Père de l'ancien préfet de l'Aude, le Vicomte Benjamin Déjean, et beau-père de Mahul.

(3) Cette lettre est revêtue du cachet : *Cabinet du Ministre de l'Instruction publique*, et du sceau *Ministère de l'Instruction publique*.

A l'angle gauche et en haut, Mahul a écrit : Répondu le 14 mai ».

Digitized by Google

taient entre vous et M. de la Redorte, relativement à votre candidature.

« Grâce à votre esprit conciliant et à l'intervention de vos amis : MM. Casimir Bonnet, Lapeyre et de Moux et aussi à la bonne grâce qui a mis M. de la Redorte, il paraît que ce sera en ville que votre élection aura lieu, et celle de M. de la Redorte à la campagne.

« Cette circonstance me fait éprouver la plus vive satisfaction, car, spectateur bien intéressé de tout ce qui allait se passer, je ne pouvais que désirer vivement que deux hommes excellents, dévoués au Roi et à la Patrie, s'entendissent pour venir l'un et l'autre à la Chambre, rétablir par de fortes lois le désordre moral du pays et consolider la monarchie de l'ordre au profit de tout ce qui, en France, est homme de bien ; maintenant, je ne doute pas que les électeurs ne vous nomment à une grande majorité.

« Une chose que j'ai bien remarqué, c'est que vous et vos amis, avez apporté dans cette circonstance, l'abnégation de vos convenances et le dévouement à la chose publique, dont vous donnez à chaque instant de nouvelles preuves.

« Je me fais un grand plaisir, mon cher Monsieur, de vous revoir bientôt dans notre bon et beau département ; Madame Delessert s'y trouve bien : pour moi, je m'y plairai toujours si je puis m'y concilier l'estime de mes administrés et réaliser quelques-unes de mes bonnes intentions.

« Croyez à mes sentiments de haute estime et de sincère dévouement. »

Gabriel DELESSERT.

Monsieur Mahul, député de l'Aude,
rue de Las Cazes, Paris.

Digitized by Google

Lettre à Mahul.

MONSIEUR ET ANCIEN COLLÈGUE.

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8 courant, ci-joint ma lettre à MM. Castel frères ; si vous la trouvez convenable, veuillez la leur faire remettre. Je ne connais pas l'esprit de votre arrondissement, mais néanmoins je doute fort qu'on puisse vous préférer M. Teisseire et je ne crois pas que l'union des carlistes et des républicains soit aussi complète que vous le pensez.

« Aucun concurrent constitutionnel ou républicain ne s'est jusqu'à ce jour présenté dans mon arrondissement, mais le parti carliste m'oppose un M. Aurélien Desèze, avocat ; si les électeurs se rendaient tous, j'aurais encore environ les trois quarts des voix, mais leur négligence est si grande que la lutte pourrait encore avoir quelques chances d'incertitude.

« Je fais des vœux bien sincères pour votre nomination et je vous prie de croire à mon bien affectueux dévouement ». (1)

[*Signature illisible.*]

Château de Monadey, commune de Talence, près Bordeaux, le 13 juin 1834.

---

(1) Mahul échoua aux élections de 1834 dans l'Aude : ce fut Teisseire qui le remplaça. Mahul avait partagé l'impopularité de Guizot, dont il se déclarait hautement le disciple et l'ami et, sentant sans doute son crédit populaire bien diminué, il avait prié cet ancien collègue d'intervenir auprès des frères Castel, électeurs influents de Carcassonne, pour augmenter les chances de succès de sa candidature.

Mahul, qui était député *extra-muros*, était devenu en 1834, candidat *intra-muros*, laissant ainsi la place à Mathieu de la Redorte ; son concurrent était Teisseire, député sortant *intra-muros*. Voici

Digitized by Google

Guizot à Mahul (30 juin 1834).

« Mon cher Monsieur, vous êtes mon chagrin de cette année ; il y a bien, au milieu de notre succès général, quelques contrariétés assez vives ; mais vous, vous êtes un vrai chagrin. Nous cherchons les chances d'avenir, nous calculons les possibilités, St-Pons, Narbonne. Avez-vous sur cela, quelque idée et quelque avis ? Mandez-le moi. Je n'ai pas besoin de vous dire que tout ce qui ne sera pas absolument impossible sera tenté. Et croyez que M. Thiers, s'y employera très chaudement ; il a vivement ressenti votre échec.

« En attendant, quels sont vos projets ? Désirez-vous que je demande pour vous le service ordinaire ? Avez-vous quelque autre vue ? Dites-moi tout ce qui vous traverse l'esprit. J'ai besoin de m'occuper de vous ; indiquez-moi comment.

« Je vous regrette d'autant plus, que malgré la victoire, je ne crois pas du tout que les choses soient destinées à aller toutes seules. Aux grands dangers succèderont les grandes difficultés ; les esprits s'éparpilleront, les préten-

---

la liste des députés élus telle que l'a publiée le *Moniteur* :

Carcassonne, *intra-muros* : Teisseire, député sortant, candidat de la coalition carlo-républicaine.

Carcassonne, *extra-muros* : Mathieu de la Redorte, candidat constitutionnel en remplacement de M. Mahul, également constitutionnel.

Castelnaudary : Rouger, de Villasavary, candidat constitutionnel, député sortant.

Limoux : Peyre, candidat constitutionnel, député sortant.

Narbonne : Arago, candidat de l'opposition, en remplacement de M. de Podenas, candidat constitutionnel.

(Arago, non acceptant, fut remplacé le 10 janvier 1835 par Esperonnier par 300 voix, contre 138 données à Mahul.

Digitized by Google

tions s'enhardiront. La session prochaine sera, si je ne me trompe, une session de débats très croisés et très animés. C'est dans une telle situation surtout qu'il importe d'avoir un noyau d'amis sûrs, intelligents et déjà exercés. Vous manquerez beaucoup au nôtre.

« La petite session, si elle mérite ce nom, va être probablement rapprochée au 31 juillet, afin que le Roi puisse partir du 5 au 10 août et faire son voyage de Bordeaux. Nous ouvrirons sans discours de trône ; nous laisserons constater qu'on n'est pas en nombre et nous prorogerons.

« Adieu, mon cher Monsieur, donnez-moi des détails sur tout ce qui s'est passé et se passe autour de vous. Mes respects à Madame Mahul. Croyez-moi tout à vous de cœur ».

GUIZOT.

30 juin 1834, 10 h. 3/4

« Je reçois à l'instant même, votre lettre du 25. Vous verrez que nous avions pensé aux mêmes choses et dans le même sens. Je vais traiter avec le garde des sceaux. Cela vous est dû. Le traitement viendra à la première vacance. Je vous informerai du résultat dès qu'il sera décidé ».

Le Général Déjean à Mahul

Paris, le 10 juillet 1834

« J'ai reçu, mon cher gendre, la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire et je vous en remercie. Nous avons été, ma femme et moi, bien affectés de votre non réélection et d'autant plus que nous la croyions certaine.....

« M. Guizot est parti pour Eu (1) avec le Roi, je l'avais

(1) Il avait accompagné le Roi au château d'Eu, (8 juillet 1834).

Digitized by Google

vu à mon arrivée d'Abbeville et il m'avait paru désolé de ce qui vous était arrivé et décidé de faire tout ce qui dépendrait de lui pour vous faire élire quelque part ; je regrette donc beaucoup qu'il ne soit pas ici dans ce moment. Je suis allé hier chez M. Duchâtel, que je n'ai vu qu'un moment, il est extrêmement occupé par son intérimat des finances, ce qui l'a empêché de vous répondre. Il m'a dit qu'il était impossible de vous faire nommer à Ussel ; il paraît qu'il y a déjà des arrangements pris sur les lieux. Il ne croit pas non plus que vous puissiez vous faire nommer à St Pons, car vous n'avez pas le temps d'y prendre domicile, la vérification des pouvoirs devant se faire très probablement au 31 juillet. Je vous avoue aussi que je ne vous aurais pas conseillé ce changement de domicile et que je crois que vous ne devez pas abandonner le département de l'Aude. Reste donc dans ce moment l'arrondissement de Narbonne, vers lequel il faut porter tous vos efforts ; je dis, dans ce moment, parce que M. Duchâtel m'a dit qu'il y aurait encore d'autres élections par suite de nomination à la Pairie et que le ministère ferait tout ce qu'il pourrait pour vous faire nommer..... Benjamin (2) vous a écrit qu'on allait vous faire maître des requêtes en service ordinaire.....

« Ce sont donc les carlistes, qui ont empêché votre nomination ; Benjamin est aussi très mécontent d'eux. Je n'en suis pas fâché car l'un et l'autre vous aviez un certain faible pour eux et je suis bien aise que vous puissiez les apprécier à leur juste valeur.....

« On s'occupe ici beaucoup dans ce moment de la nomination du gouverneur d'Alger ; on dit que tous les ministres veulent M. Decazes et que le Maréchal Soult veut un militaire. (1)

---

(2) Benjamin Déjean, fils du général.

(1) Guizot avec Thiers, insistèrent dans le Conseil pour nommer un gouverneur civil en Algérie, afin de dissiper les préventions

Digitized by Google

« Sans entrer ici, dans la question du gouverneur civil ou militaire, quoiqu'il me semble bien difficile de mettre vingt mille hommes de troupe sous les ordres d'un gouverneur civil, je crois que le duc Decazes, (2) serait un bien mauvais choix. Il faut surtout à Alger, un homme d'une grande probité, d'une grande moralité et qui ait une grande réputation dans ce genre. M. Decazes, au contraire, a celle d'un homme d'affaires et je crains bien que s'il y allait comme gouverneur, tour le pays ne fut bientôt envahi par toutes les sangsues venues de France, pour faire leur fortune..... »

Comte Déjean.

---

existant dans l'opinion contre les abus du régime militaire ; mais le Maréchal Soult, s'obstina à vouloir un militaire et menaça de se retirer si son idée ne prévalait pas. Guizot et Thiers, désireux de se détacher du Maréchal qu'ils supportaient difficilement, virent dans ce différend, une occasion à saisir et persistèrent dans leur intention en songeant au Maréchal Gérard pour le remplacer. C'est ainsi que Guizot acompagnant le Roi à Eu, l'avait fait consentir à ce changement éventuel. Ils furent de retour du château le 13 juillet, et le 18, la nomination du Maréchal Gérard paraissait au *Moniteur*. La démission du Duc de Dalmatie, avait été acceptée.

Dans ses *Mémoires*, Guizot s'est expliqué sur la retraite du Maréchal Soult, et a reconnu sa faute quand il demandait un gouverneur civil en Algérie ; mais il s'est défendu, comme on l'en accusait, d'avoir cédé à des questions personnelles d'intérêt où d'ambition. (Cf. *Mémoires*, t. III, p. 263).

(2) Le Duc Decazes, avait présidé la commission instituée pour enquêter sur l'administration de l'Algérie ; son nom avait en effet été prononcé dans le Conseil et Guizot envisageait favorablement ce choix. Ce n'en fut pas moins un militaire qui fut nommé, (le Général Drouet d'Erlon), ce qui semble bien prouver que l'obstination de Guizot et de Thiers, était peut-être une intrigue savamment combinée contre le Maréchal Soult.

Digitized by Google

Guizot à Mahul

17 septembre [1834].

« J'ai écrit ces jours-ci à M. Bégé, (1) mon cher Monsieur. Je ne vous cache pas que tout en lui parlant de vous vivement et comme j'en pense, tout en le pressant de préparer et de seconder vos chances à St-Pons (2), j'ai mis dans mon langage quelque réserve. Je connais peu M. Bégé ; il n'est point du nombre des préfets avec qui j'ai eu des relations étroites. Vous comprendrez sans peine et vous approuverez j'en suis sûr, mes précautions oratoires. Vous êtes de ceux qui savent entendre et accepter la vérité, même quand elle les touche. Personne, je le dis hautement, ne désire plus votre réélection que moi, et je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour y concourir. Vous êtes de mes plus proches et déjà de mes plus anciens compagnons d'armes politique ; vous êtes de mes amis. Vous me manquez réellement dans la Chambre. Il faut que vous y reveniez, et vous y reviendrez. N'auriez-vous décidément aucune chance à Narbonne ?

« J'ai, du garde des sceaux, et à peu près du Conseil tout entier, la promesse que vous serez mis en service ordinaire à la première vacance de maître des requêtes. Mais je n'ai jamais pu, quelque persévérance que j'y aie mise, et j'y suis revenu cinq ou six fois, décider M. Persil (3), à mettre sur la champ dans le service ordinaire un maître des requêtes de plus. Il y en a déjà deux, dit-il, au-delà du nombre légal, il veut bien maintenir cet excédent, mais non

---

(1) M. Bégé, maître des requêtes, Préfet de l'Hérault, (*Note de M. Pélissier*).

(2) Voir aux annexes, la lettre collective que Mahul adresse à quelques électeurs de St-Pons. On sait qu'il ne réussit pas dans ce collège électoral.

(3) Persil (Jean-Charles) (1785-1870), ancien procureur général près la Cour royale de Paris, était ministre de la justice.

Digitized by Google

l'accroître. Il n'y a pas eu moyen de le vaincre dans ce retranchement. J'en ai été vivement contrarié. Je tenais à ce qu'on vous donnât à l'instant même, cette marque d'adhésion. Elle viendra un peu tard ; mais enfin elle viendra.

« Je ne vous dis rien de la politique générale. Elle a eu, et elle a plus de désagrément que de danger. Nous fondrons la cloche l'hiver prochain. Il faut savoir attendre. Je n'ai fait qu'entrevoir la Chambre : mais je la tiens pour bonne, pour meilleure. Faites en sorte que les Procuradores de Madrid aient l'ombre du sens commun et tout ira bien. Je ne crains sérieusement que ce point de l'horizon.

« Adieu, mon cher Monsieur, écrivez-moi ; parlez-moi de vous, et de tout. Absent ou présent, député ou non, vous tenez toujours en moi la même place. Mais je vous veux présent et député. Mes respects, je vous prie, à Madame Mahul ». GUIZOT.

« On (1) vous ôte votre Préfet (2), pour le mettre près de Paris. Vous vous y étiez certainement attendu. Je veille au successeur. J'en ai déjà fait écarter deux. J'espère qu'on vous en donnera un bon. Il est question de celui de la Drôme, M. Henri (3), jambe de bois, ancien militaire. Je crois que ce serait bien. N'en parlez pas.

« Je compte toujours nommer M. Casimir Bonnet (4), inspecteur des écoles primaires ».

Mercredi, 17 septembre.

---

(1) M. Pélissier a publié : « Je vous ôte votre préfet.... » Guizot ne pouvait à cette date parler à la première personne puisqu'il n'était pas ministre de l'intérieur ; d'ailleurs le manuscrit porte bien « On vous ôte..... »

(2) Il s'agit de Gabriel Delessert, préfet de l'Aude depuis le 12 février 1834, nommé préfet d'Eure-et-Loir, en remplacement de M. Pompei.

(3) Le successeur ne fut pas M. Henri, ce fut M. Boulé, préfet du Tarn-et-Garonne, nommé à la date du 25 septembre 1834.

(4) Casimir Bonnet, ancien membre de la Commission provisoire du département de l'Aude en 1830.

Digitized by Google

Le Général Déjean à Mahul.

Paris, le 18 novembre 1834.

«.... Lorsque vous m'écriviez vous ne connaissiez encore quela démission des anciens ministres ; depuis, nous avons eu un ministère composé de pièces et de morceaux non liés ensemble et qui n'a pu durer que 3 jours (1), et puis les anciens ministres sont revenus ; ou au moins ils paraissent être revenus au pouvoir, car il n'y a pas encore d'ordonnance dans le *Moniteur*, mais les journaux vous ont appris tout cela, et il était bien difficile de vous donner des détails sur toutes ces intrigues, dans un moment où les salons de Paris ne sont pas encore ouverts.

« Les bruits d'hier étaient que le ministère restait composé comme il était autrefois, sauf le Maréchal Mortier et l'amiral Duperré, remplaçant l'amiral Jacob, mais qu'on attendait M. [*illisible*] pour publier les ordonnances de nomination. Il est bien temps cependant que cela finisse surtout avec les nouvelles de Londres qui annonçaient hier la dissolution du ministère et que le duc de Wellington était chargé de le recomposer.

« Je suis fâché que vous soyez obligé de rester dans le Midi jusqu'aux élections, mais ainsi qu'à vous, cela me paraît nécessaire. Aussitôt que M. Guizot sera réinstallé, j'irai le voir et l'engagerai à faire lever les difffcultés que vous pourrez rencontrer et à vous faire appuyer chaudement par les autorités.

---

(1) Ministère du 10 novembre 1834 ; le duc de Bassano avait la présidence du Conseil. En parlant de ce ministère, connu sous le nom de *Ministère des trois jours*, Thureau Dangin a écrit ; « Que s'était-il donc passé ? Personne n'avait poussé ces ministres dehors, aucun accident extérieur ne leur était survenu ; mais rien qu'en se regardant eux-mêmes, ils avaient compris l'impossibilité de rester.. » (*Histoire de la Monarchie de Juillet*, t. II, p. 281).

Digitized by Google

« Le 24, nous commençons le grand procès, (1) ce sera une pénible et bien ennuyeuse corvée, mais je crois qu'il est indispensable qu'elle ait lieu, et qu'une amnistie quelconque produirait le plus grand mal. Malgré toute mon amitié pour le Maréchal Gérard, je ne puis m'empêcher de lui en vouloir un peu pour s'être fourré une pareille idée dans la tête, et pour avoir abandonné les rênes de l'Etat, (2) il est cause de tout ce qui est arrivé ; du reste, je pense maintenant comme vous sur son compte et je crois qu'il aurait bien pu nous faire entrer dans une fausse direction.

« Reste à savoir si la crise actuelle sera salutaire et si la Chambre sera plus gouvernable qu'elle ne l'était auparavant ; je le désire bien sincèrement mais je ne suis pas aussi optimiste sur ce point que le *Journal des Débats*. Je crains surtout que les ministres ne reviennent un peu trop remplis de l'idée qu'ils sont des personnages indispensables, et qu'ils ne soient un peu trop tranchants surtout avec le Roi, qui, après tout, doit compter pour quelque chose, même dans un gouvernement constitutionnel.

« Et puis, le ministère actuel ne pourra pas aller toujours, car le Maréchal Mortier n'est là que comme un bouche-trou et jusqu'à ce qu'on ait trouvé quelqu'un pour le remplacer, et quand il voudra s'en aller les mêmes difficultés reparaîtront car, en vérité, je ne connais personne en état d'être ministre de la guerre. (3)

---

(1) Le Comte Déjean figure sur la liste des Pairs qui ont voté la mise en accusation des accusés d'avril. Il s'était prononcé en faveur de la compétence de la Cour.

(2) Le Maréchal Gérard. était partisan d'amnistier les faits relatifs à l'insurrection d'avril 1834, mais ses collègues n'étaient pas de cet avis, ce qui amena sa démission (29 octobre 1834).

(3) Le général Déjean avait raison, le Maréchal Mortier n'avait aucune des qualités si nécessaires à un homme de gouvernement, aussi, ayant le sentiment de son insuffisance, le Maréchal se démit des fonctions, (20 février 1835) que le Roi lui avait offertes à la hâte

Digitized by Google

« Je crois que notre organisation ministérielle est mauvaise ; je voudrais qu'il y eût à la tête de chaque ministère un homme spécial non politique, qui n'eût pas à se mêler des débats des Chambres et qui restât à sa place quel que fut le système suivi ; et puis des ministres politiques qui gouverneraient sans se mêler des détails et qui seraient ministres de la guerre et de la marine par exemple sans être militaire ou marin ».

Gabriel Delesseit, préfet d'Eure-et-Loir, à Mahul

Chartres, le 7 décembre 1834.

.....

« Vous avez suivi avec bien de l'intérêt la discussion qui vient d'avoir lieu ; elle s'est terminée hier à 7 heures par un ordre du jour motivé en faveur du ministère, adopté à une majorité de 187 voix *pour*, 134 *contre*. (1)

« C'est plus qu'on n'espérait et il y a lieu d'être satisfait de ce résultat. La discussion d'hier a été très mauvaise, embrouillée, et inquiétante jusqu'à 6 heures et c'est Thiers qui, par une dernière et admirable improvisation, a enlevé la victoire. Cette circonstance est de la plus haute importance. Dupin a joué un rôle honteux, il a été très faible à la tribune et écouté avec défaveur. (2) La Chambre

---

pour mettre fin à la crise ministérielle et que le maréchal avait acceptées par dévouement.

(1) Thureau Dangin donne les chiffres suivants : 184 voix *pour*, 117 *contre*.

(2) Guizot, dans ses *Mémoires*, n'apprécie pas le rôle de Dupin dans cette discussion, il parle seulement de sa « brusque adresse » Guizot sortait d'ailleurs vainqueur de cette lutte et c'est un trait de générosité du vainqueur, que cette réserve voulue. Le débat provoqué par les ministres eux-mêmes Guizot et Thiers, comportait une demande d'explication sur les dernières crises ministérielles.

Digitized by Google

est bonne, mais ne comprend pas bien sa situation ; il est triste de voir une majorité qui avait toujours voté avec union contre l'anarchie, se diviser et ouvrir la porte à l'opposition qui a écouté sans rien dire et a fini par voter avec ceux qui par amour-propre amèneraient les plus grands désordres s'ils avaient le dessus.

.....

Le Comte Déjean à Mahul

31 décembre 1834.

« J'ai assisté hier à la séance de la Chambre des députés ; M. Guizot a produit le plus grand effet en répondant à M. de Lamartine et Odilon Barrot ; ce dernier a battu la campagne d'une manière pitoyable ; on l'a rarement vu aussi faible. Quant à M. de Lamartine, ce sont de belles phrases et voilà tout. On doute cependant que le projet de la Commission puisse passer, et l'on croit plutôt que l'on reviendra à celui du Gouvernement.

« Quant à nous, nos séances judiciaires sont suspendues jusqu'au lundi 5 dans laquelle nous déciderons dans quel ordre nous prononcerons sur la mise en accusation des accusés, sur lesquels le Procureur Général n'a pas abandonné l'accusation. Je pense que nous commencerons par ceux que l'on croit le plus coupable et sur lequel il n'y

---

Thureau Dangin ménage moins Dupin et, comme Gabriel Delessert, il l'apprécie durement : « M. Dupin, écrit-il, auquel ne répugnaient aucune petitesse et aucune inconvenance, étalait sur sa table, un soir où il recevait à la présidence, un exemplaire du *Moniteur de Gand*. » On sait que Guizot fut à cette époque accusé d'avoir participé à la rédaction de cette feuille, organe de Louis XVIII pendant les Cent jours. Cette collaboration fut démentie par une note insérée au *Moniteur Universel* du 6 janvier 1835.

Digitized by Google

a pas de doute pour la mise en accusation. Ce sera une très longue besogne, nous en avons au moins pour deux mois. Jusqu'à présent la Chambre me paraît portée à la sévérité, c'est-à-dire à en mettre en accusations beaucoup plus qu'il ne faudrait le faire pour qu'il soit possible de juger. Quant à moi, je pense que nous ne devons juger que les véritables chefs du complot, qui sont les membres du Comité central de la *Société des droits de l'homme* et les journalistes et que nous devons mettre hors de cause tout ce qui n'a été qu'instrument d'exécution.... »

Comte Déjean.

Dans la séance du mardi 30 décembre 1834, Lamartine y défendait le principe de l'amnistie en faveur des accusés d'avril. « Le droit d'amnistie, disait-il, c'est le droit de pacification ! Après les troubles civils, après les guerres intestines, s'il y a des coupables on ne peut juger tous les coupables, ce serait faire juger la moitié d'une nation par l'autre moitié.... » Il faut croire que Lamartine était mal apprécié comme orateur et comme homme politique. Ses merveilleux dons poétiques semblaient, aux yeux de tous, devoir lui interdire tout esprit pratique dans les questions politiques, et en cela on se trompait. « Ce mot de poète, disait-il un jour, devint dès lors l'injure banale contre moi. Combien de fois n'ai-je pas maudit alors la malheureuse notoriété des vers que j'avais écrits dans l'oisiveté de ma jeunesse ! » A l'issue d'une séance de la Chambre, après un discours de Lamartine, le duc d'Orléans, le fils aîné de Louis-Philippe, disait à M. Vivien en parlant de Lamartine à la tribune : « Je crains surtout qu'il n'y soit pas à son aise. Il n'a pas de couleur politique arrêtée, il hésitera sur sa conduite, et en politique il n'y a que les hommes d'un esprit ferme et d'une conviction décidée qui soient appelés à jouer un grand

Digitized by Google

rôle. (1) De couleur politique arrêtée, Lamartine, en effet, n'en avait pas, et à dessein il ne voulait pas en avoir, puisqu'il condamnait l'immobilité et qu'il était, dans le vrai sens du mot, un « progressiste ». Mais on se risque beaucoup quand on parle de ses « nuageuses théories », car on semble alors oublier qu'il a devancé ses contemporains et qu'il a préparé, plus que tout autre, un système de gouvernement où devait se concrétiser ce qui n'était que rêves et chimériques pensées.

Dans cette même séance du 30 décembre, à laquelle avait assisté le Comte Déjean, Odilon Barrot avait dénié à la Chambre des pairs le droit de se constituer en tribunal pour juger des délits du droit commun : il reconnaissait à la Chambre des pairs un pouvoir judiciaire spécial quand il s'agissait de juger des ministres ou des pairs de France car, disait-il, « à une situation politique privilégiée, il faut une juridiction politique privilégiée ; mais pour les citoyens placés sous l'empire de la loi commune ; mais pour les citoyens qui peuvent être jugés par la justice du pays, c'est-à-dire par le jury, je conteste la légitimité de la juridiction de la Chambre des pairs. »

Guizot, répondit avec succès aux deux orateurs de l'opposition. Parlant de l'amnistie comme d'une lâcheté politique, alors que ses adversaires insinuaient que la peur empêchait le gouvernement d'entrer dans la voie de la pacification, il termina son discours par ces mots : « Ce que vous appelez la peur, nous l'appelons la prudence ; ce que vous appelez la peur, nous l'appelons la prévoyance ; ce sont les premières lois de la sagesse politique, nous n'y manquerons jamais. »

---

(1) *Correspondant* du 25 septembre 1905. *Souvenirs de M. Vivien*, p. 1055.

Digitized by Google

Gabriel Delessert, Prefet d'Eure-et-Loir à Mahul

Chartres, le 3 octobre 1835

« Cher Monsieur, j'ai reçu avec reconnaissance votre aimable lettre et je vous sais infiniment de gré d'avoir songé à moi en me donnant quelques détails sur un pays que j'affectionnerai toute ma vie, et auquel je donne bien souvent de sincères regrets.

« J'ai cependant éprouvé de l'indignation il y a quelques jours en voyant dans le *Moniteur*, que vous n'aviez pas été réélu Président du Conseil Général, vous qui aviez si parfaitement présidé l'année dernière, vous qui, malgré tant d'ingratitude, êtes d'une manière si éclairée, tant dévoué aux intérêts de votre département (1).

« M. Mahul, permettez-moi de vous le dire, une des choses que j'admire sincèrement en vous, à côté de tant de belles et honorables qualités, c'est la douceur et l'absence d'acrimonie avec lesquelles vous supportez les injustices si outrageusement criardes de la part de vos concitoyens ».

.....

Guizot à Mahul

[*sans date*] (2)

« Un seul mot, mon cher ami, car je suis horriblement pressé, soyez content et arrivez le plus tôt possible. Je

---

(1) Aux élections du 10 janvier 1835, Mahul avait aussi échoué dans le collège de Narbonne. Sur 493 votants et 639 inscrits, il obtint 138 voix contre 300 accordées à son concurrent M. Esperonnier.

Il avait été membre du Conseil Général de l'Aude en 1833 et 1836 et président électif du dit Conseil en 1837.

(2) M. Pélissier date cette lettre, à tort semble-t-il, de 1836. Mahul

Digitized by Google

suppose que vous passerez par Paris pour aller au Puy. Nous avons tous besoin de causer avec vous. Vous aurez là beaucoup de bien à faire, et des moyens de le faire. J'y ai pour mon compte de nouveaux établissements d'instruction publique, entr'autres un collège royal qui appelleront toute votre vigilance. Je suis charmé qu'enfin nous ayons fini.

« Mes respects à Madame Mahul, mille amitiés bien sincères ».

Samedi, 14. GUIZOT.

Guizot à Mahul (24 octobre 1836).

« Mon cher Préfet, je me reproche de ne vous avoir pas encore écrit. N'imputez pas le retard, je ne dirai pas à la moindre froideur, mais à la moindre insouciance. J'ai beaucoup pensé à vous ; je me suis souvent occupé de vous ; mais au début d'un Cabinet, quand il faut porter partout, tantôt le mouvement, tantôt la surveillance, le temps coule avec une rapidité déplorable, et la meilleure volonté ne suffit à rien. Du reste, je compte assez sur votre amitié pour croire que vous êtes sûr aussi de la mienne. Vous ne m'écririez jamais que j'aurais en vous la même confiance. Faites-en autant pour moi ; j'y ai droit.

« Je sais qu'un changement de résidence vous conviendrait ; mais j'ai appris avec plaisir par le Général Dé-

---

fut nommé préfet de la Haute-Loire, le 12 novembre 1835, (Thiers, ministre de l'Intérieur) en remplacement de M. Imbert de Montrutfet ; la lettre de Guizot est assurément antérieure à l'installation de Mahul, puisque Mahul ne s'est pas encore rendu au Puy, ce qui ne peut nous reporter en 1836 ; d'ailleurs Guizot dit à Mahul : « Soyez content et arrivez le plus tôt possible, » c'est donc la première lettre qu'il lui écrit depuis sa nomination du 12 novembre 1835, et il est à présumer qu'il n'a pas attendu à l'année suivante pour lui dire : « Je suis charmé qu'enfin nous ayons fini. »

Digitized by Google

jean, (1) que vous n'en vouliez qu'à bonnes enseignes et avec un avantage réel. Vous avez toute raison. Je n'entrevois en ce moment aucune perspective de mutation qui puisse faire vaquer un département à votre convenance. J'ai cru ces jours derniers que Limoges vaquerait et Limoges vous eût, je crois convenu. Mais M. Germeau aime mieux y rester que de devenir Secrétaire Général du Commerce. Le Gard et l'Hérault ne donnent lieu, quand à présent, à aucun mouvement (2). C'est l'avis de mes meilleurs amis sur les lieux mêmes. Attendons donc un peu. L'attente ne saurait être très longue. Je désire vivement que vous soyiez en mesure de préparer votre retour à la Chambre. Nous y travaillerons de concert.

« La situation générale, quoique difficile, est bonne et forte. Nous avons le haut du pavé, et nous le garderons ; je ne crois pas m'abuser en ayant le sentiment d'un affermissement progressif déjà rapide. Qu'en pense-t-on autour de vous ? Les symptômes d'une majorité décidée sont de jour en jour plus assurés. Quant au dehors, les affaires de Suisse sont en train d'arrangement et pour celles d'Espagne, nous attendrons, nous observerons. C'est la seule position supportable. Il faut poser en principe que la France veut rester maîtresse de ses destinées, ne les compromettre dans celles d'aucun autre peuple et qu'elle est bonne pour se défendre contre les absolutistes et contre les anarchistes, selon que le danger lui viendra des uns ou des autres.

« Adieu, mon cher Préfet, rappelez-moi, je vous prie, au bon souvenir de Madame Mahul. Ecrivez-moi toutes les fois que vous avez quelque chose d'un peu particulier à me dire. Excusez-moi si je ne vous réponds pas bien exactement ; et croyez à ma bien sincère et déjà ancienne amitié ».

24 octobre 1836. GUIZOT.

---

(1) Général Comte Déjean, beau père de Mahul.

(2) Mahul fut nommé Préfet de Vaucluse, le 23 juillet 1837, en remplacement de M. Onfroy de Bréville.

Digitized by Google

Guizot à Mahul

« Mon cher ami, un seul mot sur votre position personnelle (1) au milieu de la position générale. Restez où vous êtes ; faites strictement ce qui vous est imposé ; tenez-vous du reste bien tranquille, et ne vous inquiétez pas. Vous serez bien soutenu. Vous pouvez agir très peu, et avec réserve. Apt seul vous est un embarras. Mêlez-vous en le moins possible. Je ne vous dis rien de plus. La crise est sérieuse, non qu'elle ait aucun danger réel, mais parce que la question est grave et qu'il faut la résoudre.

« Adieu, mille amitiés très sincères ».

8 février. GUIZOT.

Guizot à Mahul

« Mon cher Préfet, votre nouveau Procureur Général M. Gonet, me demande de vous le faire connaître. C'est un homme d'esprit et de savoir faire. Vous le verrez bien. J'ai toujours eu à m'en louer. J'espère qu'il réussira dans le pays, aidez-le chez vous.

« Je ne vous écris qu'un mot en courant. Je passe ici un été fort tranquille et fort actif, car je travaille beaucoup. Je ne retournerai à Paris que pour la session qui sera je ne sais pas quoi. Adieu, mes respects à Madame Mahul. Vous savez bien, j'espère, que je suis toujours tout à vous ».

GUIZOT.

Du Val-Richer, 24 septembre 1839.

Monsieur Mahul.

---

(1) M. Pélissier a publié « professionnelle ».

Digitized by Google

Alfred de Lafressang à Mahul

Hanovre, 20 novembre 1840

Monsieur le Directeur, (1)

« La bienveillance que vous m'avez toujours témoignée d'une manière si particulière et l'amitié que vous portez à mon père m'encouragent à mêler mes félicitations à celles de vos nombreux amis.

« J'ai appris, avec autant plus de plaisir, que le gouvernement du roi vous avait donné cette haute marque d'estime méritée à tant de titres, que je savais que l'ancien administrateur de la Haute-Loire si regretté apporterait dans toutes ses fonctions, le talent et la loyauté qui l'ont toujours caractérisé.

« Permettez-moi, Monsieur, de m'en réjouir comme enfant de la Haute-Loire ; car connaissant ce pays mieux que personne vous ferez, je n'en doute pas, justice de ces dénonciations dont on a essayé sous vos prédécesseurs moins éclairés, de flétrir les hommes les plus honorables qui n'avaient d'autre tort, dévoués qu'ils sont à un gouvernement sage et ami de l'ordre, que de n'avoir pas voulu épouser les haines de telle ou telle coterie.

« L'avènement du ministère du 29 octobre a excité ici les plus vives sympathies ; chacun s'est senti rassuré en voyant M. Guizot appelé à diriger les affaires extérieures ; on désire la paix, un homme seul, le Roi, fait exception (2).

---

(1) Mahul venait d'être nommé directeur de la police du royaume.

(2) Cette appréciation est-elle fondée? Le Roi était-il partisan d'une guerre européenne et se préparait-il à cette éventualité? « Le 20 octobre, écrit Guizot, le cabinet présenta au Roi le projet de discours par lequel il lui proposait d'ouvrir la session. Le langage en était digne et mesuré ; mais il était conçu dans la perspective de la guerre, et pour la faire pressentir au pays en lui demandant les moyens de s'y préparer. Le Roi refusa de se placer dans la direction et sur la pente de cet avenir.... » (Guizot, *Mémoires*, t. V, p. 404).

Digitized by Google

Depuis qu'il a fait manœuvrer 5,000 hommes de troupe la tête lui a tourné, il se croit grand militaire et destiné à changer la face de l'Europe. Il se figure qu'il deviendra le Frédéric du Hanovre, et pour commencer en attendant, il a habillé ses soldats en Prussiens. Ce sera là probablement où se termineront ses exploits militaires et d'ailleurs y eut-il une guerre, il est plus que douteux que les princes allemands consentissent jamais à lui confier, comme il l'espère, un corps d'armée.

« Agréez, Monsieur le directeur, l'assurance de mon entier dévouement »

Alfred de LAFRESSANG.

Digitized by Google

(1841-1848)

Troubles à Toulouse et révocation de Mahul, préfet de la Haute-Garonne (juillet 1841).

La correspondance de Guizot avec Mahul est interrompue pendant les années 1839 à 1846 ; cette interruption résulte du moins des lettres conservées à la Bibliothèque municipale de Carcassonne. Sont-ce les événements défavorables à la carrière de Mahul qui furent la cause de ce long intervalle de sept ans dans leurs relations d'amitié ? Mahul a-t-il conservé quelque ressentiment pour Guizot, qui, tout puissant alors aux affaires, pouvait empêcher la révocation de Mahul ? Rien ne nous autorise à conjecturer ainsi. Quoiqu'il en soit, la lettre de Guizot du 19 juillet 1846, publiée plus loin, doit être, selon beaucoup de vraisemblance, la première qu'ait écrite Guizot à Mahul depuis celle du 24 septembre 1839, puisqu'il lui rappelle les événements de Toulouse de 1841 : « Vous avez toute raison, mon cher Mahul, lui dit-il, de vous adresser à moi-même comme à un ancien ami, et toute raison de penser que je serai charmé de vous voir rentrer à la Chambre. Vous avez eu un vrai malheur que j'ai déploré.... »

De la préfecture de la Haute-Loire, Mahul était passé à la préfecture de Vaucluse, puis à la Direction Générale de la Police du Royaume (1840) ; le 29 juin 1841, il était nommé préfet de la Haute-Garonne en remplacement de M. Floret révoqué. Voici dans quelles conditions il entrait dans ses nouvelles fonctions.

Digitized by Google

La loi des finances du 14 juillet 1838 avait ordonné « que dans la session de 1842 et ensuite de dix années en dix années, il serait soumis aux Chambres un nouveau projet de répartition entre les départements, tant de la contribution personnelle et mobilière que de la contribution des portes et fenêtres ». En 1841, M. Humann, ministre des finances, ordonna le recensement dans toute la France des matières imposables, afin d'obtenir une répartition plus équitable, sans cependant augmenter le total du produit de ces taxes. L'effet produit par la circulaire ministérielle (25 février 1841) fut si malencontreux, que le ministre se crut obligé de préciser sa pensée. « M. Humann, a écrit Guizot, dont les idées générales en fait de gouvernement et de finances étaient fort saines, ne prévoyait pas toujours bien l'effet politique des mesures administratives, ne s'en inquiétait pas assez d'avance et ne prenait pas assez de soin pour s'en entendre avec ses collègues. Il communiquait peu et agissait seul. » Le ministre crut, en effet, que l'opération était toute simple et la fit commencer. Aussitôt les résistances se produisirent, surtout à Toulouse, à Lille et à Clermont-Ferrand. Ce système d'investigation plaisait peu aux populations et les autorités municipales furent même parfois de leur côté, laissant ainsi toute la responsabilité au gouvernement.

A Toulouse, la résistance dégénéra en émeute et nous en verrons le dénouement dans les pages qui suivent. (1) Le 18 juin 1841, le préfet Floret informait le ministre de l'intérieur Duchâtel, que le recensement éprouvait à Toulouse de « nombreuses et graves difficultés » et que la

(1) Nous publierons bientôt un grand nombre de documents inédits relatifs aux événements de Toulouse : nous ne faisons ici que les relater, nous réservant d'établir par les faits, les responsabilités qui doivent, selon nous, retomber entièrement sur l'autorité militaire et non sur le préfet Mahul.

Digitized by Google

nouvelle des résistances des conseils municipaux de plusieurs grandes villes et les excitations de la presse avaient changé les bonnes dispositions premières de l'administration municipale de Toulouse. Il adressait en même temps au ministre de l'intérieur, la copie d'un rapport destiné le même jour au ministre des finances. Dans ce rapport, le préfet exprimait l'avis qu'il convenait peut-être de surseoir aux opérations et de demander aux Chambres dans leur prochaine session, la sanction pénale qui manquait aux lois sur les recensements.

En réponse, le préfet reçut sa révocation et onze jours après, le 29 juin, Mahul était désigné pour le remplacer. Le 4 juillet suivant, (1) le dimanche, à onze heures du soir, le nouveau préfet, conformément aux ordres du ministre, descendait à l'improviste à l'hôtel de la Préfecture où M. Floret refusa de le voir. La nouvelle de la destitution fut très mal accueillie à Toulouse et, contre coup inévitable, la nomination de Mahul fut l'objet des plus désagréables commentaires. Ses amis comprirent le rôle ingrat que Mahul allait avoir à remplir et tout en le félicitant, ils ne purent lui cacher l'appréhension de le voir aux prises avec une succession aussi difficile. « Permettez-moi, cher Monsieur, lui écrivait Gabriel Delessert, le 1er juillet 1841, de vous faire bien sincèrement mon compliment sur la belle, quoique difficile mission, dont vous voilà chargé. Le département de la Haute-Garonne sera enfin doué d'un préfet à la fois courageux, capable et dé-

(1) Elias Régnault, indique à tort le 3 juillet (*Histoire de huit ans*, t. II, p. 139). « Arrivé dimanche 4 juillet à Toulouse vers dix heures du soir, je descendis à la préfecture.... » (Rapport au ministre de l'intérieur du 8 juillet 1841) *inédit*. Ce qui a pu l'induire en erreur, c'est la lettre de démission de l'administration municipale de Toulouse datée du 3 juillet, c'est-à-dire de la veille de l'arrivée de Mahul.

Digitized by Google

voué et qui, mieux que personne, connaît ses véritables intérêts, comme aussi les difficultés qu'il aura à surmonter.

« Personnellement, vous m'aviez raconté quelquefois que c'était votre vœu et c'est à ce titre encore que je viens exprimer la part que je prends à cette circonstance.

« Croyez à mes sentiments bien dévoués. »

G. Delessert.

Charles de Rémusat, député de la Haute-Garonne, lui écrivait de son côté le 6 juillet : « Je crois qu'on a eu tort de révoquer M. Floret ; il avait très bien réussi, il était fort aimé. Quand on connait la position de l'autorité de Toulouse, et celle de l'administration municipale, double position qu'il n'a pas créée et qui a plus de dix ans de date, ce qu'il a fait se conçoit très bien, quoiqu'il soit tout simple, qu'à Paris on ne l'approuvât pas. Il fallait lui donner de nouvelles instructions et ne pas le révoquer..... » Ces sentiments étaient ceux de la population ; on verra qu'ils pèseront lourdement sur la tête de Mahul. « Mais enfin, continue M. Rémusat, cela est fait, et il faut songer à vous et au présent. Nul doute que ces circonstances ne vous créent des difficultés, mais vous avez ce qu'il faut pour les surmonter et, comme les préventions qu'on aura pu concevoir n'ont nul fondement en ce qui vous concerne, le vrai percera avec le temps, et il pourra même en résulter une réaction pour vous.... » (1)

Sept jours après cette lettre, le 13 juillet 1841, avant même d'avoir pu faire acte d'administration, Mahul menacé de mort par une foule ameutée depuis huit jours contre lui, s'échappait par une petite porte de sortie, derrière l'hôtel de la Préfecture, et fuyait à travers la cam-

(1) Lettre de Rémusat à Mahul publiée par M. L. G. Pélissier (op. cit.)

Digitized by Google

pagne accompagné d'un général, d'un commandant, d'un officier de la garde nationale et d'un conseiller municipal de Toulouse. Le lendemain 14, le roi, du château de Neuilly, « sur le rapport de M. Duchâtel, ministre de l'intérieur », ordonnait la révocation de M. Mahul. (1)

Quels étaient les faits qui, aussi brutalement avaient amené ce dénouement fatal ? Je l'ai déjà dit : une circulaire administrative de M. Humann, ministre des finances. Il s'agissait, comme on l'a vu, de procéder à un recensement pour répartir plus équitablement l'impôt personnel et mobilier et celui des portes et fenêtres. L'opinion s'émut ; l'opposition, toujours prête à exciter pour son profit les passions et créer des malentendus, prit la tête du mouvement protestataire, montra cette mesure financière sous la forme d'une violation de domicile et d'une perquisition, s'empara de tous les esprits prompts à éclater en menaces, et exploitant enfin la colère provoquée par la révocation de M. Floret, réussit à créer au nouveau préfet une situation pleine de difficultés et de périls.

En vain Mahul avait dit aux habitants de Toulouse, dans une proclamation du 12 juillet : « Les désordres dont votre cité est affligée n'ont pour cause qu'une erreur sur l'exécution d'une loi, erreur que les malveillants exploitent et par laquelle ils entretiennent vos alarmes. Mon désir est de les dissiper. Ils vous persuadent que l'administration doit descendre à des investigations domiciliaires, explorer, compter votre mobilier et vous soumettre à des inquisitions irritantes. C'est de la mauvaise foi, on

---

(1) Dans le travail si utile de M. Pierre Raynier, une erreur s'est glissée. En parlant de Mahul, l'auteur dit : « Des troubles éclatèrent à Toulouse et pour éviter un conflit sanglant entre la garde nationale et l'armée, il *donna sa démission.* » (*Biographie des représentants du département de l'Aude de 1789 à 1900*, par Pierre Raynier. Carcassonne, Polère.)

Digitized by Google

calomnie l'administration.... » (1) L'émeute, commencée le 5 juillet, le lendemain même de l'arrivée de Mahul, s'était prolongée jusqu'au 12 et était arrivée à un degré d'intensité inquiétant.

Le 13 juillet, le commissaire principal de police, Ch. Lenormand, écrivait au préfet que les désordres de la journée du 12 étaient à leur comble et que les rassemblements de la garde nationale étaient « le pire de tous les maux à cause de sa composition. »

« En effet, disait-il, sur 1500 hommes qui ont répondu à l'appel, au moins 500 n'en font pas partie ; ce sont des agitateurs qui sortent on ne sait d'où au moment des émeutes, tous en veste, sans souliers, têtes nues, armés de piques, sabres, serpettes, c'est déplorable !! Je vous en conjure, écoutez-moi ; ne laissez pas la ville entre les mains de la Garde Nationale seule, sans celà, nous courrons tous pour ce soir les plus grands dangers ; les groupes se forment partout : je voulais me rendre à la préfecture et j'ai déjà été repoussé deux fois. Les masses ont des projets sinistres pour ce soir. Elles n'ont qu'un cri : « *Il faut que Plougoulm et Mahul s'en aillent.* » Voilà toute leur politique....» (2)

L'hôtel de la préfecture envahi ; menacé dans sa personne et réduit à l'impuissance ; laissé dans le plus complet isolement par l'autorité militaire qui ne répondait à aucune de ses réquisitions, ainsi que la preuve en sera donnée, et sachant de plus qu'il était devenu le prétexte de l'émeute,

---

(1) Le 9 juillet Mahul avait déjà fait afficher une première proclamation aux habitants de Toulouse dans laquelle il disait : « Les auteurs de ces désordres sont les ennemis de notre gouvernement, de nos institutions, que tous les bons citoyens défendront toujours et partout au péril de leur vie... » Cette proclamation se terminait par la reproduction de la loi contre les attroupements, du 10 avril 1831.

(2) Lettre inédite.

Digitized by Google

le préfet écouta les propositions du général Rambaud et prit le parti extrême de quitter la ville. Le 15, le *Moniteur* écrivait : « M. Mahul a commis en se retirant une faute très grave. Il a oublié que le premier devoir d'un fonctionnaire investi de la confiance du roi, est de rester ferme à son poste pour défendre les lois et soutenir l'autorité du gouvernement.... »

Le lieutenant général de St-Michel, commandant la 10e division militaire, fut mis en disponibilité le 18 juillet suivant et remplacé par le lieutenant général Rullière. Le 19, le procureur général Plougoulm, était destitué et remplacé par M. Nicias Gaillard, procureur général à Metz et le même jour, Maurice Duval, pair de France, arrivait à Toulouse en qualité de commissaire extraordinaire pour y remplir les fonctions de préfet et recevait le service des mains de M. Bocher, préfet du Tarn-et-Garonne, qui depuis le 14 remplaçait Mahul.

« Tous ont été au-dessous de leur tâche » écrira plus tard Thureau Dangin. En était-il bien sûr ? Sur quels documents, sur quelles données, sur quels témoignages l'historien de la *Monarchie de Juillet* a t-il fondé son jugement ? J'ose dire sur aucun. Il paraît avoir consulté le *Moniteur* ; mais devait-il se borner à enregistrer la *déposition* du gouvernement qui avait prononcé la révocation de Mahul ? Evidemment il n'a pu trouver dans cet organe officiel que l'imputation de beaucoup de torts ayant nécessité aux yeux du ministre Duchâtel, le remplacement immédiat du préfet ; ce n'est pas là vraisemblablement que la vérité tout entière peut se découvrir. Thureau Dangin a-t-il lu le mémoire justificatif publié par Mahul, le 19 juillet 1841 et reproduit dans le tome VI (2e partie) *du Cartulaire du diocèse de Carcassonne* ? a-t-il lu les explications du procureur général Plougoulm, publiées quatre mois après les événements de Toulouse ? Non sans doute, car s'il eût lu ces dépositions publiques, il eût peut-être réservé son appréciation et n'eût pas écrit cette phrase sentencieuse

Digitized by Google

et sans appel : « *Tous ont été au-dessous de leur tâche.* » Je reviendrai, comme je l'ai déjà dit, sur ces agitations populaires de Toulouse ; je révélerai des documents qui feront éclater une lumière abondante sur des faits connus seulement d'après les journaux de l'époque, et je prouverai combien il est sage de ne pas formuler des appréciations *a priori*, sur des événements qu'on connaît imparfaitement. Elias Régnault a raconté les troubles de Toulouse avec détail ; (1) tous les faits qu'il cite sont exacts ; et bien qu'il ne donne aucune référence sur les sources où sa documentation est puisée, on devine qu'il a utilisé uniquement les journaux du temps ; mais il semble vouloir déplacer les responsabilités en imputant à Mahul toutes les maladresses et toutes les causes de désordre. C'est pour éclairer ce point d'histoire, que les documents inédits que je publie et ceux que je me propose de révéler plus tard, seront de quelque utilité.

Qu'il me soit permis cependant de dire aujourd'hui que le gouvernement, jusqu'au jour de la révocation, avait approuvé tous les actes du préfet Mahul. L'un des secrétaires du ministre de l'intérieur, lui écrivait le 10 juillet 1841 (2) : « Mon cher Mahul, nous avons reçu toutes vos dépêches et le ministre est très content de la façon dont vous avez conduit votre barque et la sienne propre pendant cet orage, j'étais sûr d'avance que vous sauriez vous tirer de ce pas difficile à votre honneur. Tout va bien ici. Ecrivez le plus que vous pourrez, on aime à recevoir des lettres le matin en s'éveillant. J'ai donné de vos nouvelles à votre beau-père qui les transmettra à M^me^ Mahul. »

---

(1) *Histoire de huit ans*, t. II, pp. 131 à 150. (Paris, Pagnerre, 1851).

(2) Lettre inédite.

Digitized by Google

Le 14 juillet, le jour même de sa révocation, Mahul recevait une lettre confidentielle de M. Romiguière (1) qui avait déjeuné la veille avec Guizot : « Monsieur et cher préfet, lui écrivait M. Romiguière, votre lettre du 9 de ce mois, qui m'est un si précieux témoignage de vos bons sentiments pour moi, ne pouvait pas arriver plus à propos. Je déjeunais hier aux affaires étrangères. Je la communiquai à Génie et à M. Guizot. Ce dernier en fut très satisfait. Il l'est surtout de vos deux proclamations, de votre fermeté, de toute votre conduite. Il se flatte qu'une bonne leçon sortira de tous ces désordres et que l'orage qui a passé sur Toulouse, sera fécond en bons résultats.

A coup sûr, je partage ce contentement ; mais je suis désolé que vous ayez été réduit à montrer tout ce que vous valez et tout ce que vous savez faire.....
..... »

Et maintenant, voici un extrait d'une lettre adressée par M. Soudaille, une personne notable de Toulouse, à M. Saladin, préfet de l'Aude. Ce sera la dernière lettre que j'emprunterai aux documents inédits, dont je prépare la publication sur les troubles de Toulouse.

Toulouse, 28 juillet 1841

Monsieur,

« Je regrette beaucoup de n'avoir pas su en temps utile que M. Mahul était votre ami, car dès le surlendemain de son arrivée, je me serais permis de lui faire une visite personnelle et cette circonstance, très simple en elle-même, aurait pu avoir de grands résultats. J'aurais pu être d'autant plus utile à M. Mahul, que dès le second jour de l'émeute, mon opinion était définitivement arrêtée sur la conduite que tiendrait M. le général St-Michel. Je le mani-

(1) Lettre inédite.

Digitized by Google

festai si hautement que mes camarades et mes supérieurs en étaient presque alarmés. M. Mahul aurait su par moi que l'esprit de la troupe était excellent, que les officiers étaient indignés de la conduite de M. St-Michel, que la garnison était plus que suffisante pour comprimer l'émeute, et rien de tout ce qui c'est passé ne serait arrivé.....

.....

que M. Mahul demande une enquête et il lui sera facile de prouver ; 1° que M. St-Michel n'a pris aucune mesure pour assurer la tranquillité de la ville ; 2° qu'il n'en a pris aucune et n'a donné aucun ordre pour défendre, s'ils eussent été attaqués, le parc d'artillerie, l'arsenal, le magasin à poudre, le magasin aux fourrages et le télégraphe ; 3° que toutes ses actions, car il n'a pas signé un seul ordre, n'ont eu pour but que de compromettre la troupe et la paralyser. C'est un brave homme, dit-on, je ne dis pas non, mais je persiste dans mon opinion : c'est un homme qui a mal fini..... »

Mahul ressentit profondément le coup qui venait de l'atteindre. Sa carrière administrative était à jamais brisée ; restait encore sa carrière politique ; nous verrons ce qu'il en advint. Il revint à Paris, où Madame Mahul vivait avec son père, le général Déjean, et loin de se décourager, il ne pensa qu'à provoquer les occasions pour reparaître sur la scène politique ; de là sa correspondance avec ses amis de Carcassonne, notamment avec Casimir Bonnet, son ancien collègue à la Commission provisoire de 1830 dans l'Aude. « Vous connaissez par la notoriété publique, écrivait-il à ce dernier, le 22 juillet 1841, et par mes explications insérées dans tous les journaux, nos déplorables événements de Toulouse. Encore, vous le pensez bien, je n'ai pas tout dit, on ne doit dire au public que ce qu'on peut prouver. Mais on ne saura jamais assez combien j'ai été laissé dans l'isolement le plus complet, sans conseil, sans le moindre renseignement depuis minuit jusqu'à 11 heures, moment de mon départ.... » Il est certain qu'un préfet, dans des circons-

Digitized by Google

tances aussi graves, alors que la ville est en fait en état de siège, n'est pas la tête de la résistance, et lorsque le général Rambaud, venant de la part du lieutenant-général, lui avoua l'impossibilité de la résistance, Mahul ne pouvait pas y contredire : « Devais-je le croire, se demandait-il encore, et le savoir mieux que les généraux ? »

« Malgré ma destitution, écrivait-il encore au même, je ne me suis pas brouillé avec les ministres. Ils auraient pu m'abandonner un peu moins, mais l'égoïsme gouvernemental se soulage autant que possible. Mais il ne pouvait se dispenser de faire quelque chose. Ils ont destitué tout le monde. Cela prouve au moins que personne ne m'a secondé. De plus, ils affirment confidentiellement qu'ils ont donné l'ordre d'arrêter et de mettre en jugement pour crime de rébellion le maire provisoire et les journaux, qui ont si évidemment soufflé le feu de la révolte. Cela moralisera sans doute un peu le pays..... » (1)

Je n'énumérerai pas ici tous les témoignages de sympathie que Mahul reçut à l'occasion de sa destitution ; je ne citerai en passant que celui de Charles de Rémusat : « Vous êtes victime d'une fatalité qui doit nous éclairer tous, lui écrivait ce dernier, le 20 juillet 1841, et nous faire faire bien des réflexions sur nous-mêmes et sur la vie politique. C'est une raison de plus, ce me semble, pour qu'indépendamment de toute affection plus intime, tous les gens de cœur et qui ont l'esprit libre, vous témoignent quelle part douloureuse ils prennent à vos chagrins et vous disent que vous avez été aux prises avec des difficultés probablement indomptables et auxquelles vous deviez, de toutes les manières, succomber. Tel qui vous juge de façon tranchante eût été renversé plus vite et personne ne sait quel parti

(1) Les personnes inculpées, ainsi que les rédacteurs du journal « *l'Emancipation* », furent acquittés par le jury de la cour d'assises de Pau.

Digitized by Google

entouré de circonstances si orageuses et si compliquées, il eût pris ; les jugements après coup sont bien faibles ! »

Les électeurs du département de l'Aude ne partagèrent pas néanmoins ces sentiments d'estime et d'attachement ; Mahul eut la naïveté de faire appel à ceux qui lui avaient dix ans avant accordé leur confiance. Dans un moment où toute la vérité n'était connue à peu près que de lui seul, il pensait que les événements dont il venait d'être la victime devaient être, comme il l'écrivait dans sa profession de foi, « un titre à la sympathie des honnêtes gens ». Combien il se trompait ! la masse du peuple poursuit instinctivement de sa haine et de son mépris quiconque réprime par la force la violence de ses agissements ; quelle que soit la prudence déployée, quelque grand que soit le souci de l'ordre matériel, le peuple n'aime pas qu'on le contrarie dans les élans de son enthousiasme ou de sa fureur. Il estime que sa cause est juste, et elle l'est bien des fois, et c'est pourquoi il sort de sa tranquillité habituelle, prêt à renverser tous les obstacles dressés devant lui. « La foule est toujours un péril s'écriait un jour Lamartine, même quand elle est rassemblée par le sentiment le plus juste et le plus légitime de son devoir et de son droit. » Ah ! si Mahul avait été révoqué pour ses hésitations devant l'exécution des ordres ministériels, comme son prédécesseur M. Floret, c'eût été autrement ; mais être destitué après avoir épuisé tous les moyens de résistance, être à la fois banni par le peuple et par le pouvoir central, c'était la pire des situations pour un préfet et c'est celle que connut Mahul. Que de fois cependant, lui avait-on prédit son insuccès ! Il savait que sa candidature serait le prétexte d'une émeute à Carcassonne, que l'irritation de l'opposition était extrême contre lui et qu'il n'avait aucune chance de réussir. Il savait tout cela, il l'écrivait confidentiellement le 5 août 1841 à Casimir Bonnet. Il reconnaissait que les lettres l'informant ainsi de toutes ces impressions publiques, l'avaient profondément

Digitized by Google

affecté ; que sa venue à Carcassonne était imprudente, que la généralité des partisans du juste-milieu l'abandonnerait même, ou n'irait pas voter ; mais se découragea-t-il ? non certes, il multiplia ses démarches, il alla jusqu'à proposer à l'administration de convoquer le collège électoral ailleurs qu'à Carcassonne, et d'amener de la force armée pour prévenir une émeute éventuelle et faire respecter la liberté du vote. Il fallait bien que cet homme eût une inébranlable confiance en son droit, et qu'il eût une idée bien nette de n'avoir jamais mérité sa révocation pour affronter si hautement un nouveau verdict populaire.

Le temps a semblé donner raison à son étonnante ténacité, puisque cinq ans après, en 1846, Mahul fut élu pour la deuxième fois député de Carcassonne. La population de l'Aude ne devait pas longtemps lui cacher ses sentiments hostiles.

Lettre de Mahul.

Paris, le 5 août 1841 (1)

MONSIEUR,

« Malgré les nuances d'opinon qui subsistent probablement entre vous et moi, je crois pouvoir sans indiscrétion, venir solliciter votre suffrage en cette occasion, plutôt de votre bienveillance personnelle que pour des motifs politiques. Vous avez, en effet, l'esprit trop libre et vous me connaissez trop pour que je sois devenu pour vous, le monstre idéal que les journaux ont forgé. Ma logique est ferme, sans doute, mais ma pratique est fort modérée et si j'ai le malheur d'avoir des ennemis, je ne suis, moi, l'en-

(1) Manuscrit de la *Société des Arts et des Sciences de Carcassonne.*

Digitized by Google

nemi de qui que ce soit. Les brutalités si peu motivées qui m'ont repoussé de Toulouse, me paraissent de nature à m'attirer un témoignage de sympathie de la part des honnêtes gens dans ma patrie où l'on sait que je suis toujours resté dévoué aux intérêts de mes compatriotes. A Toulouse, comme durant cinq années d'administration dans deux autres départements, j'ai la conscience d'avoir fait mon devoir dans la limite de ce qui est légal et de ce qui s'est trouvé raisonnablement et humainement possible. Je m'en réfère à mes explications et à la notoriété publique. La députation serait dans ce moment le dédommagement le plus naturel et le plus précieux que je puisse obtenir, encore que le mandat ne doive cette fois durer très probablement qu'une année. Il y a dans cette question quelque chose de plus pour moi que de la politique ; c'est ce qui m'a fait penser que je pourrais m'adresser à vous avec la confiance que m'inspire relativement à ma demande, quelle que soit d'ailleurs votre décision, votre loyauté et votre bienveillance.

« Agréez, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée. »

Alphonse Mahul.

Maître des Requêtes au Conseil d'Etat.

Paris, rue de l'Université 17, chez M. le Comte Déjean, Pair de France

Cette lettre, ainsi que quelques autres au nom de certains électeurs influents de Lagrasse, Trèbes, Alzonne, etc., était adressée au baron Peyrusse par lettre datée de Paris, le 31 juillet 1841 : « Je compte, lui disait-il, tellement sur vous pour aider au succès de ma candidature, que je croirais superflu de vous écrire si mon silence ne pouvait être taxé d'oubli ou de manque de confiance.... Je vous prie donc de vous concerter avec nos amis communs pour nous faire réussir. Vous pouvez assurer en tant que

Digitized by Google

de besoin que le Gouvernement ne demande pas mieux et que mon succès serait incontestablement le sien... »

Les lettres transmises au baron Peyrusse pour être remises aux destinataires furent sans aucun doute conservées par ce dernier, puisque je les ai retrouvées aux archives de la *Société des Arts et des Sciences de Carcassonne*, annexées à la lettre d'envoi de Mahul, dont je viens de donner plus haut un extrait. Pour quels motifs, le baron Peyrusse ne les a-t-il pas fait parvenir aux intéressés, je l'ignore. Etait-il persuadé d'avance que toutes ses démarches seraient vaines, et qu'alors il ne convenait pas de discréditer davantage son ami par l'envoi de ces lettres qui risqueraient fort d'être publiées ? Peut-être.

Quoiqu'il en soit, Mahul maintint sa candidature contre le commandant Fargues, de Montréal, et publia la profession de foi suivante, qui ne donna pas à sa candidature de meilleures chances de succès. (1) Il n'abandonna pas cependant ses illusions, et devint candidat aux élections générales dans la Haute-Loire, où le succès ne devait pas le favoriser davantage. Le ministre Duchâtel soutenait au Puy un candidat, dont les chances paraissaient plus certaines.

Aux Electeurs
de l'arrondissement de Carcassonne
Extra-Muros. (1)

« Honoré, il y a quelques années de votre choix, je viens pour la seconde fois solliciter vos suffrages.

---

(1) M. Fargues fut élu le 28 août 1841 député de Carcassonne, par 242 voix sur 371 votants et 485 inscrits, contre 123 à Mahul. (V. *Raynier*, op. cit.)

(1) In-quarto 4 pages. Carcassonne, imprimerie de Pierre Polère neveu, Bibliothèque Municipale de Carcassonne, (11878. $A^1 + 1$).

Digitized by Google

« Mes principes politiques vous sont connus ; je les maintiens avec la conviction qu'ils sont conformes aux vôtres ; je repousse seulement les exagérations qui leur ont été attribuées.

« Notre monarchie constitutionnelle et les libertés publiques qui en sont inséparables, tel est mon symbole.

« Aujourd'hui toutes les questions de principes sont résolues : les faits accomplis depuis onze années ont fixé le caractère et le système de notre Gouvernement ; il ne s'agit plus que de le soutenir et de l'éclairer, afin qu'il fasse jouir le pays de toutes les améliorations qu'il peut raisonnablement espérer.

« Les événements récents dont j'ai été victime à Toulouse me paraissent devoir être pour moi un titre à la sympathie des honnêtes gens ; elle m'est bien due comme dédommagement de cette haine aveugle qui s'est livrée contre moi aux démonstrations les plus violentes, sans attendre même qu'un seul acte d'administration vint servir de prétexte à ses attaques.

« J'aime à opposer le témoignage de ceux qui m'ont connu, aux préjugés de ceux qui n'ont pas voulu me connaître. J'ai prouvé, pendant cinq années dans l'administration de deux départements, que la modération pratique s'allie à la fermeté des opinions. J'invoque l'appui constant que j'ai trouvé dans les conseils généraux ; j'en appelle aux marques de sympathie bienveillante qu'ils m'ont constamment prodigués.

« Connu de vous tous, lié à vos intérêts par mes intérêts, je n'ai pas besoin de vous dire que mon empressement à m'y dévouer sera aussi facile que naturel.

« Vous savez par expérience le zèle que je mets à favoriser toutes les entreprises qui peuvent satisfaire les besoins locaux, le soin que j'apporte à aider tous ceux d'entre vous qui peuvent réclamer mon concours.

Digitized by Google

« J'attends avec confiance la réponse que vous ferez à mon appel. »

A. Mahul.

Août 1841.

(Suivent 4 extraits des délibérations du Conseil général des départements de la Haute-Loire et de Vaucluse. Sessions de 1836-1838 1839 et 1840. Ce sont des témoignages de sympathie et de remerciements à l'adresse de Mahul).

Lettre de l'Evêque du Puy (1)

Evêché du PUY

Le Puy, le 1er juin 1842

Monsieur le Sous-Préfet,

« Quelle que soit l'issue de la candidature de M. Mahul dans le département de la Haute-Loire, elle aura certainement eu pour moi un excellent résultat, celui de m'attirer l'aimable lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20 du mois dernier. Je conserve un agréable souvenir des rapports si courts que j'ai eu avec vous, immédiatement avant mon départ de Sens. Je sais qu'à cette époque vous promettiez beaucoup à l'arrondissement dont l'administration venait de vous être confiée et j'ai appris depuis que vous aviez plus que réalisé toutes les espérances de cet arrondissement.

« M. Mahul a laissé ici les souvenirs les plus honorables ; mon prédécesseur s'applaudissait beaucoup des rapports qu'il avait avec lui, et je suis moi-même convaincu que

---

(1) Manuscrit de la *Société des Arts et des Sciences de Carcassonne.*

Digitized by Google

l'arrondissement du Puy, gagnerait beaucoup à l'avoir pour député. Je me suis déjà expliqué dans ce sens avec plusieurs personnes qui m'entretenaient confidentiellement de leurs projets en matière d'élections. Malheureusement le ministre de l'intérieur paraît ne pas croire au succès de M. Mahul. M. le Préfet m'a montré ces jours-ci, une lettre de M. Duchâtel, qui l'invite à appuyer un autre candidat également ami du gouvernement, dont il croit les chances meilleures. D'un autre côté les amis de M. Mahul soutiennent chaudement sa cause et ne paraissent pas vouloir se rendre aux invitations du préfet. Il serait bon à désirer que ces Messieurs s'entendissent. Je me permets quelquefois dans l'intimité de la conversation de leur faire envisager les suites probables de ce partage, d'autant plus fâcheux, qu'on annonce déjà la coalition de deux autres partis pour faire sortir un député de l'opposition.

« Je viens d'apprendre que M. Mahul doit arriver ici prochainement. Peut-être réussira-t-il à aplanir les difficultés. Je le désire bien vivement dans l'intérêt de l'ordre et de la paix publique. M. Mahul doit être du reste bien assuré de toutes mes sympathies.

« Je sais que M. l'Archevêque de Sens est maintenant en cours de visite pastorale.

« Lorsque vous verrez MM. Vuitry, veuillez, je vous prie, être auprès d'eux l'interprète de mes sentiments les plus dévoués.

« Agréez vous-même, je vous prie, Monsieur le sous-préfet, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et de mon dévouement. »

P. M. Joseph, Evêque du Puy.

Digitized by Google

Cabinet
du
Préfet
de la Loire

St-Etienne, le 5 février 1842 (1)

Mon cher Monsieur et Ami,

« Vous voudrez bien m'excuser, je l'espère, si je me suis montré si négligent à vous répondre. Vous savez ce que c'est que le premier mois d'une installation et combien on dispose peu de son temps. Je n'en ai pas été moins sensible pour cela au témoignage de bon souvenir que m'a apporté votre lettre, qui m'a fait doublement regretter de n'avoir pu me rencontrer avec vous, pendant mon très court séjour à Paris. Nous aurions causé des très pénibles circonstances dans lesquelles vous vous êtes trouvé ; je vous aurais dit avec quel vif intérêt je vous ai suivi au milieu de toutes ces épreuves ; nous aurions parlé aussi de M. Smith, que je ne connais pas encore personnellement, mais dont plusieurs personnes m'ont entretenu. J'ai été fort aise d'apprendre qu'il est au nombre de vos amis. Ce titre, joint à ce que m'en a dit M. Génie, me fait espérer avec lui des relations très bienveillantes. J'y apporterai du moins de mon côté le plus sincère désir d'en établir de semblables avec un homme que vous honorez de votre estime particulière. Quand à ses prétentions à la députation, je n'hésite pas à croire, comme vous le pensez vous-même, qu'elles seront repoussées par le cabinet, qui ne voudra pas abandonner M. d'Ardaillon. Mais lorsqu'il s'agit d'un homme comme M. Smith, le refus d'appui n'est pas de l'hostilité et la lutte reste dans une mesure qui ne laisse pas de froideur durable après elle. Au reste, je saisirai avec empressement la première occasion qui me sera offerte de m'expliquer de vive voix et très franchement avec M. Smith, sur sa

(1) Archives de la *Société des Arts et des Sciences de Carcassonne*.

Digitized by Google

position, que je connaîtrai mieux au reste, lorsque mon séjour dans ce département aura été plus long.

« Vous n'aviez pas besoin de me donner l'assurance, mon cher Monsieur, que les vifs désagréments que vous avez éprouvés n'ont pas changé votre manière de voir en politique. Je connais trop bien la rectitude et la fermeté de vos principes, pour en avoir douté un seul instant. Je puis donc vous dire que nous pouvons espérer, ce me semble que, malgré la violence extrême des attaques de l'opposition, le cabinet traversera la session en conservant une majorité suffisante et arrivera à l'époque des élections avec la force de les faire. C'est certainement là un fait d'une grande portée pour l'avenir du gouvernement et par conséquent du pays.

« En attendant le moment où la politique absorbera tout, j'ai trouvé ici d'immenses affaires qui s'y rattachent le moins possible, et comme je les aime beaucoup, je m'y suis jeté à corps perdu. C'est un magnifique département que celui qu'on a bien voulu me confier et je désire vivement qu'on trouve bon de m'y laisser plus longtemps qu'aucun de mes prédécesseurs.

« Veuillez, Monsieur, me rappeler au bon souvenir de M. Déjean et croire aux sentiments de sincère affection de votre tout dévoué serviteur et ami. »

P. de D [*illisible*]

Guizot à Mahul (19 juillet 1846)

Ministère
des
Affaires Étrangères

Cabinet

« Vous avez toute raison, mon cher Mahul, de vous adresser à moi comme à un ancien ami, et toute raison de penser que je serai charmé de vous voir rentrer à la Chambre.

Digitized by Google

Vous avez eu un vrai malheur que j'ai déploré. Mais vous êtes toujours, j'en suis sûr, un conservateur sincère, consciencieux, courageux, de qui la bonne politique, la politique vraiment libérale et morale, n'aura jamais que de l'appui à attendre. Je désire donc de tout mon cœur que vous ayez des chances sérieuses. L'administration, vous le savez comme moi, doit choisir et appuyer, entre les candidats de son opinion, celui qui lui apporte la meilleure dot. Pour peu que la votre ait ce mérite, le préfet doit non seulement ne pas vous combattre, mais vous être favorable. Je ne doute pas que ce ne soit aussi l'avis de Duchâtel (1), et qu'il n'agisse en conséquence.

« L'administration peut toujours, je pense, entre des candidats également conservateurs et tous honorables, garder une attitude impartiale, et qui serve au succès de la cause commune.

« Adieu, mon cher Mahul, bon succès et mille amitiés bien sincères. » (2)

GUIZOT.

Val Richer, 19 juillet 1846

---

(1) Comme nous l'avons vu, Mahul avait été révoqué de ses fonctions de préfet de la Haute-Garonne, le 14 juillet 1841, par M. Duchâtel, ministre de l'Intérieur, à la suite des troubles qui éclatèrent à Toulouse à l'occasion des opérations de recensement.

(2) Mahul fut élu député de l'Aude, (2e collège *extra-muros*). Résultats des élections du 1er et du 2 août 1846).

Carcassonne, *intra-muros*, 1er collège :

Ressijeac, député sortant, conservateur	208 voix
Sarrans jeune, candidat radical	101 »
B. A. Guiraud, légitimiste	8 »

2me Collège, *extra-muros* :

Mahul, candidat conservateur	230 »
Gal Rambaud, id.	123 »
Fargues, candidat de l'opposition	102 »

Digitized by Google

Auguste Pujol à Mahul (3 août 1846) (1)

MONSIEUR,

« Je viens de recevoir l'heureuse nouvelle de votre élection au collège de Carcassonne et je m'empresse de vous écrire pour vous prier de vouloir bien recevoir mes sincères félicitations. Décidément la raison nous revient. Toulouse en est la preuve. Vous savez déjà que nous avons pour députés MM. Cabanis et de Tauriac, conservateurs, nommés à une très forte majorité. Nous avons aussi M. de Genoude, mais c'est là une triste conquête pour MM. les légitimistes, qui d'ailleurs font partout des pertes énormes.

A Montpellier, à Layaur, à Tarascon, à Lombez, etc, les conservateurs ont eu le dessus. Dieu soit loué ! Puisse sa providence rendre un peu de calme à notre chère patrie, et déjouer les sinistres projets des conspirateurs de tout genre !

« Vous voilà en possession d'un titre que les suffrages de vos concitoyens n'auraient jamais dû vous enlever. C'est avec un plaisir réel, une émotion profonde, que je vois beaucoup d'hommes d'une haute moralité et dont les idées religieuses sont stables et sincères, venir prendre part aux affaires du pays. Vous, Monsieur, M. Cabanis, dont le cœur et l'esprit sont admirables et tant d'autres, allez former un concert d'hommes d'élite dont nos ennemis seront jaloux. Faisant trêve aux discussions politiques qui occupent les utiles instants des représentants de la nation, vous étudierez les besoins matériels et moraux du pays. Tant de hautes questions sont maintenant en présence ! Les souf-

(1) Manuscrit de la *Société des Arts et des Sciences de Carcassonne.*

Digitized by Google

frances de l'agriculture, l'organisation du travail, la réforme postale, etc. Voilà ce qui doit faire l'objet des études de la Chambre nouvelle. Vous le savez mieux que moi, Monsieur, vous qui avez vécu dans la pratique du bien et dans la pensée des choses belles et nobles.

« Veuillez agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments affectueux et me croire pour la vie votre tout dévoué. »

Auguste Pujol.

Toulouse, le 3 août [1846]

Digitized by Google

(1848)

Visite de Mahul à Louis-Philippe et à Guizot en exil (octobre 1848).

La lettre du 19 juillet 1846 fut la dernière lettre que Mahul reçut de Guizot au pouvoir ; il ne devait plus lui écrire que de l'exil. On connaît les événements, je ne m'y attarderai pas.

Le 21 février 1848, le préfet de police Delessert interdisait le banquet réformiste du douzième arrondissement ; sur la proclamation aux habitants de Paris, on lisait : « Les lois les plus claires, les mieux établies sont violées. Le Gouvernement saura les faire respecter ; elles sont le fondement et la garantie de l'ordre public ». Les députés de l'opposition décidèrent de ne pas assister au banquet, mais Lamartine protesta : « La place de la Concorde dût-elle être déserte, dit-il, tous les députés dussent-ils se retirer de leur devoir, j'irai seul au banquet, avec mon ombre derrière moi. » Le 22, une demande de mise en accusation du ministère était déposée à la Chambre par Odilon Barrot. « M Guizot, écrit Lamartine, voyant cet acte déposé, quitta son banc, monta au bureau, lut l'accusation et sourit de dédain. » (1) Le 23, Lamartine était

(1) Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848* (Paris, Garnier 4 édit. t. I, p. 55). On peut voir le texte de l'accusation dans *l'Histoire de la Révolution de 1848*, par Daniel Stern (t. I, p. 320. *Documents historiques*, éd. 1878) et dans *Les hommes de 1848*, par Vermorel (Paris, Alonnier, décembre 1869, p. 20.)

Digitized by Google

à la tribune, le lendemain Guizot devait lui répondre, « mais la révolution avait submergé la tribune, » la veille au soir, ce dernier avait donné sa démission. Quatre jours après, le 28 février, Lamartine, au nom du Gouvernement provisoire entrait dans le cabinet de Guizot, « non en triomphateur qui venait saisir une dépouille et insulter à la chute d'un adversaire, mais avec le serrement de cœur d'un homme qui entre dans la chambre vide d'un mort ou d'un exilé. » (1) Il ne s'y établit pas, cet appartement lui faisant « l'impression d'un sépulcre. » Le 24 février au soir, on lui avait remis des notes que Guizot avait laissées sur sa table : l'une d'elles portait ces mots : « Plus j'écoute M. de Lamartine, plus je m'aperçois qu'il nous est impossible de nous comprendre. » La distance entre eux était grande en effet, l'abîme qui les séparait ne devait être comblé, dit Lamartine, que par une révolution. « Les plus graves destinées, ajoute-t-il, ont quelquefois comme la démence, des éclats de rire au milieu des larmes. Ces contrastes sont les railleries de la Providence. » (2)

*
* *

En parlant de Guizot et de Mahul après 1848, nous entrons dans la dernière phase de leur existence. Renversés, ils essayèrent de se relever ; mais la poussée formidable de février les tint courbés dans l'ombre ; ils ne retrouvèrent plus d'électeurs et l'Empire ne leur fut pas plus favorable que la République. Guizot, quittant la France à la

(1) Lamartine. *Préface,* 1er juin 1849, reproduite dans *La politique de Lamartine* (Furne et Hachette, 2 volumes 1878).

(2) Ibid..

Digitized by Google

dérobée sous le déguisement d'un domestique, (1) se rendit en Angleterre et loua une petite maison à Brompton. C'est de cette demeure qu'il écrivit les deux lettres à Mahul qu'on lira plus loin. J'ai retrouvé dans les manuscrits déposés à la Bibliothèque municipale de Carcassonne (2) la relation inédite des impressions du voyage que fit Mahul en octobre 1848, en Belgique et en Angleterre. Ces pages, à l'état de brouillon, sont restées inachevées ; je n'ai recueilli que les fragments se rapportant à cette étude, c'est-à-dire à la vie politique de Guizot. « J'ai prémédité, nous dit Mahul, de me donner un divertissement des ennuis et des chagrins de la Révolution de février. Je vais consacrer un mois à visiter la Belgique et Londres. J'y rencontrerai des amis exilés à qui je pourrai donner, dans leur disgrâce, une marque d'empressement qu'ils apprécieront autant que celles qui leur étaient prodiguées naguère quand ils étaient puissants. Je me souviens que l'hiver dernier j'allais au déjeuner de M. Guizot alors président du Conseil des ministres. Je le trouvai absolument seul, en famille, ce qui ne m'était pas encore arrivé. J'en fis la remarque en ajoutant : « Vous avez l'air d'un ministre disgrâcié. » A quoi il répliqua gracieusement : « C'est pour cela que vous êtes ici. » « Ce mot m'est repassé par la mémoire et je me suis promis d'aller demander à déjeuner à M. Guizot à Londres. »

---

(1) Le 1er mars, Guizot partait pour Bruxelles et le 3 il faisait la traversée d'Ostende à Douvres. (Cf. *Mme Guizot*, par Véga. Hachette, 1901). Il avait été conduit en Belgique par M. de Fleischmann, ministre de Wurtemberg à Paris et à Bruxelles, qui le fit passer pour son domestique, (Cf. Thureau-Dangin, *H. de la Monarchie de Juillet*, t. VII, p. 188 en note).

(2) *Bibliothèque Municipale de Carcassonne*, N° 11878 A $\frac{1}{3}$ + 1,49 feuillets.

Digitized by Google

Ainsi donc, Mahul après avoir traversé la Belgique, rendit visite à l'illustre fugitif ; il le trouva commodément installé, mais sans luxe ; « il est entouré, nous dit-il, de sa famille qui se compose de deux filles, toutes deux gracieuses et spirituelles et de son jeune fils qui poursuit dans une école publique de Londres les fortes études grecques et latines qu'il a commencées avec éclat au collège Henri IV à Paris. Mlle de Chabaud Latour, une amie de Mme Guizot mère, une [*mot illisible*] de Nîmes, compagne inséparable de cette respectable dame, lui a fermé les yeux lorsqu'elle est venue expirer sur la terre d'exil qui a peut-être abrégé ses jours, encore qu'elle eût dépassé sa 80me année. » (1) Guizot continue de s'intéresser aux affaires de France « comme si elles le regardaient encore directement ; il raisonne, dit-il, dans l'hypothèse de sa rentrée dans l'Assemblée Nationale de France. » (2) L'accueil qu'il reçut des Anglais fut convenable : « Carrosses et résidences de campagne furent mis à sa disposition suivant les mœurs magnifiques et hospitalières de ces

---

(1) Dès le 22 février 1848, alors que les troubles inquiétants s'annonçaient, Guizot avait confié sa mère et ses enfants à M. et Mme Lenormand à la Bibliothèque royale, pendant que lui-même allait quelques heures après, se réfugier chez Mme de Mirbel. Son fils et ses deux filles partirent les premiers pour Londres où Guizot les rejoignit aussitôt. Sa mère seule demeurée à Paris, trop faible pour marcher, dut attendre que l'agitation des rues fut calmée pour y circuler en voiture. Dans les premiers jours de mars, Mlle de Chabaud Latour l'accompagna en Angleterre où Mme Guizot mourut peu de temps après (31 mars), à l'âge de 83 ans, étant née en 1765 : (Cf. *Mme Guizot*, par Véga. ouv. cité, p. 148).

(2) Ce n'était pas l'avis de Guizot, quand il écrivait à M. Lenormand le 8 mai 1848 : « Je ne vous parle d'aucunes autres affaires que des miennes. On est fort tranquille ici, et avec raison, et fort décidé à ne point se mêler des affaires de France..... » (V. *Correspondant* du 10 février 1896 p. 410. *Lettres de Guizot à M. et Mme Charles Lenormand*).

Digitized by Google

riches insulaires ; M. Robert Peel, notamment, l'a comblé de marques de considérations et d'amitié et s'est fait une fête de recevoir Guizot à sa magnifique résidence de Drayton Manciot. »

« Par son double caractère, nous dit encore Mahul, d'homme politique et de savant écrivain, il se trouve en relations avec deux classes de la société de Londres : l'aristocratie et les gens de lettres. Dans l'une et l'autre classe on est indulgent pour la révolution républicaine en France ; on y fait grand cas du général Cavaignac..... »

La fin de la conversation fut réservée aux deux grandes préoccupations du moment ; l'élection à la Présidence de la République et la fusion des deux branches dynastiques déchues. « Monsieur Guizot, écrit Mahul, est d'avis qu'il faudra voter pour Louis Bonaparte. Ce sera autant de mis derrière soi. Il admet le vote universel en le modifiant par les deux degrés d'élection. Il est d'avis qu'il faut tendre à une réunion avec le parti légitimiste. Il convient qu'il a voulu gouverner la France à un niveau d'idées au-dessus du niveau moyen de l'esprit commun de la nation. Mais, puisqu'un certain nombre d'esprits ont pu s'élever à ce niveau, pourquoi désespérer d'élever jusque là un parti capable de gouverner. Il remplit ses loisirs en poursuivant ses travaux historiques (1). Il ne s'abandonne pas sur le compte du Roi, mais il laisse rejeter sur la responsabilité du Roi sans s'y opposer (ce qui est trop juste), la catastrophe de Février. M. Paul Daru, an-

---

(1) A cette époque, Guizot s'occupait de la réimpression de son *Cours d'histoire de la Civilisation en France et en Europe*, et surtout de son *Histoire de la Révolution d'Angleterre*. C'est en parlant de cet ouvrage qu'il écrivait à Mme Lenormand, de Brompton, le 11 octobre 1848 : « C'est de ceci que je me suis le plus sérieusement occupé depuis que je suis ici. » (V. *Correspondant* du 10 février 1896, p. 417).

Digitized by Google

cien député, est venu en Angleterre pour présenter ses hommages au duc de Nemours, dont il est l'ami. Je l'ai trouvé chez M. Guizot ; il nous a donné des nouvelles de M. de Salvandy qu'il vient de visiter à Saint-Hélier, île de Jersey. M. de Salvandy a choisi cet asile pour tenir une parole qu'il s'était donnée autrefois en visitant cette île. « Si je suis un jour proscrit, avait-il dit, c'est ici que je viendrai me réfugier. » C'est d'ailleurs une résidence gracieuse et paisible qui a le singulier avantage de n'avoir jamais été ravagée ni par la guerre, ni par les révolutions.... »

Etant à Londres, Mahul ne pouvait manquer d'aller rendre visite à l'exilé de Claremont (1) ; c'est la conversation de Mahul avec Louis-Philippe que je vais rapporter d'après le manuscrit inédit laissé par Mahul.

Après avoir décrit le style du Château de Claremont, qui n'a rien d'ailleurs de remarquable, et le paysage qui l'entoure, il s'excuse de ne pas s'étendre sur cette description car, dit-il « je n'allais pas à Claremont en touriste mais en visiteur. Je jugeais de mon devoir, me trouvant à Londres, d'aller offrir mon hommage au roi Louis-Philippe exilé et proscrit . Ayant été accueilli quand il régnait sur la France aux Tuileries, j'arrivai sans avoir écrit pour demander audience, comptant sur le délaissement du Roi détrôné. Mon calcul se trouva juste. J'attendis peu dans la bibliothèque où l'on me fit passer... »

Ce fut le général Dumas (2), ancien collègue de Mahul à la Chambre, et officier d'ordonnance du roi, qui lui annonça que le roi ne tarderait pas à le recevoir ; en

(1) Louis-Philippe mourut à Claremont, le 26 août 1850.

(2) En juillet 1848, le général Dumas s'était rendu à Paris pour négocier avec le général Cavaignac, sur le domaine privé de la famille d'Orléans. On sait qu'il fut réservé à Louis Bonaparte de faire prononcer la confiscation de ces biens. (Décret du 22 janvier 1852).

Digitized by Google

l'attendant, il conversa avec le général. Ici je laisserai la parole à Mahul :

« Naturellement, dit Mahul, nous parlâmes de la France et notamment de la question dès lors pendante de la future élection de la République. Le général était d'avis qu'on portât les voix sur le Maréchal Bugeaud et non pas sur Louis Napoléon, même sans espoir de succès, seulement pour se compter. Je crus comprendre que son dire était l'écho du château et qu'on y voyait avec ombrage l'élévation d'un Bonaparte à la suprême magistrature de la République, à peu près comme s'il se fût agi d'une rivalité de dynastie.

« Le roi ne tarda pas à survenir et M. Dumas me laissa seul avec S. M. Elle me fit asseoir en fasse d'Elle dans l'embrasure d'une croisée donnant sur le parc, absolument comme le roi avait coutume de faire à ses audiences des Tuileries. Immédiatement S. M. saisit la parole et l'on sait qu'elle ne l'abandonne pas facilement. D'ailleurs je pensais n'avoir d'autre rôle, après les compliments prescrits par la bienséance, qu'une approbation discrète ou un silence réservé, le temps des représentations et des conseils étant désormais passé et d'ailleurs n'en ayant pas charge.

« Je ne saurais dire dans quel ordre et dans quel enchaînement les idées se présentèrent au roi, mais voici bien exactement au fond et substantiellement dans la forme les principaux traits de cette conversation du roi.

« S. M. se plaignit d'abord amèrement de la façon indigne dont les premiers gouvernants de la République en usèrent envers Elle et sa famille. Quant à leurs biens personnels, elle n'avait rien hors de France (1), hormis une modique

---

(1) Cette déclaration de Louis-Philippe, recueillie par Mahul, s'est trouvée depuis confirmée par M. René Vallery-Radot, dans un article paru dans le *Correspondant* du 10 juin 1910 : « Le roi, écrit-il, soit sur les fonds de la liste civile, soit sur les revenus de domaine privé,

Digitized by Google

somme sur les fonds publics d'Angleterre, provenant de la reine qu'elle y fit passer de Sicile à l'époque de son mariage, plus, d'autres sommes appartenant pareillement à la reine, placées sur un emprunt du Comte de Palfay, aujourd'hui président de la diète de Hongrie. « On nous représentait toujours ce placement, dit le roi, comme tout ce qu'il y avait de plus sûr. Depuis mon arrivée ici, j'ai fait présenter ces titres, mais aucun banquier n'a voulu rien avancer sur ces gages. On me reproche d'avoir tout laissé ? Mais tout le monde ne m'a-t-il pas abandonné. Je voyais bien que je leur pesais à tous et qu'il leur tardait que je fusse parti. Si je fusse resté on m'aurait caressé. Je connais bien les révolutionnaires, je sais de quoi ils sont capables. J'ai vu la première révolution.... Je n'avais plus l'opinion pour moi, on l'avait retournée. La Révolution s'est faite contre moi et non pas contre Guizot. C'est à moi qu'on en voulait, à la volonté immuable. Eh bien ! Guizot m'a proposé de se retirer avant tout cela. Je lui ai dit : « Si vous vous en allez et qu'on me donne Thiers, je me retirerai au Trianon (1).»

---

n'avait mis aucune partie de sa fortune à l'étranger. Les dots même de ses enfants, il avait voulu qu'elles fussent exclusivement constituées en revenus français. « Dans notre patriotique imprévoyance, écrivait le duc d'Aumale à Cuvillier-Fleury, et Dieu merci, je ne le regrette pas, nous avions confié à la France tout ce que nous possédions. » La situation difficile, causée par le séquestre, allait se prolonger pendant plus de neuf mois. » La *Revue Rétrospective* de 1848, a publié néanmoins une correspondance avec des banquiers américains, relative à des placements opérés par le roi sur des fonds étrangers, sans qu'on puisse, il est vrai, en connaître l'importance. (V. p. 69 et suivantes).

(1) Alexis de Tocqueville dans ses *Souvenirs* (p. 44), raconte que le 23 février, aux premiers indices de la révolution, le roi avait congédié Guizot « sans phrases et dans deux minutes. » Le mot *congédié* nous paraît impropre. Nous tenons pour sincère et véridique la déclaration de Louis-Philippe à Mahul. Guizot avait offert sa démission qui ne fut acceptée qu'à regret et ce ne fut que sur le

Digitized by Google

Guizot m'a dit : « Sire, un ministre ne pourrait pas marcher en votre absence, on dirait que vous le désavouez. » Tout était concédé quand on fait la Révolution de Février ; il n'y a pas d'indiscrétion à vous dire, vous saviez tout ; le ministère devait s'en aller pour laisser faire par d'autres la réforme parlementaire. Cette réforme était une très mauvaise chose. Elle chassait de la Chambre des fonctionnaires : les uns auraient abandonné leurs fonctions pour rester dans la Chambre, et y seraient devenus mécontents et ingouvernables ; d'autres qui auraient opté pour leurs

---

refus de Molé, que le roi fit appeler contre son gré Thiers et Odilon Barrot. Mais il était trop tard : Proudhon venait de faire afficher dans Paris la sentence du peuple : « Louis-Philippe vous fait assassiner comme Charles X, qu'il aille rejoindre Charles X. Guizot confirme d'ailleurs dans ses *Mémoires* la déclaration du roi faite à Mahul : « Le roi, dit-il, exposa la situation, s'appesantit sur la gravité des circonstances, parla beaucoup de son désir, qui était très sincère, de garder le ministère, du regret qu'il éprouvait d'être obligé de se séparer de nous, ajoutant qu'il aimerait mieux abdiquer : — Tu ne peux pas dire cela, mon ami dit la reine ; tu le dois à la France ; tu ne t'appartiens pas. — C'est vrai, dit le roi ; je suis plus malheureux que les ministres ; je ne puis pas donner ma démission. » (Guizot, *Mémoires*, t.VIII, p. 583). Consulter dans ce sens, Thureau-Dangin, *H. de la Monarchie de Juillet*, t. VII, pp. 438 à 449.

Certains historiens partagent cependant l'opinion de Tocqueville ; le père Lecanuet, dans sa magistrale étude sur Montalembert écrit : « Louis-Philippe, à l'instigation de la reine Marie-Amélie et des princes, exigea leur démission. » (T. III, p. 375). Quoiqu'il en soit le mot « *exigea* » nous paraît encore impropre, attendu qu'on n'exige que ce qu'on vous refuse et qu'il est avéré que Guizot et Duchâtel, dans la conversation qu'ils eurent avec le Roi le 23 février, le supplièrent de se prononcer sur leur démission. Thureau-Dangin (p. 445 du t.VII), en rapportant le récit de cette conversation, déclare : « Je n'ai que le récit de M. Duchâtel, confirmé par M. Guizot ; je n'ai pas celui de Louis-Philippe. » En reproduisant à notre tour la déclaration du Roi à Mahul sur le même sujet, nous sommes heureux d'apporter à ce point d'histoire, un témoignage de plus en faveur du récit des deux anciens ministres.

Digitized by Google

fonctions auraient été *intraitables* pour la Chambre.... »

« En se retirant le roi ne dit rien qui indiquât des vues d'avenir. Il parla même de son âge comme devant lui interdire toute pensée à cet égard. Mais il dénia toute valeur à son abdication : « Qu'est-ce que c'est que ce chiffon de papier qu'on m'a fait signer ! Cela ne signifie rien puisque on n'a pas tenu la condition essentielle qui était la régence dē Mme la duchesse d'Orléans. D'ailleurs la Chambre des députés n'avait pas le droit de voter à elle seule cette régence. Elle appartient légalement à M. le duc de Nemours.... » (1)

Après avoir échangé quelques mots sur Cabet et sur Barbès, la conversation pris fin. « Comme je reprenais, dit Mahul en terminant, mon paletot dans l'antichambre du cabinet, l'huissier de service, ancien militaire décoré et porteur de glorieuses cicatrices de guerre, me demanda comment j'avais trouvé le roi. Je lui répondis, ce qui est parfaitement exact, que S. M. n'avait point vieilli, ni de corps ni d'esprit et que rien en elle ne décelait l'abattement du malheur. Ce brave homme voulait d'ailleurs me raconter qu'il avait suivi le roi depuis les Tuileries où il se trouvait de service le 24 février et qu'il était monté sur le siège de la voiture de S. M. où il avait couru personnellement des dangers. Je puis dire qu'il parla en termes fort amers de M. Crémieux qu'il avait vu, en partant dans la voiture royale,

---

(1) « Louis-Philippe, écrit Daniel Stern, ne pensait pas que sa fuite fut un exil. Il ne croyait pas même que la duchesse d'Orléans dût être régente. Par son abdication, le duc de Nemours entrait de plein droit, dans l'exercice des pouvoirs que lui conférait une loi des Chambres. De Saint-Cloud, où le roi comptait s'arrêter, il dirigerait encore les Conseils ; il régnerait de fait sous le nom d'un enfant. C'était là le fond de sa pensée. » (*Histoire de la Révolution de 1848*, t. I, p. 181.) On sait que le droit de régence avait été octroyé au duc de Nemours à la mort de son frère le duc d'Orléans, (13 juillet 1842.)

Digitized by Google

prendre les mains de la reine et lui promettre un éternel dévouement. C'était une heure avant que M. Crémieux ne vint à la Chambre aider à renvoyer la monarchie et se faire colloquer dans le gouvernement provisoire de la République. Ce fidèle serviteur s'exaspérait en poursuivant la conversation et menaçait, s'il revenait jamais à Paris, de faire de cela une affaire personnelle de lui à M. Crémieux.... »

Quel était ce serviteur dévoué du roi qui voulait venger les injures faites à son maître ? N'était-ce pas le cocher, à qui le 24 février, Crémieux criait impatient, « partez, partez donc ; » s'efforçant ainsi de faire quitter Paris à la famille royale avait l'envahissement des Tuileries ? On connaît, en effet, le rôle joué par Crémieux pendant les journées des 23 et 24 février. Membre de l'opposition, il n'en multiplia pas moins les démarches auprès de Louis-Philippe, soit pour lui apporter ses conseils pendant les journées de combat, soit pour hâter et protéger sa fuite quand tout espoir fut perdu. Sa présence au château, n'était pas d'ailleurs favorablement remarquée et lorsque, entourée d'un grand nombre de personnes, la reine disait à voix basse à Piscatory, dans la matinée du 24 : Prenez garde, il y a ici des traîtres, » qui sait si la suspicion n'allait pas à Crémieux en même temps qu'elle visait Thiers et peut-être aussi sa belle-fille la duchesse d'Orléans. Aux derniers instants, pendant que la reine aidait le roi à se débarrasser de son uniforme et de ses décorations, elle disait à Thiers : « Ah ! Monsieur que vous êtes coupable, que vous avez été ingrat envers nous ! Vous ne méritiez pas un si bon roi ! (1) Et Daniel Stern, en citant ce reproche ultime de la reine, ajoute : « M. Crémieux qui insistait pour qu'on fît hâte, était aussi l'objet de ses soupçons. » (2)

---

(1) Lamartine, en rapportant ces paroles, les complète en faisant dire à la reine : «... Sa seule vengeance est de fuir devant ses ennemis. » (Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. I, p. 119.

(2) Daniel Stern, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. 1, p. 180.

Digitized by Google

On sait ce qui se passa.

Crémieux, s'il fut sincère à l'égard de la famille royale et rien, je pense, ne nous autorise à suspecter ses sentiments, fut sans doute empêché par les événements de soutenir la cause de la monarchie. Il se crut aussitôt délié des engagements tacites pris dans un élan de piété instinctive pour les malheurs d'un roi. Il n'en fallut pas davantage au serviteur de Louis-Philippe, pour conserver un vif ressentiment de cette offense. Ce fidèle domestique ne voyait pas au delà des intérêts de son maître et ne savait peut-être pas, lorsqu'il parlait à Mahul, que Crémieux avait déjà publiquement expliqué sa conduite : « Quant à moi, déclara Crémieux à la séance du 25 février 1848, j'ai le plus profond respect pour Madame la duchesse d'Orléans. J'ai conduit tout à l'heure, j'ai ce triste honneur, la famille royale jusqu'aux voitures qui l'emportent dans son voyage. Je n'ai pas manqué à ce devoir. Mais maintenant la population, la Garde nationale ont manifesté leur opinion. Eh bien, la proclamation de la régence qu'on vous propose en ce moment, violerait la loi déjà portée ; nommons un gouvernement provisoire ! »

Quelques instants après, Crémieux faisait partie du gouvernement provisoire. Quoi d'étonnant, si l'interlocuteur de Mahul, qui, placé sur le siège de la voiture emportant la monarchie de Juillet, avait vu Crémieux prodiguer à la reine ses effusions de dévouement, quoi d'étonnant, s'il fut écœuré de savoir ce même homme installé aussitôt après dans les fauteuils des Tuileries !

C'est ainsi que pourrait peut-être se justifier la conduite de Crémieux ; mais elle trouve malheureusement des censeurs plus sévères, même parmi les plus éminents historiens. L'un d'eux, Thureau-Dangin, bien qualifié pour connaître les hommes d'une époque qu'il a étudiée de si près avec un talent incontesté, trouve bien équivoques les transactions habilement consenties avec sa conscience, par Crémieux, *l'inévitable* Crémieux, ainsi qu'il

Digitized by Google

le dénomme. « M. Crémieux, écrit l'auteur de la *Monarchie de Juillet*, ne mérite certes pas d'occuper longtemps l'histoire. Toutefois, c'est un singulier rôle que celui de cet homme qui, le matin, se proclamant hautement dynastique, s'improvise à plusieurs reprises conseiller du Roi, véritable mouche du coche dans lequel est emportée la monarchie ; qui se propose ensuite comme le conseiller de la régence au point d'apporter à la duchesse d'Orléans, griffonné sur un chiffon de papier, un projet de discours qu'elle ne lui avait certes pas demandé ; qui, aussitôt après se prononce pour le gouvernement provisoire et la république. Il est vrai que, quand on lui demandera de lire la liste des membres de ce gouvernement provisoire, il répondra : « Je ne puis pas la lire, mon nom n'y est pas. » Il finira par l'y faire mettre, sinon par l'y mettre lui-même. Ce n'est pas la moindre humiliation de ces jours de révolution, de voir l'influence qu'ils permettent à de tels personnages de prendre sur les destinées du pays. » (1)

Guizot et Mahul, candidats aux élections législatives (1849)

Vaincu, Guizot l'était assurément, mais le choc avait été si violent, qu'il ne se rendait pas bien compte de sa situation ; il conserva des illusions aussi longtemps qu'un nouveau coup vint enfin lui dessiller un peu les yeux. Ce jour là il reconnut que son moment n'était pas encore venu, mais il attendait.....

Louis Bonaparte venait d'être élu président de la République (10 décembre 1848). Guizot avait prévu ce choix ; le 11 octobre 1848, il avait écrit à Léonce de Lavergne : « J'attends la nouvelle de la retraite du général Cavaignac. Et puis celle de l'élection de Louis Bonaparte. Et puis celle de

(1) *Histoire de la Monarchie de Juillet*, t. VII, p. 509, en note.

Digitized by Google

la nomination de M. Thiers comme son premier ministre. Ai-je raison dans mes attentes ? » (1)

C'est le moment qu'il choisit pour « s'oublier » et pour « penser à la situation de son pays ». En février 1849 paraîssait *De la Démocratie en France* (2). Le manuscrit était prêt dès la fin de novembre 1848, (3) c'est-à-dire avant l'élection présidentielle. Il ne fit qu'en mentionner le résultat dans quelques lignes d'avant-propos, ce qui pourrait faire croire aux lecteurs, que cet écrit avait été suggéré par l'avènement du prince.

« Plus je pense à la situation de mon pays, dit-il, au commencement de son écrit, plus je demeure convaincu que son grand mal, le mal qui est au fond de tous ses maux, qui mine et détruit ses gouvernements et ses libertés, sa dignité et son bonheur, c'est le mal que j'attaque, l'idolâtrie démocratique. » Il préconise l'union de toutes les forces saines de la France pour le combattre ; mais il s'aperçut quelques mois plus tard que si l'union se fit, ce ne fut pas sur son nom, désormais compromettant pour un succès politique. Quelques rares amis, — le malheur en éloigne tant — essayèrent en effet, de le faire réapparaître dans les luttes politiques, ce qui ne déplut pas à Guizot, qui conservait, comme je l'ai dit, des illusions sur un retour prochain dans les affaires publiques. Le 23 avril 1848 il écrivait à M. Lenormand : « Sauf de nouveaux incidents et de nouveaux avis, il me conviendra tout à fait d'être porté par les conservateurs de concert avec les légitimistes... » Il a confiance en le succès ; ses

---

(1) *1838-1874, Correspondance de Guizot avec Léonce de Lavergne*, publiée par Ernest Cartier, (Paris-Plon 1910, p. 48.)

(2) *De la Démocratie en France, janvier 1849*, Paris-Masson 1849, in-8, 157 pages.

(3) Guizot fait allusion à l'envoi de ce manuscrit à l'éditeur Masson, dans une lettre du 27 novembre 1848, adressée à M^me^ Lenormand. (*Correspondant* du 10 février 1896, p. 419).

Digitized by Google

amis l'encouragent et, malgré quelques intrigues qu'il appelle « les petites prétentions et les petites faiblesses », il croit qu'on votera avec ensemble. Mais il ne veut pas soutenir en personne la cause de son élection ; il restera en Angleterre et ne rentrera qu'après les élections ; il pourrait bien, s'il le voulait, faire tomber par sa présence les petit complots qui se trament contre sa candidature, mais sa dignité lui impose l'éloignement. Cependant le Comité central de Paris travaille contre lui ; son dernier écrit étale trop ses sentiments et ses convictions sans user assez des réticences et des réserves ; et cette franchise, louable en soi, doit lui aliéner les sympathies populaires. Peu lui importe, il est en pleine liberté, « j'ai acquitté, dit-il, ma dette envers tout l'ancien monde, partis et personnes. Je n'ai à prendre conseil que des intérêts de mon pays et de ma propre considération. » C'est ce qu'il veut faire et c'est ce qu'il a commencé de faire en écrivant *De la Démocratie en France.*

Ces sentiments intimes et ces épanchements de sa conscience, nous les retrouvons dans les deux lettres suivantes qu'il écrivit à cette époque à Mahul :

« Mon cher ami, voici la lettre que vous me demandez. Elle est telle que vous pouvez la désirer, et je serais surpris que votre évêque ne fût pas lui-même tel que vous le désirez. Tenez-moi au courant de ce qu'il vous dira et de ce qu'il fera.

« Je ne compte en effet, rentrer en France que dans le cours du mois de mars (1). Je regretterai bien de ne pas vous trouver à Paris. Il est probable que je n'y passerai

(1) Le 27 avril 1849, Guizot écrivait à Mme Lenormand : « Nous ne pouvons fixer encore le jour de notre départ ; mais ce sera du 20 au 30 mai ». Le 14 juin 1849, il datait encore ses lettres de Brompton.

Digitized by Google

qu'une quinzaine de jours et que j'irai m'établir au Val Richer. Je m'amuse encore à faire des projets.

« Je suis bien aise que ce que j'ai écrit ait réussi. J'aurais pu dire autre chose et plus, et plus vivement. Je n'ai pas voulu. Plus je vais, plus je méprise la polémique (1). Il faut dire la vérité et agir selon la vérité, sans disputer. Ce qui ne m'empêche pas de rester fidèle au gouvernement représentatif. J'ai déjà dit et je redirais hautement que je suis prêt à accepter le mandat du Calvados. Je ne laisserai à personne, amis ou ennemis, la possibilité d'en douter. Puis j'attendrai tranquillement. J'ai porté longtemps un lourd fardeau. Je n'en veux reprendre un nouveau plus lourd encore, que clairement appelé et réellement fortifié par mon pays. Vous savez que je ne suis pas pessimiste ; mais j'ai acquis un sentiment bien profond du danger et de la difficulté. Ceci n'est pas un abîme où il suffise de se jeter pour le fermer.

Adieu mon cher ami. Mes enfants vont très bien. Vous avez raison de me parler de l'article de M. Veuillot. Peu de choses m'ont fait plus de plaisir. Si vous avez occasion de le voir, dites-le lui, je vous prie. Je suis bien aise que cela lui revienne de toutes parts.

« Adieu, mille amitiés ». GUIZOT.

Brompton, 18 janvier 1849.

« Mon cher ami, voici une lettre pour M. Cros-Mayrevieille. Veuillez la lui faire parvenir. Je vous envoie en même temps la réponse que j'ai reçue de l'évêque de Carcassonne. Vous y verrez que ses dispositions sont bonnes mais un peu inquiètes sur le succès.

---

(1) M. Pélissier a publié par erreur « *politique* » au lieu de « *polémique* ».

Digitized by Google

« Je suis aussi frappé que vous des bêtises incurables. J'espère toujours que le temps et le malheur les forceront à se guérir. Mais il est clair qu'en attendant il ne faut pas se mettre à leur merci.

« Je ne vous reverrai pas avant le mois de mai. Je ne veux rentrer en France que lorsque les élections seront faites. A travers beaucoup de petites passions et intrigues ennemies vieilles et jeunes, on persiste à me porter dans le Calvados et ailleurs. Je réponds que je suis prêt et que je ferai mon devoir, mais que je n'irai pas chercher la justice. Je l'attendrai ici. Je désire bien que vous réussissiez chez vous.

« Mille amitiés bien vraies » GUIZOT.

Brompton, 23 février 1849.

« Quand vous verrez l'évêque de Carcassonne, parlez-lui de moi et remerciez-le, de ma part, de sa réponse.

*
* *

« *Mais je n'irai pas chercher la justice, je l'attendrai ici!* » Cette idée fermement exprimée était devenue dans l'esprit de Guizot une résolution inébranlable ; les supplications de ses amis de France, restèrent vaines. Trois jours avant il écrivait à Mme Lenormand : « Vous me passerez entre nous des expressions que je n'emploierais pas à cause de leur air d'orgueil, si ce n'étaient pas les seules qui rendent bien ma situation et ma pensée ; il a fallu un grand flot pour m'emporter, il faut que ce soit un grand flot qui me relève ; si j'étais obligé de remonter moi-même et avec effort, je ne remonterais pas assez haut. » Hélas ! ce flot qui devait le remonter, devait au contraire l'ensevelir à jamais dans les vagues de l'oubli. Et c'est pourquoi il fut bien inspiré en restant loin des polémiques haineuses

Digitized by Google

que tout candidat politique doit fatalement soutenir ; des hommes tels que Guizot se doivent de ne pas exposer trop souvent leur personne dans l'étrange mêlée où s'agitent et se montrent, avant les élections, les passions des partis et les faiblesses de l'âme humaine ; Guizot le comprenait : « Il se peut, écrivait-il, que je sois encore appelé à monter sur la scène ; aujourd'hui, avant les élections, je ne rentrerai que dans la coulisse. Je n'y ai nul goût et je crois que je n'y aurais nul profit. »

Mais l'homme d'action ne voulait pas pour cela se condamner à un rôle passif ; la situation était grave, il sentait que la France n'était gouvernée que par le provisoire, que des forces égales s'entre-choquaient et qu'il suffisait d'un grain de sable pour faire suivre à la révolution la bonne ou la mauvaise voie. Il n'hésita pas. Il venait de dire ce qu'il pensait de la démocratie, il éprouvait maintenant le besoin immense d'expliquer à ses amis, par une lettre rendue publique, comment il fallait la combattre, par quelles armes, par quels moyens, on pouvait extirper le mal qu'il appelait « l'idolâtrie démocratique ». Le 3 avril 1849 il adressait à son ancien chef de cabinet, Auguste Génie, par l'intermédiaire de Mme Lenormand, une copie d'un « court écrit » pour s'entendre avec Masson, l'éditeur de *De la Démocratie en France*. « Je désire, écrivait-il à Mme Lenormand, que le lendemain même de la publication, l'écrit soit inséré en entier, ou presque en entier, dans les journaux amis, *les Débats*, *l'Assemblée Nationale*, *l'Univers*, etc... Puis on en fera une petite édition à bon marché, qu'on répandra largement dans le Calvados et le Gard. Cet écrit était intitulé : « *M. Guizot à ses amis.* » (1) Ce fut le pavé de l'ours

(1) *Le Correspondant* l'a publié intégralement dans son numéro du 10 février 1896, par les soins de M. Charles de Loménie, à qui nous devons la publication des lettres si intéressantes de Guizot à M. et Mme Lenormand.

Digitized by Google

que Guizot prenait soin lui-même de se lancer. Il est vrai qu'il ne s'illusionnait pas sur l'effet que produirait cette sorte de confession et d'examen de conscience : « Vous aurez lu mon petit manifeste, écrivait-il de Brompton le 22 avril 1849, à Léonce de Lavergne, (1) j'espère que vous l'aurez approuvé. Il a produit l'effet que je désirais. Je doute qu'il serve mon élection, mais il établit nettement ma situation, à quoi je tiens beaucoup plus. Si je dois être élu, je ne dois et ne veux l'être qu'en me montrant tel que je suis. Et si je ne dois pas être élu, il m'importe d'avoir, avant l'élection, dit hautement ce que je pense, car je ne veux pas, quand je le dirai après, qu'on puisse dire que je le dis parce que je n'ai pas été élu. Je crois peu à mon élection. J'ai refusé d'aller soutenir mes amis par ma présence, et je les trouble un peu par mon langage. Je n'en demeure pas moins convaincu que je fais bien d'agir comme j'agis. Je ne puis rentrer dans la lutte qu'à la condition d'y être rappelé et bien soutenu. Si le public avec lequel et sur lequel je dois agir, n'est pas dans cette disposition, c'est que le moment n'est pas encore venu pour moi. Je l'attendrai. »

On le persuade de ne rien publier, il persiste « sans le moindre doute ni regret ». Il se console en pensant qu'après son échec, qu'il sait probable, il ira au Val-Richer poursuivre ses travaux. Son intransigeance froidement calculée l'honore. La France y a gagné plusieurs travaux historiques importants ; elle peut oublier l'homme politique, elle conservera toujours à l'historien une place, et des meilleures, parmi ceux qui en font sa gloire.

Les élections furent ce qu'il prévoyait ; il réunit un nombre infime de voix. C'est donc une erreur de croire que Guizot n'a pas eu assez de scrupule en se présen-

(1) Correspondance de Guizot avec Léonce de Lavergne, page 50, (déjà cit.).

Digitized by Google

tant devant le suffrage universel qu'il avait méprisé et retenu jusqu'au bout à la porte de nos constitutions. On ne peut l'accuser d'avoir tenté de le surprendre par des flagorneries de toutes sortes ; et si, pressé par quelques-uns de ses amis les plus dévoués, reconnaissant en lui une force encore utile à la France, il a consenti à solliciter les suffrages du peuple, c'est en se montrant tel qu'il était, sans se couvrir, comme tant d'autres du masque républicain, suivant les nécessités du moment et le courant de l'opinion publique.

« Mon passé, disait-il dans la lettre " *A ses amis* ", m'impose en outre des devoirs particuliers que je tiens à rappeler.

« J'ai travaillé longtemps à fonder la monarchie constitutionnelle. J'ai soutenu et pratiqué longtemps une politique qui a été fortement débattue. Je ne regrette point aujourd'hui d'avoir pensé, de 1814 à 1848, que la monarchie constitutionnelle est le gouvernement qui convient le mieux à la France. Et quant à la politique que j'ai pratiquée, je n'ai certes pas la prétention de n'y avoir pas commis de fautes, de n'avoir jamais fait que ce qu'il fallait faire ; mais je demeure convaincu que cette politique est bonne, essentiellement bonne, bonne pour la liberté comme pour l'ordre, pour les progrès comme pour la sécurité, pour la considération et l'influence au dehors, comme pour la prospérité au dedans de notre patrie. Ma conviction et mon honneur me commandent également de lui rester fidèle, victorieuse ou vaincue. » Mais le peuple était encore trop attaché à l'idée républicaine pour accueillir avec faveur cet éclatant témoignage du passé. Malheureusement, à travers les tâtonnements et les difficultés de s'organiser après la victoire, chaque pas entraînait la démocratie vers l'ombre fascinatrice d'un nom. Une deuxième fois, elle allait se prostituer à un homme qui devait la conduire là où l'orgueilleuse ambition humaine conduit ici-bas toute chose ! Les peuples,

Digitized by Google

dans leur funeste aveuglement, retombent dans les mêmes erreurs et leur pensée se mure devant les grandes leçons de l'histoire.

*
* *

Le rôle de Guizot était bien fini, et logiquement il devait l'être. C'eût été un anachronisme de la Providence, que de mettre en scène, au même moment, le peuple souverain et Guizot représentant de cette souveraineté, à laquelle il se refusait de croire. Même sous le despotisme d'un Empire, qui n'est en théorie que l'expression d'un vœu populaire, Guizot devait se résigner à n'être jamais l'élu de la nation.

Le temps à consacré depuis la victoire du peuple ; mais il faut attendre, pour que l'histoire n'enregistre plus des commotions violentes et des régressions, que les dirigeants et le peuple lui-même aient donné, par une complète liberté d'allure et par une connaissance plus large de leurs devoirs, l'expression de toute leur virilité et de tout leur bon sens. La souveraineté réelle du peuple ne peut être acquise qu'au prix de l'indépendance des uns et des autres. Jusque-là elle n'est qu'un mirage où s'illusionnent, gouvernants et gouvernés. Ce mirage se prolongeant, c'est le malaise et l'équivoque ; ce sont les intérêts publics sacrifiés aux intérêts privés ; c'est l'oligarchie élective se substituant sans profit pour la nation, à la bourgeoisie censitaire et à la vieille aristocratie de naissance.

Mais la France n'a sans doute à regretter ni l'une ni l'autre de ces classes ; par le mécanisme, si délicat cependant, du suffrage universel, elle sait se maintenir à la hauteur de l'idéal que Guizot condamnait comme étant la chimère devant enfanter l'anarchie. Elle se rappelle que le peuple est une force qu'il faut savoir diriger et non négliger, et que les difficultés du régime de Juillet « et sa chute

Digitized by Google

peut-être, comme l'écrivait Cuvillier-Fleury, tiennent à ce qu'on n'a pas tenu assez de compte de cette action du peuple à laquelle il fallait donner plus qu'on n'a donné. » (1)

Nous ne pouvons plus maintenant suivre Guizot qu'en prêtant l'oreille aux portes de l'Institut ; ce fut le seul asile où son éloquence put encore se soutenir. Il n'avait cherché à tromper personne, il n'avait pas fait amende honorable et n'avait pas voulu, à la faveur d'un subterfuge quelconque, reparaître dans l'arène politique avec un visage à deux faces. Il avait trop conscience d'avoir marché dans la bonne voie pour renier le passé : « Je n'ai pas, Dieu m'en garde, écrivait-il un jour, la prétention de ne m'être jamais trompé et de n'avoir jamais fait de fautes. J'en sais plus que personne sur mes erreurs et sur mes fautes. Mais les idées et les sentiments qui me gouverneront dans l'avenir, sont au fond les mêmes qui m'ont gouverné dans le passé, les mêmes que je me suis constamment appliqué à faire prévaloir. » (2) En parlant de lui, Lamartine écrira : « Les volontés fortes ont des illusions, jamais de repentir. Le génie de M. Guizot était surtout la volonté. Cette volonté pouvait être brisée, mais non pliée, même par la main de Dieu ! » (3)

Aussi ne permit-il jamais à personne, sans protester, qu'on fît allusion, en l'attaquant, à son passé politique. On se rappelle encore, la séance privée de l'Académie française du 26 février 1874 ; Emile Ollivier, un autre grand vaincu, donnant lecture de son discours de réception, qualifiait la fameuse adresse à Charles X, des *221*, de coup d'état parle-

---

(1) Lettre à son gendre Victor Tiby, du 25 décembre 1860, (*Revue Hebdomadaire* du 15 mai 1909, p. 319.)

(2) Lettre à M. Lenormand, Brompton, 11 janvier 1849, (V. *Correspondant*, du 10 février 1896, p. 421).

(3) Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. I, p. 89. (Ed. Garnier, 4e éd.)

Digitized by Google

mentaire. Le fantôme politique surgit aussitôt et Guizot, vieillard de 86 ans, rappela l'homme « au cœur léger » à un sentiment plus pur de la vérité. Il fit tant, que le discours d'Emile Ollivier ne fut pas lu en séance publique.

Ce dernier effort, qui provoqua un incident de famille où fut mêlé le nom de son fils, précipita peut-être sa fin. Il expira quelques mois après, le 12 septembre 1874, se félicitant malgré tout de l'unité de sa vie politique et pouvant répéter au moment de sa mort, ce qu'il écrivait en tête de de ses *Mémoires* : « C'est d'un ciel profondément serein que je reporte aujourd'hui mes regards vers cet horizon chargé de tant d'orages. Je sonde attentivement mon âme et je n'y découvre aucun sentiment qui envenime mes souvenirs. » M. Bardoux, terminant son étude sur Guizot, écrivait : « L'avenir sera plus juste pour lui que ses contemporains. » (1) Le moment est-il venu pour voir se réaliser cette prédiction ? Je ne le crois pas. A défaut de la haine et du mépris, l'indifférence et l'oubli enveloppent chaque jour davantage la mémoire de Guizot et mon faible hommage n'est pas de ceux qui ressuscitent un nom. Longtemps encore, toujours peut-être et tant que les droits populaires sauront peser sur les destinées d'une nation, Guizot sera toujours celui qui ne croyait pas à l'avenir de la démocratie. Son souvenir s'ensevelira jusqu'au jour où ses vues, que nous appelons volontiers étroites, réapparaîtront dans le gouvernement des hommes. Ce jour là on se rappellera ses doctrines, sa persévérance, ses luttes et son obstination ; on le sacrera prophète et son nom sera glorifié. Ce jour je le crains, est bien éloigné et les mânes de Guizot doivent d'avance s'en consoler.

Mais la France se doit, en discutant l'homme politique, de se souvenir de l'historien et de l'orateur qui honorent les lettres et la tribune française ; de se souve-

(1) *Guizot,* par A. Bardoux, Hachette 1894, p. 222.

Digitized by Google

nir aussi et surtout de l'intégrité de l'homme d'Etat. « Grande intelligence qui vient de s'éteindre ! écrivait M. de Mazade au moment de sa mort, grande carrière qui vient de se clore dans la sérénité d'une calme retraite ! (1)

Plus tard, Jules Simon, dans la remarquable notice sur Guizot, qu'il lut à la séance de l'Académie des sciences morales et politiques, le 10 novembre 1883, sût dégager de toutes les critiques, dont fut abreuvé Guizot, la part d'injustices qui lui fut faite. « Il pouvait se vanter, disait Jules Simon, d'avoir été pendant un temps l'homme le plus injurié de la terre. L'injure ne va pas sans la calomnie. Il y était accoutumé de longue main, ce qui ne veut pas dire qu'il y fut indifférent ; il dédaignait mais il souffrait. Quelques hommes ont une sorte de privilège pour être plus maltraités que les autres par l'opinion ; il était de ce nombre. »

Il n'est pas donné à tous les hommes de subir aussi froidement la calomnie et l'outrage et de s'opposer avec une sorte de foi à la marche de son siècle. S'il n'avait eu des visées plus hautes, et, il faut le dire, si son âme n'eût pas aspiré à un idéal supérieur aux choses terrestres, il se serait volontiers laissé tenter par la gloire durable qu'il eût trouvée facilement dans d'hyprocrites ou d'habiles concessions. Mais, convaincu de la destinée immortelle des êtres, et plein de cette foi robuste, il ne voulut, en aucun moment, sacrifier l'avenir de son âme à des satisfactions de vanité et d'honneurs. Il ne connut aucune de ces grandes faiblesses qui font parfois dévier de leur conduite les hommes de gouvernement, au mépris de leurs sentiments intimes. Fier de sa résistance aux passions populaires, qu'il voyait comme un danger pour son pays, il ne connut pas le repentir de ses actes. Le tribunal des hommes ne l'émouvait pas. Il croyait en une justice plus haute et l'ex-

(1) *Revue des Deux-Mondes*, du 15 septembre 1874, p. 471.

Digitized by Google

plication de sa vie se trouve dans les paroles qu'il prononça sur son lit de mort. Au dernier soupir, sa fille lui répétait : « Au revoir mon père ! » et Guizot, nous dit Jules Simon, si faible quelques instants auparavant, se releva seul sur ses oreillers ; ses yeux brillaient, sa voix avait repris sa force : « Personne n'en est plus sûr que moi ! » dit-il, et il expira. L'homme qui meurt ainsi, et pour lequel se dévoile le secret d'outre-tombe ; qui, sa vie durant, a placé ses actes sous le contrôle d'une justice supérieure à la justice humaine, sans doute, à pu se tromper, mais il n'a pu jamais mentir aux lois suprêmes de la conscience !

Ceux, qui aujourd'hui, seraient encore disposés à juger Guizot avec trop de sévérité, doivent se pénétrer de l'idée qu'ils seront à leur tour jugés avec le même sens critique. Les doctrines politiques les plus accréditées à l'heure actuelle et les plus en faveur, seront ou peuvent être plus tard considérées comme bien rétrogrades et jugées avec dédain. Cette pensée doit nous inciter à l'indulgence, que Guizot ne réclame pas d'ailleurs de la postérité, si nous voulons que les générations à venir agissent à notre égard, comme nous agissons envers nos devanciers.

Je pourrai ne pas être approuvé dans toutes mes appreciations, mais chacun pourra juger d'après les documents authentiques et des faits certains. Si je me suis laissé aller à des considérations toutes personnelles, la partie documentaire reproduite avec la bonne foi qui convient aux études historiques, permettra de dégager le lecteur de la part de subjectivité renfermée dans cet essai.

*
* *

J'ai montré ailleurs (1) Mahul candidat aux élections de

(1) Première consultation du suffrage universel dans l'Aude (*Bulletin de la Société d'Histoire de la Révolution de 1848*, n° 52 et 53 septembre et novembre 1912.)

Digitized by Google

l'Assemblée Constituante de 1848, j'ai publié une ettre inédite du 19 mars 1848 de M. Anduze Faris, maire de Chalabre et devenu député à la Constituante, dans laquelle il lui disait que c'était inutilement qu'il avait tenté de faire prévaloir sa candidature ; « la disposition des esprits, lui écrivait-il, et les instructions du gouvernement provisoire sont un obstacle insurmontable, car on ne veut que des républicains fortement trempés ; n'importe où, on les prendra. Dans cet état de choses, le mieux est de s'abstenir pour éviter une défaite presque certaine.... » J'ai également montré Mahul écrivant, sur la demande du comte de Montalembert, une lettre circulaire et confidentielle aux évêques « pour leur expliquer comment ils devaient et pouvaient intervenir dans les élections de la Constituante et même les diriger en partie ».. J'ai publié cette circulaire d'après la minute rédigée par Mahul (1). Mais toutes ces démarches et toutes ces bonnes intentions n'empêchèrent pas M. Anduze Faris d'avoir raison et la défaite eût été certaine, si Mahul n'eût compris et n'eût abandonné ses illusions. On trouvera aux *Annexes* une lettre inédite écrite à Mahul le 18 mars 1848 par M. Tournal, membre de la Société archéologique de Narbonne. Mahul s'était adressé à lui pour lui demander son concours en vue des élections fixées au 23 avril suivant. L'accueil fut cordial : « Toute ma sympathie, lui répondit Tournal, est acquise aux hommes de bonne volonté, qui, comme vous, Monsieur, n'hésitent pas à se présenter devant leurs compatriotes pour réclamer leurs suffrages... » Le lendemain de la réception de cette lettre, lui parvenait, de l'autre coin du département, celle du maire de Chalabre citée plus haut et le rassurant un peu moins sur le sort de sa candidature.

---

(1) V. Bulletins ci-dessus et notre brochure : *Montalembert, l'Eglise et l'Empire en 1859* (p. 6 et 63).

Digitized by Google

Mais des événements importants allaient prendre date dans l'histoire et changer l'orientation politique ; la journée du 15 mai 1848 marquée par l'envahissement de l'Assemblée Nationale par le peuple, les sanglantes journées de juin, (1) la présidence de Louis-Napoléon Bonaparte : telles furent les trois étapes par lesquelles, frappee d'impuissance, la République allait laisser le champ libre aux tentatives des vaincus de la veille. L'espérance des anciens partis renaquit et quand la Constituante eut terminé son mandat, la question se posa pour Mahul, de sa candidature aux élections à l'Assemblée législative. Il écrivit à tous ses amis, aux électeurs influents du département et le voilà en 1849, candidat à la députation. Montalembert lui écrivait le 22 mars 1849 (2): « Vous connaissez mieux que personne les sympathies qui nous unissent. Elles sont naturelles et publiques. Jusqu'au dernier jour de la constitution et de la législature qui ont disparu dans le naufrage de février 1848, vous avez défendu les grands principes de liberté religieuse et de l'indépendance de l'Eglise, qui sont encore si peu populaires parmi nous, mais qui seuls peuvent nous sauver. L'avenir justifiera le courage et l'esprit que vous avez déployés au service de ces immortelles vérités. Je souhaite ardemment que vous puissiez venir les défendre de nouveau au sein de la prochaine assemblée. Des hommes comme vous y seront nécessaires pour donner à la France des lois dignes de sa destinée, et pour sauver

---

(1) « Sachez qu'ici l'effet est très bon, écrivait Guizot à Mme Lenormand, le 1er juillet 1848, en parlant des journées de juin, la France avait besoin de prouver qu'elle vivait, c'est-à-dire que le mal n'y était pas seul vivant. La preuve est faite. Une société qui, après n'avoir rien su défendre, se défend ainsi elle-même, n'est pas morte et ne mourra pas... »

(2) V. notre brochure : *Montalembert, l'Eglise et l'Empire en 1859*, p. 64.

Digitized by Google

l'Eglise, la civilisation et la société de la barbarie socialiste.

« Je ne doute pas que tous les catholiques raisonnables, tous les sincères amis de la liberté religieuse ne vous donnent leurs voix si votre candidature est établie avec des chances de succès. Mon suffrage vous serait assuré si j'étais électeur dans le département où vous serez candidat. J'espère donc vous revoir ici le 28 mai et je vous prie, en attendant, d'accepter avec mes vœux les plus sincères pour votre succès électoral, la nouvelle assurance de mon affectueuse considération. »

Cette lettre, que je croyais inédite quand je l'ai reproduite dans mon étude sur Montalembert, avait été publiée dans le journal *l'Echo de l'Aude* (1), n° du 14 avril 1849. Mahul la communiqua à M. Charles Falgous, directeur de ce journal, en l'accompagnant de la lettre suivante :

MONSIEUR,

« Je prends la liberté de vous communiquer une lettre qui m'est adressée par M. de Montalembert ; cette lettre me dispensera auprès de vous, je l'espère, de toute autre profession de foi. Comme l'atteste mon illustre ami, si j'aspire à rentrer dans la représentation nationale, c'est surtout pour y concourir, sous sa haute direction, à la défense des libertés d'enseignement et d'association religieuse que la constitution a posés en principe, mais que la loi n'a pas encore réorganisées et garanties. Ces libertés essentiellement catholiques, sont désormais la sauvegarde de la société française entrainée par l'invasion des doctri-

(1) *L'Echo de l'Aude*, journal paraissant à Carcassonne le samedi ; le premier numéro parut le 16 septembre 1848. Directeur Ch. Falgous, avocat. Organe bonapartiste (Bibliothèque municipale de Carcassonne, 1 vol. jusqu'au 28 février 1852, n° 7153-63- 8.

Digitized by Google

nes pernicieuses au bord d'un abîme que tout homme sensé mesure avec effroi.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée et de mon dévouement »,

Alphonse Mahul.
ancien député de l'Aude.

Villardonnel, par le Mas-Cabardès, avril 1849.

Ses démarches s'étendirent aussi à l'armée ; il s'empressa d'intéresser à son élection tous les officiers du département de l'Aude et leur fit parvenir à cet effet la tettre suivante :

Monsieur le Colonel, (1)

« Je vous demande la permission de m'adresser à vous pour informer les militaires du département de l'Aude qui servent dans votre régiment, de ma candidature aux prochaines élections de l'Assemblée législative. Elu deux fois député de mon département, mon nom sera connu de plusieurs d'entr'eux ; ceux-là savent que je fus constamment fidèle aux libertés publiques, mais en même temps, ferme soutien d'un pouvoir fort et respecté. C'est dire que je fus aussi l'ami de l'armée qui est la base fondamentale de toute autorité régulière. Ces principes resteront la règle de ma conduite, car ils ne s'appliquent pas moins au gouvernement républicain, qu'au gouvernement monarchique.

(1) Lettre lithographiée sur laquelle on ajoutait à la main le grade de l'officier destinataire. Celle dont nous donnons copie et adressée au Colonel commandant le régiment de Chasseurs en garnison alors à Carcassonne, se trouve à la Bib. Mun. de Carcassonne, (11878 A + I).

Digitized by Google

« Divers comités du département et des amis nombreux portent mon nom sur leurs listes. J'ai lieu de croire que ma candidature offre des chances sérieuses de succès.

« J'aurai soin de vous adresser pour être communiquées aux militaires, électeurs de l'Aude, les diverses pièces que j'adresserai aux électeurs de ce département.

« Agréez, Monsieur le Colonel, l'assurance de ma haute considération. »

Alph. MAHUL.
Ex-député de l'Aude.

Villardonnel, par le Mas-Cabardès (Aude)
25 avril 1849.

Le 28 avril suivant, l'*Echo de l'Aude* écrivait : « L'élection de Mahul, en 1846 fut un prodige ; en 1849, ce serait un miracle ; mais le parti de l'ordre n'aurait qu'à s'en applaudir. »

La lettre de Montalembert fit quelque bruit dans le département de l'Aude où le nom de Mahul rappelait trop le régime tombé ; mais la presse accueillit sa candidature avec indifférence et ce ne fut qu'au sein des comités politiques que l'intervention de Montalembert fut commentée. L'*Echo de l'Aude* se contenta d'inscrire le nom de Mahul sur sa liste, mais en lui apportant un concours bien faible ; quant au journal républicain, la *Fraternité* que dirigeait Théophile Marcou, il ne prononça son nom qu'une seule fois, considérant Mahul comme un candidat de second ordre. Abandonné de tous, il s'épuisa en démarches stériles ; peu sympathique à la foule, sa personne fut parfois même, comme nous allons le voir, l'objet de manifestations hostiles après le 24 février. Les candidats conservateurs craignaient seuls le voisinage compromettant de Mahul et sans oser manifester leur mécontentement par la voie de leur

Digitized by Google

organe ils n'attaquèrent pas moins dans l'ombre le nom de Mahul, qui pour eux était une cause d'insuccès. Ils en avertirent Montalembert lui-même qui ne répondit à aucune des objections présentées ; il avait écrit cette lettre dans l'intérêt général du parti catholique et n'entendait pas s'immiscer dans des questions purement locales et personnelles. Nous retrouvons l'écho de ces plaintes dans une lettre inédite que le Vicomte Werner de Mérode, beau-frère de Montalembert, adressait à Mahul, le 20 juillet 1849. « Il faut que je vous dise, lui écrivait-il, que l'on a dit bien du mal de vous, de votre indicipline et des périls qu'elle a fait courir à la bonne liste de l'Aude. On en a fameusement dit et écrit à M. de Montalembert, et sa lettre à vous, lui a été terriblement reprochée comme ayant porté le trouble dans le camp de l'ordre. »

Non, vraiment, la candidature de Mahul s'annonçait dans des conditions bien peu favorables. Elevé à l'école de Guizot, il ne sût pas flatter l'amour propre et les espérances du peuple ; sa sincérité ne lui valut que des mécomptes, mais si sa popularité dût en pâtir, sa conscience du moins, j'en ai la certitude, n'eût pas à regretter sa droiture et sa franchise. De même que Guizot, il resta après comme avant, l'homme du juste-milieu ; pour réussir, il eût fallu un peu plus de souplesse dans ses actes, un penchant plus marqué vers les temps nouveaux, et, disons le mot, un peu plus de *verni* démocratique. A la faveur de ce *maquillage*, il eût peut-être réussi dans l'Aude. Mais peut-on lui en faire un grief. Non certes, nous lui reprocherions aujourd'hui, cette palinodie et mieux vaut pour lui être tombé dans l'indifférence et l'animadversion, que d'avoir triomphé par le désaveu de ses principes auxquels il restait malgré tout attaché.

Il accepta cependant la république, non pas comme un gouvernement nécessaire, mais comme un régime qu'on devait subir quelques temps. Comme Guizot encore, il comprenait maintenant que la république n'était

Digitized by Google

pas impossible, mais qu'il fallait pendant longtemps encore qu'elle mûrisse au sein d'une monarchie constitutionnelle de plus en plus libérale. Quel fut l'état d'esprit de Mahul au lendemain du 24 février ; quelle fut l'impression reçue de cette révolution d'un jour brisant les espérances de son parti ? On pourrait songer à un peu d'affolement ; il paraît avoir été, malgré lui, contre ses convictions les plus intimes, entraîné par cet élan soudain du peuple vers un régime où les mots de liberté et de fraternité rayonnaient dans tous les cœurs ; n'aimait-il pas lui aussi cette liberté ? N'avait-il pas combattu dix ans sous son drapeau avant 1830 ? Pourquoi dès lors ne pas la saluer, comme annonciatrice d'un règne plus heureux, plus large et plus fécond encore que la monarchie de Juillet. Sous l'influence de cette pensée il écrivit à Ledru-Rollin, ministre de l'intérieur, une lettre, dont je n'ai pas retrouvé le brouillon et dans laquelle il déclarait se soumettre avec franchise au gouvernement de la république. (1) Cette lettre n'est pas connue, elle n'a jamais été publiée dans les journaux de Carcassonne, c'est dire que Mahul n'en a pas fait état, et c'était d'une bonne inspiration. Cette soumission n'aurait pas été bien accueillie par une population si défiante envers lui et si peu disposée, comme on va le voir, à traiter avec déférence son ancien député et compatriote.

Au milieu de l'effervescense des premiers jours, tout ce qui rappelait le régime de Juillet était honni et bafoué ; Mahul, en sa qualité de représentant officiel de ce passé, devait, plus que tout autre, sentir le poids de cette mésestime générale. Habitant Villardonnel, petit village à vingt kilomètres de Carcassonne, il se rendait fréquemment dans

(1) Mahul parle de l'envoi de cette lettre à Ledru-Rollin, dans une protestation adressée à M. Trinchant, commissaire du gouvernement à Carcassonne. (*V. infra*, p. 176).

Digitized by Google

cette ville où l'appelaient ses « intérêts et ses affections. » Au lendemain de la révolution sa venue devait indisposer la population qui, effectivement, ne lui cacha pas ses ressentiments. A l'occasion d'un *charivari*, dont Mahul fut l'objet à la porte de l'hôtel où il était descendu, voici la lettre (1) qu'il écrivit au citoyen Trinchant, commissaire du gouvernement de la république à Carcassonne :

MONSIEUR,

« Vous savez que lundi dernier, 20 du courant, (2) le lendemain de mon arrivée à Carcassonne, l'hôtel de Saint-Jean Baptiste où j'étais descendu la veille, a été entouré vers 8 h. 1/2 du matin par une foule armée d'instruments discordants, qui s'est établie sur la route en face de l'hôtel, chantant des chansons injurieuses et proférant des cris menaçants

« J'ai longtemps espéré qu'on se bornerait à cette démonstration irrégulière et c'est pourquoi, fort du droit qui appartient à tout citoyen, j'ai refusé de me rendre aux premières sollicitations de départ qui m'étaient adressées par M. Chaumon, propriétaire de l'hôtel. Mais au bout d'un certain temps, M. Chaumon est venu me dire qu'une personne se disant commissaire du club, me notifiait de la part de M. le Commissaire du gouvernement, qu'une demi-heure m'était donnée pour sortir de la ville, après lequel délai on ne répondait plus de ce qui surviendrait. J'ai demandé vainement à M. Chaumon que cet avis me fut adressé personnellement ; ma demande est restée sans

---

(1) Bibliothèque municipale de Carcassonne, n° 11878 A[1] + 1 (3 feuillets en état de brouillon).

(2) La date n'est pas bien déterminée, mais le fait étant antérieur aux élections du 23 avril 1848, ce ne peut être que le 20 mars 1848 ou au plus tard le 20 avril.

Digitized by Google

effet. Cependant, préoccupé naturellement d'un tel avis, que la persistance et l'attitude du rassemblement ne permettait pas de négliger, je suis descendu dans la cour de l'hôtel où j'ai rencontré une personne, sans marque distinctive, qu'on m'a dit être M. le Commissaire de police de la ville de Carcassonne, lequel, sur ma demande et nonobstant quelques observations que je lui ai présentées, m'a confirmé de votre part l'invitation indirecte de quitter la ville sous la responsabilité, à défaut, d'encourir les risques des événements à survenir. Privé de la présence de tout magistrat municipal et de toute force publique pour me protéger, j'ai dû céder à la violence qui m'était faite. Le devant de l'hôtel, étant obstrué par la foule, je me suis présenté du côté de la porte des remises, laquelle, ayant été ouverte, s'est trouvée aussi entourée de monde. Sans la protection de M. le Commissaire de police, je me suis présenté en avant du rassemblement en essayant de leur faire entendre quelques paroles dans le but de l'apaiser. Mais mes paroles ont été couvertes tout d'abord par des cris, des injures et des menaces. C'est dans cette situation et serré de près par des hommes irrités, qu'il a fallu m'avancer vers la route par où je devais gagner mon domicile en la compagnie d'honnêtes gens qui, se trouvant là, ont employé leurs exhortations et leurs bras pour me protéger. Ils n'y sont parvenus qu'avec de grandes difficultés et de grands efforts. Cependant aucun coup ne m'a été porté et je n'ai eu à subir aucun outrage matériel, mais le ruban de la légion d'honneur a été enlevé de la boutonnière de mon vêtement. Quelques voix ont crié : « Il faut lui faire faire le tour de la ville ». Si cette proposition eût trouvé plus d'écho, il est probable qu'une issue tragique devenait imminente. Heureusement que cette odieuse proposition a été repoussée. Enfin, grâce aux efforts infatigables de quelques braves gens, de cette portion morale du peuple qu'on n'égare jamais jusqu'au crime, j'ai pu mon-

Digitized by Google

ter sur un cheval qu'on m'avait amené de l'hôtel et me diriger paisiblement vers mon domicile à Villardonnel.

« M. le Commissaire de police a été constamment autour de moi, s'il n'a pas jugé à propos d'inviter, au nom de la loi, l'attroupement à se retirer et à respecter ma liberté, il n'a cessé du moins de m'accorder une protection efficace.

« Tels sont, M. le Commissaire du gouvernement, les faits dont j'ai été l'objet et dont je me plains à vous, en raison de votre qualité de magistrat préposé supérieur au maintien des droits des citoyens et de la sécurité des personnes dans notre département. L'un et l'autre de ces grands intérêts et de ces droits sacrés ont été violés à mon égard sans que j'y aie donné aucun prétexte. Toutefois, inaccessible au ressentiment envers des hommes abusés certainement sur mon compte et désireux uniquement d'obtenir la sécurité pour moi et la paix pour mes concitoyens, je ne réclame aucune répression pénale des délits dont j'ai été l'objet ; mais je demande à votre justice et à votre responsabilité que, par l'intervention paternelle des magistrats et par tous les moyens légaux dont ils disposent, j'obtienne l'assurance de pouvoir rentrer et séjourner avec sécurité dans ma ville natale où m'appellent mes affaires et mes affections. Il ne saurait vous échapper d'ailleurs, M. le Commissaire, que la sûreté et l'inviolabilité des personnes ne peuvent être méconnues à mon égard sans que ces garanties ne soient par là même ébranlées à l'égard de tous et sans que la liberté des élections pour l'assemblée nationale, en même temps que l'autorité morale du gouvernement que vous représentez parmi nous, n'en reçoive une profonde atteinte.

« Agréez, Monsieur le Commissaire, l'assurance de ma haute considération ».

Alphonse Mahul.

« P. S. — Je joins une copie certifiée d'une lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser à M. le ministre de l'inté-

Digitized by Google

rieur le (1).... février dernier ; et qui ne peut laisser aucun doute sur la sincérité des sentiments avec lesquels je me suis soumis au gouvernement républicain. »

*
* *

Nous avons vu dans la lettre de Guizot du 23 février 1849, ce que pensait Mgr de Bonnechose, évêque de Carcassonne (2) dont Mahul avait sollicité l'influence par l'intermédiaire de Guizot. Ce prélat ne cachait pas ses inquiétudes sur le succès de sa candidature et ses prévisions n'étaient que trop justes. Un échec lamentable fut le résultat de sa nouvelle tentative, qui ne fut pas la dernière puisqu'il fut, sans succès encore, candidat sous l'Empire, aux élections de 1863. A celles du 19 mai 1849, il obtint 1225 voix, alors que le premier de la liste, Mathieu de la Redorte, en recueillit 37.697 (3).

---

(1) Date laissée en blanc sur le brouillon de Mahul.

(2) Le 28 avril 1849, le journal *la Fraternité* écrivait : « Mgr de Bonnechose prend une part active à la lutte électorale, nous surveillerons son influence. »

(3) Furent élus :

Allengry,	Commandant en retraite
d'Hautpoul,	Général de division
Jouy,	Maire provisoire de Carcassonne
Mathieu	de la Redorte
Dupré,	magistrat
de Belvèze,	propriétaire

Cette liste était soutenue par *l'Echo de l'Aude*, Dupré seul ne figurait pas parmi les candidats de ce journal. La liste républicaine, qui ne fut battue qu'à une très faible majorité, était soutenue par le journal *la Fraternité*. Elle comprenait les noms suivants :

Armand Barbès
Besse, ex-maire de Castelnaudary
Caunes père, ex-ingénieur et membre du Conseil général
Joly Edmond, représentant du peuple
Marcou, avocat
Raynal, représentant du peuple.

Digitized by Google

J'ai retrouvé un exemplaire de la profession de foi de Mahul en vue de ces élections ; elle est digne, elle révèle un caractère ferme et disposé à n'accorder au peuple que les concessions reconnues indispensables, rejetant tout ce qui, d'après lui, ne reposait pas sur une opinion longtemps mise à l'épreuve des événements. Suivant en cela l'exemple de Guizot, qui, à cette même époque, préoccupé par les mêmes désirs, lançait son programme dans son écrit : *M. Guizot à ses amis*, ils allaient tous deux avec la même sénérité, vers la déconsidération politique, qu'ils semblaient rechercher à plaisir en proférant des paroles amères que l'idéal démocratique leur suggérait.

L'exemplaire de la profession de foi de Mahul, (1) conservé par lui et confié à sa mort à la Bibliothèque municipale de Carcassonne, en même temps que tous les autres manuscrits, lui fut retourné par un nommé Peyre. Voici ce que ce dernier écrivait à Mahul sur la quatrième page ; je me dispenserai d'analyser ce libelle qui, pour l'époque est significatif. Je le publie pour montrer combien il est pénible de voir associées les injures banales et grotesques, aux graves questions sociales ; ce n'est pas le côté le moins dangereux pour une société en révolution, de voir un éclair de bon sens se ternir dans un nuage de funestes imprécations.

GRANDE CANAILLE,

« Je ne veux pas répondre partiellement à toutes tes hypocrisies insérées dans ton infâme profession de mensonges, il me suffit de te dire que les républicains démocrates et socialistes, veulent la conservation de la propriété, de la famille, respecter les lois et les hommes chargés de s'en servir.

---

(1) Voir la copie aux *Annexes*.

Digitized by Google

« Nous voulons conserver et protéger la religion, nous ne voulons tuer personne, ce qui le prouve, c'est l'abolition de la peine de mort en matière politique. Si quelqu'un a mérité la mort, c'est toi, grand brigand, et nous te faisons grâce de tous tes crimes.

« Nous ne voulons que cinq réformes, les voici :

« 1° Le remboursement du milliard des émigrés
« 2° Le remboursement des 45 centimes.
« 3° L'impôt progressif.
« 4° L'instruction gratuite et obligatoire.
« 5° Le droit au travail.

« Le riche ne sera jamais heureux au coin de son feu que lorsque le pauvre sera heureux lui-même.

« Moi, socialiste pur sang, je méprise Proud'hon qui a dit que la propriété était un vol et je te méprise à toi, quand je vois que tu veux faire croire aux paysans, que les socialistes veulent le partage des biens.

« Tu es un frippon et un misérable que nous préférons mépriser que tuer. Nous, paysans, qui arrosons la terre de la sueur de notre front, il nous tarde d'être mieux, et que vous autres vous soyez un peu plus mal.

PEYRE, paysan.

« Le temps des mensonges est passé, nous ne pouvons dire que des vérités. Conformez vous-y, je vous le conseille.

« Ledru-Rollin est, selon moi, le plus grand citoyen et le plus capable de toute la France. »

*
* *

La vie politique de Mahul est désormais finie ; la tâche qu'il devait accomplir en France en participant directement à la vie des hommes, contre son gré est terminée. La mienne s'achève ici avec elle. Je ne saurais aller plus loin

Digitized by Google

sans briser le cadre que je me suis imposé. Qu'on me permette cependant de reproduire une lettre inédite de M. Albert Gigot, avocat au Conseil d'Etat, qui nous rappellera la dernière tentative de Mahul aux élections de 1863. Sa situation vis-à-vis des électeurs n'avait pas changé ; s'il avait conservé quelque illusion, le résultat du scrutin la lui enleva et cette fois ce fut bien la fin. (1)

Paris, 10 juin 1863 (2)

MONSIEUR,

« M. le comte d'Haussonville qui vient de quitter Paris me transmet la lettre que vous lui avez adressée en me priant d'y répondre. Les faits de violence et de fraude que vous dénoncez sont analogues à ceux qui nous sont signalés de tous les points de la France. Il y a un intérêt capital à les faire constater de la manière la plus précise et à en faire à la fois le sujet de protestations devant le corps législatif et de poursuites judiciaires.

---

(1) Le *Courrier de l'Aude* du 6 juin 1863, donne les résultats suivants au sujet des élections de 1863 dans l'Aude :

1re Circonscription : Electeurs inscrits	44.041	
votants	36.043	
Roques Salvaza, candidat du gouvernement...	30.028	voix
Mahul.....	5.957	»
2me Circonscription : Electeurs inscrits	42.088	
votants	29.797	
Dabeaux, candidat du gouvernement.....	29.608	voix
Falgous.....	11	»
Berthon.....	5	»
Voix perdues.....	173	»

(2) Manuscrit de la *Société des Arts et des Sciences de Carcassonne.*

Digitized by Google

« Il me paraît très utile de faire imprimer les protestations. J'ai parlé à un imprimeur de ce projet ; il s'en chargerait sauf examen du document ; c'est M. Bourdier, 30, rue Mazarine. Vous pourriez lui écrire directement ou si vous le préférez je me chargerai volontiers de vous servir d'intermédiaire. Le désir que vous exprimez d'une publication d'ensemble est partagé par beaucoup de personnes ; je crois qu'on réalisera ce projet.

« Quant aux poursuites judiciaires, je ne puis que vous répéter que ce que j'ai dit à toutes les personnes qui ont bien voulu me parler de projets semblables depuis les élections : *Rien ne peut être plus utile.*

« Quelque doive être le résultat de ces procès, la lutte légale engagée simultanément sur tous les points de la France, exercera sur l'opinion la plus heureuse influence. Ce n'est pas seulement mon avis personnel ; c'est notamment celui de M. Barrot. La marche à suivre en pareil cas doit être celle-ci : Citer directement les personnes que l'on se propose de poursuivre au lieu de déposer une plainte sur laquelle le parquet pourrait ne pas suivre. Il faudrait faire citer assez promptement parce que l'opinion serait mieux disposée si l'on ne s'éloignait pas trop de l'époque des élections, et qu'on pourrait trouver dans les procès soutenus et surtout dans les condamnations, si l'on en pouvait obtenir, des arguments excellents à invoquer devant le corps législatif. Dans tous les cas, il serait impossible d'attendre la vérification des pouvoirs, parce qu'en matière électorale, l'action publique et l'action civile, se prescrivent par 3 mois à partir du résultat de l'élection.

« Si la personne poursuivie est un fonctionnaire et que le délit ait été commis dans l'exercice de ses fonctions, il y aura une marche particulière à suivre. La loi électorale de 1849, disait expressément que l'article 75 de la Constitution de l'an VIII n'était pas applicable en matière de délits électoraux. Cet article a-t-il été abrogé par le décret de

Digitized by Google

1852 ? Je suis persuadé que non, et c'est l'opinion de tous les jurisconsultes indépendants. Mais la Cour de cassation a jugé le contraire. Je pense qu'il y aurait lieu de soulever de nouveau la question, soit afin d'arriver à un revirement de jurisprudence, ce que j'espère peu, soit afin de faire constater l'impossibilité d'obtenir justice. Il y aurait donc lieu de saisir les tribunaux sans demander l'autorisation du Conseil d'Etat, et de combattre l'exception qui serait proposée par les fonctionnaires poursuivis. S'il se trouve quelque part une cour qui résiste à l'interprétation de la Cour de cassation, on sera dans une excellente situation pour renouveler le débat devant celle-ci. Sinon on demandera l'autorisation au Conseil d'Etat. Si le Conseil d'Etat, effrayé de la multiplicité des demandes, accorde quelques autorisations, c'est un grand succès. S'il refuse, on fait comprendre au public que l'administration couvre ses agents les plus compromis, qu'elle leur assure l'impunité. Prendre acte d'un pareil déni de justice, c'est déjà faire un acte politique.

« Dans tous les cas, la poursuite pourrait avoir lieu sans autorisation préalable, si le fonctionnaire avait agi en dehors de ses fonctions ; de plus, un certain nombre d'agents tels que les gardes champêtres, les gendarmes, les agents de police, peuvent toujours être directement cités. Si quelque question paraissait douteuse, vous pourriez me l'indiquer et je la soumettrais à votre Comité consultatif qui se réunit, comme vous le savez, sous la présidence de M. Dufaure.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués. »

Albert Gigot.

Avocat au Conseil d'Etat
et à la Cour de Cassation.

5, rue Neuve de l'Université.

Digitized by Google

Je me suis attaché à l'œuvre de Mahul que les générations ont le moins respecté et respecteront le moins. L'indifférence des hommes et souvent même leur mépris, sont l'éternel cortège des insuccès politiques. Malheur à ceux tombés dans le discrédit populaire, leurs noms se cachent sous l'herbe épaisse de l'oubli, la piété seule sait découvrir la tombe des vaincus. Les épaves ballottées par la fureur des flots, tantôt s'élèvent sur la cime des vagues, et tantôt s'engloutissent dans les eaux qui dispersent peu à peu leurs fragiles débris. Ainsi finirent Guizot et Mahul et tous ceux que le reflux de Juillet avait élevés au faîte des pouvoirs. Mais, ce que ne peut atteindre ni l'injustice des hommes, ni les sévérités du temps, c'est l'œuvre sincère et patiente des travailleurs. Mahul bénéficiera de cette immunité et moins que tout autre nous avons à regretter la fin prématurée de sa carrière politique.

En m'encourageant à poursuivre mes recherches et en mettant si libéralement à ma disposition les manuscrits de notre précieuse collection, vous vous êtes associés sans réserve à l'hommage que j'ai tenu à rendre à l'un de nos plus éminents devanciers de la Société, dont il présida les travaux en 1846. Nos *Mémoires* recèlent une partie des trésors d'énergie et de science de cet homme d'action et de savoir ; et si son œuvre scientifique a souffert des heures trop longues sacrifiées à la recherche des succès électoraux, nous pouvons néanmoins à ce qui nous reste de son immense labeur, mesurer tout ce que l'histoire de notre pays aurait gagné, si pour son étude s'étaient épanouies en entier son intelligence et sa prodigieuse activité. Mais le savant est aussi citoyen, « l'homme, a dit Lamartine, est indivisible comme la patrie ».

« *Honte à qui peut chanter pendant que Rome brûle* ».

J. F. JEANJEAN.

Digitized by Google

ANNEXES

I

De la République,

par un membre de la Chambre des députés (1834) (1)

Depuis la Révolution de Juillet un mot qui n'était auparavant que de l'histoire ancienne ou de la rêverie, a la prétention d'entrer dans le cercle des réalités. Or, par le seul fait de cette prétention, il est devenu une chose sérieuse car il représente un parti politique. Ce mot, *c'est la République*.

Je ne crois point au triomphe du parti républicain en France ; je suis convaincu qu'il ne s'emparera jamais du pouvoir, ni par la force, ni par les élections. Il y a de cela des raisons que j'expliquerai. Mais je crois à son importance, à son énergie, à sa ténacité ; c'est pourquoi je le prends au sérieux ; je ne le dédaigne pas comme quelques uns, sous prétexte de sa prétendue futilité, prétexte qui couvre d'ordinaire une terreur profonde. Loin de là ; ma conviction est que le parti républicain c'est le sérieux, l'indomptable ennemi de la Révolution de Juillet. Elle est destinée à le nourrir dans son sein, et à le combattre per-

(1) Manuscrit comprenant quatre feuillets écrits de la main de Mahul, député de l'Aude en 1834. Bibliothèque Municipale de Carcassonne, 11845 A¹ - 5.

Digitized by Google

pétuellement, car le républicanisme est l'exagération de son principe et de ses conséquences. Et les gouvernements ne s'altèrent et ne se détruisent qu'en s'abandonnant à cette sorte d'exagération.

La Révolution de Juillet, (il faut avoir la franchise de le dire, car il n'y a de force que dans la vérité), fut une révolution républicaine. Néanmoins, elle engendre une monarchie constitutionnelle : 1° parce qu'en France le mot de République est impopulaire ; 2° parce que la monarchie est indispensable au maintien de la paix au dedans et de l'indépendance au dehors.

L'insurrection de Juillet fut républicaine. Elle fut suscitée par l'attentat du pouvoir monarchique contre les institutions démocratiques du pays. Elle fut exécutée par le peuple ; c'est-à-dire, par cette portion de toute nation qui ressent vivement les passions démocratiques, mais qui n'a ni le loisir, ni la lumière qui rendent capable de gouverner. La Révolution, une fois accomplie, fut organisée et conservée par la portion supérieure et intelligente du parti qui l'avait préparée ou accomplie ; de là, tout naturellement, la création d'une monarchie à laquelle on conserva, ou à laquelle il a fallu donner toutes les conditions indispensables à son existence.

La République est impopulaire en France, mais non les idées et les opinions républicaines.

La République a laissé un souvenir désastreux pour le peuple, aussi bien que pour les classes élevées. Elle a décimé et confisqué la noblesse ; elle a ruiné la bourgeoisie par la banqueroute, la guerre, les réquisitions, les emprisonnements, les vexations de tout genre. Le mouvement révolutionnaire de Juillet avait mis la bourgeoisie au-dessus de la noblesse et en possession du pouvoir politique, le mouvement révolutionnaire de 93, mit le bourgeois en la puissance du savetier ; le gouvernement passa des mains de l'avocat dans celle de l'huissier. Il est donc tout simple que le souvenir de la République soit impo-

Digitized by Google

pulaire dans la bourgeoisie car la République fut faite contre la bourgeoisie que l'Assemblée constituante avait fait (*sic*) roi de France.

Le peuple des campagnes est indifférent à la politique. Il n'a pas le loisir ni guère le goût des gazettes par où la politique s'introduit dans les mœurs. Il est passionné pour l'agriculture, d'où il tire son vivre (*sic*) et son bien-être. Or, il n'y a pas assez de temps dans la vie, pour être agriculteur et homme d'Etat. Le campagnard sent cela à merveille. Aussi, tout ce qu'il demande à la politique, c'est de vendre cher les produits de l'agriculture et de payer peu ou point d'impôts.

Cependant, comme l'abolition simple des impôts est à peu près impraticable, et d'autre part, comme le progrès et l'habileté des cultures multiplient les produits agricoles et en diminuent le prix, le campagnard est quelque peu volontiers de l'opposition. Il est fier et vaniteux, frondeur comme tout homme du midi de l'Europe, il s'attribue volontiers le mérite de la facilité et du bon prix de vente ; il aime à rendre le gouvernement responsable des tares de sa culture et aussi de l'intempérie des saisons. Le peuple campagnard n'est donc pas un obstacle au gouvernement ; mais il n'est pas directement un ferme appui.

II

Lettre de M. Mahul, ex-député de l'Aude, maître des requêtes au Conseil d'Etat, à M électeur à St-Pons**

Carcassonne, 27 décembre 1834.

Monsieur,

« Vous m'informez qu'on répand dans votre arrondissement les mêmes pamphlets calomnieux qu'on répandit contre

Digitized by Google

moi à Carcassonne lors de la dernière élection. A cette époque, je ne dus y répondre que par le mépris. Chez moi, je suis trop connu pour que de semblables déclamations fassent la moindre impression. J'obtins, malgré les pamphlets, les suffrages de tous les amis du gouvernement sans aucune exception. La coalition carlo-républicaine parvint à faire triompher son candidat ; mais ses pamphlets ne lui donnèrent pas une voix de plus qu'elle n'en possédait par elle même.

« Dans votre arrondissement où je suis moins connu qu'à Carcassonne, je dois vous mettre en état de répondre aux déclamations calomnieuses qu'on y colporte, quoique leur caractère vague les rende difficiles à saisir.

« On me reproche dans les pamphlets en question :

« 1° D'avoir changé de principes ;

« 2° D'avoir proclamé la dépendance des fonctionnaires publics ;

« 3° De m'être opposé aux économies ;

« 4° De n'être pas favorable à la hausse des céréales ;

« 5° D'avoir voulu gêner la liberté des électeurs.

« Voilà bien, je pense tout le venin des pamphlets exprimé dans sa crudité. Je reprends chacune de ces imputations.

« 1° *Je n'ai nullement changé de principes.* Je faisais de l'opposition à la Restauration, parce que son gouvernement était mauvais dans son origine et dans sa substance ; au ministère Villèle et Polignac en particulier, parce que leur direction était évidemment pernicieuse et funeste. Je soutiens aujourd'hui la monarchie de Juillet, parce qu'elle est notre ouvrage commun, parce qu'elle réalise nos vœux et nos réclamations, du temps où nous étions dans l'opposition. J'ai appuyé avec une complète indépendance le ministère de Casimir Périer et celui du 11 octobre, parce qu'ils nous ont préservés, ou préservent encore de l'anarchie ;

Digitized by Google

parce que mes opinions, sauf des différences de détail, sont généralement conformes au système de ces deux ministères ; enfin parce que je vois partout la majorité des hommes de bon sens et qui ont intérêt à l'ordre, les appuyer aussi dans diverses situations. Ceux qui ont changé de principes ce sont précisément ceux qui m'en adressent le reproche et qui, après avoir sans doute, joué la comédie pendant quinze ans, en ne parlant alors que de Charte et de Monarchie constitutionnelle, viennent aujourd'hui nous parler de République, dont il n'avait jamais été proféré le mot dans l'opposition dont j'ai fait partie.

« 2° Je n'ai jamais proclamé la dépendance des fonctionnaires publics ; mais à l'époque où des préfets, des procureurs généraux, des conseillers d'état, faisaient la guerre au ministère, en même temps qu'ils demeuraient associés par leurs fonctions à la direction supérieure du gouvernement, je me suis récrié avec une indignation, que je ne désavoue nullement, contre cette manie anarchique, de facile popularité, qui nuisait essentiellement au rétablissement du bon ordre dès cette époque ; j'eus bien soin de distinguer entre les fonctions *d'ordre politique*, les seules dont je parlais et les fonctions secondaires et purement administratives auxquelles j'ai toujours fait une très large part de liberté. C'est en négligeant cette distinction fondamentale qu'on s'est efforcé plus tard d'empoisonner mes paroles, dont la forme pittoresque produisit en son temps un très bon effet puisqu'elle servit à populariser la doctrine et la solidarité des fonctionnaires supérieurs du gouvernement avec le gouvernement dont ils font partie principale ; doctrine que plusieurs votes des Chambres et divers actes du gouvernement, ont ratifiée depuis ; qui se pratique sans difficulté en Angleterre et aux Etats-Unis, parce qu'il n'y en a point d'autre qui soit compatible avec un gouvernement régulier. Elle revient à dire que lorsqu'on est préfet, procureur général ou fonctionnaire supérieur d'ordre politique, on est, relativement au gouvernement, pour me servir d'une autre expression

Digitized by Google

familière, comme le *doigt à l'ongle*. C'est là une vérité incontestable ; elle se concilie très bien avec l'indépendance des fonctionnaires supérieurs car on doit se refuser de soi-même, à s'associer dans ces postes éminents, à des ministres dont on désapprouve le système et la façon de gouverner ; par suite, leur envoyer sa démission plutôt que d'attendre.

« 3° *Les économies*. J'ai appuyé dans la Chambre toutes celles qui m'ont paru compatibles avec le bien du service et surtout avec les nécessités de l'ordre public ; les économies que j'ai appuyées sont très nombreuses et très importantes. En me portant un des plus zélés partisans du système de paix qui a si heureusement prévalu, j'ai plus contribué à l'économie que tous les membres de l'opposition dont les discours tendirent sans cesse à nous précipiter dans une guerre générale dont les dépenses et les résultats eussent été incalculables. J'ai voté constamment contre toutes les augmentations de l'impôt foncier, qui ont été fréquemment demandés par les économistes de l'opposition : J'ai voté pour une réduction de 2 millions (12 millions au lieu de 14) sur la fixation de la liste civile qu'avait proposée M. Casimir Périer, dans la dernière session (1834) : j'ai voté pour la réduction de l'armée à 310.000 hommes contre la proposition du ministère de la guerre, qui la maintenait à 360.000 hommes ; or, ce vote entraînait une économie d'environ 50 millions. J'ai voté contre plusieurs articles de loi de 93 millions pour l'achèvement des monuments et travaux publics, notamment contre un article de 28 millions pour construction d'une galerie transversale du Carroussel que je jugeais devoir rester à la charge de la liste civile, non du trésor public. J'ai voté contre plusieurs crédits supplémentaires indûment usurpés ; notamment contre le crédit de 600.000 francs, demandé par le ministre de l'intérieur pour dépenses des fêtes de Juillet à Paris ; et contre le crédit extraordinaire d'un million d'indemnité pour la ville de Lyon, estimant que les villes qui laissent éclater

Digitized by Google

dans leur sein des émeutes et des rébellions doivent en subir les conséquences. Si je récapitulais tous mes votes, la liste des votes d'économies serait bien longue. Il est vrai que je ne suis pas dans l'usage de les accompagner de déclamations aigres ou emportées, qui n'aboutissent qu'à troubler les esprits et à rendre le bon gouvernement quasi-impraticable. Voilà pourquoi les journaux anarchistes de toutes les couleurs n'ont jamais signalé ceux de mes votes qui auraient pu flatter l'opinion ; et se sont gardés de louer le peu que j'ai pu faire de bien.

« 4° *Les céréales*. J'atteste que je n'ai pas cessé un instant, d'être préoccupé de cet intérêt si grave des propriétaires ruraux du midi de la France. Je défie qui que ce soit d'administrer aucune preuve du contraire. Les registres du Conseil général de l'Aude durant la dernière session de ce conseil que j'ai eu l'honneur de présider, portent la preuve authentique de ma façon de voir et d'agir en cette matière. Mes intérêts, en ce point, sont parfaitement d'accord avec ceux des agriculteurs du midi puisque, comme eux, je cultive beaucoup les céréales, comme eux, je paye l'impôt foncier, et n'ai jamais reçu une obole du trésor public. A ce sujet, on voudra bien remarquer en passant que tandis que les solliciteurs désappointés glosent sur l'indépendance de mon caractère public, un fait subsiste pour répondre aux déclamations, c'est qu'après avoir fait conférer des fonctions salariées à plusieurs personnes, je n'en ai point accepté pour moi-même, quoique libre à cet égard de tout engagement.

« 5° *D'avoir voulu gêner la liberté des électeurs*. Ceci est encore absolument faux et n'a pas le plus léger fondement. Ma façon de procéder est précisément diamétralement opposée. On peut citer de nombreux exemples de personnes que je me suis empressé d'obliger, bien qu'elles eussent été contraires à mon élection, ou à mes opinions. Je n'ai jamais cherché pour de pareils motifs à nuire à qui que ce

Digitized by Google

soit. Je n'ai jamais non plus autorisé qui que ce soit à faire des insinuations analogues. J'ai promis et je promets encore mon zèle le plus empressé dans les limites du juste et du possible à ceux qui voudraient librement m'accorder leurs suffrages ; mais, je n'ai jamais écouté aucune proposition qui put paraître un trafic des votes électoraux.

« Je me flatte, Monsieur, que ces réponses paraîtront péremptoires aux hommes de bonne foi. Je les avais refusées jusqu'à ce jour à ceux qui m'avaient calomnié devant mes propres concitoyens. Ne pouvant admettre que ceux-ci dussent prêter une oreille facile à des imputations repoussées par ma vie entière, et que mes ennemis eux-mêmes ne croient qu'autant qu'il peut être utile à l'accomplissement de leurs desseins. Je les devais aux électeurs d'un arrondissement voisin du mien, mais où la vérité des faits avait pu être obscurcie.

« Maintenant, il ne me reste plus qu'à repousser une dernière insinuation toute particulière à l'arrondissement de St-Pons. On suppose que j'aurais promis à des électeurs d'Olonzac de procurer la réunion de leur canton au département de l'Aude. Ceci et autant et plus faux, s'il est possible, que tout ce qui précède. D'abord on ne me l'a point proposé. Mais, j'ai eu l'occasion devant plusieurs électeurs d'en écarter bien loin la supposition. Une pareille opération serait d'ailleurs plus que difficile à réaliser. Il y faudrait : 1° l'avis des communes du canton ; 2° l'avis des conseils généraux et d'arrondissement de l'Aude et de l'Hérault ; 3° enfin le vote des deux Chambres et la sanction du roi. Quel est celui qui pourrait assurer la réalisation d'une pareille promesse. En tout cas, je m'engage volontiers et formellement à ne rien faire dans ce but.

« Je termine en déclarant que si les électeurs de l'arrondissement de St-Pons, dont je suis déjà si voisin par mes propriétés, me font l'honneur de me choisir pour leur député, je ferai tous mes efforts pour m'identifier si bien

Digitized by Google

avec leur pays, que personne ne pourra dire que je lui sois étranger.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre tout dévoué serviteur. »

Alphonse Mahul.

Carcassonne, le 27 décembre 1834

III

Lettre de M. Tournal,

archéologue, membre de la Commission archéologique de Narbonne,

à Alphonse Mahul.

Narbonne, 18 mars 1848.

« Mon cher Monsieur, je ne saurais trop vous remercier d'avoir bien voulu m'annoncer votre candidature et d'avoir compté sur le bon désir que j'aurais de la seconder. Le principe de liberté est désormais à l'abri de toute espèce d'atteinte, son exagération seule est à redouter. C'est vers le principe d'ordre, d'autorité, d'hiérarchie, méconnu et menacé qu'il faut se porter. Nul plus que vous, n'offre des garanties sérieuses pour arrêter les ultra-républicains qui voudraient imposer leur dictature à la France, qui sont déjà préparés à réagir contre la Constituante, si cette assemblée n'entend pas la république à leur manière.

« Il est évident qu'il ne peut y avoir en ce moment d'autre forme de gouvernement possible que la forme républicaine, mais il y a république et république. Nous devons faire tout au monde pour que la république française se développe régulièrement, pacifiquement, pour que nul ne soit exclu, pour que le gouvernement repose sur une large base, pour que l'on ne fasse pas seulement de la

Digitized by Google

conciliation en théorie, pour que les hommes de cœur et d'intelligence ne soient pas déclarés suspects, en un mot, pour que les intitutions aient pour but (comme nous le disions il y a 20 ans) l'amélioration morale, physique et intellectuelle du sort commun, mais plus particulièrement l'amélioration des travailleurs et des classes déshéritées. Le temps ne respecte que ce qu'il a fondé, ce n'est donc qu'en marchant pas à pas que nous pourrons réaliser le règne de Dieu sur la terre comme au ciel.

« Toute ma sympathie est acquise aux hommes de bonne volonté, qui comme vous, Monsieur, n'hésitent pas à se présenter devant leurs compatriotes pour réclamer leurs suffrages. Pour ma part, je ne me sens pas ce courage, j'ai besoin de calme et de recueillement. Depuis près de 20 ans je me suis occupé des grands problèmes religieux, philosophiques et sociaux qui agitent le monde. Unité religieuse, association, organisation du travail, abolition de la concurrence anarchique, union fraternelle des peuples, égalité au point de départ (c'est-à-dire une égalité qui favorise le développement des inégalités naturelles ordre, hiérarchie, liberté, élections etc. etc.) En un mot, de tous les formidables problèmes qui, le mois dernier, n'étaient encore qu'à l'état de théorie, d'utopie et que la Constituante devra faire passer dans les institutions.

« Vous le voyez, je suis socialiste, la république, à mes yeux, n'est pas un but, mais un moyen. Dieu me garde cependant de rien exagérer, de faire de la politique avec les nerfs. Je tiens compte des transitions, des intérêts acquis de l'état actuel de l'industrie, de la nécessité de compter avec nos voisins, je ne veux aujourd'hui que ce qui est réalisable aujourd'hui ; mais je crois à la nécessité de présenter, aux pauvres comme aux riches, une terre promise, un idéal divin, vers lequel tous les efforts doivent converger.

« Me voilà bien loin du but principal de ma lettre, ne m'en veuillez point trop, mon cher Monsieur, de cette divaga-

Digitized by Google

tion, il faut être indulgent pour la monomanie dont chacun de nous est possédé. « Honneur au fou qui ferait faire un rêve heureux au genre humain ».

« Les réunions électorales de Narbonne sont en ce moment une véritable Babel. On fait, on défait, on refait et nul ne sait ce que l'on fait. L'amour-propre est le principal mobile de toutes les actions. Les légitimistes ont leur club et présentent leur candidat. Les travailleurs de terre veulent porter un curé patriote nommé Pontrouch. Les bourgeois républicains de toutes les nuances ont bien du mal à s'entendre, les meneurs font des mines et des contremines. Leurs assemblées se dissolvent sans avoir rien conclu, tous les noms que l'on a mis en avant pour la candidature ont été successivement abandonnés, rien n'est arrêté. Il n'y avait d'autre moyen de vous faire une candidature sérieuse que de marcher avec les partisans de mon parent et ami M. Faure ; mais M. Faure hésite, il n'a pas fait connaître son dernier mot, ses partisans sont un peu démoralisés et attendent que la lumière se fasse. M. Jean François devait réunir quelques amis, cette réunion est ajournée et peut-être indéfiniment. Une alliance avec les légitimistes est impossible, du moins dans la situation actuelle des esprits.

« Toutes les combinaisons qui sont en ce moment sur le tapis, pouvant se défaire du jour au lendemain, et la liste des candidats n'étant pas encore arrêtée, je vous écrirai de nouveau sous peu de jours. Dans tous les cas, veuillez disposer de moi sans aucune espèce de réserve et croire à la sincérité de mes sentiments d'estime et de bien vive affection. »

TOURNAL.

« M. Combes m'avait annoncé sa candidature et Michel Chevalier m'avait écrit un mot à cet égard. Combes a été toujours un de mes bons amis, et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour le seconder. »

Digitized by Google

IV

Elections législatives (1849).

Profession de foi de M. Alphonse Mahul.

1849. Elections pour l'Assemblée législative.

M. MAHUL,

ancien député de l'Aude,
Aux citoyens de ce département
convoqués pour élire leur députation
à l'Assemblée législative (1).

« Le retour définitif aux opinions sages et aux pratiques régulières d'un gouvernement sensé, qui a signalé l'élection de Louis Bonaparte à la Présidence de la République, permet à ceux qui ne s'écartèrent jamais des principes fondamentaux d'une société bien réglée, d'aspirer de nouveau aux périlleux honneurs de l'élection politique. Je ne fais que suivre l'exemple de plusieurs de mes collègues des anciennes Chambres, en me représentant aux suffrages des citoyens du département de l'Aude, que j'ai déjà eu

---

(1) La lettre M précédant « Mahul » a été biffée et remplacée par « *Le Citoyen* » ; le nom de « Mahul » est suivi de « *Voleur de profession* ; à la place de « ancien député de l'Aude », il y a « *ancien corrompu de l'Aude* » ; le mot « député » a été biffé et remplacé par celui de « *corrompu* ». Cette profession de foi, ainsi commentée, se trouve au dépôt des autographes de la Bibliothèque municipale de Carcassonne, sous le n° 10302, carton de la lettre P, et classée sous le nom d'un nommé Peyre, auteur des additions qui sont faites sur cet exemplaire. Ce dernier, composé d'une feuille est imprimé sur les trois premières pages (Carcassonne, imprimerie de L. Pomiès). Peyre a tiré un trait à l'encre sur chacune des pages imprimées et sur la quatrième, il a écrit en la signant, une lettre à Mahul, dont nous avons donné copie à la fin de la 2me partie de cette étude (page 178).

Digitized by Google

l'honneur de représenter dans deux législatures. Ces antécédents publics me dispensent de parler de moi. Personne n'a droit aux suffrages de ses concitoyens ; mais on peut y avoir des titres. Quelles que soient les exagérations que l'esprit des partis accumule entre les hommes engagés dans les luttes politiques ; quelle que soit la diversité des jugements contemporains sur les événements de la veille, j'ose croire qu'on ne me refusera pas le témoignage d'avoir suivi la ligne de mes convictions, avec tolérance relativement aux personnes, avec loyauté et désintéressement relativement à moi-même. Après le naufrage des partis, il reste la voix de la conscience publique et c'est, je pense, le meilleur garant qu'on puisse présenter aux promesses de l'avenir.

Pour l'instant il n'y a plus en France que deux partis : d'un côté, les caractères passionnés et ardents, les esprits absolus et aventureux, suivis de la redoutable clientèle des malheureux aigris par la souffrance ou pervertis par le vice ; d'autre part, est la masse des hommes paisibles, doués instinctivement de cet universel bon sens, véritable sagesse des peuples, portés par leurs intérêts et leurs sympathies naturelles à la consolidation de tout ordre régulier. Je suis et je serai toujours de ce grand et honnête parti, qui n'est autre que le Pays lui-même. La Providence a permis que le gouvernement républicain s'établit en France, et plus tard qu'il s'y régularisât. Dieu a parlé par son tonnerre : on peut, sans humiliation courber la tête sous sa main. D'ailleurs, toutes les formes de gouvernement sont acceptables, quand les pouvoirs publics reposent aux mains d'hommes honnêtes et capables. Désormais il est du devoir des bons citoyens de s'employer loyalement pour que la République donne à la France la sécurité avec la liberté, ces deux bases nécessaires de la paix des familles et de la prospérité des nations modernes.

Digitized by Google

Les peuples libres du monde contemporain, les Américains et les Anglais, se distinguent par deux caractères nettement marqués, savoir : des mœurs publiques profondément religieuses, un respect inviolable pour la loi et pour les magistrats qui sont ses organes. Ces deux traits sont précisément ceux qui distinguent fondamentalement la civilisation de l'état sauvage, l'état régulier de l'état anarchique. En est-il de même chez nous, depuis nos révolutions accumulées ? Les mœurs publiques sont-elles religieuses ? Sommes-nous respectueux pour les lois et pour leurs organes ? Avertie par ses dangers, la société française doit se replier sur elle-même et réformer ses mœurs autant que ses institutions.

Après le raffermissement des pouvoirs publics, la condition des citoyens vivant du salaire de leur travail, doit rester constamment, un des premiers et des principaux objets des préoccupations du gouvernement et des assemblées nationales. Diverses parties de la législation demandent encore à être révisés à ce point de vue. C'est dans l'aplanissement de ces difficultés sociales que le progrès est encore possible ; c'est contre elles qu'une réaction aveugle serait téméraire. Le rapprochement cordial et la discussion pacifique entre hommes sincères pourrait tempérer de funestes préventions, pacifier le présent et consolider la sécurité de l'avenir : la politique le conseille, la religion et la justice le prescrivent. Toutefois, en touchant à ces questions délicates, on ne devra pas oublier un seul instant, que s'il est trop aisé de ruiner les riches et d'augmenter ainsi le nombre des pauvres, il est au contraire tout à fait impossible d'améliorer le sort des pauvres dès qu'on menace la sécurité des personnes, dès qu'on ébranle l'inviolabilité de la propriété individuelle et héréditaire ; cette base fondamentale de la conservation, de la reproduction et de l'accroissement de la richesse générale.

On réclame de toute part la décentralisation adminis-

Digitized by Google

trative ; je réclame aussi quelle soit le droit commun de l'administration communale et départementale, sauf recours supérieur, s'il y a lieu. Mais la décentralisation administrative ne sauvera pas la France du péril qu'elle a couru d'être enlevée par un coup de main ; et cependant, la décentralisation politique est inadmissible ; car, hors d'elle, il n'y a plus de France. La difficulté est-elle donc sans solution ? Je ne le pense pas (1). Déplacez le centre et vous n'aurez plus à redouter la centralisation. La génération qui n'a pas encore disparu du milieu de nous, a vu l'Assemblée nationale et Louis XVI à Versailles. Ce ne serait donc pas un rêve chimérique d'y rappeler le gouvernement et l'assemblée. Les bâtiments adaptés à l'exercice matériel du gouvernement y sont encore debout. Tout ce qui s'est accompli de pur et de généreux, la grande année de 1789, s'est accompli à Versailles. Le Roi et l'Assemblée y étaient libres encore. Ils cessèrent tous les deux d'être libres, depuis qu'ils furent emprisonnés par l'émeute dans la fournaise ardente de Paris. Durant l'espace d'un demi-siècle, Paris a fait, ou laisse faire, le 10 août, le 31 mai, le 18 fructidor, le 18 brumaire, la Restauration, le 20 mars, juillet, février. Il a successivement imposé à la France ces révolutions contradictoires. La France est donc l'esclave d'une seule ville, ou plus exactement d'une minorité audacieuse, lorsqu'elle s'empare de cette ville. Cet esclavage politique ne cesserait nullement, parce qu'on aurait reformé la centralisation administrative. Cependant, encore une de ces révolutions faites d'un coup de main, et désormais, ce n'est plus du changement de la formule politique qu'il s'agira ; c'est de la propriété pour ceux qui

(1) Voir le projet de décentralisation écrit par Mahul en 1849 et publié par M. L. G. Pélissier dans le *Bulletin de la Société d'Histoire de la Révolution de 1848*, (n° VII, mars-avril 1905, p. 45 à 47) d'après l'original déposé à la Bibliothèque municipale de Carcassonne sous le n° 11878 $A^1 + 1$.

Digitized by Google

possèdent : c'est de la vie pour quiconque est incapable de s'associer à la complicité d'un régime qui ne pourrait s'établir et se perpétuer que par la terreur.

Il faut opter entre le péril de cette éventualité et la perspective d'une mesure qui n'a d'audacieux que sa nouveauté. Elle est d'ailleurs prévue par la constitution, laquelle stipule expressément que l'Assemblée Nationale fixe le lieu de sa résidence ; elle n'est pas moins applicable à la sécurité de la République, qu'elle n'aurait été à celle de la monarchie. Si, de nos jours, l'Autriche et la Prusse ont sauvé leur gouvernement en quittant Vienne pour Olmutz, Berlin pour Brandebourg, il faut se souvenir aussi que le Congrès Américain, envahi par la sédition, dans la ville de Philadelphie, absolument comme le fut au premier mai, (1) notre Assemblée constituante, décréta immédiatement sa translation et celle du gouvernement fédéral à Washington, ville qu'il fonda pour ce but exprès et exclusif. Depuis cette époque, le Congrès Américain, a pu délibérer en paix et en liberté. Je crois de mon devoir, au moment des élections générales, de soumettre ces considérations à mes concitoyens. Elles peuvent intéresser la fortune et la civilisation de mon pays, quelles que soient ses destinées à venir.

La mendicité des places est une de nos plaies révolutionnaires les plus étendues et les plus invétérées. Une place? pour combien de gens ; c'est le but final des révolutions. Tout gouvernement est mauvais pour celui auquel il n'a pas procuré une place salariée. Le gouvernement de Robespierre reviendrait au monde, que nombre de braves gens deman-

(1) Il s'agit sans doute de l'envahissement de l'Assemblée Constituante le 15 mai 1848 ; est-ce une faute d'impression ou une erreur matérielle de Mahul ? Nous pencherions vers la deuxième hypothèse, le mot *premier* étant écrit en toutes lettres.

Digitized by Google

deraient à rester à son service, afin de conserver le salaire de leur place. Il n'est pas bon que l'existence des familles nombreuses soit assise sur des conditions si précaires et qui conduisent à de telles extrémités. Pour guérir ou circonscrire cette plaie dangereuse, que faut-il ? D'abord, restreindre le plus possible le nombre des fonctions salariées ; étendre en proportion le nombre des fonctions gratuites. Moins de perfection, s'il le faut, dans l'administration ; plus de sécurité pour l'Etat et pour la société. Il faut ensuite rétribuer modestement les fonctions politiques, de façon qu'elles soient des *charges*, comme le disaient nos pères, et non des bénéfices, objets de lucre et de convoitise. La démocratie, qu'on invoque pour tout solder aujourd'hui, ne se plaindra pas de cette austérité qui lui sied bien ; et, comme définitivement c'est elle qui, à raison de sa majorité numérique, paie la plus grosse part des dépenses publiques, c'est elle aussi qui profitera le plus des réductions sur les salaires publics. Réglons enfin, pour complément de ce système, que les fonctions secondaires et locales seront généralement attribuées, dans nos départements, à des personnes établies dans nos départements ; elles pourront de la sorte être rétribuées plus économiquement. Ce sera encore de la décentralisation, et de la meilleure.

La révision du mécanisme administratif est une conséquense nécessaire de la décentralisation administrative et de l'avènement du gouvernement démocratique. Il était rationnel d'être circonspect à cet égard quand il fallait se tenir en harmonie avec le caractère prudent de la monarchie constitutionnelle. La hardiesse est aujourd'hui de saison. Le malaise public aspire à du nouveau, relativement à tout ce qui le blesse. L'imprudence serait désormais des appas trop séduisants aux mains des agitateurs de la société ; il suffit que l'innovation soit dirigée par les plus habiles et les plus sages. Malgré de sérieuses objections,

Digitized by Google

nous avons vu réaliser la réduction de l'impôt du sel et la réforme postale.

Ce sont aujourd'hui des faits irrévocables, sur lesquels il faut se garder de revenir. La réforme de l'assiette de l'impôt des boissons, la réduction de l'impôt foncier, la mitigation des rigueurs de la législation forestière relativement aux communes usagères, sont autant de mesures exigées par des voix non moins nombreuses, non moins énergiques, non moins puissantes. Il faut rechercher, il faut trouver, soit dans la réduction des dépenses, soit dans d'autres formules ou d'autres catégories de taxes, les moyens d'obtempérer à ces vœux indomptables : je ne le crois pas impossible.

Le mandat législatif est aujourd'hui salarié. L'assemblée nationale coûte à peu près autant que la liste civile d'un roi. Le motif allégué fut celui de rendre la représentation nationale accessible aux citoyens qui vivent de leur travail quotidien. Voilà la théorie pour la satisfaction du public. Dans la réalité, à part un petit nombre de tribuns et de journalistes de la capitale, qui vivent de leur éloquence ou de leur plume, les millions du salaire législatif passent presqu'intégralement, dans les mains de ceux qui possèdent déjà du superflu. Ceux qui ont fait adopter cette innovation dispendieuse ignorent peut-être combien elle est impopulaire parmi les contribuables. Certainement il y aurait concurrence entre les candidats, pour renoncer aux 25 francs de l'indemnité législative, si une disposition impérative de la constitution n'y faisait obstacle. Les 25 francs de salaire journalier sont prescrits à peine de nullité de l'élection. En présence de cette libéralité impérieuse qui a voulu satisfaire à la fois la cupidité et l'orgueil de ceux qui l'ont promulguée, ce qu'un honnête homme peut promettre, c'est de voter pour toute réduction de l'indemnité qui en ramènerait le chiffre au taux modeste qui doit suffire à un citoyen vivant du salaire de son travail quotidien.

Digitized by Google

Je ne veux dire qu'un mot de nos institutions politiques. Elles ont atteint, par notre constitution, les dernières limites de la démocratie, le suffrage universel en est la base. S'il peut être modifié constitutionnellement, quant au mode de son émission, il ne doit pas l'être dans son essence fondamentale. La dictature démagogique ou la dictature militaire, pourraient seules désormais le frapper. Malgré les atteintes profondes qu'a reçu la liberté de mon pays, je suis et je resterai dévoué aux principes qui sont l'essence des gouvernements libres. Là sont mes instincts les plus intimes, là est ma fidélité. Rien ne me fera dévier de la rectitude et de l'uniformité de ma vie publique.

Maintenant, c'est à nos concitoyens de choisir leurs mandataires. Qu'ils écoutent la voix de leur conscience, sans prévention et sans crainte ; qu'ils ne se laissent pas dicter leur choix par des combinaisons artificielles et par des coalitions d'intérêts privés. Sans doute, l'éparpillement des suffrages peut avoir de graves inconvénients. La loi a songé à y pourvoir en exigeant le huitième de la liste électorale du département, afin d'accomplir une élection. La force de l'opinion publique y pourvoiera encore mieux, dans les circonstances actuelles. Des élections dangereuses sont impossibles, en présence du vif sentiment qui agite le pays, avec la liberté morale et la sécurité matérielle que la France possède en ce moment. Des élections sans valeur et sans conséquence politique peuvent résulter des liens inextricables du scrutin de liste, étendu à l'ensemble de chaque département. C'est un inconvénient qui mérite aussi d'être envisagé, car la France a besoin d'intelligence aussi bien que de dévouement, pour rentrer dans la possession de sa sécurité et de sa force. De nombreux comités se sont formés dans les villes de notre département, avec des prétentions et des vues diverses. Les candidatures qui pourront émaner de ces divers comités mériteront, sans doute, une sérieure attention ; elles ne sauraient prétendre

Digitized by Google

à une déférence absolue ; autrement, l'élection se trouverait moralement soustraite à la liberté des électeurs. L'intérêt agricole, le plus fondamental de tous, serait subordonné aux industries et aux habitudes des villes. Les propriétaires et les cultivateurs des campagnes, dont les mœurs sages et le caractère modéré offrent de si sûres garanties et qui d'ailleurs forment les quatre cinquièmes de la population totale de la plupart des départements, se trouveraient maîtrisés, tantôt par les clubs, tantôt par les cercles ou par les cafés. Ce serait un résultat déplorable. Espérons qu'il n'en sera point ainsi. Ne laissons à personne le soin de nous envoyer nos bulletins tous dressés. Dressons-les nous mêmes, en interrogeant notre conscience avec recueillement ; ou, du moins, rectifions, s'il y a lieu, ce qui mériterait de l'être. Il ne faut pas que l'appréhension exagérée de quelque mécompte partiel, d'ailleurs très improbable cette fois, annule totalement le choix libre et spontané de l'électeur ; autrement, le nouveau système électoral serait bientôt accusé d'être beaucoup pire que celui qu'il a voulu réformer.

A. Mahul.

V

« Lettres de la Campagne » écrites au " Conciliateur " (1) par Mahul.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez assez récemment pris le parti, hardi peut-être, de marquer nettement la pensée et le but de votre

---

(1) Manuscrit inédit de la bibliothèque municipale de Carcassonne, n° 11878 $A^1 + 1$. Le *Conciliateur, journal des vrais intérêts du peuple,* publié à Carcassonne du 21 juin 1849 au 28 février 1852.

Digitized by Google

politique que jusqu'alors, vous aviez seulement laissé pressentir. Usant de la liberté que comportent nos institutions basées sur le fondement de la souveraineté populaire, vous voulez persuader à ce souverain de consentir à abdiquer le pouvoir qui semble lui peser et de se remettre sous la tutelle de la monarchie héréditaire, à l'ombre de laquelle la France grandit autrefois et connut plus d'un jour de gloire et de prospérité. Je ne veux point, il s'en faut, contredire votre vœu dont l'opportunité au contraire sollicite ma raison ; mais je viens vous demander territoire, pour en apprécier les motifs et pour en sonder les difficultés.

Les deux monarchies constitutionnelles de la branche aînée et de la branche cadette sont tombées successivement après avoir laissé tour à tour, dans l'histoire de notre patrie, des pages honorables dont les souvenirs doivent consoler ceux qui les ont aimées avec patriotisme, ou servies avec probité.

Un gouvernement républicain s'est installé sur les ruines monarchiques. Grâce aux mœurs libérales que ces deux monarchies nous avaient apprises, la nouvelle République ne s'est point souillée des crimes qui laissèrent des taches ineffaçables de la mémoire de la première République ; et même elle n'a pas tardé à glisser dans les mains des gens honnêtes et sensés. Que manque-t-il donc à notre gouvernement pour gagner l'adhésion définitive du pays ? D'abord et quant au présent, il lui manque la liberté et la fermeté d'action au dedans comme au dehors ; ensuite et surtout il lui manque la sécurité de l'avenir. Ces défauts ne sont point du fait personnel de ceux qui gouvernent la République, et ils ne sont pas de nature à être corrigés par le génie de tous autres, à qui l'instinct populaire pourrait transférer la direction des rênes de l'Etat. Ils furent et sont inhérents à la constitution républicaine dans tous les siècles et dans toutes les contrées ; mais ces

Digitized by Google

défauts doivent être particulièrement sensibles en France, soit à raison de sa situation spéciale et de son importance au cœur de l'Europe, telle que celle-ci est constituée, soit à raison de nos mœurs et de notre caractère national, soit enfin, à raison des intérêts qui nous séparent et des opinions qui nous divisent. C'est pour ces différents motifs que l'introduction des institutions républicaines en France n'eut jamais à priori de partisans convaincus, parmi les hommes de sens et d'expérience ; et c'est aussi pourquoi même en face de la République existante et debout, il se mêle à la soumission qu'il faut lui accorder, le triste sentiment que les institutions républicaines impliquent une diminution de la force, de la puissance, de la prospérité et même de la liberté de notre pays. Cette assertion a pu longtemps sembler paradoxale à ceux qui se laissent séduire par le prestige des mots. Elle ne saurait aujourd'hui faire la matière d'un doute, quand en se retraçant les faits passés, on observe impartialement les faits contemporains.

Nonobstant ces graves objections, la durée de la République se prolonge, et je ne suis pas de ceux qui lui pronostiquent un terme prochain.

Tant que nous serons divisés touchant la meilleure et la plus solide façon de régler les destinées de notre pays, il est évident que les divers partis monarchiques se balançant et se contenant réciproquement, ils nous maintiendront dans le *statu quo*, qui a le mérite de laisser l'avenir ouvert à toutes les espérances et à toutes les prétentions. Malheureusement cette incertitude laisse aussi l'espoir aux passions les plus mauvaises et les plus turbulentes, comme aux vues les plus pacifiques et aux combinaisons les plus sages ; et c'est précisément la cause qui paralyse les forces du pays et qui altère la sécurité de l'avenir.

Deux conséquences résultent de cet état de choses. La première, c'est que la République peut rester, d'ici à un

Digitized by Google

temps qu on ne saurait préciser, le gouvernement légal de de notre pays, ce qui permet de la servir avec le patriotisme que la France a le droit d'exiger de tous ses enfants ; la seconde, c'est que la nature même du gouvernement républicain démocratique, combinée avec l'état des mœurs, des intérêts et des opinions dans la France de notre temps, tiendra le débat incessamment ouvert sur l'avenir qui nous attend et sur le meilleur mode de le régler définitivement. C'est justement ce que consacre l'article de la Constitution qui en autorise la révision.

Maintenant, il est notoire qu'à part la perpétuité sous diverses formes, du gouvernement républicain, que je n'affirme ni ne conteste, deux monarchies se partagent les préoccupations et les aspirations publiques : toutes deux (il faut se hâter de le stipuler expressément) toutes deux supposées monarchies constitutionnelles et librement consenties par la nation : c'est à savoir, la monarchie de la branche aînée et la monarchie de la branche cadette de la maison de Bourbon (1) ; on me permettra de ne point en compter une troisième ; la monarchie impériale. Je n'ai vu écrit nulle part que personne la réclame. De très honnêtes gens, et en grand nombre, désirent la prolongation des pouvoirs du Président actuel de la République Française. C'est là un des modes de prolongation du gouvernement républicain parmi nous, avec quelque atténuation de ses inquiétudes et de ses défaillances.

C'est probablement le parti qu'on serait conduit à embrasser, malgré les complications dont il embarrasserait l'avenir si la loi constitutionnelle venait à permettre de l'adopter. Car, de risquer les périls et la responsabilité d'une violation de la Constitution qui peut devenir une révolution formidable, le tout, pour aboutir à un palliatif et à un provisoire ; ce n'est point là un parti qui se puisse discuter devant le public, ni se conseiller de bonne grâce, autrement qu'en y jetant sa personne. Le tente, qui s'en sentira

(1) C'est sans doute *d'Orléans* qu'il faut lire.

Digitized by Google

l'audace. Je ne sonde pas les mystères de la Providence. J'ignore les voies imprévues que sa sagesse peut se réserver. Plaise à Dieu de ne point nous imposer une seconde fois le sacrifice des libertés qui font depuis trente années notre légitime orgueil et qui conserveront quoi qu'il arrive notre fidèle amour. Ici je ne dois parler que des solutions qu'on peut rêver par les voies pacifiques et légales, lesquelles du moins, ne hasardent pas la sécurité du présent, si elles ne donnent pas satisfaction immédiate à l'inquiétude de l'avenir.

Je me pose donc cette question pour le cas et pour le jour, où la révision légale de la Constitution donnerait libre carrière de solliciter en divers sens la souveraineté populaire. Faut-il lui demander le rappel du gouvernement monarchique ? Et dans le cas de l'affirmative, faudrait-il demander le rappel de la branche cadette ou bien de la branche aînée de la maison de Bourbon ?

Sur le premier point, s'il conviendrait,en cas de révision légale de la constitution, de demander à la nation immédiatement le rappel de la monarchie, je réponds (et ce n'est pas sans regret) qu'en l'état actuel des préjugés et des passions qui fermentent dans les masses populaires où l'état de division des opinions et des vues parmi les classes éclairées, l'heure du retour de la monarchie ne me semble pas prête à sonner. On risquerait d'aller au devant d'une réponse négative qui compromettrait l'avenir. Mais une révision de la constitution qui reconstituerait le pouvoir législatif sous la forme de deux Chambres et qui les placerait en présence d'un pouvoir exécutif, collectif, ces deux pouvoirs renouvelables partiellement ; le suffrage universel à deux degrés, substitué au suffrage universel direct ; l'élection individuelle substituée au scrutin de liste ; une révision de la constitution, qui atteindrait de tels résultats, me semblerait opportune : car elle répondrait aux besoins les plus vivement et les

Digitized by Google

plus généralement sentis. Elle tempérerait d'une part, les légitimes inquiétudes que tiennent sans cesse éveillées les péripéties périlleuses de la constitution de 1848 ; elle donnerait d'autre part, des garanties solides contre les usurpations téméraires du pouvoir d'un seul. Ceux qui croient à la possibilité de l'établissement républicain en France, devraient, il me semble, attacher un grand prix à le préserver des vertiges qui le menacent sans cesse. Ceux qui n'ont pu se détacher de la foi monarchique, tout en acceptant les garanties de sécurité d'une république prudemment constituée lorsque la nécessité l'impose, seraient délivrés, par l'organisation collective du pouvoir exécutif de l'appréhension de l'usurpation individuelle. Au lieu de s'intituler Président et Conseil des ministres, le gouvernement serait intitulé : Consulat ou Directoire exécutif. Il y manquerait, je le sais, la clef de voûte, qui en constitue la solidité. Mais la clef de la voûte, c'est la monarchie. Or, nous ne voulons pas de la monarchie, ou si nous voulons la monarchie, nous sommes jusqu'à présent divisés, touchant le rameau du vieux tronc qui doit la personnifier.

Me voici amené à agiter pour le jour inconnu où le mouvement des opinions pourra le permettre, la question de la branche aînée et de la branche cadette. Je vais l'essayer, avec circonspection, car dans l'état des discordances des partis au milieu des complications qui nous entravent, qui peut prévoir, et qui peut proposer avec quelque certitude ? qui peut discerner sûrement, je ne dis pas ce qui serait désirable, mais ce qui peut devenir praticable ?

Nous sommes plus d'un qui avons ressenti avec une amère douleur le coup foudroyant par lequel fut renversé en février, cette monarchie constitutionnelle qui satisfaisait à la fois notre raison et nos sympathies. Si cette monarchie était encore debout, pour ma part je n'en voudrais aucune autre ; car, à mon sens, elle fut créée par la nécessité et elle s'efforça d'asseoir ses

Digitized by Google

fondements sur la double base de la justice et de la liberté. Mais depuis que la Providence a permis la catastrophe de février et depuis que la nation l'a soufferte, il n'est plus possible de raisonner et d'agir sans accepter pour point de départ ce déplorable fait accompli. Il ne s'agit pas de demander abstractivement à notre sentiment ou à notre raison, quelle solution serait à leur gré ; il s'agit de soumettre l'un et l'autre, avec résignation et fermeté, à une politique dont la réalisation se laisse entrevoir comme praticable et dont la conséquence naturelle promette l'abolition des discordes qui nous agitent périodiquement depuis soixante années, et qui nous ont amenés à cette situation intolérable où nul parmi nous ne peut jouir du présent avec sécurité, ni considérer sans inquiétude l'avenir.

Ces deux conditions d'une solution à la fois praticable et définitive, se trouveraient-elles réunies dans le parti politique qui tendrait au rappel direct de la branche cadette, à l'exclusion par conséquent de la branche aînée ? Qui oserait répondre affirmativement ? Nous ne sommes plus au siècle où l'on ravissait la couronne à l'aide d'une sédition imprévue ou fomentée. Les républiques ont seules conservé le privilège de surgir d'un coup de main. Aucune monarchie ne peut désormais se fonder que sur le vœu général du pays. Or, ne serait-il pas chimérique d'espérer la réalisation de ce vœu en dehors, ou même à l'encontre de deux partis puissants que le pays contient ; le parti de l'ancienne monarchie et le parti démocratique ; ces deux partis qui, pour des raisons diverses, ou même opposées, ont le privilège d'être indestructibles, ou à peu près, en France.

En effet, la démocratie républicaine est le produit désormais inexplicable de la philosophie du XVIII^e^ siècle et de l'éruption révolutionnaire qui en fut la conséquence à part quelques erreurs généreuses ou même quelques bons éléments égarés ou pervertis, la démocratie républicaine est l'expression de l'orgueil et de l'envie en

Digitized by Google

même temps que des misères et des souffrances de la société moderne. Or, malheureusement, ces choses-là ne sont point éphémères. Elle renaîtront incessamment, nous en sommes témoins depuis soixante années de leurs cendres toujours rallumées. La mission de tout gouvernement républicain ou monarchique à l'égard des agitations de la démocratie et sous peine d'être submergé par elle, c'est de les apaiser par la justice et de la contenir par la force.

Le parti de la vieille monarchie partage, bien qu'à un moindre degré cette vertu indestructible du parti démocratique. Le voici, lui aussi après soixante années de vicissitudes et d'éclipses remis à neuf tout comme la démocratie par le fait du renversement de la monarchie de Juillet qui ambitionne vainement de se l'assimiler. Ce parti est l'antipode naturel de la démagogie anarchique ; le contre poids nécessaire de la démocratie régulière. Envisagé dans notre histoire et dans les entrailles de notre société, ce parti résume en France la religion et l'autorité ; le catholicisme et la royauté héréditaire et traditionnel. Il ne se compose pas d'intérêts matériels qu'un gouvernement habile et prudent soit capable de satisfaire ; les éléments sont des croyances fondées sur la conscience et sur l'honneur, ce qui veut dire qu'un tel parti résiste également aux déductions de la puissance et aux étreintes de la persécution.

Lors donc que ce parti de la vieille monarchie porte en lui-même des éléments indestructibles de cohésion et de stabilité, il est rationnel d'opérer dans son sein la réunion de tous ceux qui croient ne pouvoir trouver que dans la monarchie le rétablissement d'un ordre définitif et régulier. Nous tous, particulièrement fidèles serviteurs ou loyaux amis de la monarchie de la nécessité, aujourd'hui qu'elle est disparue et avec elle sa raison d'être, nous sommes libres, si la raison le conseille et si les circonstances l'exigent, d'adhérer à la branche royale qui forme le tronc

Digitized by Google

naturel de la monarchie de France, ses princes que nous n'avons pas cessé d'aimer ne s'en offensent point, cela est certain, car la restauration de la branche aînée n'exclut pas, elle implique au contraire éventuellement l'avènement normal de la branche cadette. Il serait désormais injuste et déraisonnable d'aspirer à refaire une monarchie qu s'adaptait à des circonstances qui ne sont plus. Si par supposition, on essaie de la faire revivre un moment on s'aperçoit à l'instant qu'on la retrouverait privée de tous les prestiges qui ont fait sa force et permis sa durée ; mais, placée de rechef en butte aux deux partis qui lui sont hostiles, dont l'énergie passionnée aurait redoublé par l'effet de la chute et de la résurrection de leur adversaire naturel, aspirer à une telle situation, c'est aspirer à une nouvelle période d'antagonisme et d'instabilité ; un tel but ne saurait se justifier ni par la raison, ni par la politique.

Remarquons, en passant, que toute cette argumentation s'appliquerait au besoin et plus décisivement encore à la monarchie impériale si aucun parti en rêvait la restauration.

Quel est donc l'obstacle qui peut s'opposer à la fusion des partis monarchiques en faveur du rappel de la branche aînée ? Hélas ! cet obstacle n'est pas petit, bien qu'il soit peu fondé en raison. Cet obstacle résulte des passions et des préjugés du pays, fomentés et enracinés par nos révolutions successives depuis soixante années. Aucun intérêt sérieux, ne vient s'ajouter à cet obstacle, car les intérêts sérieux nés de nos révolutions, ont été légitimes tour à tour par la loi religieuse et par la loi politique. Aussi la réflexion les rassure facilement ou pour mieux dire il ne se sentiraient pas inquiétés. Restent les préjugés et les passions. Ceux-ci sont plus difficiles à calmer parce qu'ils ne sont pas gouvernés par la raison. Cependant, la réflexion et tôt ou tard l'expérience, finiront par démontrer à tous que désormais, aucun gouvernement n'est possible en France

Digitized by Google

qu'à l'aide du libre concours de toutes les influences sociales. Ainsi, dans l'hypothèse du rappel de la branche aînée, au lieu de chimériques inquiétudes, ce qui peut se prévoir, ce n'est pas selon nous la prépondérance, bien plutôt le mécontentement du parti qui aurait la prétention mal fondée de se poser en vainqueur ; ce qui peut se prévoir d'après ce que nous avons déjà vu et ce que nous voyons encore chaque jour, c'est la complaisance des adeptes les plus ardents de ce parti pour des maximes et des procédés qui ne seraient pas moins anarchiques en l'état de monarchie qu'en l'état de république.

Maintenant, si en dépit des avertissements de la raison et de l'aiguillon pressant du danger, les fractions de la nation dont les mœurs et les intérêts réclament l'état monarchique, se refusent à vaincre leur susceptibilité et à refréner leurs passions, voici l'avenir qu'elles nous préparent. Dans cette hypothèse, il ne faut pas se faire d'illusion, la génération actuelle ne reverra la monarchie sous aucune forme. Alors, la république se prolongera peut-être ; et pour ma part, moi, qui grâce à Dieu ai pris l'habitude de soumettre mes inclinations au joug de la raison et de la nécessité, pour ma part je m'y résignerais facilement si l'on pouvait me garantir la stabilité de la république ; mais il ne faut pas oublier en optant, à part soi pour ce parti, qu'en regard de la puissance que les idées socialistes ont aquis sur les masses populaires, et en regard aussi de la part formidable que les institutions de 1848 ont fait aux masses populaires, chaque troisième et quatrième année sera remise en question non pas la direction du pouvoir politique, mais notre sécurité personnelle à tous, c'est-à-dire notre foyer domestique et notre patrimoine héréditaire.

Voyons maintenant si nous voulons suivre l'exemple téméraire que nous ont donné nos anciens adversaires, au temps de la monarchie de Juillet. Ils furent intraitables pour cette monarchie, que la loi impérieuse de la nécessité

Digitized by Google

avait fait surgir et qui semblait alors la seule qui fut possible en France. Et voilà que par cette conduite, peut-être il se sont condamnés à la république à perpétuité ; trop heureux si sous son abri précaire ils peuvent se soustraire à l'anarchie sociale. Mais, si les passions furent pour quelque chose dans cette résistance désespérée du parti de la branche aînée, on ne peut nier que les nobles et fières exigences de la conscience et de l'honneur y eurent la plus grande part. Ces motifs sacrés nous manqueraient, à nous, anciens partisans de la monarchie de Juillet, si pour des susceptibilités excessives ou des griefs personnels, nous repoussions l'espoir de concorde et la part de sécurité qui s'offre simultanément aux divers partis monarchiques.

Soyez républicain, je le veux, si vous en avez le courage et la conviction. C'est un parti qui aujourd'hui a sa raison d'être ; et en cas de succès définitif il aurait aussi sa grandeur. Mais si vos intérêts, vos mœurs, votre raison, vous interdisent l'opinion républicaine, pourquoi (sans repousser d'ailleurs les atermoiements et les provisoires que la nécessité peut imposer) pourquoi ne pas assurer par préférence, à la monarchie qui promet la concorde et la solution définitive ? Aucun parti politique n'a de vie qu'à condition d'une foi certaine et d'une espérance définie. Le sentiment de la crainte du danger peut suffire à l'instant où le danger éclate, il est inefficace pour régler et consolider l'avenir ; sans doute, le parti démagogique poursuit une chimère ; mais cette chimère échauffe sa passion parce que sa foi en fait une réalité. De là, sa vie, sa force, sa persistance. La légitimité de l'hérédité monarchique produit des effets analogues sur les peuples qui ont conservé la foi. La voix puissante des événements, les rudes leçons de l'expérience peuvent nous amener à un résultat pareil par la voie moins sûre que la foi, de la réflexion et du raisonnement.

Sans doute, le but paraît encore éloigné et difficile à atteindre. En attendant le jour véritable arrive de reconstituer

Digitized by Google

par l'élection les deux grands pouvoirs de l'État : le Gouvernement et l'Assemblée nationale. Le jour venu, si nous n'avons pour tout lieu commun que des sentiments négatifs, ce sera encore assez, j'en veux avoir la confiance pour nous préserver une seconde fois du naufrage ; mais une seconde fois, nous aboutirons à néant ; quant à la sécurité de notre avenir et au règlement définitif de nos destinées tous les partis qui s'offrent à nous ont leurs inconvénients et leurs difficultés. Tel est le caractère malheureux de notre situation présente. C'est un motif de faire beaucoup de sacrifices à la concorde ; c'est une raison d'être plus que jamais tolérants à l'égard des honnêtes gens qui, hésitants, faute de discerner clairement la meilleure voie pour les sortir du labyrinthe difficile où nous sommes égarés, quant à nous, nous n'hésitons plus. Pour le présent, la République de l'ordre et des honnêtes gens, puisqu'elle est aujourd'hui l'état légal, et puisque la nature neutre désarme et concilie provisoirement les anciens partis ; mais si après l'expérience loyalement faite et prolongée, notre pays devait un jour se prononcer pour le retour à la monarchie, que cette monarchie soit telle qu'elle nous réunisse définitivement, au lieu de nous diviser ; une fois de plus qu'elle plonge ses racines dans notre passé en même temps qu'elle étendra ses branches pour protéger notre avenir ; que cette monarchie ne soit point celle d'une date, d'un homme, d'un parti ; quelle soit la Monarchie Française !

J.-F. JEANJEAN.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Liste des Membres de la Société au 30 Juin 1920 V

Liste des Présidents de la Société depuis sa fondation IX

Liste des Sociétés correspondantes..... XI

La Restauration de la Cité. — Abbé J. Astruc. 1

Carcassonne et le Pays Carcassonnais pendant la première partie de la Guerre de Cent Ans (1336-1391)..... 33

Guizot et Mahul. — J.-F. Jeanjean..... 80

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01093 7863

Digitized by Google

Digitized by Google